Tome 121 Année 2000

I.S.S.N. 0755-2483

# Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

*SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE*
FONDÉE EN 1872

Tome 121

Année 2000

## INFORMATIONS

### DIMANCHE 4 JUIN

Sortie de printemps

Départ du car de Cahors à 8 heures précises, place Bergon.
Rendez-vous pour tous les participants à 9h45 devant
le musée Labenche, rue du Dr Massénat à Brive
(centre ville). Visite du musée.
Repas à 12 heures 30 au restaurant Le Relais du Quercy
à Meyssac.
Après-midi, visite de Collonges-la-Rouge.
*Les inscriptions sont reçues jusqu'au 27 mai, dernier délai,*
*par Mlle Denjean, 54, rue Larroumet à Cahors.*
*Joindre un chèque de 240 F pour les personnes*
*empruntant le car ou 170 F pour les autres participants.*

* *
*

### JEUDI 5 AOÛT

Sortie d'été
(canton de Montcuq)
*Le programme sera communiqué dans le prochain bulletin.*

* *
*

### DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Journée foraine
Saint-Perdoux et Cardaillac

* *
*

### DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Séance publique (Cahors)

# DES VALPERGA PIÉMONTAIS EN QUERCY (XIVe et XVe siècles)

Au cours d'une recherche dans le *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques*, je suis tombé par hasard sur une notice concernant Guillaume de Valperga, abbé bénédictin de Saint-Paul à Rome de 1373 à 1382 après avoir été moine de l'abbaye de Saint-Gilles au diocèse de Nîmes. Cet abbé était issu d'un grand lignage du Piémont et surtout – voici l'inattendu ! – il était né en Quercy[1]. Sceptique, je me suis adressé à l'auteur de la notice, le R.P. G. Michiels de l'abbaye bénédictine du Mont-César de Louvain qui m'a précisé que cette naissance quercinoise était connue par le grand ouvrage d'Ildefonso Schuster *La Basilica e il monasterio de S. Paolo fuori le mura*[2]. Ma première hypothèse fut d'envisager une confusion entre notre Cahors et la bourgade Caours ou Cavour en Piémont. Cependant, pour le Père Michiels et un autre correspondant italien, Giordano Brunettin[3], de l'université de Padoue, la naissance en Quercy de l'abbé de Saint-Paul-hors-les-murs ne fait pas de doute. M. Brunettin à bien voulu me faire parvenir une documentation sur les Valperga, marquis d'Ivrea, comtes de Borgomasimo, Valperga Canavese... au Moyen-Age.

Mon intérêt était encore accru par la rencontre dans les registres des notaires de Figeac de trois Valperga au service du roi de France autour de 1450, soixante dix ans après le décès de l'abbé de Saint-Paul. Dans cette courte note, il me reste à livrer le matériau brut de six actes notariés les concernant avant de me permettre quelques commentaires.

I - L'acte le plus ancien est passé à Figeac le 30 décembre 1446. Géraud Dombret, tapissier de cette ville, promet à Jean de Valperga, écuyer, capitaine des gens d'armes du roi de France dans le pays de Quercy, présentement habitant Figeac, de lui faire deux *cubertos* (couvertures, dessus de lit, tapisseries ?) l'une blanche et l'autre rouge, chacune ayant dix-huit empans de *tot cayre* (elle seront carrées). Le décor en sera identique : cinq *scussels* (petits écus) aux armes de Jean de Valperga et au milieu de la pièce, un arbre auquel sera mis *en penden* le premier de ces écussons. Dombret devra encore faire deux autres *cubertos*, l'une blanche et l'autre rouge ayant onze empans de long et neuf de

large garnies et "ouvrées" d'écus et armoiries comme les précédentes et, de plus, *totz semenatz* (disons ornées) d'autres feuillages. Le tapissier promet d'achever son ouvrage pour la prochaine fête de Saint Jean-Baptiste et pour le prix de trente-trois écus d'or du roi de France.[4]

II - Quatre ans plus tard, le 30 septembre 1450 dans une prairie proche du lieu *del Poiolar*[5], paroisse de Camburat, Jacquet de Felzins, coseigneur de Felzins et seigneur de Montmurat, reconnaît devoir à noble Aubert de Valperga, originaire du *castrum* de ce nom, pays de Canavèse et diocèse de Turin, habitant maintenant le pays de Quercy dans la "société" (compagnie) de noble Jean de Valperga, capitaine des gens d'armes du roi de France *alopgiatorum* (cantonnés) en Quercy, quatre-vingt écus d'or pour la vente d'un cheval de poil rouan harnaché, d'une *galea seu salada munita seu garnida argento* (un casque avec des ornements en argent) une lance, *unius jaque* (dans ce contexte, un "vêtement" défensif, armure faite de mailles et d'annelets de fer)[6] et enfin une épée. Le principal témoin de cette reconnaissance de dette fut prudent homme Jacquet Vivier[7], *receptor vitualium et badarum*[8] *gentium armorum alopgiatorum in dicta patria caturcense* en compagnie d'un Rouergat du lieu de Bournazel[9].

III - Le 15 janvier 1451 (n. st.) à Figeac, noble Pierre de Franciers[10], donzel, homme d'armes dans la société de Boniface de Valperga, capitaine des gens d'armes en garnison dans la sénéchaussée de Quercy, nomme ses procureurs, plusieurs notaires et un bourgeois de Montauban pour transiger sur certains procès.[11]

IV - Le 17 mai suivant, en une "place" au lieu dit Castelnuou, près de Montmurat, Jacques de Felzins, coseigneur de Felzins et seigneur le Montmurat, vend à noble Aubert de Valperga, originaire du *castrum* de ce nom au pays de Canavèse et diocèse de Turin, 20 setiers de seigle et 5 d'avoine, mesure de Maurs, de cens, notamment aux appartenances du mas de Monals dans la paroisse de Saint-Julien de Piganhol, diocèse et sénéchaussée de Rodez, confrontant avec la route (*strata*) de Montsalvy à Figeac et les terres du mas de Piganhol. La vente comporte également les lods, les acaptes et la justice haute, moyenne et basse. Parmi les témoins de cet acte, nous retrouvons Jean de Valperga toujours qualifié de capitaine des gens d'armes en Quercy.[12]

V - Le 7 août 1452, à Figeac, le même Aubert de Valperga ou *Vallepertica* qualifié simplement de donzel du lieu et paroisse de *Vallepertica*, nomme son procureur Jean *de Vallepertica* pour lever certains cens et rentes et pour vendre les 25 setiers; 20 de seigle et 5 d'avoine, mesure de Maurs, sur le mas de Monals et autres acquis de Jacques de Felzins.[13]

VI - Un échange conclu le 28 avril 1465 entre Maître Guillaume Combes, notaire de Figeac, et Barthelémy Bruni, clerc de cette ville, nous apprend que le cens d'une vigne située aux appartenances de Figeac, au terroir de *Viana* (Enbiane) rive sud du Célé, était affecté à la messe célébrée chaque jour au monastère de Figeac pour Jean de Vauperga.[14]

* *
*

Nous en savons trop peu sur le séjour en Quercy des Valperga pour apporter des conclusions bien assurées. On sait que le Figeacois fut relativement préservé au cours de certaines périodes de la guerre de Cent Ans et qu'adossé à l'Auvergne, il put même servir de réduit pour les Quercinois du camp français.

Se pourvoir de tapisseries à ses armes, investir les prises de guerre ou les gages dans des cens en Auvergne et s'adonner à la chicane ne sont pas des activités belliqueuses et témoignent même d'une certaine sédentarité mais cela ne prouve rien : les guerres, grandes chevauchées et guerre en surface, n'avaient pas le caractère permanent des conflits modernes.

On aimerait savoir si l'un ou l'autre de ces hommes d'armes convola en Quercy mais on est seulement assuré que Jean, le capitaine, y trouva la mort et une sépulture dans l'abbatiale de Figeac. Le fait le plus irritant car inexpliqué reste la naissance quercinoise de Guillaume de Valperga, l'abbé de Saint-Paul, prédécesseur chez nous des hommes d'armes de son lignage. Quoi qu'il en soit, à ma connaissance, le nom de Valperga n'apparaît plus après 1465 dans les registres des notaires de Figeac.

Jean LARTIGAUT

Notes

1 - D.M.G.E., T. 22, 1988, col. 1014.

2 - Turin 1934, p. 169-173 et 284. L'auteur était alors archevêque de Milan après avoir été abbé de Saint-Paul.

3 - Qui élaborait alors (1996) une thèse de doctorat sur Bertrand de Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée de 1335 à 1350, issu d'une famille de chevaliers du *castrum* de Montcuq.

4 - A.D. Lot, 3E 14/4, fol. 42.

5 - Hôpital. Fondation des Barasc de Béduer.

6 - Notre confrère le colonel Bergue m'a fourni cette définition.

7 - Sur ce personnage : *J. Lartigaut*, Les débuts de Jacques du Vivier, trésorier royal de la sénéchaussée de Quercy, *B.S.E.L.*, t. XCV, 1974, p. 72-74.

8 - Le petit Levy donne *bada*, guet, guetteur et *badar*, faire la sentinelle. On attendrait plutôt un équivalent de solde, gage...

9 - A.D. Lot, 3E 17/3, fol. 264vo.

10 - Ce nom n'a rien de méridional. Sans doute est-il permis de faire un rapprochement avec deux communes de Francières, l'une dans l'Oise et l'autre dans la Somme.

11 - A.D. Lot, 3E 17/4, fol.47vo.

12 - *Ibid.* fol. 58. Le notaire utilise la forme latine : de Vallepertica.

13 - *Ibid.*, 3E 16/5, fol. 14vo.

14 - *Ibid.*, 3E 21/3, fol.10vo.

## ANNEXE

*Les armoiries des Valperga*

D'après Vittorio Spreti, *Enciclopedia storico-nobiliare italiana*, t. VI, p. 799, Bologne, s. d. (communiqué par G. Brunettin) les armoiries des Valperga de Masimo s'énoncent en italien "fasciata di oro e di rosso alla pianta di canapa d'argento attraversante". *La Nouvelle méthode raisonnée du blason* du Père Ménestrier, Lyon, édition de 1761, donne "Valpergue en Piémont, d'or à une tige de chanvre [*canapa*] arrachée de sinople et deux fasces d'argent brochant sur le tout" (tableau p. 132 et p. 135).

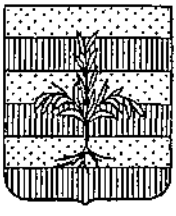

L'héraldique n'est pas toujours une discipline rigoureuse, les blasons sont souvent modifiés au fil des siècles, parfois par fantaisie ou encore à la suite d'alliances surtout avec une héritière. Les nouvelles branches cadettes ou bâtardes s'inspirent des armes de la branche aînée et s'en distinguent en principe par une brisure. Dans les tapisseries commandées par Jean de Valperga le meuble principal serait un arbre et non un arbuste mais le rôle de cet arbre n'est-il pas seulement de servir de support à un écusson ? Il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre le plant de chanvre et leur pays ou comté de Canavèse. Autre raison de m'attarder sur ces armoiries : leur éventuelle découverte, il est vrai bien peu probable, dans une église du Figeacois ou de la proche Auvergne.

# PATRIMONIALITÉ DES CHAIRES ET DYNASTIES UNIVERSITAIRES DU XVI^e AU XVIII^e SIÈCLE.
## QUELQUES EXEMPLES CADURCIENS [1]

L'université est une grande famille, nul ne l'ignore... et nul ne le conteste. Mais au-delà de l'image et du lieu commun, c'est cet aspect *ad litteram*, donc endogame, de l'Alma mater que j'aimerais scruter à travers l'exemple cadurcien d'Henri IV à Louis XIV. Dans quelle mesure une régence ou une "agrégature" faisait-elle partie d'un patrimoine familial qu'on tint à conserver et donc à transmettre ? Et que représentait d'ailleurs pour une famille une fonction universitaire : un pouvoir ? un honneur ? une source de revenus ? Sans doute un peu les trois à la fois ; mais dans quelles proportions ? Et quelle était la part entre ce qui était *mérité* et ce qui était *hérité* ? Mais une chaire n'était pas un office ni une cure : aucune Paulette, aucune, résignation *in favorem* n'assurait à son titulaire une quelconque hérédité automatique. Comment procédait-on alors pour obtenir la transmission ?

Il est vrai qu'il y avait des concours publics lors des vacances de chaires universitaires : il fallait donc manœuvrer. Les cabales sont notoires mais l'issue n'était pas fatale : les concours n'étaient pas des simulacres, du moins pas toujours ! Car les jurys n'étaient pas monolithiques : ce qui pouvait brouiller les cartes et déjouer les plans, c'était que les professeurs conventuels de théologie et des Arts ou les docteurs régents de médecine participaient au scrutin pour une chaire de Droit, et ils n'avaient pas les mêmes intérêts familiaux. De plus les contendants étaient multiples : les pressentis n'étaient donc jamais sûrs *a priori* de réaliser ce qu'on appelle la "reproduction intergénérationnelle". Je me pencherai donc aussi sur des déconvenues significatives et sur la fréquence de celles-ci. Mais pour obtenir les meilleurs gages de cooptation pour l'héritier candidat, le meilleur moyen n'était-il pas l'endogamie de la compagnie universitaire ? J'essaierai donc de scruter cette alternative fondamentale pour mon propos : devient-on universitaire parce qu'on est gendre d'universitaire, ou devient-on gendre d'universitaire parce qu'on est universitaire ?

Il conviendra donc d'analyser la fréquence des deux occurrences et pour cela il y aura lieu d' observer la généalogie des docteurs régents, les liens de parenté qui renforçaient la cohésion de la compagnie universitaire et la solidarité des suffrages. C'est là une perspective originale qu'il ne faudra pas négliger : pour les chaires, comme pour les fortunes d'ailleurs, les stratégies matrimoniales et patrimoniales coïncident, mais à la seule différence que pour les régences, on se marie non pas pour s'accroître mais simplement pour conserver et transmettre l'acquis !

Et à propos et si je puis dire, à qui transmet-on l'acquis ? Au fils aîné déjà bien pourvu par ailleurs, ce qui serait signe du haut rang tenu par la chaire universitaire dans l'estime familiale et partant collective ? Ou la chaire est-elle dévolue à un puîné, comme lot de consolation ou expédient d'insertion professionnelle, un ersatz d'hoirie ? Et les gendres d'universitaires, dans quelles circonstances sont-ils les récipiendaires de la chaire du beau-père ? Est-ce vraiment quand ce dernier n'a que des filles, comme l'ultime recours pour sauvegarder l'épitoge doctorale au sein du groupe familial ?

Voilà un champ de recherches et des pistes de réflexion que j'ai commencé de débroussailler et d'arpenter grâce à une prosopographie quercynoise qui sera plus tard étendue à d'autres universités.

J'en donnerai aujourd'hui un aperçu significatif à travers les généalogies croisées des juristes cadurciens de grand renom, les Géraud de Vaxis, les Lefranc et les Dadine d'Hauteserre.

Pierre de Vaxis est docteur régent de Droit de l'université de Cahors sous Henri III. Son fils, le grand Géraud de Vaxis va monter en chaire dès 1588 [2] et enseignera le Droit civil jusqu'en 1625, non sans devenir par ailleurs consul de Cahors en 1590, 1593 et 1598. Hélas, ce très digne fils de son père n'aura que des filles : son attitude en l'occurrence est, pour notre problématique, particulièrement intéressante. Les cinq seront mariées aux meilleures famille de robe, courte ou longue, de la ville.

Le 5 octobre 1603, il en marie l'une, Antoinette, au Juge-mage et bientôt président au Présidial de Cahors, Guillaume de Regourd, en exigeant que les enfants de ce mariage perpétueront le nom de Vaxis [3] : voilà pour le patronyme. Reste la chaire : sa fille Marie, dotée de 2000 écus [4] est mariée, le 10 février 1604, à l'un de ses collègues quadragénaire devenu veuf, Antoine Lefranc, professeur à Cahors de 1603 à 1650 et auteur d'une longue dynastie de docteurs régents qui prolongera celle des Vaxis jusqu'en 1712 [5]. Si Marie avait été choisie plutôt qu'Antoinette pour perpétuer le nom des Vaxis, il eût brillé en chaire sans discontinuer durant 130 ans !

Sa troisième fille, Jacquette, n'est pas directement mariée à un docteur régent, mais il se trouve que par son deuxième époux, Jean Dadine d'Hauteserre et de Salvezou, lieutenant criminel au Présidial puis conseiller à la cour des Aides, elle reste liée au microcosme universitaire paternel : celui-ci est en effet lié par son premier mariage aux Peyrusse qui ont donné trois professeurs cadurciens collègues de son père, et en l'épousant, elle devient la "marâtre" du célèbre jurisconsulte Antoine Dadine d'Hauteserre, futur professeur à l'université de Toulouse, de son frère François, docteur régent à l'Université de Poitiers et de sa sœur Marie Dadine d'Hauteserre, laquelle épouse en 1637 le professeur cadurcien Thomas de Lacoste, fils du célèbre universitaire Janus A Costa, autre collègue à Cahors de son père et de son beau-frère Antoine Lefranc [6] ! Revenons à cet Antoine Lefranc, gendre et "successeur" de Géraud de Vaxis. Sa femme Marie de Vaxis se trouve donc fille, petite-fille, épouse puis mère, belle-mère et belle-sœur d'universitaires ! Endogamie absolue... L'arbre généalogique des universitaires est inextricable et prolifère par marcottage, comme les fraisiers...

Marie et le professeur Antoine Lefranc auront une nombreuse progéniture [7] dont Géraud Dufranc (ou Lefranc), président au Présidial, deuxième président à la cour des Aides puis, tardivement, à partir de 1650, professeur à l'université de Cahors (durant 24 ans) : comme son père, son grand-père et son arrière-grand-père ! Pourquoi seulement en 1650 ? C'est comme par hasard l'année même où son père démissionne de sa chaire de Droit !

Cette succession comme par résignation - mais ce n'en est pas une juridiquement parlant - est digne d'intérêt à plus d'un titre : d'abord Géraud est l'aîné et l'héritier universel de son père. La chaire semble faire partie du patrimoine, moralement du moins et par suite réellement. Mais cet aîné était particulièrement bien pourvu puisque président au Présidial et deuxième président à la cour des Aides : lui réserver cette chaire montre certes l'estime qu'une telle fonction conserve dans la tradition familiale et dans la société provinciale. Malgré tout, une de ses sœurs et son beau-frère auraient eu bien besoin de la chaire paternelle. En 1629, le professeur Antoine Lefranc avait en effet marié sa fille Isabeau au brillant Marc-Antoine Dominici. Celui-ci est aujourd'hui célèbre pour être devenu historiographe de France, ami du chancelier Séguier et de Blaise Pascal et auteur de savants travaux, certes [8] ; mais lorsqu'il entre dans la prestigieuse famille universitaire des Lefranc et Vaxis, il n'est qu'un simple docteur en droit, avocat au Présidial, bien sûr chercheur aussi fougueux qu'érudit et déjà remarqué, mais dans de grands embarras financiers.

En 1638, une opportunité l'avait fait rêvé : la mort du grand civiliste Janus A Costa le 27 août 1637 entraînait un concours public ouvert pour la succession le 1er janvier 1638 [9]. Or Dominici était gendre d'un professeur et pas des moindres puisqu'Antoine Lefranc était alors recteur de l'université ; c'est même le beau- père qui bailla le sujet à son gendre pour le concours [10]... Mais la concurrence était vive : non seulement un autre gendre de professeur postulait (Jacques de Lacoste, gendre du canoniste Pierre Dolive) mais surtout Thomas de Lacoste, le fils même du défunt ! Comme il fallait s'y attendre, l'élection de "l'héritier", non sans un esclandre du bouillant dominicain jansénisant Louis Mesplède et une échauffourée entre les deux autres contendants - on tira même l'épée [11] ! - ruina l'espoir de Dominici. Son propre beau-père dut même installer solennellement son vainqueur [12] qui, de toute manière, n'était pas un étranger puisque, endogamie oblige, lui-même était témoin lors du contrat de mariage de l'élu [13] qui par ailleurs était devenu - comme j'ai dit - le gendre de sa propre belle-sœur, Jacquette Dadine d'Hauteserre née de Vaxis !

Nullement découragé, Dominici poursuivit passionnément ses recherches en espérant une autre opportunité et un appui plus efficace de son beau-père : mais si certains dans le jury avaient eu en l'occurrence l'idée qu'il fût normal qu'on préférât le fils à des gendres, il était à craindre que cette idée fût rédhibitoire pour Dominici et qu'elle habitât même secrètement son propre beau-père !

De fait, le professeur Antoine Lefranc préférera démissionner en 1650 en faveur - il n'y a pas d'autre mot - de son fils unique déjà pourtant confortablement installé dans la société quercynoise, cadurcienne et montalbanaise.

Comment expliquer un tel attachement à cette chaire ? Rente ou honneur ? Que rapportait en fait une telle régence de Droit ? Parlons donc argent, mais ce sera peu dire : une chaire cadurcienne ne vaut que 400 L par an - 500 si l'on est doyen - plus des émoluments casuels issus des graduations [14], au total bon an mal an environ 600 voire 700 L. C'est bien peu et l'évêque de Cahors en 1751 aura encore raison de plaider en 1751 : "*Ainsy rien de plus modique que les revenus attachés aux chaires des professeurs dans l'université de Cahors, rien de moins de moins coûteux que les grades qui s'y obtiennent...*" et ne parlons pas des chaires de Médecine ou des Arts - ne parlons ici que des enseignants laïques - réduits à 125 L, une misère ! En revanche, la charge était lourde, même si l'assiduité des enseignants n'était pas sans entorses, surtout pour un docteur régent qui cumulait cette fonction avec d'autres offices. Une misère donc, mais un *honneur* sans doute : c'est l'expression qui revient parfois lors des disputes pour les concours : tel médecin candidat à la

Faculté des Arts en 1625 plaide qu' *"il a desjà fait cognaistre qu'il désiroit entrer en la compagnie et y tenir et occuper quelque chaire encore qu'elle feust des moindres, désirant cella pour l'honneur seulement et estre agrégé à ce corps"* [15].

Evidemment, puisque nous comptons, il faut aussi compter avec le caractère de cet intraitable beau-père qui est en mal d'honneurs mais pour qui, de surcroît, un sou est un sou : ce fils d'Antoine Dufranc, bourgeois de Cahors, n'a-t-il pas fait accréditer pour les siens une somptueuse généalogie - fort erronée il va de soi, qui le fait descendre de noble Demetrius Le Franc, trésorier de l'épargne du grand Scanderberg, roi d'Albanie et d'une épirote dont naquit Simon Lefranc, chambellan ordinaire du roi Charles VIII et capitaine de cent hommes d'armes tué à la bataille de Fornoue [16] ? Noble et chevalier, certes, mais aussi trésorier de l'épargne, remarquez-le, c'est un signe... C'est dire que comme le remarque Louis-Alexandre Bergounioux qui a retrouvé nombre de ses transactions, le professeur Lefranc *"déborde d'activité ; grand propriétaire terrien, il s'intéresse aux moindres détails de la vie rurale ; s'il répare et construit sans cesse, il prête attention aux sources les plus modestes de revenus"* : n'arrente-t-il pas en effet par-devant notaire royal les noix d'une de ses propriétés moyennant une redevance d'un sac de noix et de six cartons portés chez lui ! *"Il ne donne pas moins de soins à sa fortune mobilière, il serait fastidieux d'exhumer des archives notariées les actes innombrables par lesquels il contracte créance, s'oblige, subroge, donne quittance, prête"* [17]. S'il ne lésine pas sur un sac de noix, il est évident que la chaire de Droit de Cahors et son fixe de 400 L, c'est le Pérou ! Dans son testament du 18 juin 1645, il lègue à son second fils avocat en la cour des Aides 1000 L - à charge de le nourrir et faire habiller suivant sa condition -, et à damoiselle Isabeau du Franc, femme de Dominici, *"la somme de 50 L une fois payée et à Anthoinete, Marie-Anne et Marguerite du Franc, ses filles, la somme de 5 L à chacune d'elles, une fois payée, les ayant plus que suffisamment dotées en les mariant"* [18] ! Vous avez bien lu : "cinq livres" à chacune. N'empêche, quelques mois plus tôt, à l'âge de 83 ans, il passa commande avec deux maçons de *"lui fère un grand portail de pierre ("à la Dorique") pour l'entrée de sa maison," "avec les armoiries sur ledit portail" et assez large pour qu' "un carrosse y puisse entrer"* [19]. L'héritier universel est bien entendu *"son fils aîné, messire Géraud du Franc, (alors) conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé"*, président au Présidial et (deuxième) *"président en lad Cour souveraine des Aydes et Finances"* d'un capital de 42 000 L et d'un revenu annuel de 2000 L [20] qui a, de plus, épousé d'abord Claire Lagrange de Rouffilhac dotée de 13 000 L, puis Hélène de Courtois de Cayx par laquelle il est devenu seigneur de Cayx et qui offrira à son fils

un office de conseiller à la Cour des Aides de Montauban d'une valeur de 20 000 L [21] ! La chaire n'était donc pour lui qu' un appoint fort négligeable.

Son gendre Marc-Antoine Dominici qui avait déjà publié de savants travaux, qui était sans le sou et élevait 7 enfants, déjà déçu sous ses yeux lors du concours de 1638, pouvait donc sans calcul sordide envisager une "succession" de son beau-père qui en 1644 avait alors 84 ans et enseignait depuis 1603 !

Mais on est là dans un pays de droit romain, où le patriarche de la famille-souche, la "famille autoritaire", applique un strict droit d'aînesse pour maintenir intégralement le prestige du lignage : comme par *"devoir d'injustice"*, pour reprendre l'expression d'André Burguière [22]. Ne concédant en tout et pour tout à sa fille, épouse Dominici, qu'un legs de ... 20 L, le vénérable et intraitable juriste resta donc en chaire jusqu'à sa mort, en 1650, à 90 ans.

Entre temps, Dominici avait enfin vu, malgré tout, sa persévérance et son talent récompensés, mais pas du côté attendu, par arrangement familial ou dans son université locale : le chancelier Séguier l'avait appelé à Paris avec le titre d'historiographe de France (1644), *"magnifique bagatelle"* selon Guez de Balzac, avant que l'Université de Bourges ne l'honorât en lieu et place de Cahors où il achoppait avec des atouts pourtant plus déterminants ! Enfin il montait en chaire, une chaire où l'avaient précédé deux universitaires cadurciens de renom, le grand Cujas (1555, 1559 et 1575) et Edmond Mérille, un collègue de son beau-père récemment décédé (1647), une chaire aussi beaucoup plus rémunératrice qu'en Quercy (1200 L par an). Hélas, il n'y enseigna que quelques mois et, tombé malade, mourut prématurément à l'âge de 45 ans, en février 1650, la même année que son beau-père, devenu entre temps *"le doyen des docteurs régents de France"* ! [23]

Le fils Lefranc, et non le gendre, succéda donc à son vieux père, de 1650 à 1674, comme prévu pourrait-on dire. Lui-même démissionna et deux de ses fils prorogèrent une fois de plus la dynastie universitaire Vaxis-Lefranc, Louis Lefranc de La Grange de 1674 à 1688 et Jean Lefranc de Cayx, canoniste de 1674 à 1711 [24].

Il y eut malgré tout une chaude alerte, heureusement sans suite. Le pouvoir royal qui, avec Colbert, préparait la grande réforme universitaire de 1679, commençait à s'émouvoir de telles castes. Déjà les lettres patentes de Rethel (11/09/1657) avaient ordonné qu'on ne pourvoierait aux chaires que par dispute publique et l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 octobre 1672 venait tout juste de tenter de briser les cooptations d'ordre familial en éliminant du scrutin tout professeur parent d'un des contendants. Aussi le chancelier dénonça-t-il la coalition dans le cas de Lefranc

de Cais puisque son père et son beau-père prétendaient voter [25]. Apparemment ce fut en vain. C'était d'ailleurs plus à titre symbolique, car dans le même sermon, le pouvoir royal intimait à son père de se démettre de l'une de ses deux fonctions éloignées, de sa présidence aux Aides de Montauban ou de sa chaire cadurcienne. Or d' une part Géraud Dufranc ne s'exécuta qu'après élection de ses fils, mais l'un d'eux, Jean Lefranc de Cayx précisément, réédita d'ailleurs la situation pourtant interdite de cumul professionnel malgré la distance en succédant aux deux places paternelles ! Il avait en outre renforcé l'endogamie en épousant en 1669 Marie de Lacoste, la fille de Thomas de Lacoste, celui-là même qui avait ravi la chaire cadurcienne à son propre oncle Marc-Antoine Dominici. La boucle était ainsi bouclée, rassemblant les Dadine d'Hauteserre, les Peyrusse, les D'Olive, les de Lacoste et les Vaxis/Lefranc.

Lorsqu'il démissionnera le 1er août 1711 après 37 ans de régence, la Compagnie évoqua avec une candeur émerveillée *"les grands et importans services que tant luy que ses pères et aïeuls ont rendeu à l'université pendant des siècles entiers qu'ils ont esté dans le corps de père en fils sans interruption où ils ont de tems qu'il n'est mémoire du contraire rempli des chaires du droit avec beaucoup de dignité et de distinction"* [26] et sollicita même du Chancelier que le démissionnaire pût continuer à jouir d'une pension royale !

C'était bien preuve qu'on n'y voyait là rien de mal ni d'anormal et que pour tous l'honneur hérité était mérité, fût-ce l'honneur du savoir.

D'ailleurs, malgré ses tentatives de démanteler les castes après le décret de réformation d'août 1682 [27], le pouvoir royal n'était pas toujours très crédible car il jouait un double jeu en la matière : par exemple lorsque des fils de Parlementaires voulaient court-circuiter les études universitaires, pourtant scrupuleusement réglementées par le pouvoir royal depuis 1679, et sollicitaient du Chancelier une dispense royale de temps d'études et interstices, il arrivait bien souvent en effet que celui-ci l'accordât sans lésiner, *"pour la considération des services que nous ont rendus et aux rois nos prédécesseurs ses pères et ayeuls dans les différentes charges qu'ils ont remplies dans notre Cour de Parlement de Toulouse"* ou encore *"voulant favorablement traiter l'exposant et luy donner des marques de la satisfaction que nous avons des services que nous a rendus et au public feu sr de Rey son père conseiller en notre Cour de Parlement de Toulouse..."* [28]. Ces attendus irrationnels revenaient à reconnaître implicitement qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attendait pas le nombre des années universitaires ! Comme si la science juridique et universitaire était un patrimoine familial, d'ordre quasiment

génétique [29] donc héréditaire... Ce qui semblait vrai pour les étudiants ne l'était-il pas pour les maîtres, donc pour leurs aînés ?

Il est intéressant de scruter les conditions de la succession qui brisa la dynastie Lefranc : le notum de vacance ayant été envoyé aux universités *"pour qu'après trois mois expirés les prétendans peussent prendre les matières des lectures le 7 Nbre prochain"*, 4 candidats cadurciens entrent en lice. Parmi eux, 2 fils d'universitaires : Antoine Raymond de Foulhiac, fils du professeur Arnaud de Foulhiac (1691-1714) encore en chaire et Jean-Pierre de Pons, fils d'Antoine, docteur agrégé de droit, également en activité [30]. La compagnie universitaire semble n'avoir pas osé départager elle-même les 2 fils de collègues et les classa premiers *ex aequo* sur la liste soumise au roi qui trancha de façon inattendue : Jean-Pierre Pons, fils de simple agrégé, reçut en effet ses lettres de provisions de Fontainebleau du 2 septembre 1712 tandis que Foulhiac fils du docteur régent en titre devait patienter... Un tel choix peut d'autant plus surprendre que les Foulhiac étaient alors bien en Cour : le candidat recalé est seigneur de Mordesson et seigneur baron de Gramat ; son oncle, l'abbé de Foulhiac, vicaire général du diocèse de Cahors, fut un grand ami de Fénelon et avait été proposé au poste de Conservateur des médailles et antiquités du Cabinet du Roi en 1690 [31]. Mais il est vrai que "le cygne de Cambrai", amoindri par l'affaire du quiétisme, était en moins bonne posture en 1712 pour recommander ses amis. Pourtant, le professeur Foulhiac, père du candidat évincé, était alors lui-même protégé du secrétaire d'Etat Phélipeaux, marquis de La Vrillère qui le chargea de travailler à l'histoire du Quercy commencée par l'abbé de Foulhiac... Etait-ce véritablement pour enfoncer un coin de plus dans l'esprit de caste que le roi choisît le fils du moins capé des deux ? En tout cas, la leçon royale était bien peu significative puisque ce choix entraînait désormais dans la Faculté de Cahors la présence simultanée des Pons père et fils comme docteur régent et docteur agrégé et, en bref, créait une nouvelle dynastie ! Quant au "recalé", il ne perdait rien pour attendre : le 29 juin 1714, son père Arnaud de Foulhiac démissionna de sa chaire après 25 ans de lecture *"ne s'estant déterminé à faire lad démission que pour avoir le temps qui luy est nécessaire pour achever l'histoire du Quercy à laquelle il travaille par un ordre qui luy a esté donné par Mgr le marquis de La Vrillère"*. Foulhiac fils se présenta de nouveau. Cette fois, le 10 aout 1715, le roi mourant condescendit à lui céder la chaire paternelle [32] dans laquelle il fut installé le 5 novembre 1715. Et deux ans plus tard, il épousait la fille de son collègue de médecine Jean de Sénaut [33], lui-même fils de professeur, le cousin de la mariée n'était autre que son heureux rival lors du concours de 1712... L'université est une grande famille, vous dis-je !

Je ne terminerai pas sans rappeler "l'agrégation frauduleuse à la Faculté de Droit de Cahors en 1699", autre exemple que j'ai développé lors du Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenu à Cahors en juin 1977 [34]. Les protagonistes de la parodie universitaire sont les héros de la comédie occitane *Scatabronda* [35]. Cette satire dialectale moque Romiguières, un brave médecin sans le sou qui courtise Jeaneton, la fille du docteur agrégé de l'université Jacques Berrié *alias* Scatabronda : cette comédie aristophanesque vitupère une société bourgeoise dont les calculs mesquins d'hypergamie, partagés à tous les niveaux, rendent finalement impossible toute ascension sociale par le mariage et neutralisent chacun dans l'homogamie. A chaque échelon de la société, on ne se marie qu'entre fiancés du même groupe au grand désespoir des coureurs de dot. Le pamphlet peint les "amours" contrariées de Jeaneton et de Romiguières et démontre l'impossible mariage du traîne-clystère venu de Fons avec l'unique héritière de l'intraitable universitaire : à la fin, le médicastre est, comme de bien entendu, sèchement éconduit par la donzelle lorsque celle-ci a à choisir entre ce *"gus sans oustal"* et la fortune de papa ! J'ai pu démontrer pourtant que, par-delà les quolibets de l'auteur anonyme, l'*amourous transit* est finalement parvenu à ses fins et a réussi, après la rédaction de la comédie, à épouser l'héritière convoitée. Une fois n'est pas coutume, au détriment du modèle socio-littéraire occitan le carré d'amour analysé par E. Le Roy Ladurie [36], le *happy end* matrimonial a eu lieu en *dehors* des tréteaux : sorti par la fenêtre du théâtre de rue, Romiguières est rentré par la grand-porte de l'*oustal* Berrié, rue de la Fondude. Le mariage a en effet été célébré dans l'église Saint-Maurice de Cahors, le 22 août 1697 [37] et la mariée apporte une dot de 4000 L [38]. C'est alors qu'un autre épisode, historique celui-là, nous ramène à notre propos : le beau-père Maître Berrié est décidé à opérer la transmutation sociale de son gendre grâce à une mise en scène qui ne le cède en rien à la comédie que, bon gré mal gré, il a contredite. Un an après le mariage disproportionné, Pierre Romiguières, qui est médecin rappelons-le, reçoit son baccalauréat de Droit le 1er septembre 1698, sa licence quelques semaines plus tard, le 4 novembre 1698, puis son doctorat [39]. Le *deus ex machina*, le beau-père Berrié, assiste aux examens du gendre et signe sur le registre de graduations. Ce n'est qu'une étape du plan "métamorphose" ourdi par le père de Jeaneton. Le 14 août 1699, maître Berrié vient annoncer à la Faculté de Droit [40] qu'il *"a fait volontairement démission de la place d'aggrégé qu'il a en ladite Faculté purement et simplement entre les mains de mrs les professeurs et docteurs aggrégés de ladite Faculté et a signé : Berrié"*. *"Sur quoy"*, le même jour, le tour de passe-passe éhonté aboutit : *"Ayant pris les suffrages de toute l'assem-*

*blée, a esté unanimement délibéré et résolu que Mre Pierre Romiguières docteur ez Droit en la présente Université est et demure nommé pour remplir ladite place d'aggrégé vacante par la démission pure et simple dudit sieur Berrié, comme ledit sieur Romiguières ayant donné des preuves suffisantes pour exercer ladite fonction, soit dans les actes publics qu'il a soutenus dans l'université en y prenant ses degrés du Droit, soit aussy dans l'université lors des gradua(ti)ons qui si sont faites, ayant de plus préparé depuis longtemps les aspirans aux degrés à la satisfaction du public, ainsi a esté conclû"* [41]. La farce est jouée ! Maître Berrié a réussi la revalorisation de son gendre : n'ayant pu choisir un gendre universitaire, il a fait de son gendre un universitaire. Avec un léger décalage, l'endogamie a été respectée et tout est rentré dans l'ordre au terme d'une parodie à laquelle tous les docteurs régents se sont complaisamment prêtés, sachant qu' un jour ou l'autre leur tour viendrait. Les tourtereaux se sont donc mariés et eurent beaucoup d'enfants, une douzaine : lorsque Pierre Romiguières fit "démission de son aggrégation" le 15 janvier 1727 [42], deux de ses fils se présentèrent au concours pour lui succéder. C'est l'aîné, Jacques, qui emporta, le 14 décembre 1727, la place de son père et de son grand-père [43]...

* * *

Qu'on n'aille pas croire qu'il s'agit là de pratiques délictueuses et strictement particulières à une université de Cahors dont j'ai pu montrer le *"coma universitaire au siècle des Lumières"*. La tradition d'endogamie en est ancienne ; elle est usuelle aux 16e et 17e siècles, indéniable période de relative splendeur où des fleurons de la science juridique auréolent la *"florentissima"* université. Ces mœurs sont courantes et même approuvées par un consensus général. Je pourrais me pencher par exemple sur le cas des de Maran à Toulouse ou celui, extrême, des Chicoyneau de Montpellier. Mais je n'en prendrais qu'un indice à Bourges qui a accueilli Dominici en lieu et place de son université "naturelle" . Ironie du sort, du mauvais sort : lorsque le malheureux Dominici meurt prématurément à Bourges en même temps qu'un de ses collègues, on mit leurs deux chaires au concours : qui croyez-vous qui remporta la seconde ? Le gendre du doyen de la Faculté de Droit Jacques Chenu. Preuve qu'on ne doit pas incriminer les docteurs régents cadurciens mais qu'on observait les mêmes pratiques endogames sur les autres campus. En cela encore, Cahors semble parfaitement représentative. Le roi lui-même donnait le mauvais exemple avec ses dynasties de ministres, de secrétaires d' Etat, etc... Cahors n'était pas plus royaliste que le roi.

Patrick FERTÉ
Université de Toulouse - Le Mirail

## Notes

1 - La substance de cet article a été exposée lors des *Journées d'étude internationales de Carcassonne*, organisées par l'UMR 5591. CNRS (Toulouse), du 11 au 13 octobre 1996 autour du thème suivant : "Générations et héritages en Espagne et France méridionale du Moyen-Age à nos jours".

2 - A.D. Lot, Fonds Lescale non classé, Issala notaire (19/06/1588).

3 - Emile Dufour, *Etude sur les Finances de la commune de Cahors aux XVI^e et XVII^e siècles.* Cahors, Laytou, 1859, p. 39 note 1 et Dr J. Bergounioux, "Deux professeurs de médecine de l'Université de Cahors condamnés comme faux-monnayeurs au XVIIe siècle, Guillaume Galtier et Bernard Douvrier", *Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine*, t. XXII, n°9-10 (sept.-oct. 1928) p. 315-375.

4 - A.D. Lot, Fonds Lacabane, F 406 (testament olographe du 18/06/1645).

5 - Annuaire du Lot, 1859.

6 - Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites d'Antoine Dadine d'Auteserre*, Paris, Aubry, 1876 et Bordeaux, Ch. Leferre.

7 - A.D. Lot, F 406-407.

8 - Louis-Alexandre Bergounioux, *L'esprit de polémique et les querelles savantes vers le milieu du XVII^e siècle : Marc-Antoine Dominici (1605 ?-1650), un controversiste quercynois ami de Pascal*, Thèse, Paris, Boivin, 1936. Thèse riche d'anecdotes à laquelle j'emprunte ici beaucoup.

9 - BIUT (= Bibl. Interuniversitaire de Toulouse, section centrale et Droit), ms 146 f° 148-156.

10 - BIUT ms 146, f° 151 ro-vo.

11 - Dr J. Bergounioux, "Concours et thèses de concours pour le professorat en médecine de l'Université de Cahors, de 1611 à 1715", *Bulletin de la Soc. française d'Histoire de la Médecine*, t. XXIV (1930), p. 226 sq. Voir aussi ch. Sol, *Alain de Solminihac, Lettres et Documents*, Cahors, Delsaud, 1930, p. 295.

12 - BIUT ms 146, ff. 156 et 160.

13 - A.D. Lot, fonds Lescale, non classé, 9/07/1637, Estève notaire ; *ibid.* pp. 161-163 et n. 1 p. 162.

14 - E. Dufour, *op. cit* p. 39-40 et Patrick Ferté, *l'Université de Cahors au 18e siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, l'auteur, 1974, pp. 47-63.

15 - BIUT, ms n°146, f° 119 vo.

16 - Abbé F. Albert Duffo, *J.-J. Lefranc, marquis de Pompignan, poète et magistrat (1709-1784). Etudes sur sa vie et son œuvre*, Paris, Picard, 1914, et Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la Province de Quercy*, p.p. Combarieu et Cangardel, Cahors, Girma, 1886, t. IV, pp. 15-18.

17 - Cité par L.-A. Bergounioux, *Marc-Antoine Dominici, op.cit.* p. 111.

18 - A.D. Lot, Fonds Lacabane, f 406, reproduit *in* Bergounioux, *ibid*, p. 112 n.2.

19 - *Ibid.* p. 113, et A.D. Lot, fonds Lescales, non classé, 02/01/1643, Dupon notaire.

20 - *Edits, déclarations et arrests concernant la juridiction et la jurisprudence de la Cour des Aides et Finances de Montauban*, Montauban, Jean-François Teulières, 1752, p. 491.

21 - Voir l'estimation codicillaire de ses biens (50 000 L) de 1674, reproduite *in* L.-A. Bergounioux, *op. cit.* p. 282 n.1.

22 - A. Burguière, J. Revel dir., *Histoire de la France*. vol. II. *Les Formes de la culture*, A. Burguière dir., Paris, Le Seuil, 1993.

23 - Guyon de Maleville, *Esbats sur le Pays de Quercy*, Cahors, Soc. Etudes du Lot, Delpérier, 1900, p. 322 : *"Antoine Dulfranc, professeur de Droit civil, natif de Cahors, doyen des docteurs régents de France, mourut à Caors en juin, âgé de 90 ans. Il a esté grand astrologue et jurisconsulte ; il a laissé de beaux éscrits"*.

24 - Voir Patrick Ferté, *l'Université de Cahors*, *op. cit.* pp. 150-152.

25 - J. Baudel et Malinowski, *Histoire de l'Université de Cahors*, Cahors, Laytou-Girma, 1876, p. 153-155.

26 - BIUT ms 77 ff. 165, 169, 170.

27 - *Déclaration du Roy du 6 aoust 1682, enregistrée au Parlement de Toulouse, le 6 mars 1683, portant règlement pour les Universités de Toulouse, Montpellier et Cahors*, Toulouse, Jean Boude, 1683 : après le concours, l'Université présente dans l'ordre de mérite les trois premiers et le roi choisit en général le premier des trois, mais n'y est nullement contraint.

28 - BIUT ms n°3 f° 110 et ms 4 f° 24vo par exemple.

29 - Patrick Ferté, *Etudes universitaires et élites : Droit et passe-droits*, intervention à la journée thématique du D.E.A., Toulouse, le 2 février 1996. A paraître.

30 - BIUT ms 77 ff. 183, 205, 209 et P. Ferté, *L'Université de Cahors au XVIIIe siècle...*, *op. cit.*, p. 152.

31 - J. Bergounioux, "Fénelon, docteur en théologie de l'université de Cahors", *Revue des Etudes Historiques* (oct.-déc. 1924) et Paris, A. Picard, 1924, p. 5, n.5.

32 - BIUT ms 77 ff. 245 et 299.

33 - AD Lot, III E 223/6 (Burgère notaire), 19/11/1717 et III E 229/2, 29/08/1745.

34 - P. Ferté, "Un exemple de la décadence universitaire sous Louis XIV : une agrégation frauduleuse dans l'université de Cahors en 1699", Actes du XXXIIe Congrès de la Féd. des Soc. Acad. et Sav. Languedoc-Pyrénées-Gascogne, *Cahors et le Quercy* (17, 18, 19/06/1977).

35 - *Scatabronda, Coumedio noubelo et histouriquo coumpousado per* M.V.B.D., in-8°, VIII-31 p. A Rotredam, Chez Pierre Marteau, ruë du Bouc à la grande Corne d'Abondance. M.DCLXXVII (en fait, Cahors, 1697). Il existe plusieurs éditions avec variantes sous -dialectales. Voir le livre que je lui ai consacré : P. Ferté, *Scatabronda, comedia carcinola anonima. Un brulot libertin occitan dans l'université de Cahors*, Caors, Seccion carcinol I.E.O., 1983, pp. 119-127.

36 - E. Le Roy Ladurie, *L'argent, l'amour et la mort en pays d'oc*, Paris, Seuil, 1980. La version italienne de ce livre évoque mon analyse de Scatabronda.

37 - BM Cahors, ms 84-4, *ad datum*.

38 - Dr J. Bergounioux, *"La paroisse St-Maurice de Cahors sous Louis XIV"*, Cahors, A. Bergon, 1928, p. 20.

39 - BIUT, ms 92 ff. 188-190

40 - BIUT, ms 80, f° 33 r°.

41 - BIUT, ms 80 f° 35.

42 - BIUT, ms 79, f° 4-5.

43 - BIUT, ms 79 f°8.

SIGILLVM VNIVERSITATIS CADVRCENSIS

# LE CAPITAINE DE RIEU DE LANTIS ou la vie d'un hobereau quercynois au XVII^e siècle.

Les Gatignol, famille de migrants auvergnats venue repeupler le Quercy après la guerre de Cent Ans, apparaît dès la seconde moitié du XV^e siècle. Etablie dans la région de Nozac, elle donnera quatre générations de notaires de 1470 à 1591, puis un marchand Pierre, bourgeois de Gourdon qui s'unira en 1575 avec Godine d'Hebrard, fille d'un riche marchand de Dégagnac, qui possédait un grand nombre de biens terriens dans cette paroisse. C'est par cette alliance que les Gatignol s'y implanteront définitivement. La stratégie de leur ascension sociale passera par l'achat du fief de Lantis en 1629 (paroisse de Dégagnac) acquis par Marc Gatignol, docteur et avocat au Parlement de Toulouse. Il rendra hommage à l'évêque de Cahors pour ce fief qui restera la propriété de cette famille jusqu'à la fin du XVIII^ème siècle. Son fils Jean rentrera dans la noblesse quercynoise dès 1642 en prenant les qualificatifs de "noble" et "escuyer" lors de son mariage avec Anne de Marsis puis dans les autres actes officiels.

Le mécanisme de cet anoblissement nous échappe encore, même si l'agrégation semble le schéma suivi le plus probable en l'absence d'autres éléments. C'est Marc-Antoine, fils de Jean, qui rentrera de plain-pied dans cette noblesse par ses alliances et en embrassant la carrière des armes comme officier dans les armées du roi Louis XIV, et dont il va être ici question. Au delà d'un écrit généalogique, il s'agit de la vie d'un hobereau, qui contribua à son échelle à écrire l'histoire de notre région.

*

* *

Marc-Antoine de Gatignol apparaît pour la première fois dans le testament de son père Jean de Gatignol sieur de Fonnadal, daté du 22 octobre 1673, écrit par Jean Salinié, notaire royal de Dégagnac.

Il sera établi au château de Lantis, demeure de cette famille à partir de la seconde moitié du XVII^ème siècle, qui se situe dans la paroisse de Dégagnac, au lieu-dit de Trémolède et dont les vestiges survivent encore au temps.

Troisième enfant d'une fratrie de sept, il n'a pas atteint l'âge de 25 ans lorsque son père teste. La part de son héritage s'élève à 500 livres pour lui et chacun de ses autres enfants. Sa mère Catherine de Costes et son oncle Jean de Gatignol, prêtre et recteur du lieu de Saint Martin d'Anthonne en Périgord y sont institués "conjointement et par moitié les héritiers universels et généraux" et ce, "sans rédition de comptes".

Il y est alors mentionné comme "sieur de Rieu" [1].

Le 6 Novembre de cette année 1673, un ordre provenant de Versailles et signé Louis, adressé au capitaine Calvimont, établit Marc-Antoine en la charge de lieutenant dans la compagnie du dit Calvimont sise dans le régiment du Roi en Piémont (2).

Ce régiment faisait alors partie des troupes dites réglées c'est-à-dire permanentes, soldées et habillées, dans lesquelles selon P. Goubert et D. Roche "les plus titrés et les mieux introduits pouvaient en faire partie pour y occuper les postes d'officiers, ou dans les rangs pour les cadets désargentés".

Il suivra donc la voie de l'armée comme bon nombre de cadets de familles nobles ou notables. Mais, faute de documents, nous ne savons rien de sa carrière entre 1674 et 1686.

Son père décédera l'an 1677 et n'apportera aucune modification à son premier testament.

C'est par celui de son oncle Jean rédigé en 1681 que nous apprenons qu'il poursuit toujours sa carrière militaire dans les armées du roi, et toujours comme lieutenant en Piémont. Dans cet acte testamentaire, il est institué comme son héritier universel, dans le cas où sa mère (héritière en principal) viendrait à décéder sans pouvoir nommer de successeur [3]. Ce dernier document indique sa nouvelle position au sein de la famille, et le décès de son frère aîné Pierre-Marc apparaît en être la principale raison, ainsi que l'entrée en religion du second.

Marc-Antoine ne rejoindra sa famille qu'après une absence de 12 ans dans un but bien précis et ce, le 22 Janvier 1687 où nous le retrouvons. En effet, c'est à cette date qu'est passé le contrat de mariage entre "noble Marc-Antoine de Gatignol, sieur de Lantis, fils à feu noble Jean de Gatignol, sieur de Fonnadal et à demoiselle Catherine de Coste, avec Gabrielle de Montratier, fille de feu noble Aymeric de Montratier, sieur de la Baronnie, et de feu demoiselle Marie de Bordarie" [4] Cette famille dont la noblesse a été prouvée depuis 1534, vivait au château de L'Hermitage situé dans la ville de Lafrançaise. Le montant de la dot apportée par son épouse était de 8300 livres [5].

L'année suivante, son épouse teste. Affectée par une grossesse difficile, et consciente des dangers qu'elle encourt, elle règle les legs pour

son ou ses enfants qui viendraient à naître. Ils recevront respectivement la somme de 2000 livres et cela sans distinction de sexe. [6]

Elle institue son "bien aymé époux noble Marc-Antoine de Gatignol" héritier universel. Gabrielle décédera selon toute vraisemblance durant son accouchement et mettra au monde une fille qui sera prénommée Catherine. Ce drame malheureusement assez courant en ces temps, laissera son mari veuf à l'âge de 42 ans environ. Nous sommes au mois de janvier de l'an 1688, une année ne s'était pas encore écoulée depuis leur mariage.

A ce moment là, M. A. de Gatignol paraît avoir cessé toute activité militaire, ceci afin de pouvoir se consacrer à sa famille mais aussi, à la gestion du domaine et des biens familiaux, car bien que troisième enfant, le décès de son frère aîné Pierre-Marc et l'entrée en religion du second, Antoine, le placent légitimement à la tête de la famille en devenant ainsi l'héritier de la seigneurie de Lantis.

Mais pour l'heure, sa mère Catherine semble en possession de tous ses moyens pour en administrer les charges. Toutefois, cette nouvelle place ne l'empêchera pas de rejoindre sa vraie famille : l'armée.

Le 20 Juin 1690, un courrier provenant de Versailles et signé Louis le rappelle dans les rangs et mettra ainsi un terme à cette brève interruption militaire. Cette missive relative à la création des milices royales en Quercy, lui notifie sa nomination de capitaine et le met au commandement d'une compagnie d'infanterie dans le régiment du colonel, le comte de Laudan.

L'attribution de cette charge est motivée par : "les témoignages qui nous ont esté rendu de votre valeur, courage, capacité en la guerre, vigilance et bonne conduite et votre fidélité et votre affection à notre service..., nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que vous".

Cependant, ces termes de courtoisie, voire élogieux ne sont-ils pas là pour flatter l'orgueil de ce gentilhomme campagnard ? Car au delà de cette "promotion", il se voit dans l'obligation de lever 50 hommes environ afin de pouvoir mettre sur pieds la compagnie dont il aura le commandement. [7]

Mais cela ne semble pas à priori poser de problèmes majeurs. Le même mois, il est ordonné à sa compagnie de se rendre à Gramat où elle sera stationnée. Cet ordre émane de François d'Escoubleau de Sourdis, commandeur des ordres du Roi et son lieutenant général et en ses armées [8].

Quelques troubles dans cette petite ville semblent être la cause de ce mouvement de la compagnie initialement stationnée à Gourdon où elle ne restera que trois jours. Mais la datation de cet ordre (14 Juin) laisse à

penser que Marc-Antoine l'avait déjà en charge avant la nomination officielle faite par le Roi en date du 20 Juin.

Cependant, son implication et son engouement apparent pour le métier des armes ne lui font pas oublier ses obligations familiales et la nécessité d'avoir des héritiers. Quatre ans après le décès de sa première épouse, il se remarie. Le contrat de mariage fût passé le 1er Mars de l'an 1692 dans le lieu de Montvalent en Quercy devant Salignier, notaire royal.

Il épouse en secondes noces Marie de Labrousse, fille de Maître Jacques de Labrousse, conseiller du roi et de demoiselle Marie de Dalou. Dans l'acte de mariage, il est cité : "Noble Marc-Antoine de Gatignol, capitaine au régiment de Mr Laudan, fils à feu noble Jean de Gatignol, seigneur de Fonnadal et de demoiselle Catherine de Costes, habitant au repaire de Lantis". La dot apportée par sa future épouse est de 3500 livres. [9] Cette nouvelle alliance conforte la position de cette famille dans la noblesse quercynoise. Les Labrousse remontent en effet leur filiation jusqu'en 1587 dans laquelle nous trouvons Jacques de la Brousse, écuyer, seigneur de Veyrazet, conseiller du roi à Martel en 1652, qui n'est autre que le beau-père de Marc Antoine. [10]

Mais cette nouvelle situation maritale n'entame en rien son engagement dans les milices royales. En 1693, quelques documents attestent toujours de sa présence au sein de son régiment. Il s'agit de pièces comptables relatives au paiement de la solde des militaires qui composent les quatre compagnies de Mr le comte de Laudan en quartier à Gourdon. Chacune d'elles portait le nom de leur capitaine respectif. Il y avait celles de Durieu de Lantis (Marc-Antoine), Daudebran, de Boujou et Delpech. Hormis leur capitaine, elles étaient composées d'un lieutenant, de deux sergents et d'une quarantaine d'hommes environ. Ce nombre est approximatif. Il pouvait en effet être variable en fonction du nombre de désertions assez fréquentes. [11]

Marc-Antoine mentionne d'ailleurs dans une pièce relative au paiement de la solde des soldats, datée du mois d'août 1693, deux déserteurs parmi ses hommes. Ce cas de figure était fréquent, car pour la plupart ces hommes étaient enrôlés contre leur gré par tirage au sort.

Les carrières militaires ne suscitaient que très peu d'intérêt et de vocations, chez ces hommes issus pour leur majorité du milieu rural. Leur solde n'excédait pas 4 sols par jour, ce qui ne leur faisait environ qu'une solde de 6 livres par mois. [12] Le rôle des officiers n'en était que plus difficile et était devenu ingrat mais aussi très délicat. S'ils voulaient maintenir leurs hommes dans les rangs et éviter certains débordements lors de leurs passages dans quelques villages, la fermeté était de rigueur.

En ce sens, la lettre du roi adressée à Marc Antoine lors de sa nomination de capitaine, était très claire. Elle précise entre autre chose que sa compagnie doit "vivre en si bon ordre et police que nous ne puissions recevoir de plaintes". Et cela, même s'il lui était recommandé de s'entourer des "plus vaillants et aguerris soldats" la tâche n'était pas aisée. [13] Il s'en acquittera toutefois en ayant passé 20 ans au service de sa majesté Louis XIV.

Mais las ou trop âgé pour continuer ses activités militaires, l'an 1693 marque la fin de son service d'officier dans les armées du roi. Les éléments en notre possession laissent à penser avec certitude, qu'il se retire définitivement dans son domaine au château de Lantis. Sa mère ne pouvant plus en assumer la gestion, il se devait au vu de sa situation, et de sa place familiale, d'en assurer les responsabilités et les charges.

Car si l'armée pouvait apporter un certain prestige, du panache et une reconnaissance de ce petit monde de la noblesse rurale, elle n'apportait pas cependant l'essentiel à notre homme : l'argent. Un capitaine des milices touchait la solde de 2 livres 1 sol et 8 deniers par jour.

Un grand nombre de ventes et de transactions faites par Mr de Lantis (c'est ainsi qu'il signera dorénavant) montre en effet que les ressources financières se tarissent peu à peu.

Mais il faut vivre, et surtout maintenir un niveau de vie noble, ce qui implique des rentrées d'argent régulières et importantes. Il faut donc vendre les terres dont les rentes ne rapportent plus assez.

L'entretien du château, la solde des domestiques, les différents procès en cours, la prise en charge d'une grande partie de la famille qui vit sous le même toit, sont entre autre des frais auxquels il faut faire face. Pour ces diverses raisons, semble-t-il, des ventes successives entameront une partie des terres familiales.

En 1701, une lettre envoyée par son cadet à sa sœur, Jeanne de Gatignol, femme de Louis Lefranc de Lacary, qui vit à Cahors, témoigne de ses fortes préoccupations et de ses soucis d'argent. Par cette missive, il lui demande de l'aide. Mais nous ignorons la réponse qu'elle lui apporta.

Revenons à l'an 1693. A ce moment là, et jusqu'à la fin de sa vie, malgré un niveau de vie qui semble s'étioler, Marc-Antoine définitivement présent, apparaît régulièrement dans les pièces d'archives.

Nous le retrouvons aux délibérations qui ont lieu sur la place publique de Dégagnac, en tant que témoin des différents mariages des habitants de la paroisse, voire parrain. Il fait donc maintenant partie intégrante de la vie de la communauté et remplit ainsi ses fonctions seigneuriales mais aussi familiales :

- 1695, naissance de son premier enfant, avec Marie de Labrousse, qui sera prénommé Jean-Baptiste,
- 1697, naissance d'Antoine,
- 1700, naissance de François,
- 1702, naissance de Marie-Thérèse.

Le 27 Février 1703, Mr de Gatignol teste en faveur de son épouse et de ses enfants devant Salignier, notaire royal. Chacun des enfants recevra la somme de 5 sols, payables lorsqu'ils auront atteint l'âge de 25 ans [14]. Son épouse est instituée comme son héritière universelle, charge à elle de rendre son hérédité à l'un de ses enfants mâles.

Dans ce testament, nous pouvons lire, selon la formule consacrée, qu'il se trouve dans un lit de son château de Lantis, malade de certaines maladies corporelles, toutefois en son bon sens, bonne mémoire et entendement...

Il décédera le lendemain. Sur le registre paroissial, nous pouvons lire : "aujourd'hui 28 Février 1703, décéda Mr Marc-Antoine de Gatiniol, seigneur de Lantis, âgé de 50 ans environ, muni des sacrements de l'église en son château, et fût enseveli le jour même dans l'église de Dégagnac", signé : Lugol, vicaire. Les causes de ce décès brutal ne nous sont pas connues.

Son fils aîné Jean-Baptiste lui succédera. Mais pour l'heure, encore trop jeune, c'est sa mère Marie de Labrousse, qui prendra les affaires en main et l'ensemble de la gestion du domaine aidée pour cela par Jean de Labrousse de Veyrazet, son frère.

* * *

Cette famille vivra dans la dernière moitié du XVII^e siècle une période charnière de son histoire.

De la longue construction d'un patrimoine, afin d'accéder à la noblesse ou du moins à s'y apparenter, le mode de vie adopté aura comme conséquence un affaiblissement progressif et irrémédiable.

Les dernières alliances du XVIII^e siècle ne suffiront pas à enrayer le déclin, comme d'ailleurs celui de nombreuses familles ayant à cette époque voulu s'intégrer au second ordre.

Les Gatignol seront cependant représentés aux Etats généraux de la noblesse du Quercy en 1789 et continuent aujourd'hui à être présents dans le pays de Bouriane.

Bruno GATIGNOL

*Je tiens à remercier M. Jean Lartigaut pour ses précieux conseils et M. Max Aussel pour ses encouragements.*

## Notes

1 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 11.

2 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 1.

3 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73.

4 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 19.

5 - L. Esquieu : *Essai d'un armorial quercynois* (1903) pages 207/208.

6 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 21.

7 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/74 2.

8 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/74 3.

9 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 22.

10 - L. Esquieu : *Essai d'un armorial quercynois* (1903) pages 154.

11 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/74 4.

12 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/74 9.

13 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/74 2.

14 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 25.

15 - G. D'HAUCOURT et G. DURIVAULT, *Le blason,* PUF (1992).

16 - A.D. DORDOGNE, 2E 1843/73 16.

## Annexe

En 1696 date de l'édit royal, qui ordonne le recensement de toutes les armoiries portées dans le royaume de France, mais dont le réel motif était de remplir les caisses de l'état, Marc-Antoine qui n'avait sans doute pas répondu, se voit octroyer des armes qui lui seront attribuées d'office, et donc taxé comme des centaines d'autres familles dans le même cas [15].

Elles sont de gueule à un lambel à cinq branches semé d'hermines.

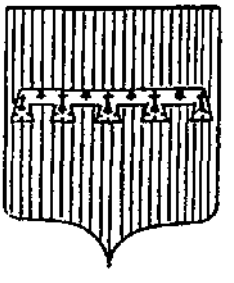

Ces armes sont répertoriées dans le grand armorial de France de d'Hozier, et établies à "N... de Gatinhol, Sr de Fonnadel et de Lantis", généralité de Montauban.

Bien qu'elles soient considérées comme officielles, elles n'ont de toute évidence jamais été portées par les Gatignol.

La raison en est que, hormis qu'elles aient été attribuées d'office, elles ne correspondent en rien aux armes primitives de cette famille, qui ont été retrouvées sur des papiers appartenant à celle-ci datés de 1681 [16].

Les cachets de cire présents sur ces pièces et dans un bon état de conservation, nous ont laissé les empreintes précises des véritables armoiries. La reproduction n'a pu être que faite aux traits, car la codification des couleurs n'apparaît pas sur les cachets.

Le blason est coticé, chargé d'un corbeau ou corneille à sénestre, et un chien braque (de toute évidence) à dextre, avec trois étoiles en chef.

Timbre : casque taré de profil.

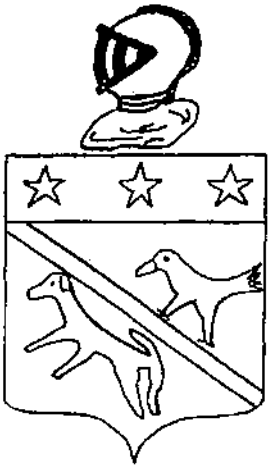

Cette petite parenthèse héraldique nous a permis de remettre les choses à leur place, et ainsi apporter un éclaircissement nouveau sur les armes authentiques de cette famille.

Un détail toutefois, qui paraît à mon sens avoir son importance, est que ces armes s'apparentent assez à celles du prieuré de Catus (dont Lantis dépendait) qui sont, écartelé : au 1, d'azur à un chien passant d'argent, et un chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ; au 2 de gueules et à une croix fleuronnée d'or ; au 3, d'azur à une bande d'or accrochée de 6 sautoirs de même posés en orle ; au 4, d'argent à 3 corneilles de sable, 2 et 1 (d'Hozier II, 1216-1283).

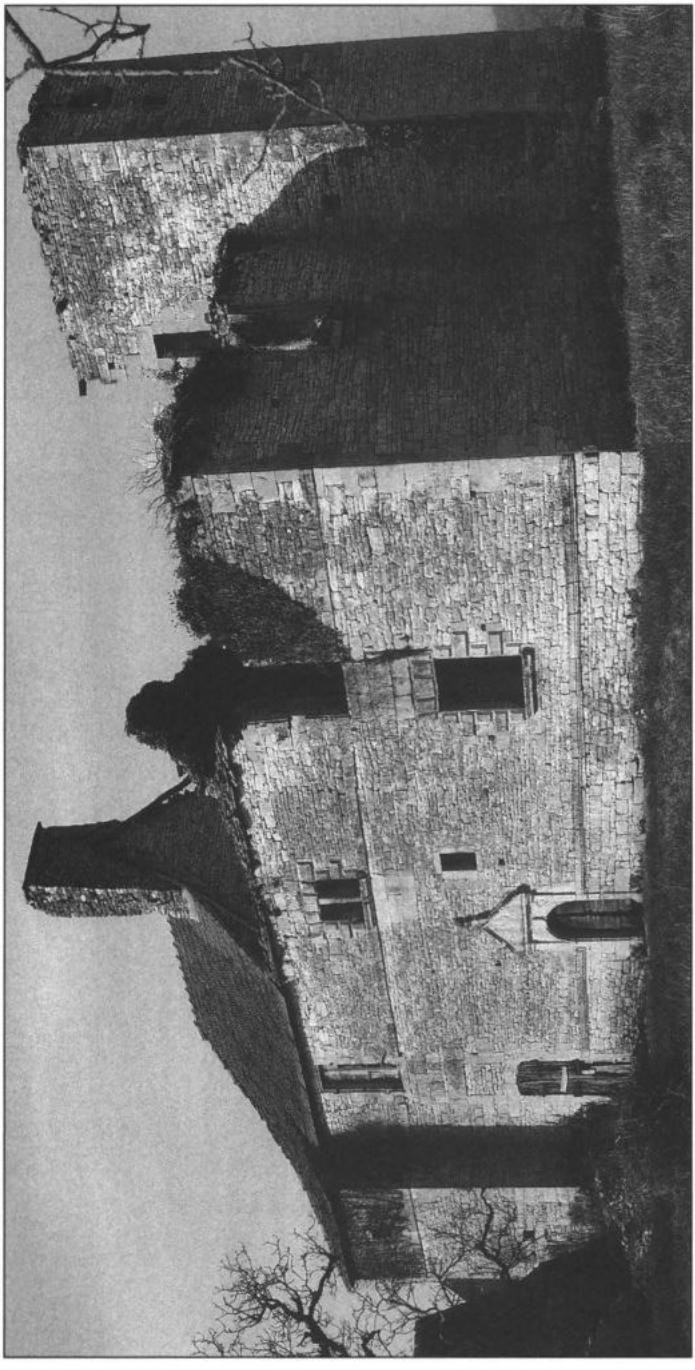

*Le château de Lantis à Dégagnac. Tour et logis (cl. B. Gatignol)*

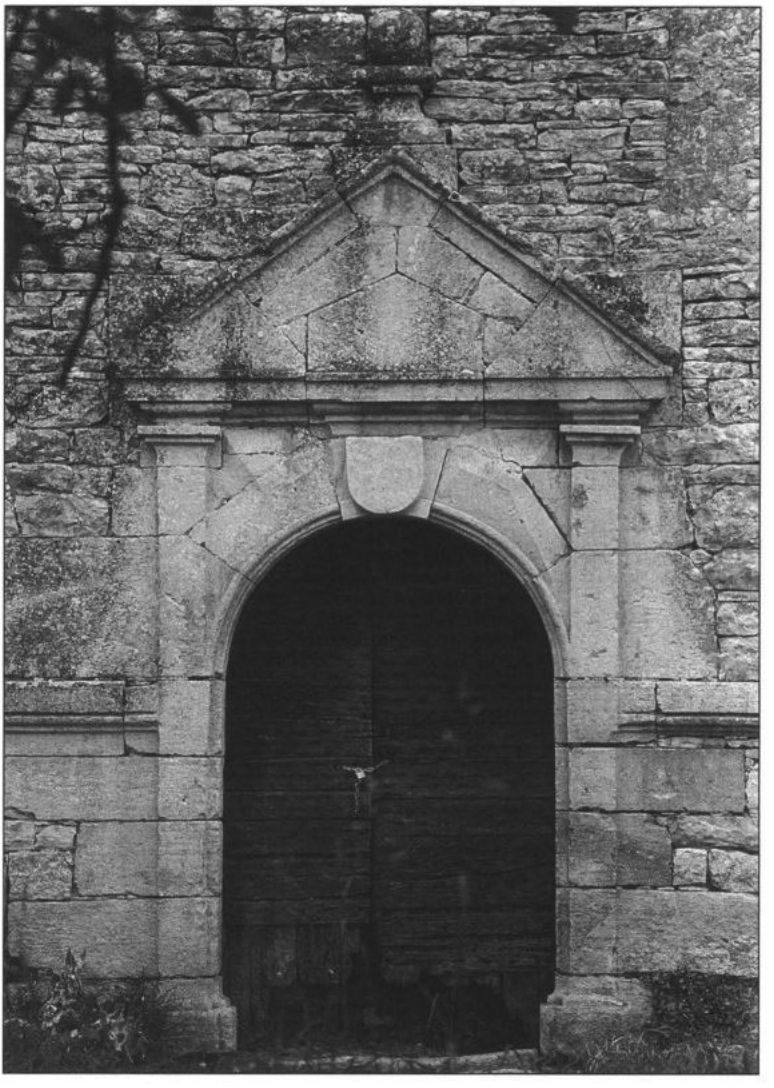

*Le château de Lantis à Dégagnac. Porte d'entrée.* *(cl. B. Gatignol)*

# LEVÉES ET PASSAGES DES TROUPES DANS LE LOT EN 1792-1793-1794

Les études que j'ai faites ces dernières années à propos de la milice royale au XVIII$^{ème}$ siècle (tirage au sort, mariages, équipements) et à propos du passage des troupes de ligne (routes, approvisionnements, logements) dans la généralité de Montauban, m'ont conduite à m'interroger sur ce qui s'était produit pendant les premières années de la Révolution dans le département du Lot de 1790, comprenant la moitié de la généralité de Montauban (département actuel du Lot et partie nord de celui du Tarn-et-Garonne) [1]. Quels éléments avaient été modifiés, quels autres avaient été copiés sur les méthodes de l'Ancien Régime ? Des difficultés nouvelles étaient-elles apparues ?

*
* *

Les archives départementales du Lot possèdent de nombreux documents concernant ces questions mais leur classement est en cours ; j'y ai eu accès grâce à un classement provisoire ; tous relèvent de la série L et L supplément.

La levée des volontaires de 1792, la levée en masse de 1793 ,les réquisitions de chevaux et de mulets, celles des armes, des équipements et des approvisionnements seront étudiées d'abord. Ensuite il s'agira des "routes", des casernes et des soins et enfin des pensions d'invalidité.

De très nombreux documents imprimés parvinrent aux autorités du département à Cahors pour la levée des volontaires en 1792, pour la levée en masse de 300 000 hommes en 1793 à laquelle s'ajoutèrent les levées de 30 000 cavaliers et de 12 000 hommes supplémentaires (ces chiffres s'entendent pour la France entière). [2]

Ces levées concernent les hommes de 18 à 25 ans, célibataires ou veufs sans enfant, jusqu'à 45 ans pour les cavaliers. Un officier de santé, un membre du directoire du district, un membre du comité de

surveillance et un agent militaire général assuraient le contrôle par commune.

Pour 1792 il s'agit de vérifier les capacités physiques et la bonne disposition d'esprit favorable à la Révolution de ceux qui se portent volontaires.

En 1793, les listes de recrues possibles ressemblent tout à fait a ce qui se faisait pour la milice royale. Cependant la calvitie et la laideur, non plus que les yeux vairons, n'étaient plus cause de réforme.

La nécessité de trouver le nombre d'hommes exigé ne font prendre en considération que les infirmités et les maladies graves ; la petite taille (moins de 5 pieds) excluait, en principe, les hommes du tirage au sort mais, en fait, on acceptait 4 pieds 11 ou même 10 pouces (1,60 ou 1,57 m). Une taille de 5 pieds 3 pouces était exigée pour la cavalerie.

Voici l'exemple de deux recrues de Concots :

- Jean Seval, tisserand, de Pierre et Jeanne Bonnac, 23 ans, 4 pieds 11 pouces 6 lignes, cheveux blonds, yeux gris, figure longue, nez aquilin.

- Guillaume Bach Pupillou, de Guillaume et Jeanne Patras, 22 ans, 4 pieds 11 pouces 2 lignes, cheveux châtains, yeux vairons, figure pleine, nez gros.

Quand il s'agissait des "petits tambours", on prenait des garçons plus jeunes et souvent beaucoup plus petits. Pour les cantons de Cabrerets, Limogne et Lalbenque, les 4 recrutés furent en 1793 :

- Antoine Lacroux, de Jean-Pierre et Isabelle Bru, brassier, 16 ans, 3 pieds 4 pouces (1,08 m), cheveux châtain clair, yeux roux, figure ronde, nez épaté.

- Antoine Pouget, de Nicolas et Marie ..., 15 ans, 4 pieds 4 pouces (1,40m) châtain clair, yeux roux, figure pleine, nez épaté.

- Pierre Delpech, de Jean et Françoise ..., 14 ans, 4 pieds 3 pouces (1,37m) cheveux châtains, yeux roux, figure ronde, nez épaté.

- Antoine Fabre, de Jacques et Isabelle ..., 14 ans, 4 pieds 4 pouces, cheveux châtain clair, yeux roux, figure pleine, nez épaté.

Certains hommes étaient acceptés comme volontaires à un âge supérieur à 25 ans : c'était le cas dans le canton de Cahors où on allait jusqu'à 39 ans et même une fois à 59 ans !

Des exemptions étaient reconnues mais uniquement pour ceux qui exerçaient des métiers indispensables à l'effort de guerre : les travailleurs du cuir (chaussures, buffleteries et harnachements), ceux des mines de fer (comme à Cressensac), des forges (à Lanzac, Cressensac),

du salpêtre (à Loubressac), de 18 menuiseries pour les roues et les crosses. Les meuniers étaient, eux aussi, affectés à leur lieu de travail habituel. Les médecins, officiers de santé et les apothicaires étaient requis jusqu'à l'âge de 45 ans.

Cette levée de 1793 n'alla pas sans mouvement de révolte particulièrement à Sousceyrac, Cajarc, La Capelle-Marival, Anglars, Saint-Maurice, Fons et Issendolus. A Ginouillac, à Saint-Projet de Gourdon, les femmes aussi se révoltèrent car au départ des hommes s'ajoutait la destruction des clochers imposée par le représentant en mission Bô. De plus, certains de ces soldats levés et non volontaires "ne volent pas au secours de la patrie malgré l'incitation faite". A Sousceyrac, "les jeunes gens de la première réquisition ont été habillés et ne sont pas partis, or la municipalité garde le silence ; oubli et tolérance sont inacceptables et répréhensibles car, en fait, c'est une désertion." En 1794 encore il est question "de la fourberie des soldats qui promènent longtemps leur inutilité dans l'intérieur avant de rejoindre leur corps.

La question de l'encadrement se posait pour tous les nouveaux bataillons ; les bas-officiers des régiments de ligne, appelés désormais sous-officiers, demeuraient sur place, d'autant que la promotion au grade d'officier devenait possible, les officiers, eux, avaient pour la plupart émigré ou déserté, du moins en 1793. Mais aucun élément concernant ce problème ne figure dans les documents conservés aux Archives départementales du Lot.

Les chevaux, nécessaires à la cavalerie, à l'artillerie et aux officiers d'infanterie, furent réquisitionnés ; seuls les chevaux de trait indispensables à l'agriculture furent exemptés. Les chevaux de "luxe" furent tous requis et regroupés en un ou deux endroits par département ; pour le Lot, il y eut Montauban. Pour tous les chevaux, il fallait établir un tableau à deux colonnes, une pour les chevaux de selle, une pour les chevaux de trait avec estimation de leur valeur, le nom de leur propriétaire, leur âge et leur sexe (l'attention se portait sur les juments pour la fécondité) et pour leur taille (chevaux de selle légers pour les hussards, plus grands pour les chasseurs à cheval et les cuirassiers, chevaux de trait lourds et légers). Ces distinctions étaient tout à fait conformes à ce qui se faisait auparavant. Tous les chevaux devaient être marqués de façon indélébile au col. Quelques difficultés apparurent parfois : ce fut le cas pour les chevaux de luxe groupés à Montauban pour lesquels 489 livres 16 sols de fourrage avaient été payées, mais le 31 août 1793 on ne savait pas à quoi ces chevaux avaient été employés ni ce qu'ils étaient devenus !

Le paiement du ferrage relevait du district pour les cavaliers levés, mais du canton pour les gendarmes, d'où une certaine confusion pour les gendarmes allant aux armées.

D'autre part, des mules et des mulets étaient levés pour l'armée des Pyrénées (20 pour le district de Gourdon). [6]

La réquisition des foins et paille touchait tout ce qui n'était pas strictement nécessaire à l'agriculture. [4]

Pour coucher les troupes, on retirait les fournitures des maisons d'émigrés ou des hôpitaux (le nettoiement était prévu pour ce qui provenait de ces derniers). Les caractéristiques du matériel de couchage des soldats étaient exactement semblables à ce qui était dans l'Ancien Régime. Les couvertures requises dans les commerces et chez les particuliers devaient être marquées de façon ineffaçable. Le département du Lot devait en fournir 2200 ; la Dordogne et le Tarn n'avaient que 2000 à livrer alors que 10 000 étaient prélevées à Paris. Les propriétaires étaient indemnisés : ce fut le cas à Lauzerte où les 283 couvertures furent payées 236 livres et 12 sols. Des équipes passaient dans tous les villages et les villes pour procéder à cette réquisition. Un classement devait être fait : les plus lourdes pour les hôpitaux, les plus grandes et les plus légères pour la cavalerie. [4]

Les chaussures, les "trousses" pour le fourrage, les sacs pour les subsistances, le bois pour le chauffage et la cuisson des aliments ainsi que les vêtements d'uniforme devaient être fournis par chaque département. Le département du Lot fit acheter à Paris par "le citoyen Bessieres qui s'y trouvait" les boutons et le fil nécessaires ! L'équipement des soldats comprenait, outre les vêtements et chaussures, 2 cocardes et une petite trousse à outils (alène, tournevis, tire-bourre).

Les armes aussi étaient requises : c'est ainsi que Figeac fournit 13 sabres à lame de 30 pouces (81 cm) et 10 paires de pistolets, n'ayant pas tous le même calibre, le tout pour l'armée allant en Vendée. [5]

La réquisition toucha également le cuivre et l'étain (pour la fabrication du bronze des canons), les eaux-de-vie et le vinaigre pour assainir l'eau.

Il semble que la charge d'étapiers ait été maintenue car il est parfois fait allusion à leurs obligations.

Les soldats avaient la liberté du choix du corps d'armée de leur affectation mais on prenait en compte la proximité du domicile, de telle sorte que les Pyrénées étaient la principale destination. Beaucoup de ressortissants du Lot allèrent vers l'Aude et les Pyrénées orientales, suivant ainsi les habitudes anciennes qui étaient d'aller vers la région de Gérone

pour y travailler. De plus le fort de Bellegarde, qui domine le col du Perthus, avait été pris au printemps de 1793 alors que les troupes espagnoles n'avaient pas progressé à l'ouest. [3] Mais le commandement de l'armée des Pyrénées occidentales s'étonnant de ne pas voir arriver de soldats du Lot et menaçant les autorités du département de graves punitions, il fallut assurer une répartition entre les deux armées ; d'autre part certains soldats furent envoyés à l'armée de l'ouest (Vendée et Bretagne) et aussi à Rochefort ou à Brest pour servir dans la marine.

Nous avons conservé seulement deux tableaux de cette répartition qui concernent Montauban et Cahors et leurs districts.

| | Pyrénées occidentales | Pyrénées orientales | Ouest | Marine | Cavalerie |
|---|---|---|---|---|---|
| Montauban | 776 | 111 | 227 | 75 | 102 |
| Cahors | 937 | 215 | | 10 | |

A partir de 1794, les autorités de Paris décidèrent que tous les soldats du Lot et les équipements seraient dirigés vers l'armée des Pyrénées occidentales avec ceux des Hautes et Basses Pyrénées, des Landes, du Bec d'Ambès, de Dordogne, du Lot-et-Garonne et du Gers. Les soldats des autres départements du sud, à l'ouest du Rhône, (Gard, Ardèche, Lozère, Tarn, Ariège, Haute-Garonne, Aveyron et Val d'Aran) allaient vers les Pyrénées Orientales. En raison du blocus des ports par la flotte anglaise on n'avait plus besoin de marins et l'arrivée en Vendée des "Mayençais" de Kléber qui, après avoir reçu les honneurs de la guerre de la part des Autrichiens, ne pouvaient plus combattre sur le Rhin, suffisait aux besoins de l'armée de l'Ouest. [2 et 9]

Comme durant les années précédant la Révolution, des régiments de ligne ou de volontaires et parfois des régiments provenant de l'amalgame fait entre les deux, traversèrent le département du Lot en se suivant à courts intervalles...

Il y eut une évolution, en 1792, l'Espagne n'était pas encore en guerre car le cousin de son roi régnait en France, les combats avaient lieu à l'est, face aux troupes du duc de Savoie-Piémont si bien que la traversée du département se faisait d'ouest en est :

En juillet 1792, le 1er bataillon des volontaires des Landes se dirigeant vers Lyon passa par Montauban, Caussade puis Caylus et Villefranche d'Aveyron (ex de Rouergue).

Le 25 août, les autorités de Castres demandèrent à celles de Cahors par où les troupes de Ste Foy et Libourne passaient pour aller à Cordes et à Albi, de façon à savoir où elles allaient pénétrer dans le département du Tarn.

Il en fut de même pour les volontaires de La Rochelle, passant par le département du Lot, mais les autorités de la Charente inférieure avertissaient celles de Cahors qu'il était impossible de prévenir les lieux d'étapes de la date de leur arrivée "car il leur faut 3 heures par lieue".

En septembre 1792, le bataillon de Nantes allant de Bordeaux à Nîmes logea à Moissac et à Montauban, avec 2 canons et 7 chevaux ; il leur fallait 6 heures par lieue !

Le 11 mai 1793, le 3ème bataillon de volontaires du Cantal quitta Maurs pour Figeac puis, passant par Rudelle le 12, Gramat les 13 et 14, le 15 à Souillac, se dirigea vers Sarlat pour aller en Vendée. Mais, par la suite, ce fut toujours la voie nord-sud, la route n°20 qui fut empruntée. Les étapes étaient Souillac, Frayssinet de Gourdonnais, Cahors où les soldats se reposaient une journée, Caussade et Montauban pour aller vers Grisolles et les étapes plus méridionales. Parfois un certain désordre se produisait. C'est ainsi que la 3ème "compagnie"de la ci-devant légion de Rosenthal, devenue le 29ème régiment de cavalerie, devait passer le 1er juillet à Souillac, le 2 à Frayssinet, le 3 et le 4 à Cahors, le 5 à Caussade, le 6 à Montauban. Les autres compagnies "étaient annoncées pour les 5, 6, 7, 8, 9 et 10. A ces mêmes dates et lieux, 2 escadrons du 27ème de cavalerie avec leurs 250 chevaux étaient annoncés ! L'annonce de tous ces passages avait été faite le 5 juin, or le 9 un autre avis, venant aussi de Paris, prévenait que la légion de Rosenthal "passera par ailleurs et il ne faut pas faire de préparatifs". Mais, en fait, elle passa en entier le 3 juillet à Souillac et suivit le trajet prévu vers Grisolles. Nous n'avons aucun détail sur la façon dont les étapiers purent remplir leurs obligations alors qu'aucune préparation n'avait pu être faite !

Un peu plus tard, en juillet, deux compagnies de canonniers du secteur du Temple et du secteur des Invalides de Paris suivirent cette même route.

Le 10 août, le 1er bataillon du 53ème régiment, ci-devant Alsace, emprunta ce même itinéraire du 11 au 15 du mois.

Le 23 août, 611 déserteurs autrichiens quittèrent Brive par la route habituelle pour aller à Grisolles. Sur cette même route n° 20, on trouva aussi les volontaires de la Dordogne à partir du 18 septembre, la légion de la Moselle dès le 25 septembre et 5 compagnies de volontaires de la Corrèze le 8 octobre et enfin, en frimaire an II (décembre 1793) les volontaires de la Haute-Vienne.

Les passages étaient parfois retardés par le manque de confiance des passeurs des rivières refusant tout transport sans avoir été payés à l'avance. [8]

Il n'est que fort peu question de l'approvisionnement sauf pour demander que tout soit fourni... Comment campaient-ils ? où logeaient-ils ? commettaient-ils des dégâts ? La discipline stricte des armées royales n'avait pas été maintenue pour les compagnies de volontaires. Les seules casernes mentionnées ne le sont que pour Montauban où les bâtiments étaient signalés en mauvais état en 1788, et à Cahors. [7]

Il s'agissait dans cette dernière ville de couvents désaffectés que l'on réparait à cet effet : le ci-devant couvent des Cordeliers, le ci-devant séminaire, le bâtiment des ci-devant chanoines réguliers et celui des "ci-devant orphelins" ; nous ignorons ce qu'étaient devenus les pensionnaires de ce dernier établissement. Deux documents plus tardifs (1794 et 1796) évoquent les dégradations commises à "Sencéré" et à Gourdon par les prisonniers de guerre espagnols : "les matelas, coetes, couvertes, et vieux linges étaient détériorés au point de ne pas être reconnus par les propriétaires, on ne sait quoi en faire". [7]

On prenait soin du bon état sanitaire des chevaux en essayant de lutter contre la propagation de la morve, maladie très grave et fort contagieuse.

Mais la santé des soldats était l'objet d'attentions aussi détaillées et précises que l'on pouvait le faire à l'époque. Des mesures prises pour les hôpitaux et les lieux de combat concernaient les "émanations cadavéreuses", prévoyant 3 ou 4 pieds de terre par dessus les corps, des plantes semées à la surface, des feux avec des plantes aromatiques à proximité. "Les travailleurs n'y seront jamais employés deux jours de suite, auront un sarrau de toile ne servant qu'à cela, se laveront les mains et le visage et se rinceront la bouche avec du vinaigre". On devait utiliser de la chaux en cas de difficulté d'enfouissement et également, mais cela est plus que discutable, utiliser "les grandes cavités naturelles des rocs et les carrières épuisées que l'on éboulera".

On essayait aussi d'empêcher la propagation des épidémies venant de l'ennemi en surveillant la propreté des prisonniers de guerre. On devait se prémunir des effets des chaleurs excessives par des aspersions d'eau sur les tentes et les sentiers, en mangeant du riz et en buvant de l'eau vinaigrée. [10]

Les soldats malades ou blessés étaient renvoyés dans leurs foyers jusqu'à leur guérison. En cas d'invalidité définitive, le congé absolu était donné par un officier de santé ou un chirurgien, assisté d'un agent militaire. Des inspections étaient prévues pour les malades ou blessés qui tardaient à rejoindre leur corps d'armée. Ce fut le cas le 23 pluviôse an II (février-mars 1794) [10].

Il est noté pour le 5ème bataillon du Lot :

| | | |
|---|---|---|
| Henri Baduel | adjudant | maladie continue |
| ? Bousquet | sergent-major | fièvre |
| Mathieu Blaviès | caporal fourrier | malade |
| François Pontié | volontaire | mauvaise santé |
| Géraud Cabarot | capitaine | part demain, 24 |
| Pierre Romiguière de Fons | volontaire | sciatique |
| Antoine Bouquié de Faycelles | caporal | prêt à repartir |
| Louis Naulet | grenadier | a pris la route après deux décades |
| Géraud Marié Caula | _ | en mauvais état (vice héréditaire des humeurs) |
| Antoine Becut de Terrou | tambour | surdité |

Pour le 4ème bataillon :

| | | |
|---|---|---|
| Pierre Doucet | commandant | part demain, 24 |
| Jean Dellat | volontaire | fièvre putride qui persiste, inflammation de la jambe gauche |

Pour le 1er régiment de hussards :

| | | |
|---|---|---|
| Pierre Marre | volontaire | part demain |

Cette préoccupation à l'égard des invalides aboutit le 16 pluviôse an II à la fixation des pensions versées : la perte de deux membres donnait le grade de commandant honoraire avec la pension afférente, de même pour la perte de la vue. L'élévation au grade de sous-lieutenant était prévue pour ceux qui avaient perdu un membre. Une pension revenait aux veuves et l'éducation des orphelins était prise en charge.

Le versement de ces pensions était-il effectif ? C'est possible car des certificats de paiements à des militaires pensionnés pour invalidité ou à la retraite furent établis en 1793 pour des hommes dont la validation de pension était antérieure à la Révolution. [10]

*

* *

Malgré une certaine désorganisation due à la disparition des relais administratifs traditionnels remplacés par des élus, certes pleins de zèle,

mais parfois insuffisamment instruits et, de plus, ne pouvant ou ne voulant pas se référer aux documents établis sous l'Ancien Régime (dont ils disposaient puisque nous les avons) il y eut un effort considérable. Cependant grâce à l'enthousiasme des uns et parfois à la peur ressentie par d'autres une réelle mobilisation des hommes et des fournitures nécessaires eut lieu, aboutissant, à partir de 1794, à des victoires sur les armées étrangères et au rétablissement d'une certaine paix intérieure sauf en Bretagne et en Vendée.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources

Tous les documents consultés sont aux Archives départementales du Lot et sont classés dans les séries L et L supplément.

1 - B.S.E.L. 1997 4ème fascicule p. 283
1998 4ème fascicule p. 281.

2 - L9 : tableau des conscrits du Lot.

3 - L10 : armée des Pyrénées orientales.

4 - L52 : chevaux et équipements.

5 - L77 : district de Figeac.

6 - L78 : district de Gourdon.

7 - L supp. 114 : contrôle nominal de la cavalerie.

9 - L supp. 121 : les mouvements de troupes.

10 - L supp. : documents en voie de classement concernant certains districts.

# LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET LA SOCIÉTÉ LOTOISE

L'idée d'élever des monuments aux hommes qui sont morts au combat existe depuis des siècles mais la façon dont l'acte des guerriers est figuré et commémoré est révélatrice de certains traits sociaux et culturels de la société au sein de laquelle les édifices sont érigés. En l'occurrence, les monuments aux morts élevés à la suite de la Première guerre mondiale, ceux que l'on a coutume de voir, aujourd'hui, sur les places des villages et qui ne retiennent plus notre attention tant ils sont habituels et nombreux, étaient, pour l'époque, des édifices conçus dans un esprit novateur, foncièrement distinct de ce qui se faisait au village jusqu'alors. En quoi étaient-ils originaux ? C'est cette nouveauté, signe d'une société en voie de transformation, que je souhaite mettre en évidence, tout en donnant un aperçu des monuments aux morts construits à la suite de la Première guerre, dans le Lot.

Cet article n'a pas pour objectif d'être exhaustif. La tâche serait d'ailleurs difficile compte tenu du grand nombre de monuments et de la disparition de certains au cours du siècle. Je ne donne ici qu'un aperçu des monuments lotois qui, du reste, n'offrent pas de particularités régionales. Ils sont assez représentatifs de ceux que Antoine Prost ou Annette Becker ont observés dans d'autres départements français, mis à part dans les régions où la pratique catholique est forte comme la Bretagne[1].

A la différence des Français du nord-est de la France, directement touchés par l'invasion, les habitants des communes lotoises n'ont vécu la Première guerre qu'à travers la désorganisation du quotidien, l'absence des hommes que les femmes devaient remplacer dans leurs tâches habituelles, la pénurie de marchandises. En revanche, autant que dans les autres régions françaises, ils ont été touchés par la mobilisation des hommes et ils ont attendu, dans l'inquiétude, des nouvelles des absents. Autant que dans les autres régions françaises, ils ont accusé la perte de nombreux appelés et connu la douleur du deuil. Cette guerre était la première guerre de mobilisation générale. Certes, en septembre 1870, pour endiguer l'invasion des Prussiens, Léon Gambetta avait étendu la

mobilisation à tous les hommes âgés de vingt et un à quarante ans, sans exception. L'émotion avait été grande devant cet appel qui n'épargnait même plus les chargés de famille. Les appelés avaient alors formé le gros des troupes, pendant quelques mois. Mais la mesure était d'exception et, si de nombreuses familles avaient pleuré l'un des leurs, le nombre des morts n'était pas comparable à celui provoqué par la Première guerre.

A la différence de la guerre de 1870-71, celle de 1914-18 a été une guerre de masse, longue et employant des acquis technologiques nouveaux qui l'ont rendue particulièrement meurtrière. Elle devait être courte et s'éternisait. Au total, sur les 7 836 000 Français mobilisés, 1 394 340 sont morts, c'est-à-dire près de 18 % des mobilisés[2]. Près d'un homme sur cinq envoyés au combat n'en est pas revenu. Le Lot a compté 6500 soldats tués ou disparus entre 1914 et 1918, ce qui le place dans la moyenne nationale. Mais à raisonner en terme de pourcentage, on occulte l'impact différent de cette ponction sur des régions aux forces vives inégales. En l'occurrence, elle fut dramatique pour le Lot où la situation économique était déjà critique. Dans ce département rural et largement agricole, la ponction s'est faite d'autant plus sentir que le secteur de l'agriculture était mal en point. De nombreux auteurs ont décrit la crise agricole qui secoua sévèrement le Lot dans les années 1880 et 1890, les dévastations causées par le phylloxéra s'ajoutant à une forte concurrence sur le marché des céréales et de l'élevage[3]. Cette crise, plus ou moins générale à l'ensemble de la France toucha particulièrement le Lot qui accusait un retard en matière d'outillage agricole. Le département ne combla pas son retard à la suite de la crise en raison, entre autre, de sa structure agraire (caractérisée par la prééminence de la moyenne voire de la petite propriété et par la polyculture) et de l'appauvrissement causé par la crise qui rendait difficile tout investissement. En conséquence de la récession, l'exode rural, déjà entamé, fut accentué. C'est sur ce terrain affaibli que survinrent les pertes provoquées par la Première guerre. La ponction humaine que constituent les morts à la guerre fut relativement plus importante que dans d'autres départements et le choc fut à la mesure de l'événement et de la fragilité de la région.

### Des stèles et des plaques commémoratives.

La plupart des monuments aux morts communaux furent construits rapidement après la fin de la Première guerre. Cette immédiateté est attestée dans plusieurs documents. Tout d'abord, dans les rares statuts d'associations d'anciens combattants déclarées auprès de la préfecture[4]. Ils sont au nombre de cinq et concernent des associations toutes situées dans la vallée du Lot. L'Union amicale des Démobilisés des armées du canton de Saint-Géry et l'Union amicale des Démobilisés des

armées des cantons de Cahors ont été fondées dès 1919 ; l'Union des Démobilisés de Saint-Vincent Rive d'Olt et l'Amicale des Démobilisés des Junies respectivement en 1920 et 1921; enfin l'Amicale de la commune de Labastide-du-Vert en 1923. Elles semblent avoir été créées spontanément, à l'écart des grandes fédérations. Effectivement, très tôt, dès avant la fin de la guerre, des fédérations se sont constituées proposant par la suite aux associations créées localement de les rejoindre[5]. D'après les statuts, l'objectif déclaré de ces cinq Unions ou Amicales de démobilisés était, en premier lieu, de "perpétuer la mémoire des enfants" de la commune ou du canton. En 1921, les fondateurs de l'Amicale des Junies envisageaient de déposer une couronne au "Monument aux Morts de la Guerre" de leur commune, attestant ainsi de l'existence du projet monumental à cette date[6]. Les cahiers de délibération des conseils municipaux constituent une autre source d'information. Dans ceux de Bretenoux, il est fait allusion, lors d'une séance d'avril 1920, à un projet d'édification du monument et on peut suivre les grandes lignes de son déroulement, dans ces registres, à partir de cette date. Quelques monographies locales apportent, de leur côté, des renseignements divers. Ainsi, à la fin de son ouvrage sur l'histoire de Saint-Céré "de la Révolution à nos jours", Henri Bressac, historien local du tournant du siècle, décrit les cérémonies organisée à Saint-Céré, en hommage aux soldats de la Première guerre et décrit le monument érigé par la ville[7]. Enfin, la presse de l'époque constitue une source de choix car elle publie les compte-rendus des cérémonies d'inauguration des monuments aux morts ou les appels à souscription et s'attarde sur les bienfaiteurs du monument. La Dépêche de Toulouse et La Défense sont les journaux les plus prolixes à ce sujet. Après consultation de ces quatre types de sources, il apparaît que les inaugurations de monuments furent nombreuses dans les années 1920 et notamment durant les cinq premières années de la décennie.

Elevés rapidement, les monuments furent aussi construits en grand nombre. Rares sont les villages qui n'ont pas une stèle ou une plaque commémoratives. S'il n'y a pas de stèle communale, il y a, la plupart du temps, une plaque paroissiale dans une des églises que compte la commune. Ces plaques paroissiales sont oubliées de nos jours, à la différence des monuments communaux situés de façon privilégiée sur les places publiques. Elles furent mêmes parfois retirées lors de la restauration de l'intérieur de l'église, au cours des trente dernières années. Pourtant, elles furent apposées en grand nombre, dans les années 1920. Plus réduites en taille, elles furent même posées plus rapidement que les majestueux et coûteux monuments de pierre -rares sont effectivement les monuments paroissiaux; les seuls que j'ai pu relever se trouvent sur

la place de l'église à Camboulit et dans l'église de Puybrun (voir fig. n°1) [8]. L'absence de monument communal est relativement courant quand la circonscription communale est sise sur plusieurs paroisses ou fractions de paroisses et que des rivalités opposaient les villages qui abritent les églises. N'arrivant pas à se mettre d'accord pour la construction d'un monument qui leur serait commun les habitants de ces communes apposèrent une plaque à la mémoire de leurs morts, dans leur église respective. A ces rivalités entre hameaux voisins, fréquentes dans le Lot, il faut ajouter un autre frein à la construction de stèles communales: les rapports de force entre cléricaux et anticléricaux. Les conflits entre les premiers, dénommés Blancs, et les seconds, appelés Rouges, et entre les hameaux d'une même commune ont parfois sévèrement retardé la construction d'un monument communal. Ainsi, à Cazillac et à Anglars-Juillac, le projet d'un monument communal à la mémoire des morts de la Première guerre ne put aboutir qu'après la seconde guerre mondiale. Les noms des morts des deux guerres furent alors inscrits sur la stèle.

L'oubli dans lequel sont tombées les plaques paroissiales m'amène à en décrire quelques unes avant de poursuivre. La dimension religieuse est présente dans les textes et l'iconographie de ces plaques, le plus souvent apposées à l'intérieur de l'église, sur le mur de la nef ou d'une des chapelles latérales. Elles portent le nom des morts de la paroisse, un intitulé et parfois une phrase qui renseigne sur les pratiques accomplies devant la plaque. Sur la stèle paroissiale de Bonneviole, dans le canton de Bretenoux, on peut lire :

"AUX ENFANTS de la PAROISSE de BONNEVIOLE MORTS pour la FRANCE. 1914-1918.

[liste des noms]

DONNEZ LEUR, SEIGNEUR, LE REPOS ETERNEL"(9).

Dans l'église de Gintrac, non loin de là, on peut lire, sur une plaque de marbre:

"Souvenez-vous dans vos prières des ENFANTS de GINTRAC MORTS POUR LA FRANCE.

[liste des noms]

"MISÉRICORDIEUX JÉSUS DONNEZ LEUR le repos éternel. 300 jours d'indulgence"[10].

Au dessus de ce texte, un macaron est entouré de deux rameaux de laurier (voir fig. n°2). On distingue encore la scène peinte dans le macaron. Le Christ en croix est au centre. A ses pieds, un homme allongé sur le sol mais se redressant sur son coude gauche, lève la tête vers lui et le regarde. Cet homme est un soldat car il apparaît comme tel dans de

nombreuses autres églises. Il se trouve sur les stèles des églises de Tauriac, Gagnac-sur-Cère et Cahus. Toutes les trois proviennent du même moule (voir fig. n°3, 4 et 5). Seul les coloris des motifs changent. La liste des soldats se situe au centre, entre deux colonnes gardées, à leur pied, à gauche par un poilu la main sur le fusil, à droite par un gaulois, la main sur un gourdin. Sous la liste des morts, un soldat dans son uniforme bleu horizon est étendu sur le sol, sa tête casquée reposant sur son havresac, une de ses mains tenant contre lui le drapeau tricolore. Un aumônier, le havresac sur le dos, se tient face à lui et lui présente la croix. Il lui donne l'absolution. Le soldat est en train de mourir. Mais de l'autre main, l'aumônier indique le ciel, représenté, dans la partie supérieure de la plaque, au dessus de la liste des morts, par le Christ, la Vierge et des anges, accompagnés d'un coq entouré de lumière. Le Christ est sur la croix, auréolé de lumière et placé dans les nues vaporeuses. Face à lui, la Vierge, auréolée elle aussi, tenant contre son sein son enfant, l'interpelle d'un geste et du regard. Au dessus d'eux, deux anges, une palme à la main, regardent la scène. L'aumônier a adressé à Dieu l'âme de ce soldat et la Vierge semble intercéder en sa faveur[11].

Ainsi, l'iconographie exprime le même message que les inscriptions rencontrées. Elle demande au Christ le repos éternel des âmes des soldats. Les jours d'indulgence mentionnés au bas de la plaque renvoient à une croyance, aujourd'hui disparue, selon laquelle une prière dite à l'intention de ces morts ôtait un certain nombre de jours de purgatoire à l'âme de celui qui la fait.

Plus rares sont les plaques apposées sur des croix situées à l'extérieur de l'église. Au Bastit ou à Lunegarde, une ancienne croix de mission des années 1890 fit office de monument (voir fig. n°6). Les habitants de ces deux villages trouvèrent que le calvaire était un support approprié pour recevoir le nom des morts en raison du parallèle dressé, à l'époque, entre la passion et le sacrifice du Christ, d'une part, et les épreuves endurées par les soldats et leur propre "sacrifice", d'autre part: comme les saints avant eux, les soldats avaient suivi, toute proportion gardée, l'exemple du Christ. Dans ces deux dernières communes, une plaque de marborite noire a été fixée, chacune sur la face principale du socle de la croix. A Segonzac, alors section de la commune de Loubressac bien que dépendant de la paroisse d'Autoire, la plaque qui porte le nom des morts fut fixée sur le socle d'une croix de pierre qui fut, elle, déplacée à l'entrée du village (voir fig. n°7).

En tout cas, monuments communaux comme monuments paroissiaux ont en commun d'avoir été construits, de façon privilégiée, au centre symbolique ou au centre géographique de la circonscription de référence (la paroisse ou la commune). J'entends par centre symbolique

de la circonscription, les places principales et carrefours importants des villages, lieux de passage, de foires, bref, de sociabilité ou bien l'édifice qui représente la circonscription, l'église ou la mairie. Quand le monument est édifié dans le cimetière, il l'est à une place d'honneur, à la croisée des allées ou associé au portail d'entrée. Quand il est réduit à une plaque apposée à l'intérieur de la mairie, il se trouve dans la salle de délibération du conseil municipal ou de part et d'autre de la porte d'entrée de la mairie. Le centre géographique du territoire communal était choisi lorsqu'il y avait un litige sur le lieu de la construction du monument, à la suite de rivalités. Dans le cas d'Anglars-Juillac, déjà évoqué, les deux hameaux rivaux de la commune réclamaient chacun le privilège d'avoir, au sein de son agglomération, la stèle communale. Elle fut finalement construite au centre géographique de la circonscription, là où se trouvaient déjà la mairie et l'école.

De même, que le monument ait été communal ou paroissial ou, à la fois, l'un et l'autre, l'ensemble des familles de la commune et/ou de la paroisse étaient sollicitées pour participer aux frais de construction. Des appels à souscription furent publiés dans la presse, des quêtes faites, au porte à porte. Les habitants cotisaient certes en vertu de la solidarité qui les liait à leurs voisins et amis touchés par le deuil, solidarité coutumière dans les campagnes. Mais, les avis de souscription publiés dans la presse faisaient aussi appel au patriotisme de tout un chacun pour la commémoration de l'acte des soldats morts. Ce discours rassembleur prolongeait l'esprit mis en place par l'union sacrée, cet accord politique passé au début de la guerre entre les partis politiques pour faire taire leurs querelles et concentrer leurs forces sur la défense de la nation. Certains, en l'occurrence les anciens combattants, demandaient à ce qu'il continue après la guerre. En principe, sinon dans les faits, l'hommage rendu aux morts de la Première guerre était rassembleur, même s'il cachait mal des divisions réelles, même s'il était l'objet de récupération par les cléricaux ou les anticléricaux, selon le contexte local. Toujours est-il que les uns comme les autres ont soutenu l'idée de commémorer tous les soldats morts à la guerre sans exception ni distinction. L'ampleur et le montant élevé des sommes collectées, les commentaires faits par les contemporains témoignent de l'adhésion de la grande majorité des habitants à l'idée d'élever un monument à la mémoire de tous les soldats morts à la guerre.

Cette volonté d'élever un monument à la mémoire de tous les morts est un fait jusqu'alors inédit dans les campagnes du Lot. Si la mesure du choc psychologique provoqué par la guerre et de l'importance du deuil explique le grand nombre de monuments, elle n'explique pas la façon dont on a commémoré l'acte des soldats. On décèle des éléments de

réponse en mettant l'événement dans une perspective historique et sociale. Considérons un précédent qui a préparé la vague des mémoriaux de 14-18, précédent qui en dessinait les caractéristiques générales, tout en étant, lui-même, marqué par les traits de son temps.

**Sur un même pied d'égalité.**

L'idée d'élever des monuments aux simples soldats de la guerre, et non plus aux chefs militaires se met en place petit à petit. D'après June Hargrove, c'est un phénomène qui débute au siècle des Lumières en Europe et se répand au XIX$^{ème}$[12]. En France, l'idée d'élever un monument pour les guerriers morts au combat a été diversement appréciée selon les régimes du siècle dernier. Louis-Philippe qui, significativement, se faisait appeler le roi-citoyen et voulait clore la restauration antinationale ouverte en 1815, y fut le plus sensible des monarques du siècle : il a multiplié les commémorations en se plaçant dans la continuité de la Révolution et de l'Empire[13]. Mais il faut attendre l'installation de la III$^{ème}$ République et les années 1880 et 1890 pour assister à un premier essor du phénomène sur l'ensemble du territoire français. La guerre de 1870-71, malgré la défaite, a suscité certains de ces mémoriaux. Les monuments aux morts de la guerre de 1870-71 sont la plupart du temps d'envergure départementale. Dans le Lot, deux monuments ont été construits, l'un au chef-lieu du département, Cahors, inauguré en 1881,l'autre à Figeac, sous-préfecture, en 1907. Dans le Lot, comme ailleurs, la réaction a été tardive, entre dix à trente ans après la fin du conflit, et a été suscitée par le climat politique des années 1880 et 1890 plutôt que par le choc de la guerre et de ses morts. En l'occurrence, ceux qui ont été élevés après la chute du général Boulanger, après 1889, l'ont été à l'instigation d'associations qui souhaitaient aller à l'encontre d'un mouvement général d'affaiblissement de l'esprit de revanche. Ainsi, non seulement ces mémoriaux étaient tardifs mais ils ont été insufflés puis utilisés par diverses associations qui n'engageaient pas la majorité de la population[14].

L'idée d'élever des monuments à la mémoire des morts des guerres était néanmoins là et leurs caractéristiques, largement reprises après 1918, se mettaient alors en place. A Cahors, le monument aux morts de 1870-71 est composé d'une colonne élevée sur un socle et ornée d'une guirlande de feuillage évoquant l'héroïsme des soldats. Au pied de la colonne, plaqués contre chacun des quatre côtés du socle, se tiennent, debout et casqués, des soldats de pierre, la main sur le fusil, le regard tendu vers l'horizon. Si la colonne est un modèle architectural qu'on n'a pas repris après 1918 -on lui a préféré l'obélisque-, si les noms des soldats n'y sont pas inscrits, ce mémorial n'évoque-t-il pas déjà ceux de 14-18 ?

Sur la partie basse du socle, on peut lire des textes sur trois côtés, la face de l'arrière étant nue. Cela indique que le monument a un devant et un derrière, ce qui est également le cas des monuments de 14-18. Je ne rapporte que le texte inscrit sur la face avant :

"A LA MEMOIRE des mobiles et soldats du Lot morts pour la DEFENSE NATIONALE. 1870-1871"[15]

Là encore, si certaines expressions comme "morts pour la défense nationale" ne sont plus employées après la Première guerre, l'esprit du texte a perduré et on le retrouve, sur certains monuments, sous une autre forme: "morts pour la patrie", "morts pour la France". De même l'emplacement et l'arrangement des abords immédiats de la stèle rappellent à nos yeux ceux des monuments de 14- 18: elle se trouve sur l'une des places de Cahors et est entourée d'un enclos de fer forgé (voir fig. n°8).

En revanche, l'hommage rendu au chef militaire des mobiles du Lot par un petit mémorial accolé au monument précédent est un trait qu'on ne retrouve plus par la suite. Un parallélépipède de pierre a été plaqué contre la base du monument à la mémoire des mobiles et des soldats du Lot, sur sa face avant. Dessus, s'étend la statue d'un militaire à demi allongé, s'appuyant sur son avant-bras gauche, son bras droit pointant son épée vers le nord, en signe d'engagement au combat ou d'attention à porter à l'ennemi. Sous cette statue, on peut lire, gravé dans la pierre : "Le commandant des mobiles du Lot tué à Origny, le 10 décembre 1870". De même, le monument de Figeac fut élevé à la mémoire du capitaine Auguste Anglade (né à Figeac et tué le 4 août 1870) et aux enfants de l'arrondissement morts pour la défense de la patrie en 1870.

Ainsi, si les textes et l'iconographie se mettent globalement en place à la fin du XIX$^{ème}$ siècle, il reste que la hiérarchie militaire est encore présente sur le monument commémoratif, les simples soldats passant au second plan derrière l'officier le plus prestigieux mort au combat. Après la Première guerre, elle a quasiment disparu : on rend désormais hommage à l'ensemble des soldats, les noms de tous étant inscrits sur la stèle et le grade est une distinction subsidiaire, quand elle est mentionnée. Les stèles sont, avant tout, consacrées à l'ensemble des soldats.

Considérons le monument aux morts élevé à Bretenoux, en 1924. Comme la très grande majorité des autres monuments, il porte la longue liste des hommes de la commune morts pendant le conflit. Cette liste est gravée sur une plaque posée contre le monument de pierre qui représente les ruines d'un bâtiment de style classique. Sur le frontispice de l'évocation architecturale, on peut lire, écrit en lettres capitales: "1914. BRETENOUX A SES ENFANTS. 1918" (voir fig. n°9). Sur le côté, une statue de bronze représente une femme vêtue d'un drapé. Elle "accroche

sur les ruines du monument une couronne à la mémoire des Héros morts pour la France" - telle est la description que l'artiste fait de son œuvre dans le dossier qu'il a adressé à la municipalité -. Une grande palme de bronze est fixée sur le monument au dessus de la plaque. La plaque originelle a disparu, brisée il y a quelques années, et a été remplacée par une nouvelle dont on m'a assuré qu'elle reprenait le texte de l'ancienne. On peut lire, en intitulé: "1914-1918". La plaque est ensuite divisée en deux colonnes. La première porte la mention "TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR". La seconde: "MORTS POUR LA FRANCE . Les noms inscrits dans la première colonne sont ceux des soldats tués en combattant alors que la deuxième colonne est réservée à ceux qui, atteints de la grippe espagnole et renvoyés chez eux, y sont morts. Les membres du comité chargé de l'érection du monument ont jugé bon de distinguer les deux types de morts, réservant la qualification de "morts pour la France", formule à valeur juridique (formule qui constitue l'une des énonciations officielles à faire figurer sur les actes de décès des militaires tués à la guerre), aux soldats morts de maladie et non sous les balles ennemies. Cette différenciation est rare.

A l'intérieur de chaque colonne, l'inscription des noms suit l'ordre chronologique des décès. Dans le reste du canton de Bretenoux, les noms des morts sont classés, le plus souvent, par ordre chronologique. Sur les autres monuments du canton, les morts sont classés par ordre alphabétique. Dans un cas comme dans l'autre, aucune indication n'est portée, hormis le grade, qui est parfois mentionné et encore, de façon subsidiaire: le grade des officiers et sous-officiers est alors précisé en abrégé et souvent en caractères de petite taille. Les noms se suivent, inscrits selon un même modèle typographique, les uns au dessous des autres dans un ordre qui ne doit rien à ce que ces hommes ont été dans la vie. On a retiré à ces morts toute la singularité de ce qu'a été leur existence. On les a homogénéisés et en même temps réduits à leur plus simple expression : leur nom. Tout trait personnel relevant d'une connaissance quotidienne et de longue durée est gommée. Tout regroupement par famille ou autre affinité, de voisinage, de parti est exclu. Le statut social n'est pas considéré. Les monuments aux morts ont emprunté un langage différent de celui de la sociabilité coutumière, car, dans les communes, l'histoire personnelle de chacune de ces personnes décédées était connue. Certaines étaient appelées par un sobriquet individuel ou familial. La standardisation des noms, sur le monument, renvoie aux usages administratifs de l'état civil, à l'identité attribuée par "les papiers", par l'Etat[16].

Mais continuons l'analyse. Dépouillés de leur singularité, ces morts deviennent autant d'exemplaires d'un même modèle, celui du soldat

mort au combat. Les motifs iconographiques et les intitulés des monuments concourent à l'élaboration de cette standardisation qui ne s'arrête pas, à mon sens, aux cinq principaux types de stèles mis en évidence par Antoine Prost[17]. L'auteur a établi cette classification en fonction de la localisation des monuments, de l'iconographie et des inscriptions portées sur eux.

Les monuments de la victoire sont le plus souvent sur une place publique et agrémentés d'une statue allégorique (coq, couronne de laurier, drapeau déployé) ou d'un poilu idéalisé. Les inscriptions comportent les termes suivants: "morts pour la France", "morts pour la patrie", "héros", "héroïque", "gloire", "champ d'honneur".

Le monument civique ne porte aucune allégorie. Les statues de poilus, quand il y en a, sont réalistes. La croix de guerre est fréquente. Les inscriptions ne soulignent pas la dimension héroïque des soldats. Elle est souvent laconique: "morts pour la France". Ils se situent sur la place publique, à proximité de la mairie.

Les monuments funéraires-patriotiques sont, eux, soit sur la place publique, soit dans le cimetière comme les deux derniers types de stèles. La statue du poilu est souvent celle du soldat mourant, drapeaux embrassés, serrés contre la poitrine. Les formules sont "morts pour la patrie", "morts pour la France" ou "A nos grands morts, héros", "gloire".

Les monuments funéraires sont des tombes ou des calvaires accompagnés de pleureuses ou de gisants. On peut y lire "Morts pour la France", "A nos morts", "A nos enfants", "Aux victimes de la guerre".

Enfin, le monument pacifiste développe des allégories de la paix ou, le plus souvent, statufie des vieux parents, des veuves ou des orphelins. Il ne porte aucune mention de la France ou de la patrie. Les inscriptions sont explicites ou sont "A nos fils", "Aux victimes". Mais par delà la diversité de ces cinq types de monuments aux morts, on peut dire que chacun offre un modèle du soldat. Que la statue du poilu soit réaliste ou allégorique, que les textes aient été pacifistes, patriotiques, civiques ou funéraires, ils représentent, avant tout, ce que tous les morts de la guerre, tous dans leur ensemble, sont censés avoir été. La construction de ce modèle a été possible en vertu du dépouillement qu'on a fait subir aux individus.

La même homogénéisation des morts de la commune s'observe sur les plaques paroissiales. Par delà la dimension religieuse, propre à ces plaques, il y a cette même façon de présenter les morts des guerres. Leurs noms sont, comme sur le monument communal, classés par ordre chronologique du décès ou par ordre alphabétique et standardisés par l'emploi d'une même typographie. Là encore, le rang social n'apparaît

pas. On trouve très peu souvent les morts regroupés en fonction de leur engagement dans le combat armé, comme sur le monument communal de Bretenoux, entre ceux qui sont "tombés au champ d'honneur" et les "morts pour la France". Le seul cas relevé dans le Lot se trouve dans l'église du Boulvé, où l'on peut lire, sur la plaque, située dans le vestibule de l'église:

"A NOS MORTS DE LA GRANDE GUERRE
1914-1918
LA PAROISSE DU BOULVE RECONNAISSANTE"
TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR
[suivent six noms inscrits par ordre alphabétique]
DISPARUS
[suivent six noms]
VICTIMES DE LA GUERRE
[suivent six autres noms]
HONNEUR A CEUX QUI SONT TOMBES POUR VENGER LE DROIT,
SAUVER NOS LIBERTES ET DEFENDRE LA PATRIE.
REQUIESCANT IN PACE".

Ainsi, mis à part les intentions religieuses, le traitement des morts est le même sur les monuments communaux et paroissiaux du point de vue de la mise à l'honneur de tous les combattants, qu'ils soient simples soldats ou officiers.

Ce pas vers l'égalité des hommes dans la mémoire n'allait pas de soi dans une société où la notion de rang était importante. La hiérarchie sociale était plus accentuée que de nos jours. Si les années 1880 sonnèrent le glas des derniers grands noms de la noblesse locale et des "grands notables"[18], il restait les représentants d'une bourgeoisie moins cossue et ceux d'une petite noblesse moins prestigieuse. Cependant, en vertu de leur statut social, ces derniers étaient encore l'objet de termes d'adresse et de considérations particulières.

Aux rapports de préséance dus à un plus fort sens de la hiérarchie, qui s'exprimaient dans les relations de voisinage, économiques ou politiques, il faut ajouter les effets de l'organisation familiale. Dans le Lot, comme dans la grande partie du sud de la France, les relations de parenté s'organisaient coutumièrement autour du principe de la perpétuation de l'exploitation familiale. En effet, pour que la "maison", c'est-à-dire l'exploitation agricole, artisanale ou la charge professionnelle (comme celle de notaire), perdure d'une génération à l'autre, un des enfants seulement était privilégié par les parents. Le plus souvent, il s'agissait de l'aîné des garçons. La plus grande partie de l'héritage lui revenait, alors que les autres enfants recevaient, au moment de leur

mariage une dot équivalant à leur part d'héritage, bien que moindre que celle de l'héritier en titre. Ces différences de statuts se ressentaient, au sein de la famille, dans la vie quotidienne. Les parents avaient une grande autorité sur les enfants et l'héritier en titre recevait plus d'attention que ses frères et sœurs. Des relations de préséance réglaient les relations au sein de la fratrie et entre les générations[19]. La notion de rang était forte. Les usages coutumiers renforçant, régionalement, le caractère déjà hiérarchisé de la société française de l'époque, l'idée d'égalité en droit des individus était loin d'aller de soi dans la société lotoise des années 1910-1920. Les monuments sont pourtant les témoins (au sens balistique du terme) de l'avancée, dans les campagnes lotoises, de l'idée d'égalité des hommes non tant devant la mort que devant la loi et dans la vie sociale.

Il faut cependant préciser que certains milieux plutôt que d'autres furent sensibles à l'idée de considérer comme égaux entre eux les soldats tombés sur le champ de bataille. Ce nouvel état d'esprit fut effectivement inspiré et soutenu par des hommes situés à la charnière de la société locale et de la société nationale, ancrés dans la première et au contact de la seconde. Quels étaient-ils ?

### La petite et moyenne bourgeoisie.

Les municipalités, aujourd'hui propriétaires des monuments aux morts communaux, ne furent pas, dans la grande majorité des cas, les maîtres d'œuvre de leur construction. Dans un souci de représentation de tous, un comité était, le plus souvent, constitué à la fois de personnes extérieures à la municipalité et de membres du conseil municipal. L'objectif du comité était de proposer un emplacement, un projet architectural pour la stèle, de collecter les fonds nécessaires et d'organiser la cérémonie d'inauguration au cours de laquelle le monument était remis à la municipalité qui, dès lors, en devenait propriétaire et avait à sa charge l'entretien du petit édifice. Reprenons le cas de Bretenoux déjà cité. Dans cette commune, une commission municipale et le président de l'amicale communale des anciens combattants siégeaient au comité[20]. En novembre 1922, le comité (dont on ignore la date de fondation) assigna l'emplacement de la stèle à la bordure du cimetière que l'on comptait désaffecter, au bord de la route nationale qui traversait alors l'agglomération. La stèle fut inaugurée en 1924 et remise, à cette occasion, à la municipalité. A Gramat, le comité, composé de quatorze membres, comprenait pour moins de la moitié de conseillers municipaux, comme l'indique le compte-rendu de la séance de délibération du conseil du 8 février 1920 :

"Projet d'un monument aux Morts de la guerre.

M. le Président [de la séance; il s'agit du maire] soumet au conseil un projet d'érection d'un monument à la mémoire des Morts de la Grande Guerre. Une commission est nommée à cet effet, elle sera chargée de choisir l'emplacement, de s'entendre et de traiter avec les entrepreneurs éventuels, de faire circuler les listes de souscriptions chez les particuliers. La dite commission comprend six conseillers municipaux et huit membres pris en dehors du conseil".

Au cours de la séance du 29 février 1920, le conseil vote "une somme de 4000 francs comme part de la commune" à la construction du monument. Le 8 mai 1921, les résultats de la souscription sont connus et le conseil vote une augmentation de mille francs à la première enveloppe pour compléter le montant amassé par la collecte. Ce même jour, "le conseil (...) décide, en outre, de fixer l'emplacement du monument entre la troisième et la quatrième rangée d'arbres du champ de foire à quinze mètres en arrière à gauche de la bascule". La séance municipale du 24 septembre 1922 clôt les comptes pour l'édification du monument. Sans doute la stèle est-elle achevée et la réception des travaux vient-elle d'être effectuée car, quelques semaines plus tard, la cérémonie du 11-Novembre a lieu devant le monument aux morts, comme l'indique un article paru le 16 novembre 1922, dans La Dépêche du Midi. La réalisation du projet fut plus rapide à Gramat qu'à Bretenoux mais l'organisation des hommes et la procédure ont été les mêmes: si la grande majorité des habitants ont répondu à la souscription, un petit groupe d'hommes seulement ont pris l'initiative de cette collecte et ont arrêté, dans les détails, ce que serait le monument.

La présence de notables et de membres de la petite et de la moyenne bourgeoisie dans ces comités s'aperçoit au détour d'une ligne, à la lecture du nom de leur président, de la profession ou du titre de leurs membres. A Bretenoux, d'après une séance de délibération du conseil municipal, le maire et son adjoint étaient tout en faveur du monument. Le premier était le docteur Ayroles et le second Amédée Trassy, notaire, dont la famille détenait la charge depuis la Révolution française. Tous deux faisaient partie des notables de la petite ville. En revanche, on trouve très peu de noms à particule et aucun journalier ou ouvrier. Le milieu social de ceux qui promurent l'idée d'un monument et qui choisirent les projets proposés par de nombreux architectes est fondamental. Ils étaient le plus souvent notaires, médecins, propriétaires ou surnuméraire à l'enregistrement. Ils faisaient partie soit de cette notabilité installée à la fin du XIX$^{ème}$ siècle soit d'une petite bourgeoisie en ascension et confiante dans les principes républicains. De par leur métier, nombreux étaient ceux qui avaient une certaine habitude des "papiers" et de

l'Administration. La décision d'élever un monument honorifique à tous les combattants et l'inscription des noms des morts de façon si homogène et standardisée est de leur fait. Si les membres de la notabilité les moins favorables à cette idée y voyaient une égalité de tous devant la mort, dans la lignée d'une pensée eschatologique chrétienne, en revanche, les représentants de la petite et moyenne bourgeoisie acquis aux idéaux de la République considéraient cette égalité comme un droit acquis à mettre en application.

Le choix d'élever un monument et non d'accomplir un geste plus coutumier, relevait, en lui-même, des pratiques bourgeoises de l'époque. La bourgeoisie locale, si variée, ne fit qu'introduire dans les moindres villages les monuments de pierre honorifiques et commémoratifs qui ont tant marqué l'architecture urbaine du XIX$^{ème}$ siècle, au point que Maurice Agulhon a qualifié de statuomanie l'engouement de ce siècle pour l'élévation de petits édifices commémoratifs[21]. Planter un arbre pour la victoire et à la mémoire des morts à la guerre était, en revanche, plus dans l'esprit de la coutume. Mais cet acte semble avoir été comme annulé, ou tout du moins occulté, par le choix d'édifier un monument ou d'apposer une plaque. On en trouve de rares traces dans la presse[22].

Parmi la petite et moyenne bourgeoisie se trouvaient les dirigeants des associations locales d'anciens combattants. Antoine Prost a amplement montré que l'encadrement du vaste mouvement associatif qui s'installa en France, après la guerre, était dans les mains de ce milieu social et les éléments dont on dispose pour le Lot confirment le constat de cet historien. Les démobilisés étaient particulièrement sensibles à cette égalité de traitement des soldats et les dirigeants des associations locales ont su faire entendre leur voix au moment d'élever la stèle commémorative. La Première guerre, parce qu'elle avait été une guerre de masse, avait marqué un nombre considérable d'hommes et avait, par leur intermédiaire, aidé à transformer la société française jusque dans ses moindres campagnes. Transformation lente cependant, dont les monuments sont un des signes.

Ainsi, les monuments aux morts qui ont fleuri dans l'ensemble du département, après la Première guerre, traduisent l'avancée de cette pensée d'une égalité des hommes devant la défense de la patrie mais aussi dans la société, pensée d'avant-garde allant à l'encontre des caractéristiques de la vie sociale de l'époque.

Pascale BABOULET-FLOURENS
(Septembre 1999)

## Notes

1 - Antoine Prost a mené une étude statistique sur plusieurs départements français. Voir son article "Les monuments aux morts", in Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, tome I, Paris, Gallimard, 1984, pp. 195-225. On peut aussi consulter la synthèse de Annette Becker, *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire*, Paris, Errances, 1988.

2 - Exactement 17,8%. J'ai repris les chiffres avancés avec précision par Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française. 1914-1939*, Paris, FNSP, 1977, vol. 2, p. 5.

3 - Voir, pour un aperçu synthétique et récent, Jean Estèbe, "Le siècle de l'acculturation" in *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1993.

4 - Voir le dossier 4M63 aux archives départementales du Lot.

5 - Les premières associations à se fédérer sont des associations de mutilés constituées dès 1916 dans des villes de province et à Paris. L'Union fédérale (U.F.) sort, en mars 1918, de ce processus de regroupement. Quelques associations à vocation nationale restent en dehors de ce rassemblement comme l'A.G.M.G. Une deuxième génération de fédérations naît de la démobilisation. L'Union nationale des combattants (U.N.C.) est la plus importante et la première puisqu'elle est fondée à la fin de 1918. Rapidement, d'autres fédérations sont créées, qui spécialisées dans un type d'invalidité (les Mutilés des yeux) ou dans le recrutement des combattants d'une profession (associations de fonctionnaires ou de cheminots), qui favorables à une tendance politique. L'U.N.C., par exemple, est née d'une initiative parisienne proche des milieux catholiques sociaux, et bénéficie du soutien de l'armée, de l'Eglise et du patronat. L'association ouvrière des mutilés qui deviendra la Fédération ouvrière et paysanne (F.O.P.) est, par contre, favorable au pacifisme socialiste.

6 - Les majuscules figuraient dans le texte des statuts, traduisant l'importance accordée à l'édifice comme aux morts du conflit par ailleurs fréquemment appelés "grands morts".

7 - Henri Bressac, *Chronique de Saint-Céré de la Révolution à nos jours*, Saint-Céré, Association des amis du passé de Saint-Céré, 1985(1929).

8 - On trouve trace de l'inauguration des stèles paroissiales dans la presse d'obédience catholique qui rivalise avec la presse républicaine pour mettre en évidence l'acte patriotique des "morts au champ d'honneur".

9 - Egalement observé à Lasvaux, à Gigouzac. D'autres formules sont moins explicites mais renvoient tout de même au salut des âmes des soldats. On peut lire "Priez pour eux" à Saint-Michel-Loubéjou ou dans l'église Notre Dame de Saint-Céré.

10 - La typographie a été respectée.

11 - La Vierge est figurée assez souvent dans ce rôle d'intercesseur. Sur la stèle de l'église de Lavergne, par exemple, la Vierge sur un nuage donne un rameau au moribond qui la regarde.

12 - Cf. June Hargrove, "Souviens-toi", *Revue des Monuments Historiques*, n° 124 (dec. 1982 janv. 1983), p. 59-65. Dans son balayage historique, l'auteur évoque quatre causes de l'évolution du phénomène. Tout d'abord un nouveau comportement face à la mort. On conçoit la mort comme la perte irréparable de l'individu, quel que soit le sort ultime de l'âme, et on exprime sa douleur dans des termes profanes. Ensuite, l'essor de l'art public qui est reconnu comme l'affirmation de valeurs collectives (voir, entre autre les travaux de Maurice Agulhon à ce sujet). Mais avant tout la révolution industrielle et la

montée des nationalismes. Cependant, il ne développe pas cette idée qui reste donc encore de l'ordre de l'hypothèse.

13 - Maurice Agulhon a dressé avec précision la liste des édifices commémoratifs élevés par le régime. On peut consulter son livre *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

14 - Entre autre, tous les ans, les vétérans des Armées de Terre et de Mer de l'arrondissement de Cahors, rassemblés en association, organisaient une cérémonie d'hommage aux morts devant le monument des mobiles et des soldats de 1870-1871, le jour de la réunion statutaire de leur association. Ils déposaient une couronne au pied de la stèle et observaient une minute de silence. Les autorités de la ville n'étaient pas présentes. Voir le compte-rendu publié dans le journal *L'Eveil* du 28 mai 1910.

15 - La typographie a été respectée. Les mobiles étaient tous les jeunes gens valides qui ne faisaient pas partie de l'armée d'active et qui, ayant fait leur service militaire, étaient susceptibles d'être appelés, par un acte législatif spécial, pour la soutenir dans sa fonction de défense du territoire et de maintien de l'ordre. Cette Garde nationale mobile fondée en 1868, bien qu'incomplètement constituée quand la guerre de 1870 éclata, a composé le gros des troupes.

16 - Il ne faut pas oublier que la carte d'identité, qui instaure une identité administrative fondée sur les noms enregistrés officiellement à l'état civil, se met en place entre la fin du XIX$^{ème}$ siècle et le milieu du XX$^{ème}$ siècle. En germe en 1887, la carte d'identité est rendue obligatoire pour les étrangers, en 1917, et pour les Français au début des années 1950.

17 - Antoine Prost, op. cit., vol. 3, p. 51.

18 - Les historiens entendent par "grands notables" les électeurs censitaires qui payaient plus de 1000 francs d'impôt. Ils étaient très peu nombreux dans le Lot. Voir, pour plus de détails, Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849*, Paris, PUF, 1964.

19 - Pour plus de renseignements, voir la thèse de Diane Gervais, *Les pratiques coutumières de la transmission patrimoniale dans un canton du Quercy (1750-1950)*, thèse, université de Montréal, 1990.

20 - D'après ce que l'on peut tirer du cahier des délibérations du conseil municipal qui ne présente pas le comité dans son ensemble mais qui est la seule source qui renseigne sur lui.

21 - Maurice Agulhon, "La "statuomanie" et l'histoire", *Ethnologie française*, XVIII, 2-3 (1978), pp. 145-172.

22 - Voir *La Défense*, 12 novembre 1922. Un "Arbre du Souvenir" a été planté à Sabadel le 11 novembre 1922.

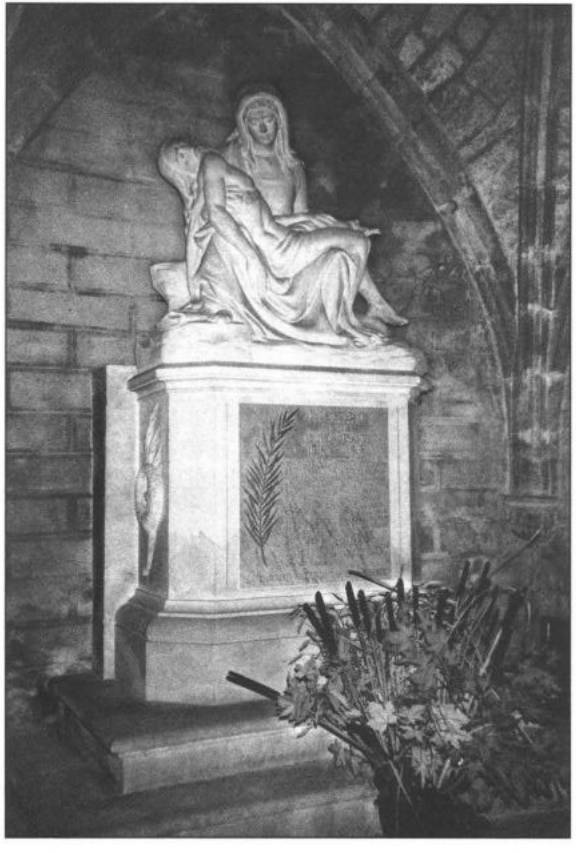

*Fig. 1 - Monument paroissial de Puybrun*

*Fig. 2 - Plaque paroissiale située dans l'église de Gintrac*

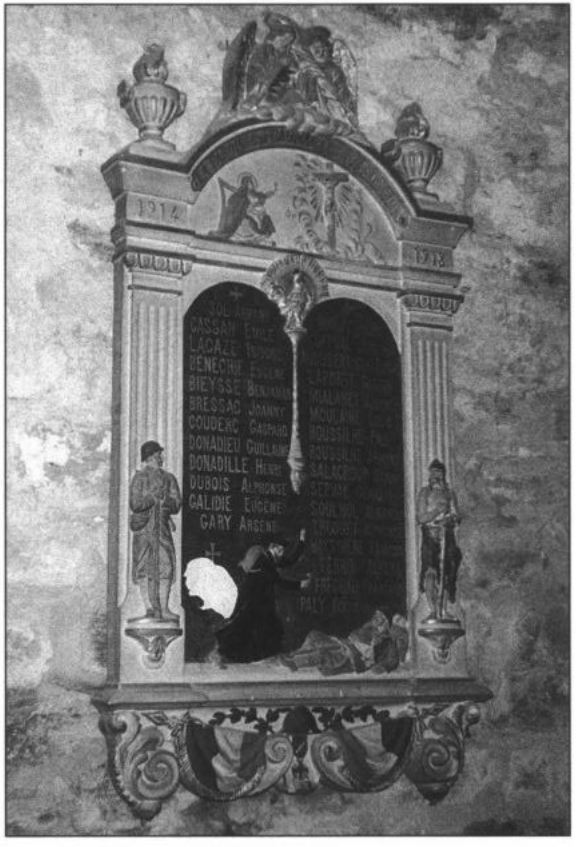


*Fig. 3 - Plaque paroissiale située dans l'église de Gagnac-sur-Cère*

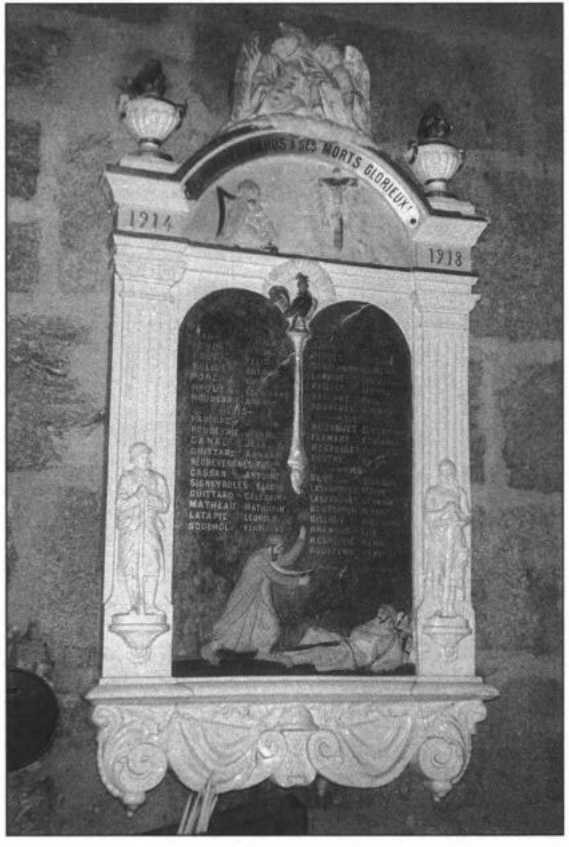


*Fig. 4 - Plaque paroissiale de Cahus*

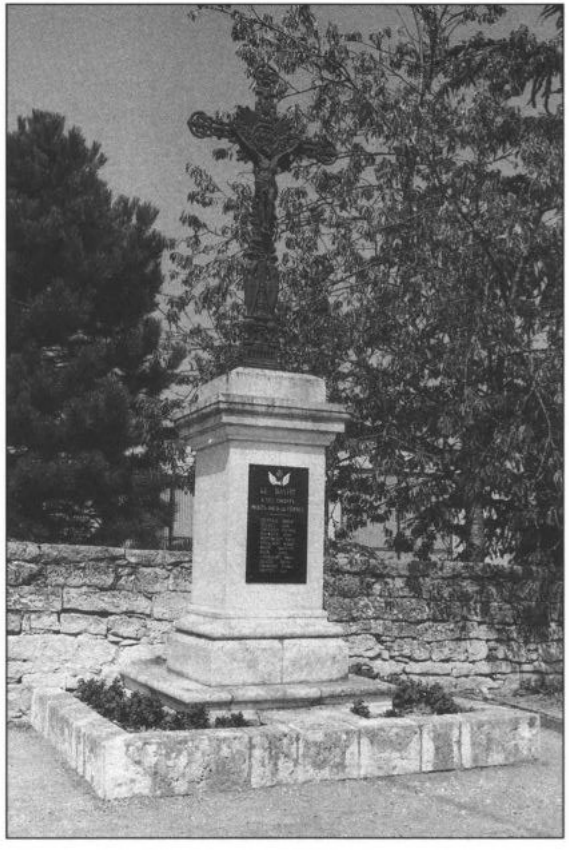

*Fig. 6 - Monument du Bastit (la croix avait été élevée lors de la mission organisée en 1895).*

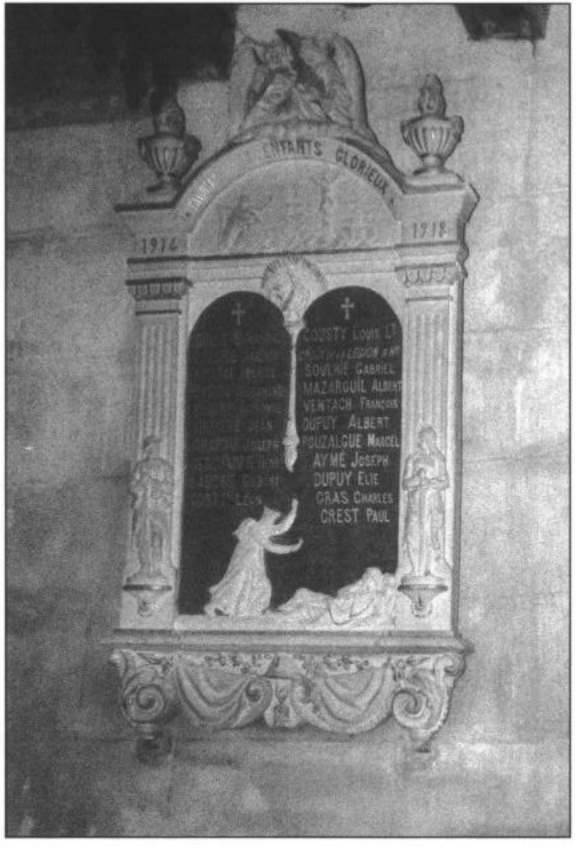


*Fig. 5 - Plaque paroissiale de Tauriac*

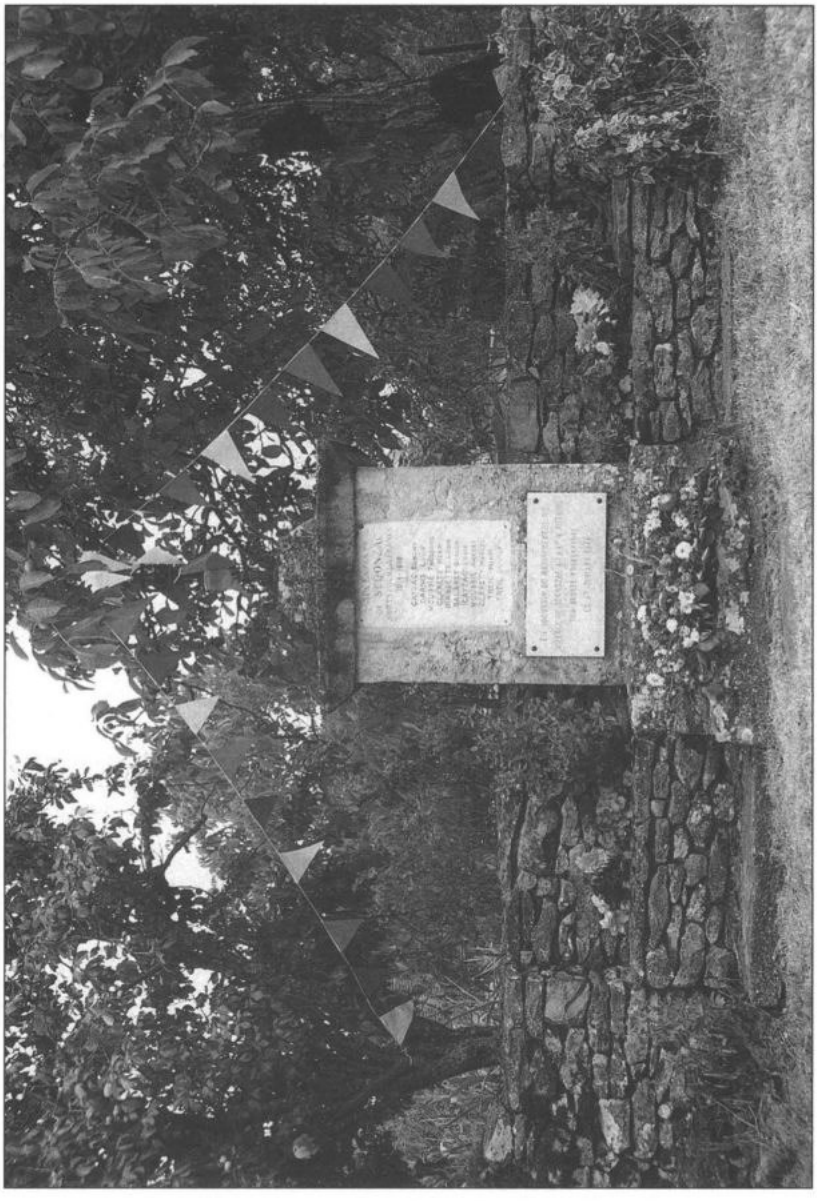

*Fig. 7 - Monument de Segonzac (commune d'Autoire)*

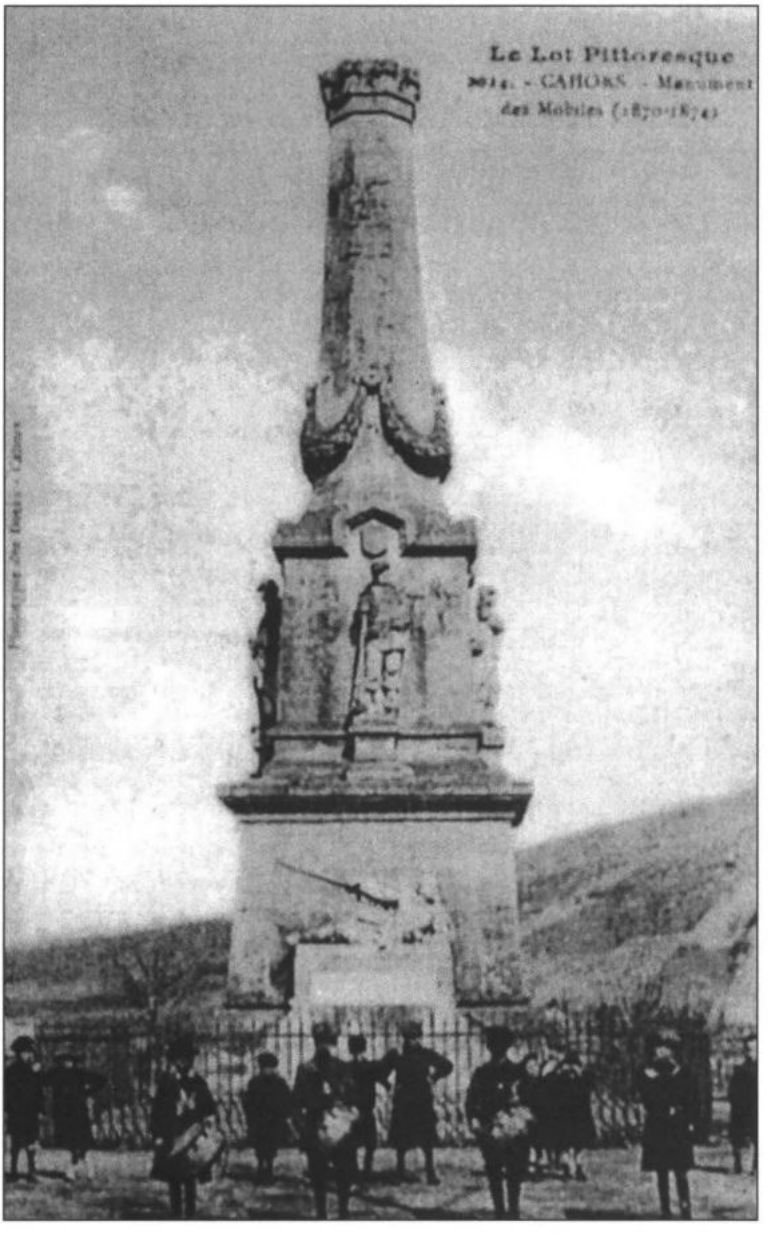


*Fig. 8 - Le monument des Mobiles à Cahors (1870-1874).*

*Fig. 9 - Le monument aux morts de Bretenoux.*

# MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE QUERCYNOISE ÉPOQUE CONTEMPORAINE (II)

Dans la même perspective d'informer les lecteurs de notre bulletin des travaux réalisés par les étudiants de maîtrise, à l'U.F.R. d'histoire de l'Université de Toulouse-Le-Mirail, on présentera ici les résultats d'une étude très réussie sur un aspect jusque là peu étudié de notre histoire sociale contemporaine.

*

* *

*Joyeux, (Isabelle), L'adaptation d'une société rurale à la guerre : l'exemple du Lot entre 1914 et 1918, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le-Mirail, octobre 1994, 210 pages. (Sous la direction de Pierre Laborie).*

Assez longtemps délaissée par les historiens de la dernière génération, en raison du poids excessif des récits de batailles, la guerre de 14-18 bénéficie depuis une vingtaine d'années d'un regain d'intérêt, illustré par de remarquables travaux[1] où les témoignages non officiels, l'évolution des mentalités, le vécu de la guerre à l'intérieur du pays, lui apportent un éclairage moins conventionnel et remettent en question des clichés très tenaces.

C'est dans cet esprit qu'Isabelle Joyeux a tenté avec méthode et conviction de restituer la vie réelle de notre département au cours des quatre années tragiques qui marquent à tort ou à raison - les historiens en débattent - l'entrée dans le XX^e^ siècle.

Elle a dû surmonter plusieurs obstacles : la rareté des témoins vivants, la difficulté à confronter leurs témoignages avec des sources moins subjectives, la trop grande part des sources administratives, leur déséquilibre entre Cahors et le reste du département, l'autocensure de la presse locale, reflet de la censure officielle...

Comment apprécier le choc de la guerre sur la société lotoise ? Dans sa première partie Isabelle Joyeux a le mérite de montrer qu'en 1914 le département est déjà lourdement sinistré ; la tragédie du phylloxéra, la

chute des cours des céréales, l'ont ramené vers une économie rurale à forte tendance autarcique, tandis que l'exode de ses enfants, largement accéléré depuis les années 80 du siècle précédent, accentuait le vieillissement. Moins d'enfants : la baisse de la fécondité[2] et de la natalité s'incruste dans le paysage démographique tandis que les naissances sont toujours inférieures aux décès depuis 1879.

L'absence de foyers industriels modernes ne pouvait être compensée par un maillage de petites industries, modestes fabriques de toute nature, souvent familiales, dans la zone la plus septentrionale du département surtout. Aussi le manque d'esprit d'initiative, de stimulation a laissé le Lot à l'écart du développement que connurent des départements voisins. Il ne faut pas trop invoquer l'isolement pour expliquer ce retard ou l'archaïsme des structures productives : le réseau ferroviaire achevé en 1896, les routes, bien améliorées, auraient sans doute permis le progrès si l'environnement humain s'y était prêté...

Bien plus, les dirigeants politiques d'abord attachés à accroître leur clientèle étaient perçus comme dispensateurs de services ou de faveurs ; le vote radical n'empêchait pas une permanence de la pratique religieuse. Le Lotois votait pour ceux qui l'aidaient à mieux vivre.

La seconde partie développe donc l'impact de la guerre sur ce département affaibli qui ne comptait guère plus de 180 000 habitants en 1914, un tiers de moins qu'en 1860 !

Le choc de la mobilisation révèle une surprise totale. Les événements et le fatal engrenage du mois de juillet, peu perçus et peu suivis, sinon en ville et encore... n'altèrent pas la conviction que la guerre n'aura pas lieu. La moisson s'annonçait assez bonne, les bras s'activaient. Aussi la déclaration de guerre ne déclencha aucun mouvement d'enthousiasme, mais un sentiment de stupéfaction et surtout d'incompréhension, lorsqu'elle fut connue, le 1er août à 16 h 30, au son du tocsin et du tambour. Les rapports du préfet, "un bel entrain", quelques témoignages reconstruits après coup, ne résistent pas à la réalité : beaucoup de fatalisme, la conviction d'une guerre courte, mais aussi le sens du devoir - l'autorité militaire ne déplora aucune désertion lors de la mobilisation - et, comment l'éviter ? l'inquiétude face aux dangers encourus par les êtres chers.

Inquiétude aussi liée à l'absence des chefs de famille. Comment assumer les travaux dans ces exploitations de petite taille, pas du tout ou faiblement mécanisées, en faire-valoir direct, qui regroupaient l'essentiel des activités agricoles ? Ainsi apparaît ce qui, pendant quatre longues années, devint la hantise des familles et des autorités : comment surmonter la pénurie de main d'œuvre pour poursuivre, à l'identique, avec une volonté farouche, les tâches quotidiennes ?

L'effort des femmes lotoises fut de ce point de vue tout à fait considérable. Certes elles participaient, de toujours, aux gros travaux, en plus des soins de la maison et de la basse-cour. Le changement n'apparaît donc pas dans le Lot aussi vif qu'on a pu se l'imaginer par la suite. Conseillées par parents, amis, voisins, par le courrier reçus du mari, elles assumèrent le surcroît de travail sans pour autant conquérir le pouvoir décisionnel ou une réelle émancipation. Si leur travail gagne les éloges de quelques uns, tel le sénateur Rey devant le Conseil Général en 1916, d'autres redoutèrent déjà en 1917 que la guerre ait donné aux femmes des velléités d'indépendance[3]. Lorsqu'en décembre 1918 le préfet demanda aux communes d'établir la liste des plus méritantes, seules 89 sur 329 envoyèrent des dossiers, malgré les rappels.

Aux côtés des vieillards qui reprirent l'outil, les enfants apportèrent leur contribution à l'effort familial. La fréquentation scolaire devint fort irrégulière, les rentrées repoussées pour aider aux vendanges, les sorties avancées pour travailler à la moisson.

Les permissions agricoles, plus nombreuses après 1917, mais mal calculées eurent peu d'effets, tout comme le recours à la main d'œuvre espagnole, moins exigeante en terme de salaire ; les réfugiés par contre ne refusèrent pas de servir leur région d'accueil, au risque très réel – et sanctionné – d'être victimes d'une exploitation malhonnête. Enfin l'emploi de prisonniers allemands, 450 sur 32 communes en 1916, se développa après 1917 à la grande satisfaction des intéressés et de leurs employeurs : mieux encore, une complicité réelle loin de toute considération politique ou guerrière put s'établir sans qu'aucune plainte ou réclamation ne soit enregistrée. Quelle différence avec 1944 !

Une autre contrainte s'appesantit sur l'agriculture lotoise. Pour nourrir le pays et les soldats, suppléer à la perte des terres agricoles du Nord et de l'Est, les autres départements, sous le contrôle strict des préfets, durent satisfaire à des réquisitions et développer les cultures céréalières. A partir de 1917, avec le blocus et la guerre sous-marine, ces exigences s'amplifièrent. Si celles-ci au cours des deux premières années, tant bien que mal furent satisfaites dans le Lot, au delà on constate, en raison de la pénurie de main d'œuvre, une progression des terres incultes et une fois les livraisons effectuées, un déficit de plusieurs milliers de quintaux de grains et de farine. De plus les prix réglementés décourageaient les efforts[4].

La même régression s'observe pour le cheptel, objet des réquisitions, que ce soient les chevaux de la race du Causse de Gramat très demandés, les bovins de plus en plus difficiles à nourrir, et même les ovins, faute de bergers.

A ces contraintes les Lotois répondirent par une évidente mauvaise volonté, déclarations truquées, parts de récoltes "mises à l'ombre", colère contre la taxation, développement des productions avicoles, aux prix plus libres, mouillage du lait. Certains s'enrichirent, au scandale des citadins, soumis au rationnement, qui dénonçaient les accapareurs. Ceux-ci achetaient aux producteurs et approvisionnaient très irrégulièrement les marchés de Cahors de Figeac, créant d'artificielles pénuries dont ils tiraient profit. De plus les paysans conservaient chez eux sous et pièces d'argent et refusaient de céder une marchandise contre un billet "surtout si la transaction impliquait de rendre la monnaie en espèces métalliques". Cela mit le petit commerce lotois au bord de l'asphyxie et accrut le dépit des citadins.

A l'inverse se développa une fâcheuse tendance au maraudage dans champs, vergers et jardins, surtout autour des villes : les gens, victimes de la hausse du coût de la vie allaient se servir directement, en dépit des mises en garde et des avertissements dont la répétition prouve bien l'inefficacité.

Au fil des mois et des années le ravitaillement devint le souci majeur des Lotois. Charbon, pétrole se raréfièrent. L'été de 1918 vit même une pénurie de farine ; les communes les plus éloignées des gares durent aller chercher chez elles-mêmes les sacs de blé stockés, avec les charrettes requises par les municipalités.

A cette adaptation, difficile, de l'agriculture lotoise aux exigences de l'économie de guerre, des activités nouvelles auraient pu répondre en apportant un supplément de ressources, comme on le constate dans des départements voisins. Au contraire le Lot n'a pas su "profiter de la guerre"; deux ans après le début des hostilités, "pas un seul établissement militaire, pas une seule industrie de la Défense nationale n'y ont été implantés". La presse locale le déplorait à l'automne 1916 jusqu'à l'unique création, en janvier 1917, d'une unité de production d'obus et de munitions, à Cahors près de la gare où la C^ie^ ferroviaire d'Orléans avait cédé ses bâtiments rapidement aménagés à la Société des usines métallurgiques de Fumel. Quelques mois plus tard, 311 personnes dont 150 femmes y travaillaient. Activité sans lendemain, bien en deçà des espoirs entretenus, et dont aucune production civile ne prit le relais après l'armistice.

L'impact démographique de la guerre constitue un thème majeur, à côté de l'impact économique, de l'étude d'Isabelle Joyeux. Ici aussi, le constat assombrit la situation du départ : effondrement de la nuptialité (1350 mariages par an avant 1914, 179 en 1915 et 469 en moyenne aux cours des années de guerre), régression de la natalité (6,7‰ en 1917 contre 10,5 ‰ pour l'ensemble de la France) et accroissement des nais-

sances illégitimes (1,2 % avant guerre, 5 % en 1917), mais la mort de 6 500 soldats soit 10 % de mobilisés, jeunes, a creusé au flanc de la pyramide des âges une brèche tragique. Ces disparitions nourrirent à leur tour l'émigration : veuves découragées, enfants désemparés attirés par les salaires urbains ; 5 000 personnes dont la moyenne d'âge se situe autour de la trentaine quittèrent le Lot en quatre ans ce qui explique l'absence de récupération démographique observée ailleurs.

Un seul élément échappe à la dégradation précédemment constatée. Contrairement à la plupart des départements français, le Lot n'a pas connu de poussées épidémiques. Pourquoi ? On peut invoquer la permanence dans les habitudes alimentaires, malgré les difficultés, mais surtout l'extension des vaccinations contre la typhoïde, la variole, la création de dispensaires pour répandre la prophylaxie, une meilleure hygiène, et le renforcement de la lutte anti-tuberculeuse. Le pourcentage des décès dûs à la trop fameuse grippe espagnole en 1918 est moitié moins élevé qu'en France : les locaux commun furent désinfectés avec soin et une mobilisation des médecins, des enseignants pour diffuser les consignes de protection a certainement porté ses fruits.

La troisième partie de cette étude aborde l'analyse de l'opinion publique : domaine essentiel dont les variations sont suivies de près par les autorités. Opinion façonnée également par des informations très filtrées, mais dont le contrôle ne peut être absolu.

Les difficultés quotidiennes s'aggravèrent, on l'a vu, au fil des mois puis des années; l'installation dans la certitude d'une guerre longue nourrit le découragement, très fort en 1917, et la résignation. L'attente des nouvelles, l'angoisse au moindre retard, ou pire, la terrible annonce d'un décès rythmaient la vie des familles. Aussi n'y eut-il aucune explosion de joie à l'annonce de l'armistice, mais bien le sentiment que le pire était fini.

La perception la plus directe de la guerre dans la population se fit à travers l'accueil des blessés. Neuf antennes médicales (4 à Cahors, 1 à Figeac, Gramat, Souillac, Montfaucon, Alvignac) recevaient les soldats légèrement blessés qui y passaient leur convalescence. Trois de ces hôpitaux étaient bénévoles. Ainsi, alors que les plus grandes libertés étaient prises quant à l'obéissance aux réglementations et aux restrictions, les Lotois n'ont pas hésité à donner de leur temps et de leur argent pour alléger la souffrance des soldats.

Par ailleurs, "l'Association d'assistance aux victimes de guerre" regroupait, en 1917, 18257 adhérents et possédait un avoir de 225000 francs, forte somme pour un département pauvre. Les visites aux sol-

dats soignés, si elles leur apportaient un réconfort moral indiscutable permettaient aussi aux visiteurs d'élargir leur horizon familier. Galas, concerts, kermesses, fortement marqués de patriotisme, alimentaient les caisses, réunissant laïques et croyants dans un même élan de générosité.

Les réfugiés trouvèrent également dans le Lot un accueil généralement empreint d'hospitalité. Les Belges, dès le début du conflit, reçurent des témoignages d'amitié qui ne se démentirent pas jusqu'à leur retour chez eux ; par contre les Alsaciens-Lorrains "passaient" mal et les autorités s'en inquiétèrent sans pouvroir y remédier. La méfiance perdura, intacte, irrationnelle, ou seulement fondée sur la langue, trop proche de celle de l'ennemi ?

Enfin le souvenir des victimes de guerre fut très tôt honoré : en juillet 1916, le premier, le conseil municipal d'Autoire demanda une subvention au Conseil Général pour l'érection d'un monument à la mémoire "des enfants de la commune morts pour la France". D'autres suivirent et chaque commune, avec l'arrêt des combats, voulut avoir le sien.

L'étude de la presse lotoise se révèle assez décevante ; "éloignés des centres de décision politiques et militaires, les journaux locaux proposent une information sous forme de dépêches officielles et quotidiennes". Les commentateurs se contentent d'une paraphrase, glorificatirice de l'armée, accablante pour l'ennemi, barbare, monstrueux et sanguinaire. Les difficultés matérielles de la population et leur exposé offrent plus d'originalité dans les colonnes du "Réveil du Lot", radical comme du "Journal du Lot", républicain de gauche, ou dans celles du "Quercynois", catholique. Le premier fait preuve du plus de sévérité envers les défaitistes de tout bord et de leurs organes (Clémenceau !). Le dernier tint longtemps un discours expiatoire quant aux raisons de la guerre (on retrouvera cela en 1940).

Ces journaux entretinrent parfois les rumeurs : ainsi une vieille femme d'origine allemande distribuerait des bonbons empoisonnés aux enfants de Capdenac (août 1914). La hantise de l'espion y apparaît aussi. Les autorités imposaient alors des démentis aussitôt publiés dans les mêmes colonnes...

Pourrait-on, dans le cadre de cette étude, apprécier la réaction de l'opinion publique lotoise vis à vis des événements politiques nationaux ? Isabelle Joyeux l'a tenté et aboutit à quelques conclusions : un soutien indéfectible à l'Union sacrée, un sentiment de fierté à l'égard des Lotois titulaires d'un ministère, L.-J. Malvy à l'Intérieur, A. de Monzie à la Marine marchande. Les multiples changements ministériels ne soulevèrent aucun intérêt; ce sont les répercussion économiques des décisions

gouvernementales qui retenaient l'attention. S'il y a alors critique, c'est contre le pouvoir administratif départemental, jamais contre le gouvernement, ni à fortiori l'Etat-Major. Le préfet faisait figure de bouc-émissaire, il fallait bien un responsable !

L'année 1917, celle du doute, des mutineries, des grèves, fut ici vécue comme ailleurs, difficilement : les rumeurs, plus ou moins vérifiées, parvenaient grâce aux nouveaux arrivants dans le département. Il en résulta un sentiment de peur et d'inquiétude. Le "Journal du Lot" mit les troubles à l'actif "de la racaille cosmopolite qui vit aux crochets des agences ennemies" (8 juin 1917).

Le meilleur révélateur de cet état d'esprit transparaît dans la réaction des Lotois vis à vis de l'affaire Malvy. Celui-ci, conseiller général, député radical-socialiste de l'arrondissement de Gourdon, plusieurs fois ministre depuis 1911, ministre de l'Intérieur du 13 juin 1914 au 31 août 1917 a longtemps bénéficié du prestige que sa réussite et ses interventions en faveur de son département lui avaient assuré. Très fortement attaqué par Clémenceau comme par une partie de la Droite il fut soupçonné de laxisme, voire de responsabilité dans les terribles échecs militaires d'avril 1917. Lavé de ce soupçon, il n'en fut pas moins poursuivi à cause de son attitude à l'égard des pacifistes, des antimilitaristes, des grévistes, et banni pour cinq ans le 4 août 1918.

La presse locale, très embarrassée, balança entre silence et abandon. Si l'accusation de trahison est dénoncée comme "odieuse et insensée" par "le Journal du Lot", dès l'arrivée de Clémenceau au pouvoir, en novembre 1917, la désaffection est totale; l'arrêt de la Haute-Cour est publié, sans aucun commentaire. Une curiosité plutôt hostile s'installe à l'égard de l'ancien ministre dont l'image fut brisée. Dans le cœur des Lotois A. de Monzie remplaça Malvy et en avril 1918 lui succéda provisoirement à la présidence du Conseil général.

Ainsi l'opinion publique n'a à aucun moment manifesté son soutien à L.-J. Malvy, perdant tout esprit critique face aux affirmations de ses ennemis. Le préfet s'en félicita. Il fallut attendre 1923 et le retour d'exil pour que la victime retrouve son prestige, avec l'habit de martyr !

Dernier élément retenu, celui du comportement religieux des populations. En temps d'épreuves, c'est bien connu et partout constaté, la ferveur s'accroit, la prière prend valeur de refuge et de consolation. Peu de réel changement dans le Lot, cependant, où la pratique, déjà régulière avant la guerre n'a fait que progresser. Une union sacrée politico-religieuse s'exprima sans faiblesse dans le département, célébrant la justesse du combat. Ainsi le "Journal du Lot" se félicita de l'attitude du clergé local qui se démarquait des déclarations vaticanes, au moment où Rome

a œuvré en faveur d'une paix blanche. Au printemps de 1917 l'évêque dénonça les actes des "ennemis intérieurs" et en août 1918, les attaques renouvelées contres "les briseurs de moral" trahissent bien la réprobation à l'encontre de L.-J. Malvy. Ainsi dans une ambiance de trêve religieuse - la loi sur les Congrégations avait été suspendue dès le début du conflit - de sacrifices partagés - 72 prêtres ont succombé sous les drapeaux - les catholiques et le clergé lotois "se sont imposés comme les défenseurs d'un patriotisme intact".

Voici donc comment un département relativement isolé, éloigné des théâtres d'opérations, a vécu quatre années d'épreuves. La guerre y a, comme ailleurs, mais avec des nuances spécifiques, nourri des tensions, suscité l'angoisse, mais aussi des élans de solidarité, des occasions d'ouverture.

Les difficultés du moment très réelles et assumées avec mauvaise humeur paraissent épisodiques par rapport à l'essentiel : une accélération du déclin démographique, de l'engourdissement économique, du découragement. Une guerre ne s'arrête pas au clairon de l'armistice. Celle-ci allait peser longtemps sur notre département comme l'ont prouvé d'autres travaux sur l'Entre deux Guerres.

Isabelle Joyeux a su ouvrir un chantier. Certains de ses résultats seront peut-être infléchis ou complétés par d'autres chercheurs, notamment au niveau de ce que J.-J. Becker a appelé "la culture de guerre", perceptible dès l'école primaire et dans toutes les couches sociales, et aussi au niveau des inégalités de revenus générés par les profits plus ou moins licites.

C'est la loi de la recherche, toujours stimulante, jamais définitive.

Etienne BAUX

Notes

1 - Ceux de Jean-Jacques et Annette Becker, notamment.

2 - Le taux de fécondité s'établissait bien au dessous du taux national : 2,4 enfants par femme au lieu de 3,1. La natalité était de 14,7 ‰ contre 18,3 ‰ dans le pays.

3 - Discours du conseiller général de Cajarc devant l'Assemblée départementale.

4 - La tarification du prix du quintal de blé, malgré son augmentation de 2,3 en quatre ans : 32 francs en 1915, 53 en 1916, 60 en 1917, 75 en 1918 rendait cette production peu attractive.

# L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 1999

**Accroissement des collections**

L'accroissement des collections a été considérablement ralenti lors de l'exercice 1999 : les contrôles sur les communes et les administrations n'ont pu avoir lieu en raison du décès de Madame Constant (absence de représentant de l'Etat au sein des Archives), entraînant une chute du nombre de dépôt et des versements.

***Archives anciennes et privées***

Quelques pièces isolées.

***Archives modernes, notariales, communales et hospitalières***

Minutes provenant de l'étude Faurie-Crépon (Saint-Martin-de-Vers), 1699-1907.

Minutes provenant de l'étude Roux (Cajarc), 1849-1893.

Minutes provenant de l'étude Meulet (Gourdon), 1890-1899.

Minutes de notaires de Saint-Chamarand, deux registes, 1513-1517.

Dépôt des archives centenaires de 3 communes : Bélaye, Bétaille et Castelfranc (loi du 21 décembre 1970).

***Archives contemporaines***

Versements de divers services : Hypothèses, DDASS, DDE, Sous-Préfecture de Figeac.

***Archives nouvelles***

Réalisation et montage de reportages vidéo.

**Communication**

Fréquentation en légère baisse (934 lecteurs différents contre 1052 en 1998). Poursuite de l'augmentation des communications de documents (27141 articles contre 25347 en 1998).

**Microfilms et numérisation**

Poursuite des programmes de microfichage des archives communales. Réalisation de 1279 microfiches.

Début de numérisation du fonds Vertuel (Saint-Céré).

Hélène DUTHU-LATOUR

# BIBLIOGRAPHIE

**SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET**
**Chroniques d'un village quercynois en Bouriane.**
**Traditions et coutumes**
*par Jean Digeon. Editions de la Bouriane, Gourdon, 1999, 142 p.*

Ecrit à l'intention des habitants de ces deux villages et, bien sûr, pour le contentement de l'auteur, cet ouvrage s'articule en trois parties. D'abord, une histoire de ces "lieux" mais "vue à travers celle du Quercy". La seconde partie a pour titre "Traditions - Coutumes - Repères statistiques propres à notre région". M. Digeon s'y est appuyé sur des travaux déjà anciens : ceux de Delpon, de Combarieu et enfin du chanoine Sol, érudit trop prolifique dont le meilleur ouvrage, *Le Vieux Quercy* (1930) a été mis à contribution. Enfin la troisième partie, la plus neuve, rassemblant six chapitres, nous conduit des années 1680 à l'an 2000.

Le livre est renseigné par trois cartes et illustré par vingt-deux photographies ou reproductions de cartes postales anciennes (1900-1920) qui sont les bienvenues. De plus, nul ne reprochera à M. Digeon d'aimer les chiffres, les tableaux, les statistiques.

On pourrait, certes, suggérer des rectifications et surtout des compléments. Par exemple, je peux rassurer l'auteur qui s'inquiète (p.79) de l'existence d'un château à Saint-Cirq-Bel-Arbre. En effet, le 1er juin 1388, à Rocamadour, Dame Lombarde de Veyrières, héritière universelle de son premier mari Guillaume d'Auriole et remariée à Jean de Vigier, donzel de Saint-Geniès au diocèse de Sarlat, confirme la vente par ce dernier à Guido del Peyronenc, donzel, du lieu et château de Saint-Chamarand mais aussi du *locum et castrum de Sancto Cirico de Belalbre* avec l'entière juridiction, le *merum et mixtum imperium...*[1] On peut donc affirmer qu'au milieu de la guerre de Cent Ans, le lieu de Saint-Cirq était protégé par un élément de fortification : probablement un fossé, une enceinte, une fortification de type "populaire" plutôt qu'un repaire noble, l'église paroissiale tenant lieu de dernier réduit.

Pour finir, je m'attarderai à un nom assez énigmatique, celui de La Bouriane puisque l'auteur y place ses villages et publie son livre aux éditions... de La Bouriane.

Je ne connais pas de mentions du nom Bouriane antérieures à la fin du XIII^e siècle. Une transaction fut conclue le 11 octobre 1292 entre Girbert de Thémines, chevalier, faisant pour lui et sa femme Hélène de Gourdon, leurs deux fils, Girbert de Thémines et Guillaume de Gourdon d'une part et de l'autre vingt-cinq "hommes" du *territorium de la Bourriana*. On peut admettre que ce "territoire" s'étendait déjà sur sept paroisses : Saint-Cirq-Madelon, Payrignac, Prouilhac, Rouffilhac, Fajoles, Mont-Saint-Jean et Nozac. Par la suite, il sera surtout question de la baronnie mais aussi de la "terre" et du "ressort" de la Bouriane. En outre, il n'est pas indifférent de constater qu'une famille de tenanciers de Vaillac du nom de Borriana est attestée de 1306 à 1352.

De ce qui précède, il résulte que Souillaguet et Saint-Cirq-Belarbre sont bien éloignés de la Bouriane *historique*. Il me semble que *Gordones* utilisé depuis 961 leur conviendrait beaucoup mieux. Il est vrai qu'à une date que je ne saurais préciser : fin XIX^e, début XX^e siècle ? les géographes ont conféré le nom de Bouriane à une zone surtout caractérisée par les sables du sidérolithique mais comportant des calcaires du crétacé. Quant à la carte de La Bouriane (p. 131) sans doute très récente, en tout cas éminemment extensive, annexant même les petits causses de Catus jusqu'aux rives du Lot, elle répond sans doute à des fins touristiques, plus économiques que scientifiques.

Je laisse aux spécialistes le soin d'élucider le toponyme La Bouriane. On a avancé deux "explications". Ignorons la première ; quant à la seconde, "le pays des bories", elle serait peut-être acceptable si la naissance des vrais villages avait été tardive, les églises ayant longtemps rassemblé pour la messe dominicale des fidèles des habitats menus et dispersés du territoire paroissial. Ce qui précède n'est à mes yeux qu'une possibilité et rien de plus.

Le livre de M. Jean Digeon constitue une bonne étape dans la recherche et sa vulgarisation. "L'histoire continue" s'il m'est permis de reprendre le titre d'un des derniers essais de Georges Duby.

Jean LARTIGAUT

1 - A.M. Bordeaux, fonds Delpit, carton n°186, parchemin.

*

* *

**PREHISTOIRE DU SUD-OUEST**
**N°16 - 1999/2**

Deux communications concernent le Lot :

- Intervention archéologique dans l'ossuaire de Pech-Merle, par J.C. Faurie.
- La grotte ornée de Pestilhac, commune de Montcabrier, par J. Sentis.

*
* *

**QUERCY RECHERCHE**
**N°99 Janvier-mars 2000.**

Dans ce numéro on notera particulièrement les articles suivants :

- Les maîtres de Poste quercynois aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Françoise Auriscoste.
- Inventaire des camps et enceintes du département du Lot, par Armand Viré. Reproduction d'un rapport adressé en 1908 à la Société préhistorique de France.
- Les signes symboliques sur linteaux, par Jean-Luc Obereiner (sans doute sera-t-on quelque peu surpris par l'interprétation de certains motifs symboliques comme, par exemple, les "cœurs catholiques" et les "cœurs magiques"...).

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 JANVIER 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveaux membres*

- M. Bernard Rey, de Breil-sur-Roya (Alpes Maritimes)
- Docteur Jacques Audoin, de Sénaillac-Lauzès
- M. Louis Roussilhes, de Figeac
- Mme Pénélope Roberts, de Prendeignes
- Mlle Odette Taisant, de Lhospitalet.

*Ouvrages à paraître*

- *Saint-Cirq-Souillaguet.* Chronique d'un village en Bouriane. Traditions et coutumes. Par Jean Digeon. En souscription aux éditions de la Bouriane, Gourdon.

*Articles signalés*

Dans la revue "Préhistoire du Sud-Ouest" (n°16-1999/2) :

- Intervention archéologique dans l'ossuaire de Pech-Merle, par J.C. Faurie.
- La grotte ornée de Pestilhac, commune de Montcabrier, par J. Sentis.

*Dons*

De M. Adrien Martinaud : "*Flous d'Arado*" (fleurs des champs). Recueil manuscrit de poésies, proverbes et expressions usuelles en langue d'oc, par A. Cazes, suivi d'une liste des mots les plus usités dans les environs de Castelnau-Montratier (402 pages).

*Congrès des sociétés historiques et scientifiques*

Le 126e congrès se tiendra en 2001 à Toulouse sur le thème : la France du sud et ses marges.

---

* *Présents* : Mmes Bénard, Bidan, Bouyssou, Davezac, Deladerrière, Girardat, Lagarrigue, Lauriac. Mlles Cavaroc, Denjean, Desseaux, Lherm. MM. Audoin, Bidan, Birou, Bouyssou, Brugnera, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Denjean, Detrain, Gérard, Gilles, Houlès, Lapauze, Pissouraille, Rames, Rausières, Rigal, Salvage, Souilhac.

*Communications*

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ÉCONOMIE FIGEACOISE À LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE *(Me Calmon)*

Si la Révolution a changé les structures juridiques, des pans entiers de l'économie de l'Ancien Régime ont subsisté, notamment en ce qui concerne la rente foncière. Me Calmon traite d'une période allant de 1750 à 1850, époque où l'échange est bien au cœur de l'activité économique dans le pays de Figeac.

L'agriculture est caractérisée par une propriété foncière inégalement répartie, grevée de lourdes charges et exploitée de façon archaïque. Les ressources animales (cuir et laine) et minérales (métaux, houille) sont insignifiantes. L'artisanat est morcelé et extrêmement réglementé. Le commerce est actif (un marché quotidien et 18 foires annuelles à Figeac) mais souffre du manque de capitaux. La nécessité d'assurer les subsistances par le contrôle des grains et le recours à une valeur d'usage préétablie dans les transactions sur les objets contrarient le libre-jeu des marchés.

RECONNAISSANCE ARCHÉOLOGIQUE SUR LA SECTION 3 DE L'AUTOROUTE A20 *(M. Detraint)*

D'octobre 1999 à janvier 2000, une équipe d'archéologues de l'AFAN Grand Sud-Ouest, mandatés par le Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, a procédé à des sondages d'évaluation archéologiques sur le futur tracé de l'autoroute A20, entre Lalbenque et Saint-Michel de Cours.

Cette opération préventive qui a pour but d'identifier les gisements en préalable aux travaux d'aménagement a permis de révéler une dizaine de sites qui feront l'objet de fouilles exhaustives au cours de ce printemps.

Il s'agit notamment, pour les périodes préhistoriques, d'un site paléolithique à Lamagdeleine, de quatre nécropoles de l'Age du Bronze et de l'Age du Fer à Flaujac-Poujols et Arcambal et d'un habitat de l'Age du Fer à Arcambal.

La période Gallo-Romaine est attestée par deux sections d'aqueducs, l'une à Lamagdeleine, la seconde dans la vallée du Tréboulou, communes de Laburgade et Flaujac-Poujols. Deux nécropoles de cette époque et du haut Moyen Age ont été identifiées à Arcambal.

Le Moyen-Age, qui est peu représenté, n'a livré que des silos à Lamagdeleine.

* * *

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nécrologie*

- M. Pierre Guichard, de Cahors.

Membre de la Société depuis 1980, Pierre Guichard avait fait partie du conseil d'administration de 1984 à 1991. Il avait exercé les fonctions de secrétaire adjoint de 1984 à 1986 et de secrétaire général de 1986 à 1991. Il est décédé le 25 janvier à l'âge de 85 ans.

*Nouveaux membres*

- M. Bernard Bouloumié, de Puyricard (Bouches-du-Rhône)
- M. Daniel Soursou, de Toulouse.

*Ouvrages reçus*

- *Saint-Cirq-Souillaguet. Chroniques d'un village quercynois en Bouriane. Traditions et coutumes*, par Jean Digeon. Editions de la Bouriane, Gourdon.

*Communications*

CONTRIBUTION À L'INVENTAIRE DES MÉGALITHES DU LOT *(M. Maynard)*

Guy Maynard nous livre le résultat d'une prospection systématique effectuée de 1980 à 1996 dans le nord et le centre du causse de Gramat. Il a été répertorié 33 monuments inédits, coffres ou dolmens, dont il ne reste malheureusement que des vestiges sous tumulus (aucune structure n'a conservé sa table) et quatre d'entre eux sont pratiquement ruinés. Il est à souligner que les travaux de remise en culture et la création de prairies artificielles, réalisés à grand renfort de bulldozers et de machines à concasser les pierres, sont à l'origine de la destruction de la plupart des mégalithes recensés.

À PROPOS DU POINT DE CAPTAGE DES EAUX POUR L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN *(M. Houlès)*

M. Houlès relate les prospections qu'il a effectuées sur le ruisseau Le Vers en compagnie de M. Hamm, ingénieur archéologue. Il s'avère qu'un seul point de captage des eaux est possible, à 1,2 km en amont de Font

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Girardat, Duthu, Annie Foissac, Odette Foissac, Girardat, Hunsinger, Médard, Mercadier, Revellat, Rossignol. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Audoin, Bouyssou, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Gilles, Houlès, Lapauze, Larrive, Linon, Rames, Souilhac.

Polémie, au lieu dit le Roc de Jérémie. Ce point était d'ailleurs suffisant pour l'alimentation en eau de l'aqueduc. Malgré les recherches aucune autre trace de captage n'a été retrouvée.

LÉGENDE ET CULTE DE SAINT PERDOUX, L'ERMITE DE CAMBAYRAC *(M. Dalon)*

L'église de Cambayrac conserve d'importantes reliques d'un certain saint Perdoux. Ce personnage serait un ermite qui vécut, on ne sait à quelle époque, et dont la translation du corps, de Luzech à Cambayrac, s'accompagna d'un miracle mémorable : le jaillissement d'une source. Celle-ci, située à 1300m du bourg de Cambayrac, a été pendant longtemps le but de processions en période de sécheresse. Avec succès, semble-t-il, si l'on en croit les chroniques du XIXe siècle. Les habitants de Cambayrac et des paroisses environnantes participaient à ces manifestations.

A part la légende, on ne sait rien de ce mystérieux ermite canonisé par la *vox populi*. Le plus ancien document connu est le procès-verbal d'un transfert de ses restes dans un nouveau coffre-reliquaire en 1676. Les processions pour la pluie ont été abandonnées après 1919, mais entre les deux guerres les paroissiens allaient encore en procession à la source Saint-Perdoux pour les Rogations. Un modeste oratoire, orné d'une croix sculptée datée de 1821, atteste la sacralisation du site.

*

* *

## SÉANCE DU 2 MARS 2000 *

Présidence : M. Dalon

*Nécrologie*

- M. Hubert de Bérail, de Paris.
- M. Jacques Rongières, de Paris.

*Nouveau membres*

- M. Hubert Guary, de Pignan (Hérault).
- Mme Laure Courget, de Lalbenque.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Duthu, Girardat, Lagarrigue, Mercadier, Raimondeau-Girma, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Brun, Denjean, Lespinet. MM. Chiché, Dalon, Deladerrière, Delmon, Gérard, Houlès, Lapauze, Linon, Rames, Ramos.

- M. André Salien, de Cahors.
- M. Pierre Sourzat, de Cahors.
- M. Michel Aldebert, de Labastide-Marnhac.

*Congrès de la Fédération*

Il est rappelé qu'il se tiendra les 23, 24 et 25 juin à Auch.

*Publication reçue*

*Cahiers Maynard* n°20 (2000). Publiés par l'Association des Amis de Maynard (200 p.). On y relève, entre autres articles, une communication de Marie-Rose Tricaud : "Le château d'Assier à l'époque de Maynard".

*Association Préhistoire du Sud-Ouest*

Une séance publique est annoncée pour le 25 mars à 14 heures dans la salle de conférences du Crédit agricole, rue Larroumet à Cahors.

*Communications*

L'ABBÉ PIERRE VENTACH. CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES PRÊTRES RÉFRACTAIRES DU LOT SOUS LA RÉVOLUTION *(M. de Warren)*

Cette communication s'appuie sur les recherches effectuées dans les années 50 par Jean Ventach et dont les résultats étaient restés inédits.

Pierre Ventach, né en 1765 à Mayrinhac-Lentour, ordonné prêtre en 1791, ne prêtera pas le serment constitutionnel. Après un bref séjour à Montvalent comme vicaire, il rentre à Mayrinhac où, pendant six ans, il vivra clandestinement avec la complicité de la population, changeant souvent de refuge et, en cas de danger, s'abritant dans une cache aménagée dans la maison de ses parents. Arrêté en 1798 par la gendarmerie, il fut conduit à la citadelle de l'île de Ré où il resta interné jusqu'en 1800. Nommé curé de Mayrinhac-Lentour en 1804, il mourut, prématurément usé, en 1818.

LES CROIX DE PIERRE DU LOT ET LEUR DÉCOR *(M. Dalon)*

Résumé d'une étude réalisée sur les croix de chemin de notre département.

Les inscriptions relevées sur les croix sont essentiellement : la date, le titulus (INRI), le monogramme du Christ (IHS), le nom ou les initiales du donateur ou du tailleur de pierre. On rencontre parfois des mentions pieuses ou commémoratives.

L'iconographie est variée. Le Christ et la Vierge, de facture souvent naïve, sont les personnages les plus représentés. Les symboles religieux sont fréquents : l'ostensoir (qui apparaît vers 1740), les cœurs, les instru-

ments de la Passion (marteau, tenailles, clous, échelle, etc...). Rares sont par contre les représentations animales.

De nombreuses croix ont disparu. Fort peu ont survécu aux guerres de Religion. Les exemplaires du XVII^e siècle portent peu d'inscriptions et n'offrent que de rares décors. Au XVIII^e apparaît une iconographie plus riche et plus abondante qui se perpétuera tout au long du XIX^e.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'activité artistique des tailleurs de pierre quercynois s'est exercée aussi sur des linteaux de portes, de fenêtres, de cheminées, où l'on retrouve la plupart des motifs et symboles répertoriés sur les croix.

*

* *

## ERRATUM

Une coquille typographique nous a été signalée dans l'article de Geneviève Rongières : "L'ANCIEN RETABLE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR" (4^e fascicule 1999). Page 286, note 5, ligne 4, il faut lire en effet *une table de calcaire* au lieu de *une table de calvaire.*

# L'ABRI ORNÉ PALÉOLITHIQUE DE LAGRAVE À FAYCELLES (LOT)

Le 14 mars 1999, lors d'une promenade/prospection, ayant pour but la recherche de vestiges d'extractions dans les bancs de grès du coteau de Lagrave (commune de Faycelles, Lot), nous avons découvert des gravures pariétales dans un abri sous roche.

Après la déclaration de la découverte auprès du conservateur régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, plusieurs spécialistes de l'art pariétal paléolithique vinrent expertiser et authentifier les gravures. Décision fut prise de les protéger à l'aide d'une grille et de proposer le classement de l'abri au titre des Monuments Historiques.

L'abri de Lagrave est situé à flanc de coteau, sur la rive droite du Lot. Il est orienté au sud, regarde la vallée qu'il domine d'une cinquantaine de mètres (alt. : 210-220 m). Il s'ouvre au sommet des grès de l'Hettangien basal.

Les parois de l'abri ont subi, au cours des temps historiques, des transformations significatives d'origine anthropique. La topographie naturelle de la voûte et de la partie haute des parois a été préservée. Les gravures paléolithiques sont situées dans un endroit exempt de rectification.

La paroi ornée se trouve dans la partie souterraine de l'abri, à 6 m de l'entrée. Le panneau gravé s'inscrit dans un rectangle de 3 m de long et de 0,90 m de large. Sa base est située à 2,30 m du sol actuel. La paroi est en partie recouverte d'un voile de calcite millimétrique qui estompe et parfois masque les traits gravés.

En l'état actuel des recherches, les figures les plus lisibles se situent à la base du panneau gravé. Elles sont "posées" au-dessus d'une ligne de sol incisée qui parcourt la totalité du panneau sur une longueur de 2,50 m.

Dans la moitié droite, on distingue aisément une frise de chevaux mesurant au minimum 1,30 m de long. Une quarantaine de crinières (au moins) et un foisonnement de pattes donnent une impression de troupeau se déplaçant de la droite vers la gauche. Seuls, six ou sept chevaux

*La représentation féminine de l'abri de Lagrave (cliché : A. Ipiens)*

sont représentés en entier. Le plus grand des chevaux mesure 8,5 cm de haut et 10,1 cm de long.

Une représentation anthropomorphe et une une figuration animale occupent la moitié gauche du panneau. Pour la première, il s'agit d'une représentation féminine du type Gönnersdorf. Elle est orientée vers la gauche, penchée en avant. Le dos est à peine cambré, le postérieur prononcé, les cuisses en oblique, les jambes légèrement fléchies et le ventre à peine arrondi. La poitrine présente un seul sein, sous un bras et une main levés. Elle a une hauteur totale de 23,5 cm.

La figuration animale représente un aurochs, également orienté vers la gauche. La tête et l'encolure s'inclinent vers le sol, les pattes antérieures paraissent projetées en avant.

La partie supérieure du panneau comporte de nombreux autres traits gravés que l'étude permettra de déchiffrer.

Les spécialistes de l'art pariétal venus visiter le site s'accordent, sans aucune hésitation, pour une attribution chronologique à la fin du Magdalénien supérieur. Cette affirmation s'appuie principalement sur les thèmes figurés et le style des gravures.

L'abri orné de Lagrave présente diverses particularités : la nature géologique de l'encaissant, la frise de chevaux se déplaçant sur une ligne de sol et la figuration féminine relativement achevée. Elles en font un site majeur de l'art pariétal paléolithique.

André Ipiens, Michèle Luraine et Thierry Salgues.

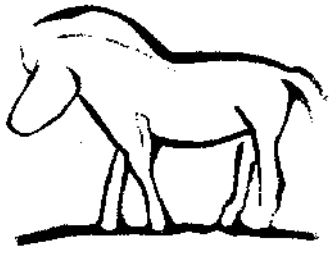

*"Cheval de la découverte"*
*(esquisse : A. Ipiens)*

# NOTES SUR AURILLAC et ses glacis défensifs au début de la guerre de Cent Ans (1345-1362)

*Nous devons à l'obligeance de la Société des lettres, sciences et arts "La Haute Auvergne" l'autorisation de reproduire cette étude déjà ancienne (1967) de notre confrère Tibor Pataki en raison de l'intérêt que celle-ci représente pour l'ensemble du Quercy.*

*Cet article fait ressortir l'importance des consulats, donc des villes, dans le domaine du renseignement militaire comme dans l'organisation et le financement de la défense. Il convient encore de souligner la richesse des informations patiemment recueillies dans les archives municipales de Martel.*

Jean LARTIGAUT

*

* *

Le regretté président Boudet a peint un tableau magistral du commencement de l'invasion anglaise en Auvergne, pendant la guerre de Cent Ans [1]. Il ne s'agit pas ici de reprendre son étude, en ce qui concerne l'Auvergne en entier, mais d'apporter, selon les renseignements recueillis, des éclaircissements sur la ville d'Aurillac et ses relations avec la vallée moyenne de la Dordogne, au point de vue défensif, pendant la période allant de la première campagne de Derby à la prise de possession des provinces cédées par le traité de Brétigny (1345-1362).

Héritière de saint Géraud, l'Abbaye d'Aurillac possède d'immenses biens dans la vallée de la Dordogne. Le doyenné de Souillac en est un, les terres de la châtellenie de Servières, tenues par le vicomte de Turenne à charge d'hommage, en sont un autre. Les religieuses de Brageac possèdent les prieurés de Saint-Sozy, prés de Souillac, et de Louchat, près de Martel [2].

La famille des seigneurs de Pons en Charentes et de Ribérac en Périgord, co-vicomtes de Turenne, possède la vicomté de Carlat depuis 1291 [3]. En outre Marquesie, fille de Renaud IV de Pons, épouse, en 1345, Guillaume de Murat, damoiseau [4].

La ville d'Aurillac et le bailliage des Montagnes d'Auvergne, sont encerclés par les possessions de l'abbaye et les terres de Carlat et de Murat. Il est naturel que les relations de voisinage des consuls de villes, comme Aurillac, Beaulieu, Martel et Sarlat, appelées a défendre leurs libertés contre les seigneurs ecclésiastiques et laïques, se voient renforcées dès qu'un ennemi extérieur et commun à eux et aux seigneurs, se présente.

C'est le cas dès 1315.

La campagne de Derby qui commence avec la prise de Bergerac, le 24 août 1315 [5], jette la consternation dans la Vicomté de Turenne à Beaulieu et à Aurillac.

On fortifie les villes, au besoin on les y contraint, comme le bailli des Montagnes en a reçu l'ordre à Saint-Flour [6].

La tragique issue de la bataille d'Auberoche [7] fait craindre le pire pour la vallée de la moyenne Dordogne et pour Aurillac. Il est probable que les consuls de cette ville ont envoyé des messagers à Martel et à Sarlat, pour connaître les intentions de l'ennemi après cette bataille. Malheureusement les registres des comptes de Martel, qui auraient pu nous renseigner, nous font défaut. Ce qui est certain c'est que le mardi après Saint-Luc (25 octobre 1345), les consuls de Martel envoient des espions à Montignac-sur-Vézère, et aux environs, pour savoir où se tiennent les Anglais qui ont levé le siège d'Auberoche, car selon les renseignements qu'ils ont reçus, les anglais se dirigeraient vers Martel et Beaulieu [8].

L'alerte est chaude. Le tiers-Etat (les villes) est convoqué pour le 16 février 1316 à Toulouse, devant Mgr Jean de France. Cette réunion est remise au 6 mars, toujours à Toulouse. Le duc de Normandie et l'évêque de Beauvais demandent un effort en hommes et en argent, pour les besoins de la guerre.

La ville d'Aurillac, ainsi que Beaulieu. Rocamadour, Figeac, Martel, etc..., y participent [9]. Les villes promettent ce qu'on leur demande, mais ces promesses ne sont pas tenues. La fortification des villes épuise les ressources des consuls, et le danger immédiat est passé.

Les communes ont été assignées de nouveau pour le 15 juillet 1346, à Toulouse. Le duc de Normandie demande et exige encore des hommes et de l'argent pour le siège d'Aiguillon qui ne sera levé que le 20 août, tandis que le roi d'Angleterre débarquera en Normandie et marchera sur Paris [10].

Dès lors, le danger se précise. La bataille de Crécy (26 août), désastreuse pour nous, est encourageante pour les anglais.

Les bandes anglaises, détachées du Corps de Derby, sont dans la région de Montignac-sur-Vézère, et vers Thenon, le lundi avant Saint-

Côme, c'est-à-dire le 23 septembre 1346. Ces troupes reçoivent la mission de pénétrer dans les pays situés a l'est de la Vézère, vers Tulle et Martel. Les consuls de Martel notent dans les registres :

"Ce jour de nombreux conseillers ont été mandés au Consulat, mais beaucoup n'ont pas voulu venir. Les consuls expliquent aux conseillers présents que de bonnes personnes religieuses leur ont fait entrendre secrètement que la ville est en péril et que les bonnes gens seront volées ou maltraitées par les anglais et par d'autres ennemis du bien. Pour ces raisons, les consuls requièrent les prud'hommes afin qu'ils donnent leurs conseils [11]."

Le 26 octobre, les Anglais sont près de Martel. Mais les consuls de cette ville font la distinction entre les ennemis (bandes) et les Anglais (compagnies organisées). Ce sont les troupes qui, ne pouvant s'emparer de cette ville, se dirigent vers Tulle [12].

Il n'est pas possible que ce soit le comte de Derby qui commande les troupes qui occupent Tulle. En effet, le 30 octobre il est à Plassac, en Saintonge, non loin de Bordeaux [13].

Les pays d'Auvergne sont alertés dès le mois de septembre. Il semble que ce sont les consuls de Martel qui avisent Aurillac.

Le 27 octobre les Etats d'Auvergne, tenus à Clermont, votent l'envoi d'un corps de gens d'armes, pour secourir Tulle [14]. Mais celui-ci arrive trop tard. Tulle est prise, selon Baluze, le 1er novembre 1346.

Jean, comte d'Armagnac, avec quelques troupes, accourt en hâte, pour délivrer Tulle. Il arrive probablement devant Tulle, vers le 10 novembre, comme en témoigne une commission donnée par lui le 13 novembre 1346, datée de l'abbaye de Tulle, et adressée aux consuls de Martel [15].

Dans les registres de Martel, à la date du 21 novembre, nous lisons :

"Il a été ordonné d'envoyer à Mgr le comte d'Armagnac, au siège de Tulle, selon les ordres, toutes sortes de gens, nobles et non nobles ; et qu'on lui dira l'état de la ville, et que nous sommes en péril [16]".

Les Etats d'Auvergne, le 10 novembre et le 12 décembre, n'arrivent pas à prendre une décision énergique [17]. Les villes, à l'image de Martel, expliquent leur état de défense insuffisante, et le danger qu'elles courent. Martel envoie, malgré tout, 10 charges de vin, pour le ravitaillement des assiégeants, le mercredi, fête de Sainte-Lucie (11 décembre 1346).

Le comte d'Armagnac a, non seulement assiégé la ville de Tulle, mais il en a effectivement chassé les Anglais, au plus tard le lendemain de Noël 1346, selon les registres de Martel [18]. Ce fait est confirmé par les journaux de trésor de Philippe VI de Valois, où on lit :

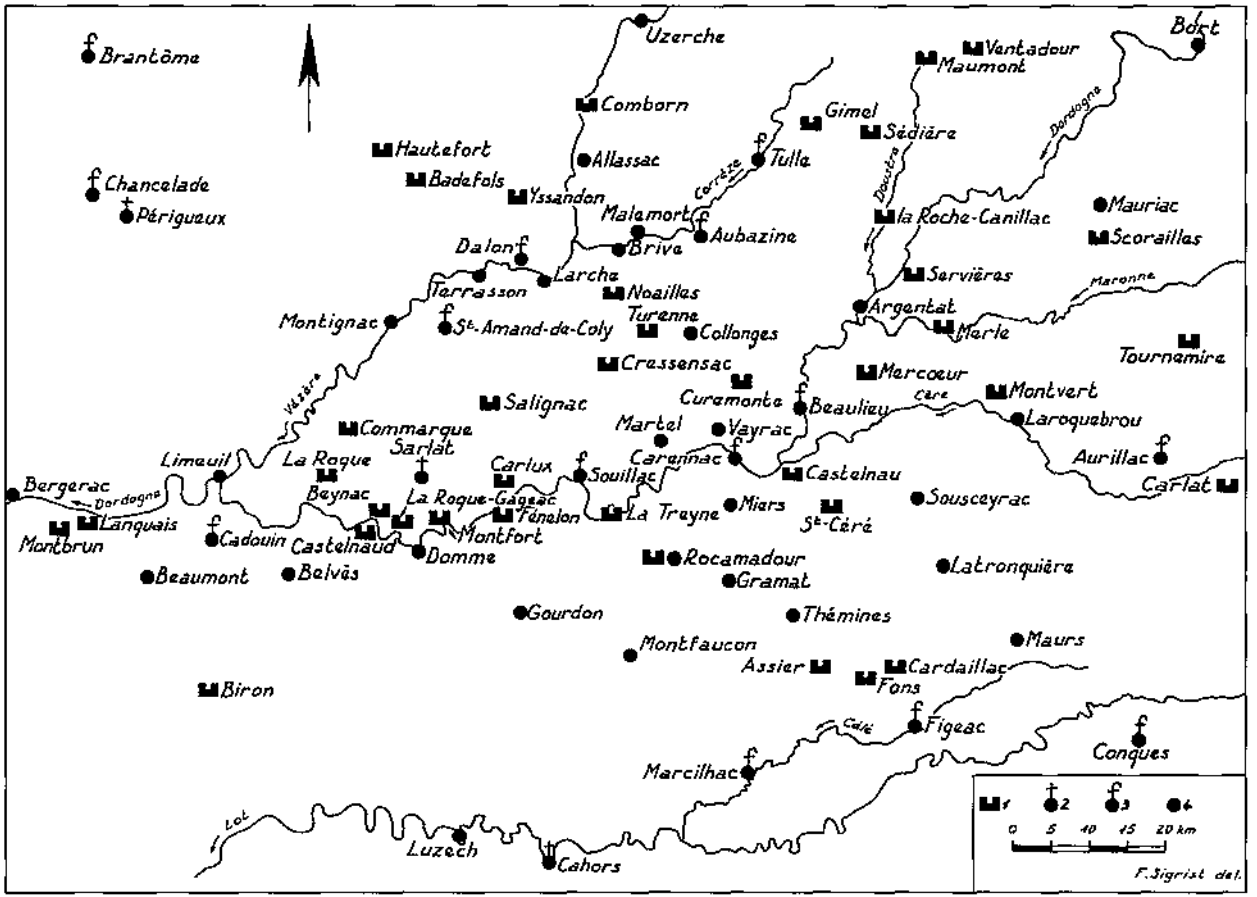


*1 : Château - 2 : Evêché - 3 : Monastère - 4 : Localité repère.*

"Jean de Chauvel, trésorier des guerres du roi, a payé sur la caisse du roi, au seigneur Bernard, vicomte de Ventadour, chevalier, pour le reste de sa solde... pareillement au siège de Tulle, du 10 novembre 1346 jusqu'au 26 décembre suivant, sous le commandement du comte d'Armagnac [19]."

Les troupes sorties de Tulle font du pillage et du banditisme dans la région et jusque vers Brive, Lostanges, Argentat, Beaulieu et Aurillac. Elles passent les mois de janvier à mars dans les forêts, en faisant main basse sur quelques "bories", pour se ravitailler. C'est ce qui ressort des délibérations des consuls de Martel, le vendredi avant Saint-Georges 1347 :

"Il a été ordonné que les consuls peuvent s'adjoindre quatre ou cinq prud'hommes de la ville, qui participeront avec eux aux délibérations avec les autres communes, Beaulieu, Brive, Aurillac et autres. Les représentants de ces communes devront être à Martel, pour tenir conseil en vue de résister aux ennemis, selon les ordres reçus du sénéchal, et selon les lettres que nous ont adressées les consuls de Cahors [20]".

En effet, le roi étant avisé, des faits lamentables survenus en Quercy, ordonne par lettres, datées du bois de Vincennes, d'arrêter et punir "les coureurs, robeurs et malfaiteurs" qui, "soulz umbre de guerre sont venus et viennent en nostre royaulme pour le rober et dommaiger et ceux qui leur donne confort et aide". Le sénéchal du Quercy et du Périgord, Guillaume de Montfaucon, adresse le "vidimus" de ces lettres aux villes de la sénéchaussée, pour exécution. Le sens du contenu des lettres des consuls de Cahors ne pouvait pas avoir d'autre objet [21].

Il semble que les bandes anglo-gasconnes aient été refoulées vers le Périgord, après cette réunion. Mais sur le chemin du retour, en se rencontrant avec d'autres troupes, venant de la région de Bergerac, elles réussissent à s'emparer d'une place forte de première importance sur la vallée moyenne de la Dordogne. Il s'agit de Domme.

Le mardi après Saint-Urbain 1347, le 26 mai, les consuls de Martel installent une sorte de "collège de salut public" pour la défense de la ville et du pays, car les ennemis du roi sont à Domme.

"Il a été ordonné par tous ceux (qui sont présents), que huit hommes, qui pourront se réduire à deux, seront choisis (pour la défense de la ville et du pays). Et ils pourront astreindre toute la commune à bailler des deniers et d'autres choses nécessaires à la défense de la ville, et à s'adonner et à servir pour cette cause, car on dit que les ennemis du roi, Notre Seigneur de France, sont venus à Domme et ont pris le lieu [22]..."

Les chroniques de Tarde nous disent que Domme a été prise à cause de la trahison de Guillaume Nadal, Borde de Bourdeille dit le Noir et B...

appelé Amarusse, et trois autres traîtres. Ces gens ont été pris en juillet 1350, et ont été pendus par l'ordre d'Arnaud d'Espagne, sénéchal du Périgord et du Quercy [23].

Pendant ce temps, Bertrand de Pestillac et Philippe de Jean, avec leurs bandes anglo-gasconnes, prennent en Quercy : Les Arques, Lherm, Castelfranc, Duravel, Pontcirq, etc... Les autres bandes (sinon les mêmes), occupent Salviac, près de Gourdon et Quissac [24].

Il se forme une tenaille Sud-Nord, dans le but certain de s'emparer de l'Auvergne et principalement de la riche ville d'Aurillac et de la vicomté de Carlat.

Le 22 juin, le sénéchal du Quercy et du Périgord convoque toutes les personnes en état de porter des armes, et ce à partir de l'âge de quinze ans, à Gourdon. Et il commence, avec ces troupes, le siège de Domme, au plus tôt le 5 juillet. A cette date, les consuls de Martel y envoient 25 sergents [25]. Domme sera reprise dans le courant du mois d'août [26].

Une trêve de 10 mois est signée avec l'Angleterre, le 28 septembre 1347. Mais les hostilités sont suspendues aussi à cause de la terrible peste noire qui dévaste notre pays [27]. Les troupes anglaises ne respectent pas la trêve. Elles reviennent à la charge, principalement sur la rive gauche de la Dordogne. Les routes sont devenues dangereuses dès le 21 décembre 1347, et Montvalent est menacé. Belcastel est pris le 2 janvier 1348, et les Anglais traversent la Dordogne, menacent Creysse et Saint-Sozy [28].

Le 29 janvier 1348, le sénéchal réunit les communes des environs de Martel, comme en avril 1347. Parmi celles-ci nous pouvons compter Aurillac [29].

Cette réunion décide l'établissement d'une garnison à Martel. L'avance des ennemis est fulgurante. Le 16 février, Domme est de nouveau occupée et Belcastel succombe vers la même date [30].

Avant le 1er mai, les Anglais occupent Le Bugue, Tayac (canton de Saint-Cyprien), Teniac (faubourg de Sarlat), Saint-Quentin (canton Sarlat) et Champagnac (faubourg Sarlat) [31]. Le 11 avril, la Nouvelle Bastide (aujourd'hui Le Bastit), devant Belcastel, est déjà occupée. De là les bandes anglaises pillent la région de Rocamadour jusqu'à la vallée de la Cère [32]. Dès le 1er mai, le sénéchal assiège en vain Belcastel. Entre temps, les foires des Rogations de Martel ont lieu avec de grandes difficultés. Les ennemis tiennent dès le 23 mai, Saint-Rabier et Badefol-d'Ans [33] et les bandes gasconnes font incursion de la Vézère vers Terrasson et Brive.

Enfin, le 5 décembre, Belcastel qui n'a pu être repris aux Anglais, est racheté [34] grâce au concours des villes. Domme est libérée avant le 1er mai 1349 [35].

L'année semble se passer avec des incursions périodiques des Anglais, qui semblent tâter les places fortes du Quercy. Montcuq, occupée en 1348, est reprise vers le 10 mai 1349 par les Français [36]. Le 6 mai, les Anglais ont l'intention de reprendre Belcastel [37]. Mais le danger se précise vraiment vers la Toussaint, quand le sénéchal fait crier "Aux armes !" et mande tous les gens de 14 à 60 ans à Gourdon, pour la défense du pays [38].

L'ennemi est momentanément repoussé. L'année 1349 se passe en préparation de la guerre, levée de subsides et de tailles [39].

Les incursions anglaises reprennent dès le 1er janvier 1350 dans la vallée de la Dordogne, les régions de Martel et Beaulieu [40]. Les bandes gasconnes écument les régions de Moissac et Villefranche-de-Périgord, de la période du Carême à la fin d'août [41]. De nouvelles tentatives d'infiltration sont faites dans la vallée de la Dordogne, par les Anglais, à la fin du mois de juillet. Les consuls de Martel notent une dépense faite pour envoyer trois valets à Montignac, à Sarlat et autres lieux, avec la mission de renseigner les consuls, car "on dit que les Anglais viennent dans la vallée" [42].

Dès le mois de janvier 1351, les Anglais se trouvent embusqués aux Bois-des-Dames, dans la région de Rocamadour. Ils détroussent les voyageurs, pillent, jusqu'à la frontière d'Auvergne [43]. Ces bandes deviennent tellement dangereuses que la foire de Martel n'est pas tenue au mois de mai, et les villes d'Aurillac, Beaulieu, Fons, Figeac et Saint-Céré sont averties [44]. Pendant ce temps, les espions apportent des nouvelles alarmantes de Sarlat, de Terrasson, de Salignac, de Montignac, de Donzenac et de Brive.

L'effort des Anglais au début de 1352, se porte dans le Bas-Quercy, sur Cajarc, Capdenac et Calvignac [45], ce que semblent confirmer les registres de Martel en mai :

"Nous avons donné à un valet que nous ont envoyé les consuls d'Aurillac, pour nous aviser... 2 sous [46]."

A peine nos troupes ont-elles repoussé les bandes qui voulaient s'avancer vers Figeac et Aurillac, que déjà le danger se dessine dans la vallée de la Dordogne. Dès le 22 juin, le maréchal de France est à Brive, à Seilhac et à Servières, pour organiser la défense de la région [47].

En juillet, un message d'Aurillac arrive à Martel :

"Avons payé un valet envoyé par les consuls d'Aurillac, pour savoir l'état du pays, mais on ne pouvait pas leur faire réponse... 3 sous [48]".

Enfin, vers le 10 octobre 1352, à Figeac, a eu lieu une réunion des villes et des nobles, directement menacés par l'avance anglaise. Ils ont réalisé une Union de défense :

"Les communes, les barons et chevaliers et autres nobles hommes ont été mandés à Figeac, pour délibérer sur la garde du pays, et pour faire l'union entre les nobles et les communes, qui pourront être appelés à toute heure, pour la défense du pays. Mgr Guillaume Vassal est allé à Figeac avec R. Guisbert. R. Guisbert, en tant que consul, a consenti à cette union, et il a juré, au nom de la ville de Martel, et promis de faire confirmer de tout son pouvoir ce qu'il a juré aux autres consuls et au conseil. De la volonté de tous ici présents, l'union sera approuvée et entérinée [49]..."

Il semble tout à fait plausible que les consuls d'Aurillac aient participé à cette réunion et aient fait partie de l'Union.

Le 18 octobre, Guillaume Vassal est chargé par les consuls de Martel d'envoyer les espions à des endroits qu'il jugera utiles, pour connaître la progression des ennemis [50].

En effet, les Anglais, fidèles à leur tactique de "tenaille" et d'encerclement, progressent dans les vallées de la Dordogne et du Lot.

Vers le 25 octobre 1352, Souillac, Nadaillac-la-Rouge et Fénelon sont prises par les Anglais [51]. Le maréchal de France vient à Martel ; il parcourt le pays dès Noël. Le 1er janvier 1353, il est à Martel. Le mardi 22 janvier, il installe Gisbert de Domme au château de La Maynade, au nord de Souillac, à charge de défendre le pays. Mais il semble que ce dernier est suspect aux consuls de Martel [52]. Vers cette même date, Comborn, au nord de Brive, est pris.

Le corps anglais du sud avance en direction de l'Auvergne. Avant Pâques 1353 (24 mai), les ennemis assiègent Saint-Antoine de Marcolès, à 12 kilomètres d'Aurillac [53]. Certaines troupes arrivent jusqu'à Chaudesaigues, non loin de Saint-Flour.

Les Anglais de Souillac font des incursions, semant la désolation, jusqu'à Beaulieu, Saint-Céré. Ils sont renforcés par les troupes qui ont pris Tursac, Pelvezi, Aillac et Nadaillac-le-Sec [54].

Le comte d'Armagnac repousse les troupes anglaises de l'Auvergne vers le Quercy [55]. Le rachat de Souillac est chose faite le 13 décembre 1353 [56]. Et pour mieux défendre le pays, le roi nomme vers cette date, Renaud V de Pons, "le jeune", chevalier, seigneur de Ribérac et de Monfort, co-vicomte de Turenne, vicomte de Carlat, capitaine pour le roi dans les parties du Limousin, du Périgord et du Quercy, en-deçà (rive droite et vallée) de la Dordogne [57]. Ce vicomte a réussi à racheter à prix d'or les places, villes et autres lieux aux Anglais, au cours de l'année 1354, et ainsi à les faire reculer vers l'Ouest, au-delà de la Vézère.

L'année 1355 commence ainsi sous les meilleurs auspices. Hélas ! Fénelon et Nadaillac en Dordogne, sont de nouveau occupées par les

Anglais avant le mois d'août [58]. Les Anglais s'infiltrent le long de la Dordogne, vers Beaulieu, Sousceyrac, Verdal, Comiac, Sabadel, au cours du mois d'août [59].

Le débarquement imminent du Prince-Noir, et sans doute les ordres reçus par les capitaines anglais, les encouragent à pousser les attaques et les occupations vers l'Auvergne.

Vers le 28 août, Souillac est de nouveau occupé, à l'exception de la tour de la ville. Le danger est très grand. Martel, Floyrac, Veyrac sont harcelés. Bétaille est occupé. Le réseau d'espionnage de Martel s'étend de Felletin (Creuse), occupé vers juin, jusqu'à La Rochelle, Saint-Jean-d'Angely, en Charente. C'est ainsi que le vendredi, fête de saint Julien (28 août), un messager part pour Beaulieu et Aurillac, prévenir de l'avance de l'ennemi [60].

Les Anglais s'avancent entre Brive et Martel vers la Xaintrie. Ils prennent Lostanges le 16 octobre [61]. Cette ville sera reconquise le 11 décembre. Dès le 10 octobre, les consuls envoient un messager à Aurillac pour avertir les consuls de cette ville [62].

Au sud, les Anglais occupent toutes les places autour de Cahors : Puy-l'Evêque, Marminiac, le château de Roussillon, Frayssinet, etc... Ce groupe du Sud s'avance vers Aurillac et s'empare de Maurs, probablement en septembre [63] et avance jusqu'à Saint-Flour [64].

Quelques jours après Toussaint, le prince de Galles s'approche de la Vézère, selon toute vraisemblance, pour se rendre compte personnellement des possibilités d'avance vers l'Auvergne [64].

L'année désastreuse de la bataille de Poitiers s'annonce mal. Dès le 16 janvier, Beaulieu est assiégé, mais non pris. Toute la région, jusqu'à Mauriac, est parcourue par les bandes anglo-gasconnes.

Le 21 mars, l'Abbé de Dalon écrit aux consuls de Martel que les Anglais d'Exideuil veulent occuper Martel avant les Rogations [65]. Le même avertissement est donné le 8 avril après-dîner, par les consuls de Sarlat et par Mgr B. de Cosnac [66], sur les intentions du seigneur de Mussidan.

Mais les Anglais ne peuvent prendre Martel et le 4 mai, passent devant la ville, occupent Blanat, traversent la Dordogne et prennent La Borie de Réveillon, près de Rocamadour [67].

La colonne anglo-gasconne du sud du Quercy se porte sur Lalbenque, Saint-Cirq-la-Popie. Elle occupe Cardaillac le 3 mai et Fons le 24 juin [68].

Le prince de Galles est à Bergerac le 22 juillet. Il vient de Guyenne. Les consuls de Martel envoient des espions pour savoir où il va [69]. Il est

encore trop tôt pour aller vers Poitiers. Il doit, probablement, inspecter ses troupes en Périgord.

Le 27 juillet, Souillac est rachetée. Malheureusement, elle ne restera pas longtemps française.

Les troupes anglaises qui n'ont pas participé à la bataille de Poitiers s'occupent activement du Rouergue. Les troupes, revenant de Maupertuis, se scindent en deux. Une partie se joint à ceux qui marchent sur Millau, en sortant de Fons. Cette troupe, évaluée à 2.000 glaives, change de direction à Espalion, le 12 octobre, et se dirige vers Carlat et les montagnes d'Aubrac. L'autre partie prend la direction d'Egletons, Ussel, Herment et Riom, se dirigeant vers Clermont 70. C'est toujours la stratégie de la tenaille, mais cette fois, sur un pays démoralisé par le désastre de Poitiers.

Pourtant, si des localités de peu d'importance sont prises au cours de l'année 1357, ni Clermont, ni Saint-Flour, ni Aurillac, ni Murat, ne succombent à l'envahisseur.

Dans les vallées de la Dordogne et de la Vézère, la situation est catastrophique. Terrasson et Malemort sont prises. Toute la région autour de Sarlat et de Salignac est occupée [71].

Le connétable anglais de Malemort commande toutes les troupes entre la Vézère et la Dordogne. Ses bandes dévastent le pays sans pitié. Noailles est prise, le 24 février, sous le commandement de Seguy de Gontaut. Le 10 mars, Bétaille redevient anglaise. Tout le pays, jusqu'à Tulle souffre des brigandages [72].

Le 6 septembre, le fortin de Cressensac est pris, ce qui touche durement le vicomte de Turenne [73]. A cette date, les consuls de Martel avertissent ceux d'Aurillac que les Anglais "doivent monter en leur pays" [74].

A cette date, le sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre, établit son quartier général à La Bastide-Fortanière [75].

Le 21 septembre, le vicomte de Turenne demande aux villes de la Vicomté de contribuer au rachat de Cressensac. Les pourparlers pour cela ont été entrepris avec le sénéchal de Gascogne. Voici la réponse des consuls de Martel :

"Le seigneur de Floyrac a dit aux consuls que les gens de Mgr de Turenne voulaient envoyer (des messagers pour traiter) avec le sénéchal de Gascogne, à cause de la présence des Anglais à Cressensac. Il a fait une requête aux consuls (pour savoir) si la ville accepte de contribuer aux dépenses. On doit lui donner une réponse à ce sujet. De la volonté du Conseil (il a été décidé) qu'on lui fera la réponse suivante : dans le cas où toute la Vicomté et tout autre pays y contribueraient, d'ici à Sarlat, d'ici à Aurillac, Beaulieu et Tulle, et d'ici à Brive, nous ferons comme les

autres, et selon nos possibilités. Dans le cas contraire, on n'y mettrait pas un denier [76]".

Le 11 février 1358, le sénéchal de Gascogne est à Martel. Il loge chez les Frères Mineurs. Le vicomte de Turenne, grâce à l'aide de plusieurs villes, rachète alors Cressensac, La Chapelle-Auzac, Meyssac, Grammont et Pioulo [77].

Mais entre temps, les troupes anglaises pillent l'Auvergne. Elles sont un peu partout autour d'Aurillac.

Les consuls d'Aurillac veulent pourtant avoir des nouvelles des Anglais qui se trouvent dans la vallée de la Dordogne. En novembre 1357, le messager d'Aurillac arrive à Martel, au moment même où les ennemis assiègent l'église de Saint-Sozy [78].

L'année 1358, Bertucat d'Albert arrive dans la moyenne vallée de la Dordogne. Les consuls d'Aurillac en sont avisés par Martel, dès le mois d'avril.

"Nous avons payé un valet que nous avons envoyé à Beaulieu et à Aurillac pour leur faire connaître que les Anglais montent vers eux [79]".

Ceux d'Aurillac veulent savoir si la paix approche. Ils envoient des lettres à Martel à charge de les transmettre à Montignac et à Sarlat, dès la fin d'avril. Les consuls de Martel exécutent de bonne grâce la commission, et répondent aux consuls d'Aurillac par retour du courrier [80]. Pour conserver sa sécurité, Aurillac participe au rachat de Bétaille, pour 2.500 florins d'or, avant le 10 mai 1358. Y participent en dehors de Martel et Aurillac : Rocamadour, l'abbé d'Obazine, Carennac, Castelnau-Bretenoux, Beaulieu et Le Vigan [81].

Le répit est de peu de durée. Du 4 au 25 mai 1358, les Anglais se rassemblent à Saint-Cyprien et dans la région de Sarlat, avec l'intention bien arrêtée de "monter" dans les montagnes d'Auvergne. Aurillac est aussitôt avisée, de même de Laroquebrou [82].

Depuis cette époque, et jusqu'à la fin du mois de mars, l'Auvergne, la région entre Aurillac et Martel, Brive, Figeac, sont mises en coupe réglée. Les bandes anglo-gasconnes, commandées, sont sous les ordres de Bertucat et Amanieu d'Albret, et de Robert Knoles et Hugues de Claverley. Bertucat occupe Branceilles, le bourg de Castelnau-Bretenoux [83]. Dans les pays de la Dordogne et de la Vézère, jusqu'aux montagnes d'Auvergne, Hugues de Pujol, seigneur de Blanquefort, est nommé capitaine des troupes qui s'opposent aux bandes anglaises. Hélas ! c'est sans effet valable [84]. Dans les montagnes d'Auvergne, Thomas de La Marche, bâtard de France, défend le pays avec acharnement, mais les intrigues politiques le font perdre [85].

Les archives d'Aurillac nous informent qu'en mars 1360, à l'époque de la signature du traité de Brétigny, la commune a levé des gens d'armes, pour chasser les Anglais du bourg et du prieuré de Jussac, car ces Anglais ravagent, pillent et rançonnent les faubourgs d'Aurillac.

Guillaume Bodin, bourgeois et lieutenant du bailli royal des montagnes, convoque les habitants de la ville, nomme deux "capitaines et gouvernadors" pour ce corps de troupe, et édicte la peine de mort, séance tenante, contre quiconque refuserait d'obéir.

La volonté des habitants d'Aurillac est de bouter les Anglais hors du bailliage, en vrais Français et fidèles sujets du roi de France qu'ils sont : "... *ut veri Gallici et fideles*" [86].

Le traité de Brétigny, malgré sa mise en application extrêmement lente et laborieuse, apporte l'apaisement des actions guerrières et des pillages. Si les esprits ne sont pas entièrement calmés, la paix, aussi discutable soit-elle, s'installe en Auvergne, en Quercy, en Bas-Limousin et en Rouergue.

Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, lieutenant du roi d'Angleterre, a reçu les hommages des villes et des seigneurs du Quercy et du Bas-Limousin, au roi d'Angleterre, jusqu'au 7 février 1362, ceux des villes et seigneurs du Rouergue, jusqu'au 10 mars [87].

Les luttes meurtrières et ruineuses contre les bandes et compagnies anglo-gasconnes se terminent ainsi, partout, pour un temps. La Haute-Auvergne, bastion français, en a pris largement sa part, de 1345 à 1361. Et pendant ces seize ans, le glacis défensif de ce bastion, le Quercy, le Bas-Limousin et le Rouergue ont su remplir, avec efficacité, leur rôle aussi bien dans la vallée du Lot que dans celles de la Dordogne et de la Cère.

Tibor PATAKI

## Notes

1 - *Bull. Hist. et Scientif. de l'Auvergne*, 2e série, 1908, n°1, pp. 21 et suite : Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne pendant la guerre de Cent Ans, par M. Marcellin Boudet.

2 - *Revue de la Haute-Auvergne,* Aurillac, 1935, pp. 86 et suite : "Brageac et ses religieuses bénédictines (1200-1789)", par R. Cortat et H. Burin.

3 - NADAUD, JUSTEL, MORERI : Mariage de Geoffroy de Pons avec Isabeau de Rodez.

4 - Arch. Lot. Martel, C.C. 1 *ter*, p. n°4, orig. parch. 19 févr. 1346. Don de 70 livres raymondines de Turenne, pour le mariage de Marchesia, fille de Renaud de Pons, vicomte de Carlat, vicomte de Turenne en partie. Elle a épousé avant cette date, noble homme Guillaume de Murat, damoiseau.

5 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 15, v° : Vendredi après Saint-Barthélémy, 1345 : "Ordenat fo que tuch aquelh que an portas a ubert los murs velhs, que los clavo, a lor despens, dades en ades per lo perilh que sen a venir. Quar hom di que Bragairac fo pres dimecres que pesset per los Angles..." M. Bertrandy : *Etude sur les chroniques de Froissart.* Guerre de Guienne (1345-1346). Lettres adressées à M. Léon Lacabane, Bordeaux, 1870, p. 53.

6 - Boudet, déjà cité.

7 - *Hist. Gle de Languedoc*, t. IX, p. 576. Aujourd'ui commune de La Change , canton de Savignac (Dordogne). M. Bertrandy, déjà cité, p. 83 : Bataille d'Auberoche, le 21 octobre 1345.

8 - Reg. Martel, B.B. 5, f° 16, v° : Ordenat fo que hom trameta espias a Montinhac, e elas partidas denviro per saber dels enamixs que an levatz lo seti que tenia Alba Roqua Mossenhor de Laila per lo Rai, nostre Senhor de Fransa, on teno, e aquels partidas se volo trasportar".

9 - Boudet, déjà cité. Arch. Martel, B.B. 5, f° 19.

10 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 20 à 24. Boudet, cité ; Bertrandy, cité, p. 347.

11 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 27, r° : "Lo cal jorn lhi Cossol demostrera al Cosselh presen, no contrastan que gran re dautres fosso mandat el Cossolat, e no volguesso venir, que hom lor avia donatz entendre secretamen bonas personas religiosas que la Vela era en perilh, e las bonas gens de esser raubadas e baregadas per los Angles, o per autres enamixs de bien, per que requiero los prohomes que mezesso lo cosselh."

12 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 25, v°.

13 - M. Bertrandy, déjà cité, pp. 347 et suite. Il n'arrive à Londres que le 14 janvier 1347. Il a occupé Saint-Jean-d'Angély entre le 20 et le 30 septembre, et Poitiers le 4 octobre 1346. (voir notre 88, in fine.)

14 - Boudet, déjà cité.

15 -Arch. Martel, A.A.I., p. n°1.

16 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 27, r° : "Ordenat fo que hom trameta a Mossenhor lo Comte Darmanhac, al seti a Tuila, sobre aicho que el nos a mandatz, que totas maniera de gens, nobles e no nobles, ano al dich seti. E que hom lhi diga lestamen de la Vela. E com em en perilh".

17 - Boudet, déjà cité.

18 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 27, v° : Jeudi avant noël (19 décembre 1346) : "Ordenat fo que hom fassa bel gach, e que bonas gens gardo las portas, per razo que hom enten que lo seti da Tuila se deu levar."

19 - J. Viard : *Les journaux de Trésor de Philippe VI de Valois*, Paris, 1899, p. 629, art. 3649.

20 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 28, r°, année 1346. Les consuls ont pris fonction le 1er mai 1346 (f° 22, r°). La date ci-dessus se place obligatoirement en 1347 (n.st.), étant à la fin de l'année consulaire 1346-1347, au f° 28. Il faut ainsi rectifier le travail de M. Boudet, cité, et l'étude de M. Combarieu sur les "Registres des Consuls de Martel en Quercy", cité par M. Boudet.

21 - E. Albe : Inventaire raisonné des Archives municipales de Cahors, n° 411.

22 - Arch. Martel, B.B. 5, d° 30, V° : "Ordenat fo per totz aquets, que viij. homes, los quals se puosco restrange en ij, sio causit. E puosco compellir tota la Communa a bailar denies e las autres cauzas necessarias a la deffensa de la Vela. E adonar e servie sobre aicho ; que hom di, que los enamixs del Rai, Nostre Senhor de Fransa, so vengutz a Doma. E an pres lo loc..."

23 - Vte G. de Gérard : *Les chroniques de Jean Tarde*, Paris (1887).

24 - LACOSTE : *Hist. Gle du Quercy*, t. III, pp. 110-114.

25 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 31, v° : Samedi avant Saint-Jean-Baptiste et vendredi après Saint-Martial : "Ordenat fo que hom fassa XXV, sirvens dades en ades, per trametre a DOMA, a Mossenhor lo Senescal."

26 - LACOSTE, *ibid.*, p. 115.

27 - BOUDET, cité.

28 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 33.

29 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 34, r° : "Ordenat fo que la despessa laqual fetz Mossenhor la Senescale a Martel, a xxix de Janie, per lo jorn lo qual avia am las Communas deviro Martel, sia solvada als Cossols a lor Comtes..."

30 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 34, r° : "Ordenat fo que hom fassa cridar que totz home se delaiche de vendre vy, tan que la Vela naga vendut xiiij. mochz, al ops de pagar lo tertz del subti a las gens d'armas las qua so establidas e per veire al dampnatge que dona al pays los Angles."

31 - Chronique de TARDE, citée.

32 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 34, v°.

33 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 36, v° : "Ordenat fo que hom apele de las bonas gens e del poblar am lo Cosselh. E que hom aga son avizamen de tener la fiera de Roazos, per lo perilhs dels enamix de S. Ribie e de Ans, e del autres enamixs del Rai, Nostre Sehnor de Fransa."

34 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 38, v°.

35 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 42, r°.

36 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 42, v°, Siège de Montcuc.

37 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 43, r°.

38 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 46, r°.

39 - Hist. Gle de Languedoc, t. IX, pp. 612-617.

40 - Arch. Martel, f° 47, r°.

41 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 48-53.

42 - Arch. Martel, B.B. 5, C.C. 3-4, f° 12, v° : "Item per iij. vayletz que tramezam a Montinhac e a Sarlat, en en autras partidas, quan hom digs que los angles venian en Riou, e els costero... xxx s."

43 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 57, v°.

44 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 59, v°, et C.C. 3-4, f^os 28 et 32, 33 et 35, v° : "Item a ijvayletz que trameyro de Figeac e da Orlhac, que lor donet hom... viij s."

45 - LACOSTE, *op. cité*, pp. 136 et suite.

46 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 41, r°.

47 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 68.

48 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 41, v°.

49 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 70, v°.

50 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 70, v°.

51 - Il n'y a pas eu de séance du consulat de Martel du 25 octobre au 9 novembre 1352. A cette dernière date, la prise de Souillac est mentionnée, ce qui laisse supposer que Souillac a été prise entre ces deux dates. Le doyen de Sainte-Marie de Souillac, dépendance de Saint-Géraud d'Aurillac, se réfugie à son "castel" fortifié de Pinsac, et son "castel" de Murlac sera fortifié et confié à un capitaine.

52 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 72-73.

53 - Boudet, déjà cité.

54 - Chronique de Tarde, déjà citée.

55 - Lacoste, déjà cité, p. 144.

56 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 78, v°.

57 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 80, et Chronique de Tarde, déjà citée.

58 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 90. Mercredi après Saint-Barthélémy, rachat de Fénelon, pacte avec les Anglais de Nadaillac (canton de Salignac, Dordogne).

59 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f^os 61-75.

60 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 64, r° : "Item que donem a.i. vaylet que portet letra a Belloc e a Orlhac que estesso avizatz... xij s."

61 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 91 et 92.

62 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f°71, v°.

63 - Lacoste, cité pp. 147 et suite.

64 - Boudet, déjà cité.

65 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 64, v° : "Item per .I. vaylet que tramezem ambuna letra al comte de Périgort, per saber nozlas del Princep de Galas... viij s." ; f° 74, r° : "Item per .i. vaylet que tramezem a Sarlat, per saber noelas del Princep de Gualas... x s."

65 - Arch. Martel, C.C. 1 *bis*, p. n° 40. Lettres manuscrites, signées de l'Abbé de Dalon, avec traces de sceau ovale de 57 x 37 mm. Papier 291 x 125 mm, en latin : "Circunspectis et prudentibus viris D... Consilibus Ville de Martello, Redd (eretur) sine mora. Dominum... amici carissimi noscat nostra d... nu per circa finem Quadragesime, quidam donatus nostri Monasteriy, presbiter et hom...(e) rat captus in Castro de Exidolio, per inimicos Domini nostri Regis. Et vidit et audivit que ibi fuerunt congregati circo xvj. vel viginti milites, et juraverunt omnes ad Sancta Dei Evengelia quod cum Capitaneus Exidoliy mandaret pro eis, omnes venirent quilibus comitinabna (conciliabula) apud Exidolium, et inde dicebant se ventures apud villam de Martello, pro raubando et capendo dictam villam et habendo prisonarios, et asserebant se facturos predictam, infra festum Rogationis... idcirco vobis predictam significanda duximus et exinde prospiciat vostra discretio quid agendum vostrum... Scriptum die jovis in crastino Sancti Marti : Vostre Abbas Dalonis."

66 - B.B. 5, f° 96, r° : "Aquest cosselh s'assemblet a aquesta hora, per cauza duna letra que venc de Sarlat de part los cossols, e de part Moss. B. de Cosnac. La qual contenia quar lo Senhe de Moyschida fazia e avia fagz gran amas per venir sus la Vila....

67 - B.B. 5, f^os 97-99.

68 - Lacoste, cité, pp. 152-153.

69 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 10, v° : "Item fo ordenat que hom tenha espias a Sarlat, e en dautra partz per saber de Princip, lo qual es a Bragayrac, vas quals partz volra anar."

70 - Boudet, cité.

71 - Chronique de Tarde, cité : château de Puymartin, commune de Marquay, canton de Sarlat, repaire de La Rode, commune de Saint-André-Allas, canton de Sarlat.

72 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 105-108.

73 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 112, r°.

74 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 89, r° : "Item que tramezem .i. vaylet als Cossols da Orlhac ambuna letra questesso avizatz quels Angles devian montar en lor pays... x s."

75 - Lacoste, cité, pp. 155 et suite.

76 - Arch. Martel, B.B. 5, f° 112, r° : "Item com lo Senhe de Floyrac aga digz als Cossols que las gens de Mossenhor de Torena volho trametre al Senescalc de Guasconha, per los Angles de Creyschensac, e aga fagz requesta als Cossols si la Vila volra contribuir que en cas de totz lo Vescomtatz y contribuira, et to lautre pays, de Sarlat ensay, da Orlhac ensay, e Bellocz, e de Tuela, e de Briva ensay, que nos farem segon nostra pessa coma lhautre, en autra maniera que no y mezes hom .i. den."

77 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 117-118.

78 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 89, r° : "Item despendero lhi Cossol en novembre per ordenar lo guagz en Cossolat, e per so que hom donet a .i. vaylet quens trameyro lhi Cossol da Orlhac, per saber noelas dels Angles, costet tot per .i. escut... xxiiij s."

79 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 89, r°.

80 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 89, v° : "Item donem a .i. vaylet que venc da Orlhac, e nos portet letras a Montinhac, e a Sarlat... x s." - "Item per ...ij. vayletz que tramezem, lun a Montinhac, lautre a Orlhac, am letras, montet tot... xxxv s."

81 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 89, v° : "Item avem despendut que tramesem Me Guy Pibie, a Rocamador, e en Obazina, e a Carennac, e a Castel Nuo, e a Belloc, per la contribution del loc de Betalhac, Per .i. escut queih baylet en P. Barrau, val... xxiij s. - Item per iij. vayletz que tramezem am lettras a Belloc, a Orlhac, e al Vigua, e per aquel mehs fagz... xxiiij s."

82 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f° 97, v° : "Item avem may despendut per .i. valet que tramezem a Orlhac e a La Roca Braho, que los Angles montavo en aquelas partidas, monto (escut) a xlv. s... xviij. s." - Id. f° 98, v° : "Item per trametre una letra a Olhac, als Cossols, per avizar lor dels Angles... x. s."

83 - Arch. Martel, B.B. 5, f^os 124 à 127.

84 - Arch. Martel, C.C. 3-4, f^os 117 à 128.

85 - *Revue historique*, 1895. M. Boudet : "Thomas de La Marche, bâtard de France".

86 - *Revue de la Haute-Auvergne*, 1911, p. 373. G. Esquer : Inventaire des Archives communales de la ville d'Aurillac, antérieures à 1790".

87 - A. Bardonnet, P.-V. de délivrance à Jean Chandos, Commissaire du Roi d'Angleterre, des Places françaises. Niort, Clouzt, éd. (extrait des "Mémoires de la Soc. de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres".)

88 - Jean, Comte d'Armagnac, dans sa lettre datée du 16 novembre 1346, adressée aux Consuls de Martel, dit que Derby vient pour livrer bataille (Arch. Martel E.E. 1, p. n°31) "per combatre Ab nos" . Cette lettre sera publiée prochainement dans *"Les Annales du Midi"*.

# DUEL À MORT SUR LES BORDS DU CÉOU (JANVIER 1402)

Les Archives nationales nous ont conservé sous la cote JJ 156, pièce 341, une lettre de rémission accordée, le 20 janvier 1402, par le roi Charles VI, dit le Bien-Aimé, à un petit seigneur du Gourdonnais coupable d'homicide. Le document constatant le pardon royal nous fait connaître, presque dans ses moindres détail, la genèse du duel, son déroulement, sa tragique conséquence et les motivations qui sous-tendent la supplique de l'intéressé et de sa parenté.

*Traduction légèrement modernisée de l'original en latin.*

20 janvier 1402 (n.st.)

Rémission accordée à Arnaud de Veyrieras.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France.

Nous voulons faire savoir à tous, présents et à venir, que nous avons reçu l'humble supplication des parents et amis charnels d'Arnaud de Veyrieyras, pauvre écuyer, non marié, du lieu de Concorès, sénéchaussée de Cahors, contenant ce qui suit :

La présente année, avant la dernière fête du bienheureux Michel [1], le dit Arnaud se trouvait à Concorès, au lieu-dit "Al Terier", en compagnie de plusieurs honnêtes hommes, ne faisant ni mal ni offense à personne, sans aucun glaive et totalement désarmé. C'est alors que survint à cheval, porteur de son épée, Ramon de Peyrelha (Raymond de Peyrilles), autrefois placé, disait-il, sous notre sauvegarde.

Arnaud de Veyrieras lui demanda : "Comment se fait-il que tu te dises et te prétendes le seigneur principal de cette ville ?".

Ramon de Peyrelha lui répondit : "Ce qui est à toi est à toi, et ce qui est à moi est à moi".

Arnaud de Veyrieras rétorqua alors à Ramon de Peyrelha : "Tu n'as dans ce lieu que la moitié de domaine d'une seule part et, certes, pas assez pour te qualifier de seigneur ni même de noble. En effet, tu transmets chaque jour contre moi des citations et des monitoires pour me faire excommunier, et tu cherches et recherches sans cesse contre moi de quoi me tracasser, en homme de peu que tu es".

A ces propos Ramon de Peyrelha répliqua : "Je l'ai fait et le ferai encore bien volontiers. Pourquoi prétends-tu que je suis un traître ? Je n'en suis pas un, mais toi, tu en es un !".

Arnaud de Veyrieras déclara alors au dit Ramon : "Il est vrai, et cela ne fait aucun doute, que toi, tu es un traître : tu ne peux nier d'avoir été la cause de la destruction de ce lieu quand il a été pris par les Anglais" [2]

Ce à quoi Ramon de Peyrelha répliqua : "Tu mens, gueux, rustre, vilain ! [3] Monte sur ton cheval et viens avec moi sur les bords du Céou et tu m'y répéteras ce que tu dis ici : c'est là que nous réglerons nos affaires...".

Mais Arnaud lui rétorqua : "Certes, je n'ai pas mon cheval ici, mais descends du tien et nous verrons bien à qui il reviendra !" [4]

A ces propos, Ramon, furieux, descendit sur le champ de son cheval, tenant au poing son épée nue, et il se rua soudain sur Arnaud de Veyrieras, voulant le transpercer de part en part.

Arnaud esquiva le coup en se penchant à gauche.

Ramon de Peyrelha frappa alors Arnaud de Veyrieras sous le bras gauche, transperçant de part en part les vêtements que portait son adversaire.

Pour se défendre, repousser la violence par la violence, ne pas être blessé ni occis par son adversaire, Arnaud prit soudain l'épée de Jove de Caravelas, qui était accouru pour les séparer, et il en assena un coup sur le chef de Ramon de Peyrelha, assez fort pour le jeter à terre.

Néanmoins, Ramon se releva...

Craignant que son adversaire ne voulût l'attaquer à nouveau, Arnaud de Veyrieras le frappa derechef et en tout hâte sur l'oreille, de telle sorte qu'à la suite de ce coup, mais après un délai de dix ou douze jours, Ramon de Peyrelha passa de vie à trépas.

Aussi, redoutant la rigueur de justice, Arnaud a-t-il dû s'éloigner, n'osant revenir dans son pays : il est contraint de fuir son pays et notre royaume, au grand préjudice de sa personne et au détriment de l'héritage qui devrait lui échoir, à lui et aux siens, comme le rapportent les dits suppliants, s'il n'est pourvu par nous de notre miséricorde, bienveillance et grâce, que les dits exposants nous implorent humblement de lui accorder.

C'est pourquoi, en considération de tout cela, attendu que le dit Arnaud de Veyrièras est clerc, non marié, et qu'il a toujours été de bonne vie et d'un commerce honnête, voulant préférer notre miséricorde et grâce à rigueur de justice, nous avons quitté et remis au dit Arnaud, pour l'affaire en question, de par notre autorité royale et grâce spéciale, comme lui quittons et remettons le dit cas, toute peine criminelle et civi-

le, et l'amende qu'il encourt, a encourue et a pu encourir, de quelque façon, en raison des dits faits.

Nous le rendons à sa bonne fame [5], à son pays et lui restituons ses biens non confisqués, en accordant seulement satisfaction à la partie adverse, sur le plan civil.

Nous imposons sur cette affaire à notre procureur un perpétuel silence.

Mandant à notre sénéchal, aux juges de Cahors et à nos autres justiciers, présents et futurs, à leurs lieutenants et à chacun d'eux, en ce qui le concerne, de faire user et jouir tranquillement et paisiblement le dit Arnaud de Veyrieras de notre grâce et rémission, sans le troubler en rien, de lui rendre et délivrer sans délai sa personne et ses biens non confisqués, s'ils ont été saisis, mis sous séquestre ou détenus de quelque manière.

Et afin que ce jugement demeure stable et ferme à perpétuité, nous avons fait apposer aux présentes notre sceau, sauf notre droit en autres choses et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, le 20e jour du mois de janvier, l'an de grâce 1401 (a.st.) et de notre règne le 22e. [6]

Par le roi, à la relation du Conseil.

*Commentaire*

Nous n'avons, à travers la lettre de rémission accordée par le roi, que la version donnée par Arnaud de Veyrieras, en fait l'auteur de l'homicide. Il se présente, et sa parenté va évidemment dans ce sens, comme une victime des circonstances, accumulant tous les détail susceptibles de faire pencher en sa faveur la miséricorde royale. Nul doute, toutefois, que les parents de la victime auraient pu présenter à la justice (et peut-être l'ont-ils fait ?) un exposé sensiblement différent de ce duel meurtrier.

Sur le conseil de ses avocats et "amis charnels", Arnaud essaie d'attirer la sympathie sur sa personne, son état, son attitude paisible : sa supplique ne présente aucun caractère arrogant : elle est humble. Ce n'est pas un puissant seigneur mais un pauvre écuyer, non marié (sans doute n'a-t-il pu accéder à la chevalerie ni trouver épouse de bon lignage parce que trop démuni).

Alors qu'il devise paisiblement, à pied, sans porter aucune arme, preuve de ses intentions pacifiques, avec quelques honnêtes bourgeois de la ville de Concorès, il se heurte en quelque sorte à la présence menaçante de Ramon de Peyrelha, lequel, sur son destrier, armé de son espadon, bénéficiant de surcroît de la sauvegarde royale, semble vouloir

prendre possession de son territoire et faire une démonstration de force auprès d'une population apeurée.

Pour habile qu'il soit, Arnaud de Veyrieras ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a été l'initiateur du défi, le provocateur. Ce sont ses questions agressives et ses propos insolents qui ont provoqué l'animosité de Ramon de Peyrelha, fait croître sa colère au point de le pousser à se jeter tout armé contre lui. Ne met-il pas en doute le droit que Ramon de Peyrelha a sur la seigneurie de Concorès ? Ne se gausse-t-il pas de l'insignifiance de son domaine ? Ne met-il pas en doute sa noblesse, blâmant ses procédés d'homme de peu pour lui nuire et le faire excommunier ?

Au début, Ramon de Peyrelha agacé se contente de réponses vagues, mais devant la violence croissante des attaques verbales de son adversaire, il reconnaît, comme par défi, avoir usé de certains moyens plus appropriés à des hommes de loi ou d'église qu'à des chevaliers. Il n'y aurait pas eu recours si Arnaud de Veyrieras ne faisait courir le bruit qu'il est un traître, crime impardonnable et accusation intolérable pour un noble épris de son honneur. Perdant son calme et ne pouvant argumenter de sang froid avec un adversaire qui le calomnie et l'humilie ainsi en public, Ramon, sur le coup de la colère, renvoie son insulte à la face du provocateur.

Dans le but certain d'exaspérer encore davantage son adversaire, de le pousser à bout, de le mettre dans son tort aux yeux des assistants, Arnaud apporte des précisions sur la traîtrise de Ramon : il a été le complice des "Anglais" qui ont surpris la localité, exterminé les défenseurs et réduit en captivité les survivants. On imagine l'effet de ces propos sur ceux qui assistent à l'algarade et qui ont tous perdu, qui un proche parent, qui une maison partie en fumée, qui des biens, qui du bétail, gros et menu...

Le but poursuivi méthodiquement par Arnaud de Veyrieras est maintenant atteint. Ramon de Peyrelha, hors de lui, invective son adversaire et lui propose de vider la querelle à la façon des chevaliers, au moyen d'un duel à cheval.

Ne disposant pas d'un cheval, Arnaud propose à son adversaire de descendre du sien et se mesurer avec lui dans un combat à pied. Non sans quelque arrogance, il laisse entendre à Ramon, sans doute pour le faire sortir davantage si possible de ses gonds, qu'il sortira vainqueur du duel et s'appropriera le cheval de son adversaire.

Si nous en croyons le plaidoyer d'Arnaud de Veyrieras, Ramon de Peyrelha ne se contente pas d'être un traître ; il se comporte en lâche

puisqu'il menace de son épée, à peine descendu de cheval, un homme totalement désarmé.

Plus agile que son adversaire, Arnaud n'en reçoit pas moins, sous le bras gauche, un coup qui, fort heureusement ne déchire que les vêtements sans toucher la chair. Ce coup porté de bas en haut, avec une lourde épée dont la lame ne fait qu'entailler les vêtements sans meurtrir le bras, me laisse, quant à moi, rêveur ! [7]

Dans le seul but de se défendre (mais ceci est contradictoire avec sa certitude affichée d'être vainqueur du duel et de gagner le cheval de son adversaire), Arnaud se saisit, comme par hasard, de l'épée d'un assistant et en assène un coup sur la tête de Ramon, non pas certes pour le tuer mais juste pour lui faire comprendre qu'il ne se comportait pas selon l'éthique chevaleresque...

Ce n'était certes pas très méchant puisque Ramon s'est relevé, voulant reprendre le combat.

Désirant sans doute faire comprendre à Ramon qu'il avait tort de s'attaquer à un innocent, Arnaud complète sa leçon d'escrime en lui donnant un nouveau coup sur l'oreille, ce dont Ramon ne se relève point. Mais, aucun juge sérieux ne pourrait penser que ce coup fût mortel puisque Ramon n'est passé de vie à trépas qu'au bout de dix à douze jours : sans doute, avait-il la tête bien fragile !

Au fond, la véritable victime, dans toute cette pénible affaire, c'est lui, Arnaud de Veyrieras... A la suite d'un fâcheux concours de circonstances, n'est-il pas obligé de quitter, par crainte de la justice, sa famille, ses biens, son pays ? Ne risque-t-il pas de perdre, comme le soulignent ses parents et amis, l'héritage qui devrait normalement lui échoir ?

Le roi n'est pas dupe, mais, d'une part, il a besoin des quelques écus offerts par la famille d'Arnaud pour remplir ses coffres asséchés par la guerre ; d'autre part, il ne veut pas de complication avec l'officialité de Cahors, le suppliant étant clerc ; de plus, il désire peut-être aussi ménager la famille seigneuriale de Veyrieras, influente à Concorès. Aussi, selon la formule, préférant miséricorde à rigueur de justice, Charles VI accorde généreusement son pardon.

Cette petite tragédie locale ne se serait pas produite si les relations entre les familles seigneuriales de Peyrilles et de Veyrières n'avaient pas été aussi tendues, sans doute pour des questions d'hégémonie domaniale.

Bien des événements militaires de la guerre de Cent Ans, mis sur le compte des rivalités dynastiques entre l'Angleterre et la France, ne s'expliquent en fait qu'à la lumière de vieilles haines opposant des familles seigneuriales, vivant sur le même sol, partageant la même langue et la

même culture et ayant en principe les meilleures raisons du monde pour être unies et faire front contre l'ennemi.

Max AUSSEL

## Notes

1 - Avant le 29 septembre 1401 s'il s'agit de la Saint-Michel de septembre.

2 - Il est très souvent question de Concorès dans les archives traitant de la guerre de Cent Ans. Pris et repris par des bandes gasconnes ou autres, dites "anglaises", ce lieu aurait vu, selon un témoin de "l'Informatio caturcensis", ses habitants, en partie tués, en partie faits prisonniers et ses cent cinquante feux réduits à vingt. La dernière prise de Concorès par les Compagnies de Peyrot le Béarnais et Helatin Acchen (Apchon) semblerait remonter à l'année 1377.

3 - Nous avons essayé de rendre en français moderne ces insultes qu'on a laissées en français médiéval dans le document original entièrement rédigé en latin : "arlot, groso, mal nez !"

4 - On doit en inférer qu'après un duel, les dépouilles du chevalier vaincu appartenaient à son vainqueur.

5 - Au sens latin de renommée, sens qu'il a toujours en espagnol.

6 - Soit le 20 janvier 1402 (n.st.)

7 - Ayant discuté avec un maître d'armes du Gourdonnais de la possibilité de porter un pareil coup à son adversaire, sous le bras gauche, sans lui toucher la chair, cet expert m'a fait part de son extrême scepticisme : étant donné la lourdeur des épées de l'époque, il aurait dû, dans le meilleur des cas, lui fracasser l'épaule et, dans le pire, lui emporter le bras... Cette allégation d'Arnaud de Veyrieras, destinée à diminuer sa responsabilité, paraît bien être un mensonge de plus.

# LES CROIX DE PIERRE DU QUERCY ÉPIGRAPHIE, ICONOGRAPHIE*

Les croix de chemins sont indissociables de nos paysages quercynois. Mais des croix on en dressait aussi sur les places des bourgs et des hameaux [1] comme au milieu des cimetières. Objets de dévotion, la plupart étaient autrefois le but de processions pour les Rogations [2] et les principales fêtes religieuses.

Seules les croix de pierre retiendront ici notre attention. Indépendamment de leur signification symbolique, commune à l'ensemble des calvaires, elles présentent un double intérêt. D'une part elles nous documentent sur l'activité et le savoir-faire des maçons et tailleurs de pierre [3] de nos villages. D'autre part leur étude contribue à nous éclairer sur certains aspects des mentalités populaires de leur époque.

Encore faut-il que ces modestes monuments lapidaires soient parlants, autrement dit qu'ils nous livrent des inscriptions ou un décor interprétables par tout observateur attentif. C'est pourquoi nous avons laissé de côté les innombrables croix ou calvaires anépigraphes et aniconiques.

Il convient de noter que la majorité des croix de pierre ornées se situent sur les Causses de Limogne et de Gramat. La présence d'un calcaire de bonne qualité et relativement facile à travailler n'est pas étrangère à cette particularité.

*

* *

## EPIGRAPHIE

La date

C'est l'élément qui permet de situer l'objet dans le temps. Elle est presque toujours gravée, même si le décor est en relief. Pour certaines

---

* *Communication présentée lors des Rencontres archéologiques de Saint-Céré le 28 septembre 1998. Sa publication dans les Annales des Rencontres parues en 1999 a été malencontreusement tronquée, rendant plusieurs paragraphes incompréhensibles. Nous en donnons ici le texte complet à l'intention de nos lecteurs.*

c'est le seul signe d'identification, à l'exclusion de toute inscription et de tout décor, telle une croix d'Issepts qui serait à notre connaissance la plus ancienne millésimée (1602). Du début du XVIIe siècle sont aussi des croix de Bio (1607), Montfaucon (1619), Cahors-La Rozière (1621), Limogne (1625). Toutes sont postérieures aux guerres de Religion qui ont probablement vu la destruction quasi systématique de la plupart des calvaires [4].

L'implantation de croix s'accélère vers la fin du XVIIe siècle, puis s'intensifie au cours du XVIIIe et jusqu'à la Révolution. On connaît même une croix de Belfort-du-Quercy datée de 1793, ce qui est un cas assez exceptionnel. En application des lois en vigueur, d'innombrables croix ont été brisées pendant la période révolutionnaire. Dans de nombreuses paroisses, elles ont été cachées et sont réapparues dès le rétablissement du culte. On trouve des croix datées de 1797 (Goujounac), 1801 (Varaire, Lacamdourcet, Lavergne, Camy-Luzech), 1802 (Belfort-du-Quercy, Fontanes-Lalbenque), 1803 (Carlucet) [5].

Tout au long du XIXe siècle on voit une intense floraison qui se tarit avec le début du XXe. La plus récente croix datée serait à Laramière (1931).

Quelques croix portent deux dates, celle de l'érection et celle de la restauration. Calvignac possède un spécimen affichant trois millésimes (1728, 1838, 1866).

On relève de rares dates libellées en chiffres romains, toutes de la fin du XVIIIe [6].

Le titulus (I.N.R.I.)

Abréviation de *Iesus Nazarenus Rex Judaeorum* (Jésus de Nazareth roi des juifs). Ce "sigle" figure sur la plupart de nos croix depuis le XVIIe siècle [7]. Le titulus est généralement inscrit sur la partie supérieure du bras vertical, plus rarement au centre du croisillon. C'est dans certains cas l'unique inscription visible (Cremps, Francoulès, Lunegarde, Saint-Privat de Flaugnac). Le tailleur de pierre ne sachant souvent ni lire ni écrire, il arrive que le titulus soit incomplet ou à peine ébauché.

Le monogramme du Christ (IHS)

Ces trois lettres résument la formule *Iesus Hominum Salvator* (Jésus Sauveur des Hommes). Le H est parfois surmonté d'une petite croix ; il est éventuellement représenté seul, le I et le S étant oubliés.

Le monogramme peut être associé au titulus (Limogne 1660, Beaumat 1676, Esclauzels 1683...). Il est alors tracé le plus souvent au centre du croisillon et se substitue à l'image du Christ. De rares croix por-

tent le monogramme sans le titulus : Reilhaguet (1634), Capdenac-le-Haut (1667), Saint-Pierre-Toirac (1723), Cours...

Comme le titulus, le monogramme fait son apparition sur les croix quercynoises au XVII^e siècle [8].

Le monogramme de la Vierge

Il se compose des lettres M et A, séparées ou entrelacées. Seul ou associé au monogramme du Christ, il est fort peu utilisé : Sarrazac (1666), Rocamadour (1762), Carennac (1861). Une croix de Rudelle (1692) porte sur la traverse l'inscription *Marie* en toutes lettres, et sur la face d'une croix de Soulomès (XIX^e) on lit *Jésus Marie* à l'exclusion de tout décor.

Noms et initiales

On trouve de temps à autre le nom, ou le nom et le prénom du donateur, c'est-à-dire de la personne qui a fait exécuter la croix.

Exemple : *Iean Rescosseri noter a faict fair* (Lalbenque, 1668). [9]

Le donateur peut être le maçon ou le tailleur de pierre lui-même qui mentionne parfois sa profession.

Exemple : *Portal masson* (Varaire, 1784).

Mais nom et prénom se résument souvent à des initiales. Il arrive que deux ou plusieurs personnes s'associent pour partager la dépense (Lalbenque 1769, Limogne 1868).

Inscription diverses

En dehors des mentions rappelant qu'une croix a été érigée à l'occasion d'une mission ou d'un jubilé [10], on relève de-ci de-là quelques inscriptions pieuses :

- *Sta Maria Mater Dei ora pro nobis* (Belfort-du-Quercy, 1793).
- *Jésus Christ crucifié* (Parnac, Cels, 1776).
- *O crux ave* (Gignac, XIX^e).
- *O crux ave spes unica* (Promilhanes, 1826).
- *Je vous salue ô croix notre espérance* (Issendolus, Gabaudet).
- *Noli me tangere* (Belmont-Sainte-Foi, XVIII^e) [11].

Les longues inscriptions sont rares en raison de la surface disponible restreinte[12]. Peut-être aussi parce que beaucoup de tailleurs de pierre, illettrés, éprouvaient des difficultés à graver un texte, même avec un modèle. Certaines inscriptions sont d'ailleurs absolument indéchiffrables. Dans la première hypothèse elles sont libellées sur le socle , mais elles restent exceptionnelles. En voici quelques exemples :

- *In cruce protectio ab hostibus* (Cieurac, cne de Lanzac).
- *Pensez à la mort et vous ne pécherez pas* (La Ponchie, cne de Cahus).
- *Le 1 mai 1856. Penser à la mort. Pécheur Jésus est mort pour nous* (Miran, cne de Luzech).
- *Limite du Tarn-et-Garonne/Lot* (Vidaillac, 1906). Ici le monument tient lieu de borne départementale.

Les très rares croix commémorant un fait divers (crime ou accident), toutes du XIXe siècle, portent rarement une épitaphe. Celle-ci figure généralement sur le socle, mais on peut citer quelques exceptions :
- A Loubressac, sur la face de la "Croix d'Hélène" [13] on peut lire : *A la mémoire d'Hélène Bombezy morte martyre en ce lieu en 1844.*
- A Crayssac (D 6) : *1855, Ici a péri M. Duburgua, priez pour lui.*
- Aux Arques (D 13) : *Gizard Jean-Louis, priez pour lui, 1866.*
- A Douelle (D 8) : *Ici a péri Rigal Jean Pierre Depeyrot de Douelle âgé de 69 ans* (le reste de l'inscription figure sur le socle : *par accident d'un cheval le 20 mai 1863, priez pour lui*).

## ICONOGRAPHIE

### FIGURATIONS HUMAINES

Le Christ

C'est l'image emblématique, en plus ou moins fort relief, qui figure sur de nombreuses croix [14].

De facture souvent naïve, il est représenté de différentes façons. Les bras sont soit tendus horizontalement (à la manière des Christs romans), soit levés, plus ou moins écartés, parfois presque verticaux à la mode janséniste. Sur une croix de Vidaillac (XVIIIe s.) le Christ a les bras abaissés, presque pendants.

Les pieds sont presque toujours séparés (là encore selon les modèles romans), mais ils peuvent aussi être posés l'un sur l'autre. Les doigts des mains et des pieds sont quelquefois dessinés. La tête est droite ou légèrement penchée. Les yeux, le nez, la bouche, la chevelure, sont parfois sommairement figurés. Les hanches sont habituellement ceintes du perizonium.

La Vierge

Seule ou portant l'enfant Jésus, elle apparaît sur plusieurs calvaires, au dos de la croix, faisant pendant au Christ représenté sur l'autre face (Montvalent, Prangères, cne de Gramat). On la trouve également sculptée sur le fût, les mains jointes, dans un décor en forme de niche (Aujols,

Belmont-Sainte-Foi, Cahors-Saint-Cirice, Cieurac, Lalbenque, Laramière). A Aujols et à Cremps on voit deux croix de facture semblable où les pieds de la Vierge reposent sur une coquille (celle de Cremps est datée de 1748, l'autre est probablement de la même époque).

Deux croix méritent une mention spéciale pour leur originalité. La première est à Prayssac (Meymes). Sur une face : le Christ. Sur l'autre : une tête posée sur un corps cylindrique ressemblant à un enfant emmailloté ; représentation fruste et schématique de la Vierge, drapée de la tête aux pieds dans un vêtement aux plis enserrant le corps et couronnée d'un demi-disque horizontal. La seconde se trouve à La Masse (cne des Junies). D'un côté : un ostensoir. Au revers : la même silhouette "emmaillotée" qu'à Prayssac, mais ce sont deux têtes, de même grosseur, qui émergent du vêtement, sous le même type de couronne. Là, le tailleur de pierre a voulu montrer une Vierge à l'Enfant, entortillée dans une longue robe aux plis obliques. Ces deux exemples sont à rapprocher d'une croix plus petite, sans doute une ancienne croix de chemin, conservée à Castelfranc. Sur une face est sculpté le Christ. Sur l'autre une Vierge à l'Enfant d'une facture identique à celle de La Masse, mais ici la tête de l'enfant est très logiquement plus petite que la tête de la mère. Castelfranc se situant à 2,5 km de Prayssac et à 3 km de La Masse, on est tenté de proposer un même "atelier" pour les trois œuvres. Seule la croix de La Masse est datée (1820).

Autres personnages

Sur le fût de la croix, au lieu de la Vierge, on voit quelquefois un personnage debout, généralement vêtu d'une sorte de blouse paysanne qui pourrait aussi bien passer pour une chasuble (Belmont-Sainte-Foi 1733, Saint-Géry 1777...). Il s'agit vraisemblablement de l'image du donateur.

A Cremps on a une croix de 1855 dont le Christ est absent, remplacé par un ostensoir, mais où figurent une Vierge à l'Enfant et deux personnages inattendus occupant les bras de la traverse : à gauche un prêtre en chasuble, à droite un évêque mîtré tenant une crosse.

A Cieurac, comme à Prangères (Gramat), deux petites silhouettes, très schématisées, se tiennent aux pieds du Christ. Il faut y voir apparemment la Vierge et saint Jean.

A Prudhomat (Pauliac) ce sont deux anges sonnant de la trompette qui encadrent le Christ en croix.

A Crayssac (Mas de Bastide), un cavalier chevauche une monture.

Les "têtes

On remarque sur quelques croix des têtes isolées qui font penser aux "têtes coupées" de l'iconographie gauloise [15], de même que certains per-

sonnages figurés sur les fûts évoquent les sujets représentés sur les stèles funéraires gallo-romaines.

Ainsi trois têtes font partie du décor sur la base d'une croix de Lalbenque. Sur une croix de Laramière (1668) on n'en compte pas moins de cinq (une sur chacun des trois bras du croisillon, plus une sur chaque face latérale du montant). Chaque tête est sobrement animée par des incisions figurant les yeux, le nez et la bouche.

A noter aussi une tête en saillie, seul ornement figurant sur le montant de la croix du cimetière d'Artix à Sénaillac-Lauzès (1837) et une autre au dos d'une croix de Latouille à Latouille-Lentillac (1819).

On ne sait exactement quelle signification attribuer à ces emblèmes "céphaliques". Peut-être figurations réductrices de personnages non identifiables (saints, donateurs ?) que le tailleur de pierre renonçait à sculpter en entier.

On peut signaler encore le thème de la "tête de mort" gravée au centre d'une croix de Varaire (1844) accompagnée de trois paires de tibias croisés. On la retrouve, sculptée sur deux croix, sans doute de la même main, à Carlucet (Graule-Basse) et à Saint-Projet. Mais là, placée sous les pieds du Christ, elle symbolise le Golgotha, nom de la colline de Jérusalem où se déroula la Crucifixion (en hébreu golgotha signifie "le crâne").

La main

Nous ne connaissons qu'une seule représentation de la main isolée, censée désigner la dextre bénissante du Seigneur (Baladou). A ne pas confondre avec la main rappelant le soufflet infligé à Jésus au cours de la Passion (Felzins).

## Symboles religieux

La croix

On a là le signe le plus simple, figuré en principe au centre du croisillon, lorsque le tailleur de pierre ne se hasarde pas à façonner l'image du Christ. Croix latine, rarement grecque, pattée ou non, parfois fleurdelisée.

L'ostensoir

C'est le motif symbolique le plus répandu. Il apparaît vers 1740. On le voit au centre de la croix, à la place du Christ, ou sur le fût. Son dessin varie selon l'habileté du lapicide. Il peut se réduire à une gravure constituée d'une simple croix grecque inscrite dans un cercle et portée par une tige filiforme reposant sur un support triangulaire (Lalbenque,

1761). Toujours stylisé mais plus élaboré, il se garnit de stries rayonnantes et se couronne d'une petite croix (Saint-Hilaire-Lalbenque, 1879). Les ostensoirs sculptés en relief se rapprochent des modèles observés, avec la lunule centrale (destinée à recevoir l'hostie), la hampe ornée d'un nœud médian et un pied en demi-lune ou mouluré.

L'image de l'ostensoir, comme ultérieurement celle du calice, paraît en relation avec le renouveau de la dévotion au Saint-Sacrement animée par les confréries présentes dans la quasi-totalité des paroisses du diocèse.

Le calice

Au XIXe siècle le calice accompagne parfois l'ostensoir (Laramière, Saillac, Vidaillac...). A Promilhanes il y a deux croix qui représentent sur une face l'ostensoir et sur l'autre le calice avec l'hostie.

Le ciboire

On n'en connaît qu'un spécimen, voisinant avec l'ostensoir, à Pontcirq (Valdié, 1771).

Le cœur

C'est un motif assez fréquent. Il est quelquefois dessiné renversé, la pointe en haut, sans que ce détail ait une signification particulière. Sur les croix il est considéré comme le symbole de l'amour de Dieu ou la marque de la dévotion au Sacré-Cœur. Celle-ci connut un large développement à partir du XVIIe siècle [16].

Le cœur se rencontre seul, accompagné d'un ou deux autres cœurs, ou encore associé à d'autres motifs.

Les instruments de la Passion

Ils ont la faveur des lapicides expérimentés. Il peut s'agir d'un seul élément, comme par exemple la couronne d'épines schématisée, ordinairement au centre du croisillon, par un cercle simple, double ou torsadé.

Les autres objets les plus fréquemment représentés sont le marteau et les tenailles. Mais on trouve aussi l'échelle [17], les trois clous de la crucifixion [18], la lance et le porte-éponge [19], le fouet de la flagellation et la main du "soufflet" [20], l'aiguière de Ponce Pilate [21], le calice qui a recueilli le sang du Christ, les trente deniers de Judas [22].

Les chandeliers

Portant un cierge, ils encadrent une croix ou un ostensoir : Laramière (1760), Puyjourdes (1760), Crayssac (1762), Lamagdelaine (1893)...

### Motifs végétaux

Rosaces diverses, fleurs à six pétales [23], rameaux [24], fleurs de lis [25], gerbe de blé [26]. L'exemple le plus remarquable est une croix de Ginouillac (1826) dont la face est entièrement décorée de branches feuillues.

### Autres motifs

Associés ou non à d'autres sujets, on peut rencontrer ici ou là des motifs variés, peu répandus, à connotation symbolique ou purement décoratifs. Citons les motifs circulaires (cercles simples ou concentriques, rouelles), la spirale [27], le triangle, emblème de la Trinité [28], la tiare et les clés, symboles du Saint-Siège [29]. Il faut ajouter à cette énumération le motif de la "virgule". Il figure sur chacun des bras latéraux de la croix de Pissepourcel à Aujols, de part et d'autre de l'ostensoir. A Padirac, ce sont quatre virgules assemblées par la pointe qui forment une figure communément appelée la "croix basque" [30].

### Représentations animales

La colombe du Saint-Esprit figurée à l'intérieur de la couronne d'épines, se voit sur deux calvaires semblables, à Carlucet (Graule-Basse) et à Saint-Projet.

Des lions, visiblement inspirés du bestiaire héraldique, sont sculptés sur deux croix, également proches par leur style : une à Lalbenque, l'autre à Cieurac. Sur la première ils sont affrontés, sur la seconde ils sont répartis sur les faces latérales de la hampe [31].

Le serpent a inspiré les tailleurs de pierre de Carlucet et de Saint-Projet (il s'agit sans doute du même artisan), mais on le trouve aussi à Reilhac (1836) et à Montet-et-Bouxal (Bouxal, XIXe). A Douelle (1873), le serpent est symboliquement enchaîné, mis hors d'état de nuire par le sacrifice du Christ. Personnification de Satan, et symbole du péché originel, il est habituellement sculpté sur le fût de la croix, la tête en bas, présentant la pomme de la tentation à laquelle Eve ne sut pas résister.

Le coq, plus ou moins bien dessiné, figure deux fois sur un calvaire de Pontcirq (Valdié, 1771). A Limogne (1755) et à Vidaillac (1832), il trône sur le bras vertical. A Cénevières (1826), il s'exhibe au milieu du croisillon, à la place du Christ et dominant l'ostensoir. Le coq est considéré à la fois comme le signe de la vigilance chrétienne face aux forces maléfiques (à la manière du coq des clochers) et comme un rappel du reniement de saint Pierre (il se rapporte alors au thème de la Passion).

Dans le genre volatile, on a un aigle "empiétant un foudre" sur une croix de Cremps [32].

Pour essayer d'être complet, nous mentionnerons quelques quadrupèdes. A Pontcirq (Valdié) c'est un cheval qui caracole. A Crayssac, au revers du croisillon, on peut reconnaître une chèvre, un cheval (ou une mule) et un autre équidé portant un cavalier.

Et pour faire bonne mesure, nous ajouterons un poisson, vieux symbole paléochrétien du Christ (Douelle, 1873).

### Observations générales et cas particuliers

Compte tenu du nombre de croix disparues, et en se basant uniquement sur celles qui subsistent et sont bien datées, on peut constater que les exemplaires du XVII^e siècle portent peu d'inscriptions et n'offrent que de rares décors. Il faut attendre le XVIII^e pour trouver un assortiment significatif d'œuvres ornées.

Si la plupart des croix présentent un décor très sobre, certaines nous révèlent une iconographie particulièrement intéressante. Nous rappellerons seulement quelques exemples déjà cités.

Une croix d'Esclauzels (1761), une autre de Crayssac (1762) et une troisième de Felzins (1768) arborent chacune une belle collection d'instruments de la Passion. Les superbes calvaires de Lalbenque et de Cieurac (1842) accumulent figures et symboles. Il en est de même des calvaires de Carlucet (Graule-Basse, 1788) [33] et de Saint-Projet qui, avec le Christ et le Paraclet, mettent en évidence le serpent de la Genèse, associant ainsi le péché originel et la rédemption. La croix de Carlucet a de plus une curieuse particularité : sous chaque bras est suspendue une petite pierre polie. Ce détail inhabituel ne laisse d'ailleurs pas d'intriguer [34].

On peut aussi mentionner, parmi les œuvres atypiques, le calvaire de Montanty à Gramat (1859) montrant sur la croix les instruments de la Passion et sur le socle un bas-relief représentant deux convives attablés se partageant un chevreau. Si on cherche un sens symbolique à cette scène inattendue, on peut imaginer une évocation de la Cène réduite à deux personnages. La facture est naïve mais assez réaliste.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Nous venons d'examiner un aspect particulier du travail de nos tailleurs de pierre. Ceux-ci, il faut le dire, ont aussi exercé leur talent sur des linteaux de portes, de fenêtres ou de cheminées que nous avons eu l'occasion d'étudier naguère. Là l'épigraphie est pauvre, mais les décors sont relativement fréquents et variés. On y retrouve un certain nombre de motifs et symboles que nous avons répertoriés sur les croix.

Certes la comparaison des croix du Quercy avec les calvaires bretons nous incite à la modestie. De même nous reconnaissons volontiers que l'activité des tailleurs de pierre-sculpteurs de l'Auvergne, du Rouergue, du Gévaudan... a dépassé en quantité, et souvent en qualité, la production de nos artisans quercynois. En revanche, si on jette un regard sur d'autres régions, on s'aperçoit que nos compatriotes méritent une place plus qu'honorable parmi leurs confrères du Midi ou d'ailleurs.

Cela dit, les croix de pierre restent les témoins majeurs d'un art populaire disparu qui a su traduire simplement mais avec sincérité les croyances religieuses de nos aïeux. Nul ne contestera la nécessité de les recenser, de les entretenir et de les protéger du vol et du vandalisme. Ne serait-ce qu'au nom de la conservation de notre patrimoine culturel.

Pierre DALON

## Notes

1 - On n'en trouve guère, et sauf exceptions elles sont sans intérêt, dans les agglomérations urbaines.

2 - Héritières des *Robigalia* romaines, les cérémonies des Rogations se célébraient depuis le Ve siècle. Pendant les trois jours précédant l'Ascension, on se rendait en procession aux diverses croix de la paroisse et on y priait pour l'abondance et la protection des récoltes.

3 - En général ces deux métiers se confondaient, surtout en milieu rural.

4 - Parmi les rares rescapées on connaît la croix du parvis de l'église de Beauregard (autrefois sur la place de la halle), le calvaire du cimetière de Puy-l'Evêque et la croix du cimetière de Thégra. Elles ne portent aucune date mais on les attribue à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle.

5 - Cette croix de Carlucet est la seule datée selon le calendrier républicain (An 11).

6 - A Esclauzels, le tailleur de pierre (un certain Courrejou, connu par ailleurs) a daté quelques croix MDCCLX et MDCCLXI.

7 - On sait que lors de la crucifixion cette inscription avait été apposée par dérision au-dessus de la tête du Christ.

8 - Remplaçant le Chrisme d'origine paléochrétienne, le nouveau monogramme est apparu en Quercy vers la fin du XVe siècle sous l'influence des Franciscains avant d'être largement répandu au XVIIe siècle par les Jésuites. Une autre interprétation, plus ancienne, fait de I.H.S. l'abréviation du mot grec IHSOVS.

9 - Un notaire de ce nom est attesté à Lalbenque à cette époque.

10 - Mission : suite de prédications organisées dans une paroisse pour l'instruction des fidèles et la conversion des pécheurs. Jubilé : indulgence plénière accordée par le pape pendant une "année sainte".

11 - Paroles de Jésus lors de son apparition à Marie-Madeleine après la Résurrection.

12 - A Limogne (Ferrières-Bas), la totalité de la face antérieure de la croix est occupée par l'inscription ainsi répartie : *INRI/souvenir de la Mis/sion/des/ pères/ capu/cins/ 1868.* Cette mission a particulièrement marqué la paroisse puisqu'on y relève au moins quatre croix datées pour la rappeler.
La "croix" de Prudhomat, taillée en forme de losange et inscrite sur la totalité de sa surface, que l'on cite parfois, est une stèle funéraire réemployée comme croix de chemin.

13 - En bordure du vieux chemin de Padirac.

14 - A Capdenac (1667) et à Cremps (1900) on peut voir le Christ traité presque en ronde bosse, d'une facture très rustique.

15 - On en trouve en particulier sur des croix de la Haute-Auvergne où elles sont considérées comme des survivances de l'art celtique par l'intermédiaire de l'art roman.

16 - A la suite des visions de sainte Marguerite-Marie à Paray-le-Montal.

17 - Facile à dessiner, l'échelle est parfois le seul instrument figuré : Varaire (1784), Beauregard (1787), Tour-de-Faure (1834), Aujols (1847), Crayssac (1850).

19 - Un bon exemple à Lavercantière (Saint-Martin-le-Désarnat).

20 - Felzins (1768).

21 - Esclauzels (1761), Crayssac (1762).

22 - Felzins (1768), Lentillac-Saint-Blaise (1708).

23 - La fleur à six pétales (qu'on qualifie aussi d'étoile) est un vieux motif, tantôt décoratif, tantôt assimilé à un symbole solaire comme la rouelle de l'iconographie celtique.

24 - Le rameau vertical est éventuellement interprété comme le symbole de l'arbre de Vie ou de l'arbre de Jessé.

25 - Motif ornemental ou symbolique. Dans ce dernier cas, la fleur de lis peut être vue, soit comme un des attributs de la Vierge, soit comme l'emblème de la Royauté (ce qui n'est pas incompatible).

26 - Aujols.

27 - La spirale passe notamment pour symboliser le cycle de la vie et de la mort. Une croix de Couzou (Lapannonie, 1846) comporte un décor simplifié : au centre une spirale et sur le fût six "écots" alternés dont le sens reste inexpliqué (sauf à représenter le tronc d'arbre ébranché avec lequel avait été faite la croix du Golgotha).

28 - Saint-Martin-le-Désarnat, cne de Lavercantière.

29 - Pestilhac, cne de Montcabrier (1874).

30 - Certains auteurs comparent ce motif à la svastika, vieux symbole solaire celtique, comme la rouelle. Très répandue au Pays Basque, la virgule, seule ou "en croix", passe généralement pour un signe apotropaïque. Tout à fait exceptionnel sur nos croix de chemins, ce motif se trouve par contre sur de nombreux linteaux disséminés en Quercy ainsi que sur des monuments funéraires de Cazals et de Marminiac.

31 - Le lion est un symbole ambivalent qui peut, par exemple, représenter aussi bien le Christ que le démon.

32 - Cette croix datant de 1855, on peut penser que le tailleur de pierre (ou plutôt son client) tenait à afficher des opinions bonapartistes. De même qu'ailleurs la présence de fleurs de lis, en particulier sous la Restauration, pouvait exprimer l'attachement à la monarchie.

33 - Cette croix ne porte pas de date, mais on sait par un document conservé aux archives diocésaines (Ms A 74) qu'elle a été sculptée en 1788.

34 - On pourrait y voir, à l'imitation des croix wisigothiques, la figuration symbolique de l'alpha et de l'oméga. Pour notre part, nous y verrions plutôt une représentation des "pierres du tacou", ces talismans que l'on pendait jadis au cou d'une brebis pour protéger l'ensemble du troupeau contre les maladies et les sortilèges. Dans les étables et les bergeries elles passaient également pour protéger de la foudre. A ce propos on peut se reporter à une communication de Pierre Soulié dans le Bulletin de la Société des études du Lot (4e fascicule 1976, p. 305).

## Bibliographie

DALON Pierre, Les croix de pierre sur le Causse de Limogne. *Bull. de la Société des études du Lot*, 3e fascicule 1976.

GIRAULT Jean-Pierre et BILLIANT Pierre, Les croix de chemins et de villages dans le Haut-Quercy (région de Martel, Souillac et Vayrac). *Annales des Rencontres archéologiques de Saint-Céré*. N°4, 1995.

BLAYA Nelly, Les croix de Rogations. *Quercy-Recherche*, n°64, 1986.

DALON Pierre. L'art lapidaire dans l'architecture rurale du Quercy (XVIe-XXe siècle). *Bull. de la Sté des études du Lot*, 3e fascicule 1986.

BAUDOIN Jacques, *Les croix du Massif Central*. Editions Créer, 1989.

*Fig. 1 : AUJOLS. Détail.*

*Fig. 2 : BELMONT-SAINTE FOI (16 mai 1733). Détail.*

*Fig. 3 : CANIAC-DU-CAUSSE.*

*Fig. 4 - CAPDENAC (1667).*

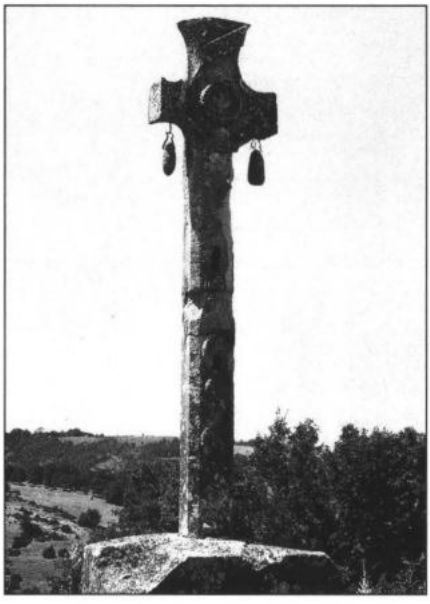

*Fig. 5 : CARLUCET (1788).*

*Fig. 6 : CIEURAC (1842). Détail.*

*Fig. 7 : CIEURAC.*
*Noter les 2 cœurs réunis par la pointe.*

*Fig. 8 : CONCOTS (1827).*

*Fig. 9 : CRAYSSAC.*

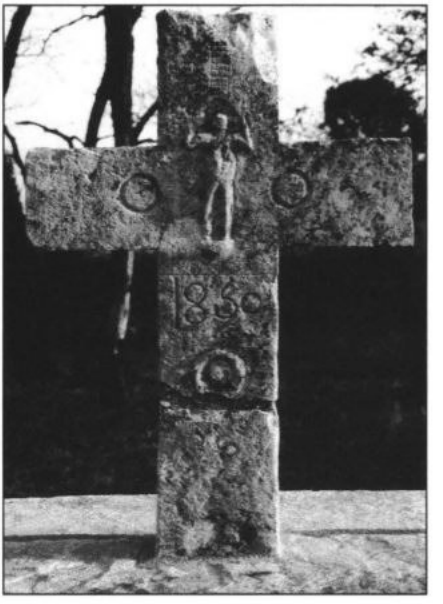


*Fig. 10 : CRAYSSAC (1850).*

*Fig. 11 : CRAYSSAC (1752). Détail.*

*Fig. 12 - CREMPS (1748). Détail.*

*Fig. 13 : CREMPS (1855).*

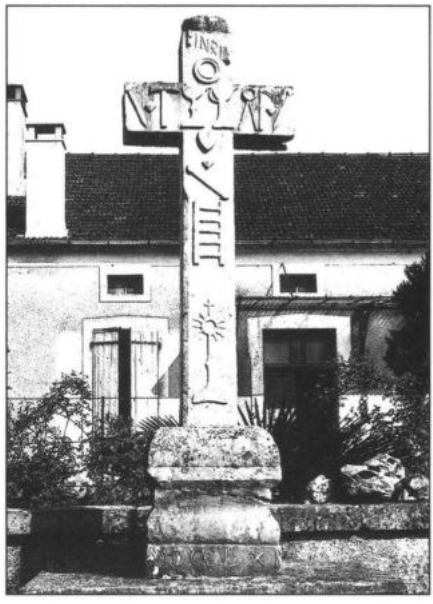

*Fig. 14 : ESCLAUZELS (MDCCLXI).*

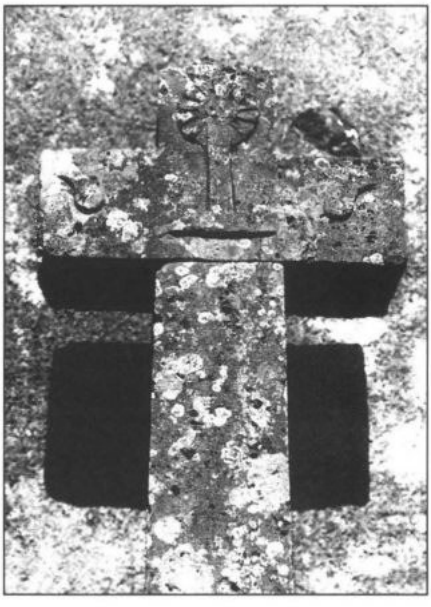

*Fig. 15 : FLAUJAC-POUJOLS (ostensoir entre 2 virgules).*

*Fig. 16 : GINOUILLAC (1826).*

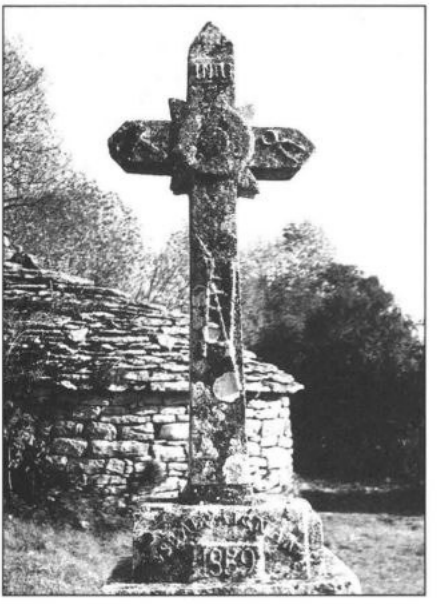

*Fig. 17 : GRAMAT, Montanty (1859).*

*Fig. 18 : GRAMAT, Montanty (Bas relief figurant sur le socle : deux personnages attablés).*

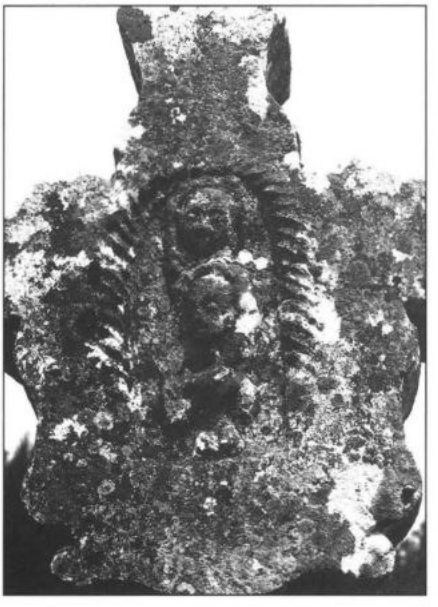

*Fig. 19 : GRAMAT, Prangères. Détail (Vierge à l'Enfant).*

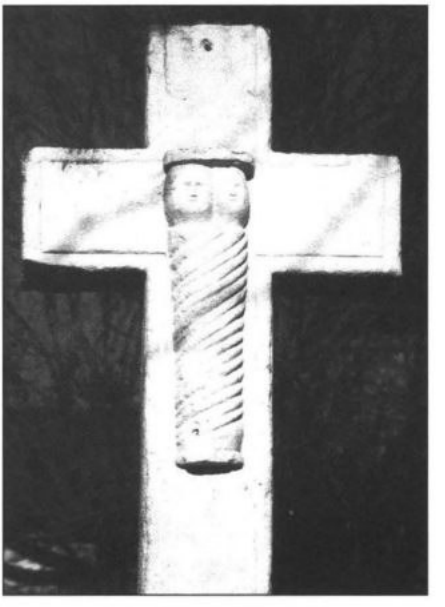

*Fig. 20 : LES JUNIES, La masse (1820).*

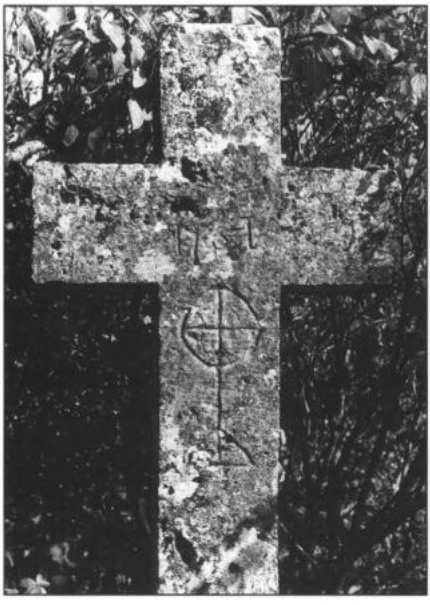

*Fig. 21 : LALBENQUE (1761). Représentation schématique de l'ostensoir.*

*Fig. 22 : LALBENQUE (1769). "Joseph Brugidou".*

*Fig. 23 : LALBENQUE. Croix du Mercadiol.*

*Fig. 24 : LARAMIÈRE (1842).*

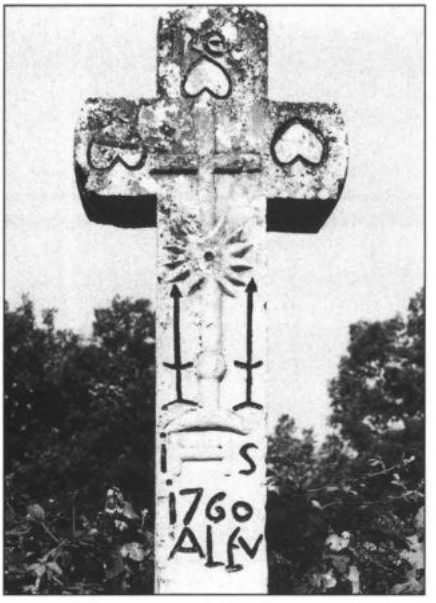


*Fig. 25 : LARAMIÈRE (1760).*

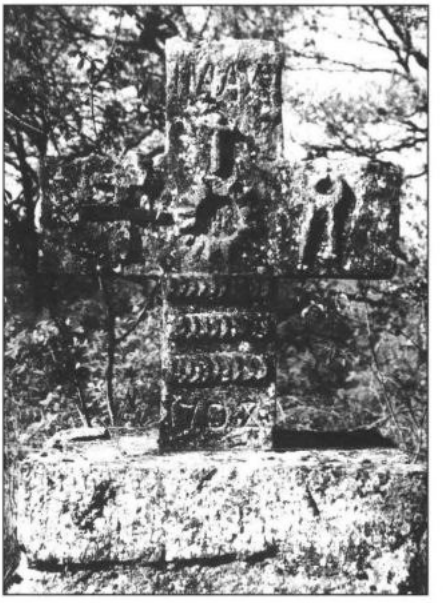

*Fig. 26 : LENTILLAC-SAINT-BLAISE (1708).*

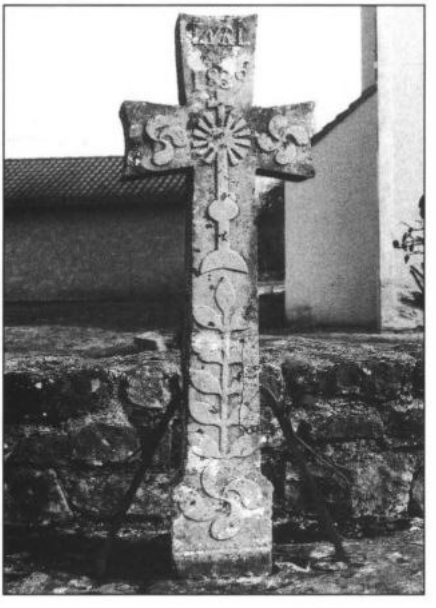

*Fig. 27 : PADIRAC (1839).*
*Noter les 3 croix à "virgules".*

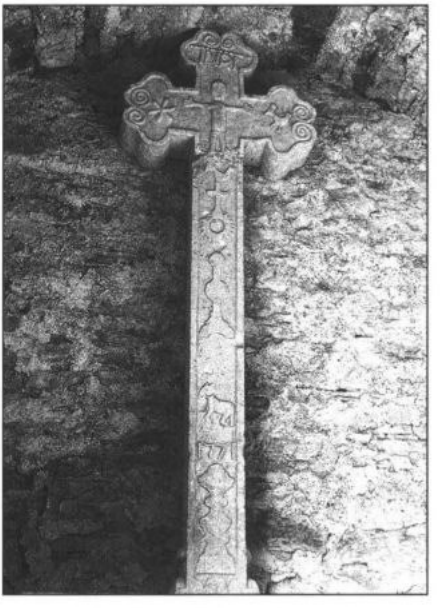

*Fig. 28 : PONTCIRQ (1771).*
*Oratoire de Valdié.*

*Fig. 29 : PONTCIRQ (Valdié). Détail.*

*Fig. 30 : PRUDHOMAT, Pauliac.*

*Fig. 31 : SAINT-GÉRY (1777). Détail.*

*Fig. 32 : VARAIRE (1784). "Jean Portal masson".*

# QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ÉCONOMIE FIGEACOISE À LA FIN DU XVIIIème SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XIXème SIÈCLE

Après avoir présenté les institutions de l'Ancien Régime dans leurs cadres respectifs [1], nous souhaitons donner quelques observations sur l'économie qui alimente le pays figeacois. Simples observations, car nous ne prétendons pas établir une monographie. Si la Révolution a changé les structures juridiques, des pans entiers de l'économie de l'Ancien Régime ont subsisté, notamment en ce qui concerne la rente foncière. C'est pourquoi nous avons cru devoir envisager une période large allant grosso modo de 1750 à 1850.

La documentation à notre disposition ne permet pas d'intégrer autant de variables économiques qu'à notre époque. L'échange est bien au cœur de l'activité économique et nous pouvons observer même partiellement le niveau d'activité, certains revenus et charges et identifier les motivations et comportements des agents économiques. Par contre, la notion de valeur est difficile à cerner. En outre, les nombreux changements des limites administratives survenus au cours de la période envisagée ne permettent pas d'utiliser un cadre géographique unique. D'après Richeprey [2], l'Election dont les limites approximativement seront reprises par l'arrondissement de Figeac comprend quatre natures de sol : *le châtaignal* (pays sablonneux, producteur de châtaignes, seigle et chanvre), *le Causse* (sec et pierreux qui fournit des pâturages pour le bêtes à laine et du froment), *le Ségala* (gras et humide où l'on rencontre du seigle et des prés où l'on élève des bêtes à cornes) et le *paysage mixte* (bords des rivières essentiellement).

Après avoir rappelé quelques faits relatifs à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce figeacois, nous nous efforcerons de mettre en évidence les mécanismes du crédit et de l'échange.

## L'agriculture

D'après Delpon[3], dans le département du Lot, les chefs de famille vivant de la terre et la travaillant eux-même représentant 27,9 % des habi-

tants en 1789 et 26 % en 1827 auxquels il convient d'ajouter "ceux qui ajoutent un travail à leur activité principale" : 23 % en 1789 et 29,5 % en 1827 et les "manœuvres à la journée" (hommes 13 à 12 %, et femmes de 3,8 à 2,8 %). D'après le cadastre, à Figeac, en 1834, les propriétaires de biens ruraux représentent 35 % et dans les années 1750, les artisans constituent 25 % des fermiers dans les baux (surtout des vignes) dressés par les notaires figeacois. Une très large majorité des figeacois, même ceux résidant dans l'agglomération, participent donc à l'agriculture ; cette agriculture repose sur une propriété individuelle inégalement répartie, le plus souvent infime, grevée de charges et exploitée de façon archaïque.

### Une propriété roturière inégalement répartie, le plus souvent infime mais très recherchée

Avant 1789, face à quelques grands domaines d'origine seigneuriale (dont une bonne partie appartient à l'abbaye St Sauveur qui a colonisé le Figeacois au Haut Moyen Age et aux couvents dotés à partir du XIIIème siècle par les riches marchands), la propriété roturière est de deux natures. Elle comprend d'abord une *propriété collective* soit de fonction (hôtel de ville, halles, fours, pressoirs, foirails) soit composée des herbages et parcours. Ces derniers, bien que communaux, sont accaparés par quelques propriétaires de troupeaux. Le partage réclamé de longue date, décidé même sous la Révolution, se heurte à l'opposition des gros propriétaires. *La propriété roturière individuelle* est inégalement répartie. A Figeac, 27 propriétaires paient le 1/3 de la taille (impôt réel roturier) et 1.100 propriétaires les 2 autres tiers. La surface moyenne des propriétés situées hors les murs est de 6000 m2 en 1780. Ce morcellement s'aggrave d'un morcellement à l'intérieur des patrimoines immobiliers, ceux-ci étant rarement d'un seul tenant. Cette propriété est très recherchée, chacun s'efforçant de devenir propriétaire ne serait-ce que d'une parcelle et de l'agrandir. Les actes de vente immobiliers représentent 20% de l'activité notariale. Le sort des locataires, métayers et fermiers, très dépendants, est précaire.

Dans les années 1830, Delpon relève : "Il n'y a pas aujourd'hui de prolétaire dans les campagnes, chaque famille possède quelque propriété qu'elle porte à force de soins au maximum de sa production". Vue optimiste car depuis 1789, la situation de la petite propriété n'a guère évolué. Ni les partages de communaux souvent contrariés et portant sur des biens sans grande valeur culturale, ni la vente des biens nationaux qui profite surtout à des propriétaires déjà établis ne l'agrandissement. En 1834, la superficie moyenne des propriétés agricoles de Figeac est inférieure à un hectare (42 % des figeacois possèdent des terres, 14 % des

prés, 14 % des jardins, 59 % des vignes). En fait, la petite propriété ne survit qu'en autarcie.

### UNE PROPRIÉTÉ ROTURIÈRE GREVÉE DE LOURDES CHARGES

Sous l'Ancien Régime, l'Eglise qui est le plus important propriétaire foncier de Figeac (les ventes de biens nationaux produisant 429.000 francs) perçoit des dîmes qui représentent 6 à 10 % de la récolte des propriétaires individuels (les dîmes font 90 % des revenus de l'abbaye). L'abbaye qui a fondé au Moyen Age communautés et manses rurales perçoit, de même que des couvents, quelques rares nobles d'origine et les officiers et bourgeois acquéreurs de seigneuries, des rentes foncières dont le montant varie de 2,5 à 3 % (plus des redevances seigneuriales lors des mutations).Le fisc perçoit des impôts directs (taille et ses accessoires) qui oscillent entre 16 et 25 % et des droits de mutation périodiques de l'ordre de 1 %. Les consuls lèvent les charges locales irrégulières souvent imprévisibles qui peuvent certaines années atteindre et même dépasser 5 %.

On peut sans doute avancer que les prélèvements représentent au moins 30 % de la récolte annuelle. Ces charges ajoutées aux aléas climatiques créent une précarité générale des exploitants. Dans les années 1830, Delpon évalue l'impôt foncier au quart du revenu net.

### UNE PROPRIÉTÉ EXPLOITÉE DE FAÇON ARCHAÏQUE

En 1780, Richeprey porte un jugement cruel sur les hommes de la terre dans l'élection de Figeac :

*"Point de génie. Dans le chataignal gens grossiers très près de leurs intérêts, entêtés et processifs ; le reste le sont moins mais attachés aux anciens usages et du tout entreprenants. En général, la progression des idées est fort lente et les facultés de l'âme sont difficiles à ébranler pour pouvoir saisir une nouvelle méthode. En général beaucoup d'activité surtout à la campagne et peu d'intelligence dans la culture. On suit la méthode ancienne selon laquelle on sème beaucoup de grain qui rapporte peu. On n'a point assez de discernement pour se priver de certaines sortes de menus grains qui épuisent les terres dans l'année de repos comme le millet, le blé sarrazin."*

D'une manière générale, il est reproché aux agriculteurs de conserver l'assolement bi-annuel, de procéder à un nombre de labours insuffisant, de jeter la semence à la volée et de mal la sélectionner, d'utiliser "lo laïre" sans coutre qui ne peut briser les mottes ni arracher les racines, de ne pas utiliser assez d'engrais et de se laisser guider dans leurs travaux par des superstitions religieuses sans tenir compte des réalités météorologiques. Enfin, il est difficile de modifier la nature des cultures en raison

des nombreuses rentes seigneuriales en nature et des dîmes. Delpon n'est guère plus indulgent 50 ans plus tard : *"L'agriculture a été principalement livrée à des hommes sans fortune ou d'une fortune "médiocre et d'une éducation négligée..."* Cependant, dans les années 1830, la création par de grands propriétaires de sociétés d'encouragement contribue à faire progresser l'équipement, à interdire encore la vaine pâture et améliorer l'éducation. Nous disposons d'une évaluation pour le département de la progression du nombre d'hectares consacrés à certaines cultures entre 1825 et 1855.

| | **1825** | **1855** |
|---|---|---|
| Froment | 74600 | 84000 |
| Méteil | 4100 | 4000 |
| Seigle | 21300 | 30000 |
| Orge | 3000 | 7000 |
| Sarrazin | 23000 | 12000 |
| Maïs et millet | 20600 | 40000 |
| Avoine | 2000 | 9000 |
| Légumes secs | | 6000 |
| Autres menus grains | | 1000 |
| Pommes de terres | 2800 | 12000 |
| Châtaigniers | 13800 | |

En ce qui concerne les rendements, la semence est multipliée par 2,5 à 10 pour le forment, 2,5 à 8 pour le seigle, 3 à 8 pour l'orge et 20 à 40 pour le maïs suivant la nature des sols.

**LES DIVERSES PRODUCTIONS**

Comme le note Delpon, la diversité des sols dans l'arrondissement de Figeac "contribue à multiplier les espèces de végétaux". On trouve essentiellement :

*Des céréales :*

(froment dans les Causses, seigle dans le Ségala). Les terres représentent 36 % de la commune de Figeac, 41 % de celle d'Espédaillac et 35 % du canton de Latronquière. Le surplus de la récolte de céréales après consommation représente les bonnes années 1/5ème environ et est exporté en Auvergne.

*La vigne :*

Elle n'est cultivée en grand que sur les coteaux bordant le Célé, la Dordogne et le Lot.

Elle représente 27,5 % des sols de Figeac et 0,7 % de ceux d'Espédaillac. Le vin figeacois est médiocre car un double pressage "en donnant plus de vin et un vin coloré ne peut qu'en affaiblir la qualité" (Delpon).

On en consomme cependant dans l'Election annuellement 35.000 à 40.000 "barriques" (227.000 à 260.000 hectolitres).

*Du chanvre, des légumes, des plantes oléagineuses et du tabac :*

Ces cultures sont recherchées. Les meilleurs sols de la communauté de Figeac (3,5 %) sont réservés aux chènevières. Un rendement de 80 livres de filasse par cartonnée (650 m²) est courant. Dans les jardins qui représentent 1,4 % de la surface de la communauté, on cultive l'oseille, les choux, les oignons, pois, fèves, haricots et pommes de terre. Le lin est cultivé pour le tissage mais aussi pour la graine en vue de la fabrication d'huile (surtout après 1709 où les noyers ont gelé). Le tabac avant 1829 est cultivé dans les jardins malgré le monopole. Il progresse sous la Restauration et en 1824, on en récolte dans le département du Lot 200.000 kilos sur 1401 hectares (la culture se fait alors en plein champ).

*Les arbres : châtaigniers, noyers et arbres fruitiers :*

La châtaigne, nourriture du pauvre, alimente après séchage le commerce. Les châtaigniers occupent 9,5 % de la surface de la commune de Figeac. Les noyers fournissent du bois et de l'huile. Une partie de la récolte est vendue mais les gelées de 1709 font des dégâts importants (on doit importer de l'huile d'olive du Languedoc). Les arbres fruitiers "produisent peu de revenus... ce n'est que dans la ville qu'on trouve à vendre du fruit" (c'est le cas sur les places de Figeac). L'enclos des Cordeliers accueille une pépinière royale qui fournit les particuliers en noyers, mûriers et ormes. Les pommiers ne sont greffés qu' à la fin du siècle. Une plantation de mûriers est essayée dans les fossés abandonnés de la ville.

*Les bois :*

Les hautes futaies les plus importantes sont dans le Ségala. D'après Delpon, les chênes représentent 19/20° des arbres du département. Les érables, mahalebs, cornouillers, ormes, hêtres, bouleaux, peupliers aulnes et saules (suivant la nature des sols) servent le plus souvent de haies. Les bois représentent 7,9 % de la commune de Figeac.

*Les prairies, les pâturages et l'élevage :*

Les meilleurs sols de Figeac d'après Richeprey sont les prés (avec les chènevières). Ils représentent 8 % de la commune. Les prés irrigués produisent 40 à 50 quintaux de foin par seterée (52 ares) et les autres 25 quintaux. Les pâturages sont nombreux surtout dans les Causses. Ils

représentent 5 % de la communauté de Figeac. Les variétés d'animaux élevés "sont loin d'êtres belles" (Delpon). On compte dans l'Election aux alentours de 1780, 40.000 à 50.000 bêtes à laine (dont 700 à 800 dans la communauté de Figeac) et quelques bœufs et porcs (ces derniers vendus en Languedoc). Malgré la présence d'un haras à Figeac, l'élevage des chevaux est insuffisant et il faut en acheter en Auvergne et Limousin. Dans les années 1830, on recense dans le département :

| | |
|---|---|
| Chevaux | 3.600 |
| Mulets | 5.500 |
| Bovins | 50.300 |
| Ovins | 260.000 |
| Porcins | 7.550 + 25.000 porcelets |
| Chèvres | 3.500 + 4.000 chevreaux |
| Poules | 424.000 |

L'élevage, surtout celui des moutons, ne cessera de progresser jusqu'en 1900.

**Les Conjonctures**

La production et le prix des grains ont de grands effets sur la paix sociale. Le contrôle général y attache une grande importance, ce qui nous permet de disposer de quelques observations émanant des notables locaux et adressées aux intendants à partir d'une récolte présumée "normale" ( 3/4 d'année normale ou 1/2 ou 1/4 par exemple). Ces sondages réalisés à partir des années 1770, initiés sous les ministres Terray et Turgot, visent à connaître le niveau de production et les prix (Archives départementales du Lot, C 279 et s.). Les tableaux indiquent que les plus mauvaises récoltes dans l'Election sont pour le froment celles de 1768, 1772, 1777, 1779, et 1788, et pour le seigle, celles de 1768, 1777 et 1789 alors que les prix maxima dans la généralité de Montauban se situent en 1770, 1771, 1772, 1782 et 1789. Cette disparité donne aux responsables l'illusion que les mauvaises récoltes sont locales, que le marché sera rétabli en s'approvisionnant dans des régions proches notamment le Midi Toulousain, car la France est un pays prospère. Globalement l'équilibre doit être trouvé grâce à la liberté du commerce et à de bonnes voies de communication. Illusion souvent contredite : En 1789, il faut établir à Figeac un bureau de charité pour venir en aide aux brassiers. "à la veille de manquer de pain". Le libéralisme affiché n'évitera pas des saisies de convois de denrées par le maire. Pour d'autres denrées, les mauvaises récoltes ne sont pas aussi vitales, mais les disettes s'additionnent parfois. Les récoltes d'avoine sont insuffisantes en 1772 et

1785, celles de foin en 1775, 1778 et 1785 et celles du vin en 1770, 1773, 1774, 1777, 1778 et 1788.

La Révolution devra malgré ses idées libérales recourir aux maxima et chercher à s'approvisionner dans le Montalbanais.

En 1837, sont quantifiés en matière de grains et farines, les excédents et déficits du département du Lot en hectolitres.

| | | CONSOMMATION | | | COMPARAISON | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Espèce de grains et de farineux | Produit des récoltes en 1837 | Pour la nourriture des habitants | Pour la nourriture des animaux et des semences | Total des besoins annuels | Excédent | Déficit |
| Froment | 558.000 | 401.804 | 142.800 | 544.604 | 43.396 | |
| Méteil | 34.000 | 22.960 | 6.800 | 29.760 | 4.240 | |
| Seigle | 255.000 | 143.501 | 51.000 | 194.501 | 60.499 | |
| Orge | 71.400 | 28.700 | 21.900 | 50.600 | 20.800 | |
| Sarrasin | 126.000 | 86.100 | 14.400 | 100.500 | 25.500 | |
| Maïs et Millet | 320.000 | 229.602 | 140.000 | 369.602 | | 49.602 |
| Avoine | 81.000 | | 93.500 | 93.500 | | 12.500 |
| Légumes secs | 18.000 | 22.960 | 3000 | 25.960 | | 7.960 |
| Autres menus grains | 6.000 | 11.480 | 4000 | 15.480 | | 9.480 |
| Totaux | 1.449.400 | 47.107 | 477.400 | 1.424.507 | 154.435 | 79.542 |
| Pommes de terres | 432.000 | 294.602 | 156.396 | 450.998 | | 18.978 |
| Châtaignes | 459.249 | 143.501 | 117.748 | 259.249 | 20.000 | |

Un tableau établi par Delpon dans les années 1830 met en regard les exportations du département du Lot qu'il estime à 4.600.000 Francs (Elles portent sur des denrées agricoles : vin, blé, chanvre et laine) et les importations estimées à un peu plus de 3 millions (surtout sel, draps fins, sucre, tabac, cuirs, étoffes de coton, fers, animaux et savon). Le département est donc en bénéfice. En matière de "redistribution" Delpon estime les impôts payés à 4.000.000 alors que l'Etat paie en pensions et traitements et investit en travaux 2.120.000 Francs).

**Les ressources animales et minérales :**

Bon nombre des productions agricoles alimentent l'artisanat et le commerce figeacois. Il s'agit d'abord des excédents de grains. Les mou-

lins sont le plus souvent devenus privés à la fin de l'Ancien Régime : ainsi à Cardaillac, Faycelles et Figeac. En 1812, une minoterie moderne est établie à Figeac. Elle emploie 12 personnes mais l'exploitation ne dure que 2 ans. Le chanvre génère surtout une production familiale de toiles.

En ce qui concerne les productions animales, en l'absence de manufacture locale, un tiers de la laine produite dans le département est exporté en Aveyron. En 1830, une fabrique est établie à Figeac à l'initiative de la société d'encouragement de l'agriculture, mais en raison de conflits politiques, elle périclite rapidement. Les tanneries paraissent actives sous l'Ancien Régime (elles sont établies sur les rives du Canal) mais d'après Delpon, dans les années 1830 "on ne prépare pas dans le département le 1/20 ème des cuirs nécessaires à la consommation".

On rencontre dans le Figeacois des minerais de plomb et de zinc (Lentilhac), de cuivre (Faycelles), d'argent (Cuzac), de sulfate d'alumine et de fer (Capdenac), d'alun (Aubin) et surtout de houille (St Perdoux). L'exploitation tentée au début du XIX ème siècle qui, d'après Delpon, "se fait partout de la manière la plus vicieuse" est surtout dangereuse et peu rentable. Elle est rapidement abandonnée. Il en est de même de tentatives pour créer une verrerie dans le canton de Latronquière et une poterie à Livernon. Par contre, les grès des environs de Figeac recherchés pour leur blancheur et ceux de Faycelles pour leur dureté (et qui sont utilisés depuis la construction de la ville) continuent d'être recherchés.

Nous adopterons le jugement de Delpon "L'homme n'augmente pas par son travail la valeur des productions qu'il reçoit du sol".

**L'artisanat**

De même que l'agriculture, l'artisanat est diffus dans la population : il génère à la fois une production domestique et la fabrication en petits ateliers réduits mais nombreux : les artisans représentent sous l'Ancien Régime, suivant les quartiers, 20 à 30 % des propriétaires fonciers de Figeac. Les métiers de l'habillement occupent suivant les quartiers 4 à 10 % des propriétaires ; ceux du bâtiment et ceux qui travaillent pour l'agriculture sont de façon constante en concurrence avec les artisans de village, si on en croit les prix faits. Cependant, d'après les registres d'imposition des 10 et 20e industriels vers 1760, seuls les artisans de Figeac, Viazac, St Felix et Bagnac cotisent. En 1758, des demandes d'exonérations sont formulées car "les artisans médiocres qui ne subsistent que par les travaux que procurent les entreprises interrompues par les difficultés économiques avec les autres nations commerciales, se trouvent sans occupation". Vers 1780, Richeprey constate simplement l'existence de "manufactures en toiles grossières" vendues en bas Languedoc (alors

qu'on rencontre de nombreuses manufactures dans la généralité (cadis à Montauban, St Geniès et St Afrique et serge dans tout le Rouergue ). Il préconise l'installation d'une manufacture de toiles fines et le recours à la libre circulation des marchandises. Il dénonce la fiscalité excessive et ajoute : les "causes secondaires de la décadence du commerce sont la mauvaise foi où la misère a conduit la plupart des fabriquants, qui pour pouvoir continuer leur commerce ont cru devoir s'écarter des mesures convenues".

L'organisation professionnelle des artisans, sous l'Ancien Régime, est marquée par la soumission à une réglementation stricte qui contrarie tout progrès. La source de la réglementation est double. L'Etat a le souci constant de protéger le consommateur et d'éviter les fraudes : les gardes jurés tiennent registre des étoffes et visitent les marchands une fois par mois (1695-1698). Les inspecteurs des manufactures doivent faire des inspections fréquentes chez les teinturiers (1722). Les saisies à la suite des fraudes sur les indiennes sont de telle importance qu'un dépôt de marchandises est organisé (1729). Les étoffes de Cadis doivent êtres marquées aux deux bouts (1740).

En outre, les corporations limitent les installations des maîtres et les déplacements à l'intérieur de la ville des compagnons et apprentis et les procédés de fabrication. En 1792, alors qu'est établie la liberté d'installation, 70 commerçants et artisans (les corporations regroupaient avant 1789 environ 150 maîtres artisans) demandent et obtiennent un dégrèvement de patente "vue l'insuffisance des revenus qu'ils tirent de leurs activités". Réquisitions et fixations de maxima aggravent le marasme sous la Révolution, le Consulat et l'Empire (même si le Franc est stabilisé).

**Le Commerce**

Dans les principes, c'est la possession d'un capital permettant de contrôler la production des fabricants et de constituer des stocks qui permet de distinguer le commerçant de l'artisan. La rareté des capitaux investis dans la commerce de Figeac ne permet pas d'établir une séparation nette dans une ville dont la raison d'être au Moyen Age est pourtant le commerce. Comme le montre Richeprey dans les années 1780 "les consommateurs soit gentilshommes, gens de robe, marchands bourgeois sont en général dans une situation très médiocre du côté de la fortune. On serait presque embarrassé de faire quelque exception". Les Figeacois privilégient le placement en terres et en offices. Cette attitude persistera après 1789. Les placements en terre seront rendus plus aisés par la vente des biens nationaux (dont les prix sont payables à terme et en assignats). Delpon en tirera les conséquences : "Il y a peu de contrées

ou l'industrie et le commerce soient aussi négligées que dans le Département du Lot".

Et pourtant, Figeac accueille un marché quotidien et dix huit foires annuelles. Les denrées agricoles sont apportées par les paysans des environs, place aux herbes, sur les places et sous les halles du froment et de l'avoine depuis le Moyen Age. Au XVIII$^{ème}$ siècle, elles offrent environ 200 bancs ou emplacements. Moutons, bœufs, et porcs sont vendus sur les foirails (chaque quartier possède le sien). Les foires de juillet, août et septembre leur sont particulièrement consacrées. Une polémique oppose à partir de 1791 partisans de la liberté d'instauration des foires (établies par les communes) et ceux de l'autorisation par le pouvoir central (qui l'emporte en 1814). Dans l'arrondissement de Figeac, les marchés se tiennent à Bretenoux le vendredi, à Cajarc le lundi et le vendredi, à Figeac le mercredi et le samedi, à Lacapelle-Marival et Saint-Céré le lundi et le jeudi, à Latronquière et Livernon, le mardi. Ils sont suivis par les marchands locaux.

**LE CAPITAL, LE CRÉDIT**

Dans l'échange, la détention du capital joue un grand rôle et confère une supériorité à qui le possède.

En l'absence de documents aussi abondants, il n'est pas possible d'espérer connaître la propriété mobilière aussi bien que la propriété foncière. L'essentiel des fortunes repose dans les immeubles (et les offices). Nous en avons pour preuve, la difficulté qu'éprouve le milieu des officiers et marchands à acquitter les dots souvent importantes promises ou les légitimes Les "actes de crédit [4] représentent dans la seconde moitié du XVIII$^{ème}$ siècle au moins 42 % de l'activité des notaires de Figeac (D'après des sondages dans les registres du Bureau du contrôle de Figeac, les prêts consentis par les notaires de Figeac représentent 54 %, ceux consentis par les notaires des deux cantons ruraux 24 % et par acte sous seing privé 21 %).

Comme nous l'avons vu plus haut, l'agriculture figée dans son archaïsme investit peu et le commerce dispose de peu de capitaux, ce qui limite son essor dans trois domaines : formation des stocks, contrôle de la production par des avances, accès aux connaissances nouvelles. Cependant, des prêts sont consentis par l'intermédiaire de notaires aux gens de la terre ou artisans. L'étude des comportements en année de mauvaise récolte montre le plus souvent que dans un premier temps les rares disponibilités sont consacrées au paiement de la taille, de la dîme et des droits seigneuriaux. L'endettement apparaît gelé entre client et fournisseur, fermier et propriétaire, acheteur et vendeur de récolte. Une seconde mauvaise récolte ne permet plus d'attendre. Des immeubles

sont vendus. Les prix se compensant avec la dette, sont payés entre les mains des créanciers ou payables à terme. La rareté des capitaux ne permet qu'un nombre limité d'emprunts. Les procès relatifs aux dettes (étant exclues celles concernant les affaires familiales : dots et légitimes) représentent 13 % de l'activité des juridictions de première Instance auxquels il faut ajouter des reconnaissances d'écriture (1,7 %) et des redditions de compte (1,5 %). Ils représentent 26 % des affaires soumises en appel au sénéchal. Le contentieux est donc important malgré le recours traditionnel à l'arbitrage et à "l'arrangement" dans le milieu des marchands. De l'étude de ces procès, le chercheur retire l'impression que les emprunts sont faits pour acquitter un passif antérieur ou pour rembourser un emprunt précédent (après l'épisode Law, les taux d'intérêts baissent) et non pour investir. Le débiteur ne parvient pas à rembourser et s'enfonce de plus en plus. Ce processus peut durer plusieurs années. La vente des biens nationaux, la création des assignats vont donner au crédit une place plus importante dans l'économie en le dirigeant vers les investissements. Alors que lors de l'expérience de Law, la clientèle des notaires Figeacois avait rapidement pris peur devant la spéculation sur les billets, après 1789 une partie plus aventureuse des "propriétaires fonciers" et des "fabricants" est tentée par des expériences industrielles. Nous avons vu que celles-ci ont toutes tourné court dans le Figeacois. La propriété foncière demeure le test de la position sociale. C'est sur elle que repose en grande partie le suffrage censitaire qui confère l'accès aux décisions politiques. La rente foncière conserve un poids économique considérable dans un monde où la production, la commercialisation et la consommation de biens agricoles sont essentielles.

### L'ÉCHANGE ET LA VALEUR D'USAGE

L'échange est au centre de la formation des salaires et des prix. En ce qui concerne les salaires, la pression des "employeurs" figeacois paraît décisive. L'embauche se fait dans le domaine agricole et souvent dans le domaine artisanal pour un travail déterminé et de courte durée. A la saison les consuls, pour éviter qu'ils soient excessifs fixent les salaires des faucheurs et des vendangeurs. Les compagnons et apprentis ne peuvent changer de maître. Les domestiques et servantes nombreux sont également soumis à la pression des maîtres, même si leur emploi est plus stable. L'échange des marchandises a lieu le plus souvent dans un lieu concret : halle, place ou rue consacrées aux activités (chaudronniers par exemple). Les concentrations dans ces lieux permettent d'appliquer les réglementations et d'exercer des contrôles. Dans les années 1770, les consuls interviennent souvent sous la halle au froment pour interdire la

vente à des prix excessifs et pratiquent des saisies. La même stratégie sera appliquée à l'époque des " minimas" par le District.

Théoriquement, la valeur des marchandises repose sur un processus mettant en jeu la valeur d'usage et la valeur d'échange. Mais en fait, le regroupement des métiers se fait sur la base de la valeur d'usage et les objets sont présentés sur le marché collectivement. Ils correspondent à des normes de qualité. La conformité aux règlements est contrôlée et les frais de fabrication sont basés sur le prix des matières premières et le nombre d'actes. La détermination de la valeur d'usage s'opère avant l'échange lui-même. Le consommateur se trouve en présence d'une hiérarchie stable qu'il connaît bien. D'où la peur de la fraude, de la production hors statut et le souci de la bonne réputation (apparemment perdue pour les toiles figeacoises).

Ce choix limité nuit à la concurrence basée sur l'élargissement de la production et contrarie tout progrès technique et la constitution d'une valeur d'échange.

**Conclusion**

Malgré les bouleversements intervenus dans le domaine politique et social, l'économie figeacoise évolue peu entre l'Ancien Régime et le Second Empire. Une agriculture archaïque, un artisanat morcelé et extrêmement réglementé, un commerce manquant de capitaux alimentent certes les marchés mais ceux-ci ne jouent pas pleinement un rôle de régulation. La nécessité d'assurer les subsistances par le contrôle des grains, le recours à une valeur d'usage pré-établie dans les transactions sur les objets, contrarient le libre-jeu des marchés. Des études complémentaires mettant en jeu les notions de temporalité et de circuits nous paraissent souhaitables pour approfondir ce sujet.

Philippe CALMON

Notes

1 - CALMON (Ph) "La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'Election de Figeac". *Bulletin SEL* (1994) et "La Justice à la fin de l'Ancien Régime dans la sénéchaussée de Figeac" *Bulletin SEL* (1991).

2 - GUILLAMON (H) "Le journal de voyage en Haute Guyenne de Richeprey", *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* ( 1967).

3 - DELPON (J.A) *Statistiques du Département du Lot* (Paris 1831).

4 - Qui comprennent ceux constituant le crédit (prêts, constitutions de rente) les changements de débiteur et créanciers et les remboursements (quittances et abandons de biens).

# L'ABBÉ PIERRE VENTACH
## Contribution à l'histoire des prêtres réfractaires du Lot sous la Révolution.

Ce prêtre serait resté dans le seul et vague souvenir local de la paroisse de Mayrinhac-Lentour comme ayant été, à l'instar de tant d'autres prêtres, "insoumis" sous la Révolution française, si un professeur de philosophie du lycée de Gap, Jean Ventach, curieux de l'histoire de sa famille, n'avait découvert qu'un prêtre portant son nom et d'une parenté moyennement lointaine, avait été victime de la persécution anti-religieuse. Il voulut en savoir plus.

Sa formation universitaire, ses fonctions, lui donnaient la possibilité et les moyens de puiser aux sources. Il se fit ouvrir les Archives Nationales à Paris, les Archives Départementales à Cahors. Ses recherches furent couronnées de succès et une masse considérable de documents fut recopiée (vers les années 1950-1954) par ses soins sur plusieurs cahiers d'écolier qui, après avoir couru le risque d'être détruits, eurent la chance d'être recueillis par M. Armand Tilhet, cultivateur à Bonnefont, commune de Mayrinhac-Lentour.

Notre gratitude va à ces deux hommes curieux et respecteux du passé. Le second nous a permis de photocopier les dits cahiers et d'y puiser largement. Merci à lui ; de même qu'à M. et Mme Gaston Bazalgues qui nous ont introduit auprès de M. Tilhet et nos ont suggéré de traiter le sujet des prêtres réfractaires. Une fois de plus je me plais à reconnaître et citer les collaborateurs sans lesquels le travail n'eut même pas été envisageable. Autre remarque : les documents cités dépassent le cas de l'abbé Ventach. Ils nous renseignent sur la vie des prêtres en cette période, ainsi que sur le comportement et la mentalité des populations campagnardes du Quercy. Ils jettent aussi une lumière sur les motivations et l'état d'esprit des fonctionnaires, administrateurs et hommes politiques à tous degrés de l'échelle.

*

* *

Les premières années de la vie de Pierre Ventach peuvent se résumer ainsi :

1765, naissance à Mayrinhac-Lentour dans une famille paysanne : Il fait des études en vue du sacerdoce. Carême 1788 : il reçoit la tonsure. 1789 : il rentre dans sa famille.

"Dans sa paroisse, il assistait le prêtre, qui devait encore quelques mois résider (comme l'indiquent les registres paroissiaux). Il participait à ses côtés aux actes religieux. Le 28 septembre 1790, aux registres de catholicité, à côté de l'abbé Raynal, vicaire, comme témoin il signa : "Ventach, diacre". L'abbé Raynal, vicaire, continua ses fonctions. Il les continua, avec quelques intermittences, jusqu'au 11 mai 1792, tandis que l'abbé Ventach, au mois d'octobre 1790, quitta Mayrinhac..."

"Il est allé où l'ont dirigé ses maîtres dont il n'a pas perdu le contact,... (dans) une maison d'étude, inconnue... Il a rejoint ensuite, hors du diocèse, un évêque vers qui on l'a dirigé, car, par suite des malheurs du temps, le diocèse de Cahors n'avait plus son chef, Mgr de Nicolaï".[1]

Sans doute a-t-il rejoint un certain Jacques Lagarde, de Saint-Céré, du même âge que lui, qui avait du être dans le passé son compagnon d'études, puisque les deux candidats au sacerdoce furent ordonnés prêtres à Auch, par Mgr de Latour du Pin, le 19 mars 1791 [2].

Six mois plus tard l'abbé Ventach est de retour à Mayrinhac, dans sa famille. On le retrouve le 27 juillet à Montvalent où il restera jusqu'en octobre 1791. A quel titre ? Une lettre écrite par lui, 7 ans plus tard, en la prison de Cahors, aux administrateurs du département (archives du Lot, L. 263-32-33) indique : "pour prendre soin des enfants du citoyen Calmel, cela afin de pourvoir à sa propre subsistance". Il précise qu'il n'agissait pas en tant que vicaire, la loi ne le lui permettant pas, n'ayant pas prêté serment. Il reconnait avoir célébré quelques fois la messe mais jamais en public (ce dernier point lui était interdit par la loi).

La police qualifiera Pierre Ventach "d'astucieux". Ce en quoi ils verront juste : sans doute n'était-il pas "vicaire", n'ayant pas été officiellement nommé à cette charge ; mais s'il n'en portait pas le titre, par le fait qu'il ait présidé à des rites de l'Eglise et administré des sacrements (4 sépultures, 4 baptêmes, 1 mariage reconnus), n'en faisait-il pas fonction ? Les accusateurs ne se feront pas faute d'exploiter la contradiction.

Donc, après un séjour de deux mois et demi à Montvalent, le voici de nouveau à Mayrinhac. Il y vivra clandestinement durant 6 ans avec la complicité de la population, changeant souvent de domicile. Dans la maison de son père, Jean Ventach, une cache avait été aménagée où il se réfugiait en cas d'alerte. Des travaux récents ont modifié les lieux et effacé le souvenir matériel de cette "planque" [3].

Un "Etat de la police intérieure du canton d'Aynac" [4] émanant de la brigade de gendarmerie de Gramat, en date du 16 germinal an 6 (5 avril 1798), observe : "Plusieurs prêtres insoumis sont tolérés et protégés par la très majeure partie des habitants des communes du canton, ils se cachent mais ils ne font pas moins des fonctions du culte et ne négligent rien pour corrompre l'esprit public, ces prêtres sont notament prouilhac, brunet et ventach de mayrinhac..." (Arch. du Lot, L 248) [5].

Le 27 octobre 1798, le Commissaire du directoire exécutif du canton écrivait à l'administration centrale du département du Lot au sujet du prêtre "ventach" : "... la conduite de cet individu a toujours été antirépublicaine ; il n'a cessé de faire à mayrinhiac des fonctions publiques relatives à son culte, il a non seulement perverti l'esprit de cette commune qui était patriote dans les principes mais il a encore gangréné celui des environnantes, il est au surplus très lié avec le scélérat prouliac..."

On voit que l'abbé Ventach, qualifié de "fanatique outré", était estimé comme "dangereux" et, comme tel, recherché.

Un jour, il "s'était arrêté dans un pré auprès de quelques un de ses paroissiens qui fauchaient ou fanaient. Et apercevant tout à coup un groupe d'hommes qui non loin avançaient : "La police, dit-il, je suis pris !" "Vite, prenez un outil, travaillez avec nous". Et la police arrive : "Nous cherchons le curé Ventach, qui nous fait beaucoup marcher. Pouvez-vous nous en donner des nouvelles ?" - "Le Curé ? Ah! oui... nous l'avons bien vu , mais il allait là-bas, à l'opposé de votre direction"... (J. Rouzet, p. 18).

L'administration communale d'Aynac se refusa toujours à prendre position contre l'abbé Ventach : "Nous n'avons fait aucune dénonce à son égard. Nous nous sommes bornés à transmettre son signalement, conformément à vos arrêtés du 9 décembre 1797 et du 12 septembre 1798". L'Administration d'Aynac ne voulut endosser aucune responsabilité dans l'arrestation qu'on préparait du prêtre de Mayrinhac, se bornant à donner son signalement. Elle se refusa à intervenir contre lui, et à heurter la population, car elle connaissait la reconnaissance d'Aynac à l'égard de celui qui bien souvent au cours de 6 ans, dans la clandestinité, avait donné indistinctement à tous, selon les besoins, son assistance pastorale" (J. Rouzet, p. 21-22).

On trouve un pareil souci de bienveillance dans une attestation émanant de la municipalité de Montvalent : Pierre Ventach a résidé quelque temps en 1791 dans la commune..., il y a dit quelque fois la messe ; mais il n'a jamais été reconnu pour fonctionnaire public, attendu qu'il n'a jamais fait aucunes instructions publiques ni cérémonies".

Pas un mot, comme on le voit, sur les sacrements administrés !

Ton tout différent, le 3 novembre 1798 du Commissaire du directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Martel et si le précédent document pèche par omission pour couvrir l'abbé Ventach, le suivant n'hésite pas à inventer pour l'accabler :

"... cet individu était vicaire dans la commune de Montvalent, au commencement de la Révolution... ayant refusé de prêter le Serment ordonné par la loy du moi de décembre 1790, et s'étant néanmoins obstiné à exercer les fonctions de son ministère, après plusieurs avertissements, la municipalité de cette commune, redoutant sa trop grande influence, se vit dans la nécessité de prendre un arrêté, pour le faire sortir de son territoire, le quel arrêté fut exécuté par un détachement de cinquante hommes de la garde nationale qui le saisit et le conduisit hors de la dite commune... Ventach était fanatique outré".

Comment expliquer de telles contradictions ?

Les passions individuelles, la crainte de déplaire en haut lieu, de passer pour suspect ou simplement tiède, animèrent sans aucun doute bien des rapports. On constate également que plus la plume qui écrit appartient à un fonctionnaire élevé dans la hiérarchie, plus le langage idéologique du moment est virulent ; tandis que les simples conseillers municipaux, émanation directe du peuple des villages, partageant les sentiments de leurs électeurs, tentent de couvrir les prêtres réfractaires en se réfugiant dans une ignorance affectée, qui d'ailleurs ne devait tromper que ceux qui désiraient l'être.

"Nous lisons dans un rapport du lieutenant Cledel (arch. Lot, cote L 277) "qu'il est fort malaisé pour la police d'arrêter les insoumis au service militaire et les prêtres, tant les populations veillent à les tenir cachés" (J. Rouzet, p. 19).

D'avril à septembre 1797, les enquêtes policières se relachèrent. Brève accalmie suivie d'une fièvre persécutrice redoublée.

Le 8 décembre 1797 l'Administration Centrale du département promulguait un arrêté ordonnant l'arrestation de tous les prêtres "réfractaires et rétractés" du Lot [7].

Ce document offre un grand intérêt car il donne les noms des personnes et des lieux pour tout le département. On peut également, si l'on compare le nombre des ecclésiastiques désignés à la police et aux administrations locales pour être pris en chasse - à savoir 74 têtes - et le nombre des prêtres du Lot arrêtés et déportés vers l'île de Ré - c'est à dire dix-huit à notre connaissance (voir plus loin) - on en tire la conclusion que la population était quasiment unanime pour les cacher. En effet il aurait suffi d'un délateur dans chaque commune pour annuler tous les efforts de dissimulation et permettre à la police des rafles fructueuses.

"Le 11 octobre 1798, 5 brigades de police (celles de Martel, St-Céré, Frayssinet, Figeac et Gramat), dans une marche concentrique, vinrent cerner le canton d'Aynac. Un groupe, commandé par le lieutenant Cledel, fut détaché pour fouiller Mayrinhac et découvrir l'abbé Ventach. Quand le danger fut aperçu et l'alerte donnée, c'était trop tard. Les policiers étaient déjà trop près.

L'abbé terminait la messe dans la maison de son père. Se réfugier dans le cachot secret était cette fois dangereux. Il eut le temps de chercher à s'échapper une fois encore en passant par une fenêtre du côté des champs (sur le fronton fut gravé, par la suite, cette inscription : 1807 - Ventach - Prêtre). Il avait parcouru 7 à 8 cents mètres à travers la Combe, lorsqu'il fut aperçu par la police au moment où il allait disparaître derrière un bouquet d'arbres du bois de Combal, en face du Mas-de-Marty.

Il fut arrêté, enfermé dans une cave où il resta 36 heures sans aucune nourriture puis emmené à Cahors moins pour être jugé que condamné" (J. Rouzet, p. 24-25).

L'idée qu'un dénonciateur ait pu exister au sein de la population hanta longtemps les esprits et créa un malaise dans la paroisse. «En 1936 il y avait à Mayrinhac un vieillard de 86 ans (Alphonse Roques) qui dans son enfance avait connu des vieillards eux-mêmes dans leur jeunesse contemporains de l'abbé Ventach. Ce vieillard de 1936, témoin et interprète de la croyance commune, nous racontait que, après une discipline du silence qui avait été intégralement gardée pendant 6 ans et avait constamment protégé l'abbé, il y eut une dénonce faite par un traître...» (J. Rouzet, p. 22).

Il fallut les recherches et les découvertes du professeur Jean Ventach, vers 1952-53, pour que l'on sache enfin que la capture du prêtre avait été le résultat du seul patient et long travail de la police.

Arrêté le 11 octobre 1798, emprisonné à Cahors, Pierre Ventach écrit pour sa défense une lettre conservée aux archives de Cahors (cote L277). Mais ses persécuteurs veillent. Le lieutenant Cledel dans son procès verbal d'arrestation écrivait : «Il serait bien à désirer pour la tranquillité publique qu'il fut bientôt suivi par ses autres camarades du canton. Je ne néglige rien pour tacher d'y parvenir, mais j'éprouve des difficultés ; un trop grand nombre d'amis les tiennent cachés. Il serait à désirer que le prêtre Venthax fut conduit sans délai à sa destination. Les fanatiques ne conserveront plus d'espoir, une fois qu'il sera parti, de le revoir» (Arch. Lot, L277).

Le chef du 22e escadron de la gendarmerie de Cahors reçut des félicitations : "L'activité déployée par les gendarmes pour la recherche des déserteurs, des voleurs, des assassins et des prêtres réfractaires, mérite

les plus grands éloges. J'écris à l'égard de ces derniers aux administrations centrales du Lot et de l'Aveyron...

"Je remarque citoyen dans le tableau des arrestations faites le mois dernier... les noms de deux ministres insoumis du culte catholique pierre veinthat prêtre de la commune de meyrinniac... et couder [8], arrêté dans la commune de Montricoux, canton de Bruniquel. Vous voudrés bien me rendre compte des mesures administratives que vous avés dû prendre à leur égard..." (arch. Nat. F7. 7466).

L'administration centrale du département du Lot écrivait le 11 frimaire an 7 (22 novembre 1798) :

"Le prêtre couderc... est parti aujourd'hui même pour l'île de Ré. {Quant à Pierre Ventach} ce prêtre astucieux réclama de son arrestation ; affirmant que n'ayant jamais exercé des fonctions publiques, il n'avait été sujet d'aucun serment, que conséquament il n'était frappé par aucune loi. Son administration municipale, en effet, ne l'avait point rangé au nombre des prêtres frappés par la loi du 19 fructidor an 6. Nous nous trouvames ainsi dans le cas de prendre des mesures pour tacher de découvrir s'il n'avait pas exercé en quelque part des fonctions publiques..."

La municipalité de Martel, interrogée au sujet de son séjour à Montvalent, répondit : "Ce prêtre était tellement signalé comme perturbateur que nous étions déterminés à provoquer contre lui auprès du directoire exécutif un arrêté particulier de déportation, si sa position ne l'avait mis hors de notre compétence." (Arch. Nat. F7 7466).

Le 15 octobre 1798 (23 vendémiaire an 7) le prisonnier comparaît. Le procès verbal de l'interrogatoire se termine ainsi :

"Lecture faite... au prêtre Ventach, il a déclaré contenir la vérité, ni vouloir y ajouter, ni diminuer et y persister, et a signé avec nous".

En "persistant" courageusement ce prêtre signait sa condamnation. (Arch. du Lot, L. reg. 9, f°58-59).

Le 28 novembre 1798, l'Administration centrale du département prenait un arrêté condamnant l'abbé Ventach à la déportation. (Arch. Nat. F7. 7509-3879 B6).

Outre la phraséologie habituelle à cette époque et à ce genre de documents, le texte comprenait un certain nombre d'assertions mensongères et en opposition avec le procés-verbal de l'interrogatoire que l'abbé Ventach avait accepté de signer le 15 octobre 1798. Ainsi :

... "quoiqu'il conste qu'il a exercé les fonctions publiques dans les communes de Mont Valen, Mayrinhac et autres, et notament dans la 1ère où led. prêtre exerca les fonctions publiques de vicaire pendant tout le cours de 1791..."

(Son séjour à Montvalent fut de 3 mois environ ; quant aux "fonctions publiques" à Mayrinhac elles n'existèrent pas puisqu'il y vécut caché).

"Considérant qu'il est de notoriété publique qu'en exécution de la loi du 26 août 1792 le prêtre Ventach se déporta volontairement, qu'il doit par conséquent être considéré comme prêtre rentré, et puni comme tel..."

(Mensonge parfaitement délibéré. P. Ventach, on l'a vu, ne quitta jamais le département du Lot. Mais il s'agissait pour l'administration d'attirer sur lui les sanctions prévues par la loi sur les émigrés, rentrés ensuite frauduleusement en territoire français).

"Considérant qu'il conste... que le prêtre Ventach est prévenu d'avoir coopéré malheureusement avec trop de succès à la dépravation de l'esprit public du canton d'Ainac, et que son intimité avec le prêtre Prouilhac, que la voix publique accuse d'être l'auteur des horreurs dont ce canton est le théâtre depuis longtemps, ne légitime que trop les accusations dirigées contre lui ;

"Considérant que par son refus de prêter les sermens prescrits par les loix, led. Ventach a encouru la peine de la déportation, et que d'après les ordres du gouvernement c'est aux administrations centrales à la prononcer contre les ecclésisatiques réfractaires et rétractés ;

Le Com^re^ du directoire exécutif entendu ; arrête art. 1er - Le nommé Ventach... sera conduit sans délai, sous bonne et sure escorte, dans la citadelle de L'isle de Rhé, pour être déporté hors du territoire de la république... etc".

"L'arrêté n'était exécutoire qu'avec l'approbation du ministre de la police générale. L'approbation du ministre Duval partit de Paris le 13 décembre et dut arriver à Cahors vers le 18..."

"Combien fut pénible le voyage, on se l'imagine quand on lit en S. Marty [9], que les condamnés faisaient le trajet le plus souvent à pied et qu'ils manquaient de tout. Pour l'abbé Ventach, la consigne était qu'il ferait le trajet de brigade en brigade".

"L'itinéraire ordinairement suivi passait par Gourdon, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Saintes, Rochefort et la Rochelle, au total plus de 350 kilomètres. Ce fut le parcours suivi par l'abbé Lagane, lui aussi du Lot, qui précéda de cinq mois l'abbé Ventach à la citadelle de Ré. Il y devait mourir le 11 octobre 1798, le jour même de l'arrestation à Mayrinhac de l'abbé Ventach".

"Les récits de l'époque racontent que cet abbé fit le trajet "par étapes forcées, le cou et les mains chargés de fer". "Ce détail nous laisse suppposer que pour l'abbé Ventach aussi le trajet fut cruellement jalonné de souffrances. L'île de Ré n'était qu'une étape. Les condamnés étaient des-

tinés à la déportation à Cayenne. Ceux qui partirent les premiers pour la Guyane, le 8 août 1798, furent entassés dans les cales de deux navires, privés d'air et de nourriture".

"Sur 193, 39 seulement survécurent 2 ans" (J. Rouzet, p. 30-32).

L'abbé Ventach échappa à ce malheureux sort.

"Les embarquements pour la Guyane avaient été suspendus dès le mois d'août 1798 en raison de l'insécurité de la mer, où la flotte anglaise croisait en permanence. Deux vaisseaux seulement, partis de l'île de Ré le 8 août 1798, purent arriver en Guyane. Vers la fin du même mois, deux autres navires chargés de déportés, furent arraisonnés par les Anglais et emmenés dans les ports anglais (et les prisonniers libérés). "C'est alors que le Directoire décida de garder les déportables dans l'île de Ré".

(Note du professeur Jean Ventach sur l'un de ses cahiers).

L'abbé Ventach resta donc enfermé durant 13 mois dans une "prison, où, au dire de la municipalité du l'île, il pouvait y avoir de la place pour au plus 500 détenus (régime de prison s'entend) et où ils étaient plus de 1100, enfermé dans des conditions atroces..." (J. Rouzet, p. 30 à 32).

Les Archives Nationales conservent (F.7-7380) une "liste générale des déportés détenus à l'île de Ré". Le professeur Jean Ventach, sur sa copie, écrivit l'explication suivante : "Ce manuscrit, conservé aux Archives Nationales, comprend 21 feuillets. Dû à l'initiative d'un pieux habitant de l'île de Ré, il devait être imprimé par les soins de l'imprimerie J.F. Lhomandie de la Rochelle, mais l'impression en fut arrêtée par l'administration municipale de la Rochelle, qui l'annonce au ministre de la Police Générale par une lettre en date du 5 messidor an VII (25 juin 1799). Seules 3 feuilles furent imprimées. "Elles sont datées de floréal, An VII (avril-mai 1799)".

La feuille de titre porte cette inscription :

*"Non simus fidentes in nobis, sed in Deo.*

*Socii passionum estis, sic eritis et consolationis".*

(2 Cor. ch. 1, vers. 9 et 7).

Traduisons pour ceux qui ne savent pas le latin :

"Il nous fallait bien apprendre à ne pas mettre notre confiance en nous-mêmes mais en Dieu. Nous savons que, partageant nos souffrances, vous partagerez aussi notre consolation".

La première arrivée de prêtres est du 25 mai 1798 ; la dernière aura lieu le 5 avril 1799.

Cette liste générale comprend au total 886 noms. Pierre Ventach (âgé de 33 ans) est le 582ème. Les autres prêtres appartenant au diocèse de Cahors sont ainsi nommés :

Bessière (428ème arrivé) ; Blavignac (854ème) ; Castel (238ème), Couderc (580ème) ; Laganne (247ème) ; Lescole (246ème).

C'est en vain, tout au moins dans l'immédiat, que Jean Ventach, père de notre prêtre, sollicita la libération de son fils emprisonné depuis dix mois en l'île de Ré et contre lequel aucune accusation fondée ne prouvait être alléguée.

Les Archives Nationales (F7. 7509 dos. 3879 B6) conservent son long et émouvant plaidoyer.

Quelles furent les victimes de la déportation, pour le Lot ?

Nous sommes renseignés par un "Tableau indicatif des prêtres qui ont été soumis à la déportation soit en exécution des lois, soit par arrêté du directoire exécutif" en date du 23 nivose an 8. En voici un abrégé [10] :

| Noms | Qualités | Insoumis ou rétractés | Dernier domicile |
|---|---|---|---|
| Cambrouse | ci devant vicaire | rétracté | Craissac (Canton de Catus) |
| Caliste Calhiat | c.d. curé | " | Lauzerte |
| Jean Pelissié | c.d. vicaire | insoumis | Rampous (canton de Salviac) |
| Alaniou | c.d. chapelain | " | Praissac (cant. de Puilevêque) |
| Pierre Parlange | c.d. vicaire | rétracté | Saint-Germain |
| Lafaurie | c.d. vicaire | " | Labastide Marnhac (canton de Castelnau) |
| Castel | c.d. curé | " | Gramat |
| Pierre Lagane | c.d. vicaire | insoumis | Saint-Germain |
| Mathieu Lescole | c.d. vicaire | " | Issendolus (canton d'Aynac) |
| Philippe Conÿghan | c.d. doyen du chapitre de l'Ile en Jourdain (Gers) | " | Monricoux (canton de Bruniquel) |
| Jacques Martial Bessières | c.d. curé | " | Sept fonds |
| J. Bte Halary | c.d. cordelier | " | Saillac |
| Couderc | c.d. vicaire | " | Monricoux |
| Ventach | c.d. vicaire | insoumis | Monvalent (canton de Martel) |
| J. Charbonel | c.d. vicaire | " | St Cirgues (canton de Latronquière) |
| Bte Blavignac | c.d. curé | rétracté | Cahors |
| GuillaumeLescure | c.d. archiprêtre | insoumis | Toulouse |
| Claude F. Dourlot | c.d. moine | " | Montauban |

Le 15 nivôse an 8 (4 janvier 1800) une supplique était adressée à Bonaparte, Premier Consul, par des prisonniers de l'île de Ré (arch. Nat. F7-7380) :

"Vous avez brisé le sceptre des tyrans : il vous reste encore à détruire les actes odieux de leur tyrannie. Déjà vous avez signalé les premiers jours de votre autorité par plusieurs actes de justice, de clémence et d'humanité : déjà vous avez jetté vos regards sur le lieu de notre esclavage ; plusieurs de nos compagnons d'infortune en ont ressenti les effets ; ils sont libres ou sur le point de l'être. vous n'aurez pas deux poids et deux mesures : vous rendrez successivement à tous la justice qu'ils attendent de vous et que la France entière vous demande pour eux".

"Mais les prêtres du Lot, plongés depuis près de deux ans dans les fers, constamment abreuvés, rassasiés d'amertume et d'approbe, exténués, épuisés par les maladies, par les chagrins, en proie à toutes les horreurs de la misère et de tous les besoins possibles, ces malheureux seront-ils les derniers à recueillir le fruit de vos bienfaits ? Loin de nous cette craintive méfiance ! Vous serez aussi prompt à réparer nos maux que nous l'avons été à vous les faire connaître. Oui, nous osons l'espérer, nous l'espérons avec sécurité, le jour, l'instant où vous recevez notre supplique sera aussi celui de notre délivrance".

Suivent les signatures : J.B. Blavignac - Jacques Charbonnel - Pierre Conderc - P. Ventach - Mathieu Lescole - Jean Pierre Martin - J. Bte Alary - J.P. Castel.

Bonaparte fut-il sensible à cet appel ? Quoiqu'il en soit l'histoire a reconnu la politique d'apaisement qu'il ne tarda pas à appliquer. D'autres facteurs purent agir dans le même sens, comme des démarches - vaines sur le moment - du père de Pierre Ventach au début de son incarcération. Fouché lui-même, le célèbre ministre de la police (cet homme habile sentit sans doute le vent tourner), se fit communiquer le dossier et nota ses appréciations en marge de l'acte d'accusation : quand il "lit que l'abbé Ventach a été condamné parce qu'il n'a pas prêté le serment constitutionnel du 26 décembre 1790, il note : Ventach n'a été prêtre que le 19 mars 1791 ; il n'a donc pas eu à prêter le serment qui était prescrit seulement aux prêtres en fonction avant le 26 décembre 1790. Il n'a pas été pensionné par l'Etat, ni fonctionnaire, le peu qu'il a fait à Montvalent fut momentané, précaire, et demandé par les officiers municipaux de cette commune. Quand le ministre lit que l'abbé Ventach a été condamné en 1798, parce que déporté (émigré, serait le terme juste) en Espagne en 1792, qu'il est rentré en France malgré la loi (qui en fait interdit le retour aux déportés, et punissait ceux qu'elle appelait les "rentrés"), il note en marge : son certificat de résidence habituelle à Mayrinhac prouve évidemment qu'il n'a jamais été "déporté", qu'il ne pouvait donc être

condamné comme prêtre "rentré" en fraude ; il n'était jamais sorti. Quand le ministre lit que l'abbé Ventach a été condamné en 1798 parce qu'il était signalé comme un homme très dangereux au progrès des institutions républicaines, et ennemi du gouvernement, il note en marge que l'arrêté fut pris contre un grand nombre de prêtres du département, sans aucune preuve, pris contre l'abbé Ventach sans vraisemblance d'incivisme. Et il ajoute : "des dénonciations vagues, non signées, dénuées de fondement, n'ont jamais été des motifs légitimes de déportation."

Enfin le ministre de la police résume sa pensée, en écrivant : "La non prestation de serments auxquels on n'est pas assujetti ne peut être cause de déportation, ni d'aucune punition. Et si Ventach avait été perturbateur, seul le Directoire exécutif aurait pu le faire déporter, et non l'administration centrale du département qui n'en avait pas le droit". (J. Rouzet, p. 34-35).

Libéré, l'abbé Ventach regagna Mayrinhac. Eprouvé par de si grandes souffrances morales et physiques, il devait rester plusieurs années sans pouvoir exercer le moindre ministère. Ce n'est qu'en 1804 qu'il fut en état de reprendre une activité et que l'administration diocésaine lui confia la cure de Mayrinhac-Lentour, sa propre paroisse natale.

Après 14 ans de service, il mourut le 31 juillet 1818, à l'âge de 53 ans, prématurément usé.

"En 1812, le cimetière paroissial, qui occupait la plus grande partie de l'actuelle place de l'église, fut déplacé par décret, signé de Napoléon 1er, à son grand quartier général à Witebsk-Russie. Le cimetière ancien étant désaffecté, il ne semble pas douteux que l'abbé Ventach fut enseveli dans le nouveau le 1er août 1818. L'église paroissiale de Mayrinhac a été reconstruite aux 3/4 en 1857. Nef, chapelles, transept, clocher, avant-chœur, tout cela a été démoli. De l'église que connut l'abbé Ventach, il ne reste que le chœur". (J. Rouzet, p. 37).[11]

Henry de WARREN

## Notes

1 - L'abbé J. Rouzet. *Sous la Révolution. Un pasteur : l'abbé Pierre Ventach. Un peuple : Mayrinhac-Lentour en Haut-Quercy*, p. 18. Imprimerie Cestan-Gaudou, St Céré. L'abbé Rouzet, curé de Mayrinhac-Lentour, écrivit en 1954 cette petite brochure sur son prédécesseur pour l'édification de ses ouailles. Les emprunts que nous ferons à son récit seront signalés par la mention "J. Rouzet". Lui aussi est redevable entièrement aux recherches en archives - vers 1950-52- de Jean Ventach.

Concernant la reproduction des documents copiés par le professeur Jean Ventach aux Archives Nationales à Paris et départementales à Cahors, nous respectons l'orthographe et la ponctuation des auteurs.

2 - Jacques Lagarde avait appris le latin à l'école presbytérale de Saint-Céré. Peut-être en fut-il de même pour Pierre Ventach. Plus tard Jacques Lagarde deviendra curé doyen de Lacapelle. Il mourut à l'âge de 95 ans (J. Rouzet, p. 15).

3 - La maison s'est appelée successivement maison Larnaudie, maison Lagrange, maison Sieys.

4 - Aynac fut chef lieu de canton jusqu'au 17 février 1800.

5 - Les prêtres Prouillac et Brunet étaient respectivement de Bio et d'Aynac.

6 - On peut citer au chapitre de cette "résistance passive" des populations campagnardes, le fait de dissimuler les statues et emblèmes religieux. Ainsi la croix de Graule Basse (dessinée par Mme Truchon dans Quercy Recherche, janv. févr. 1994) avait été démontée et enterrée pour la soustraire aux destructeurs agissant conformément aux instructions de la Convention Nationale.
La tourmente révolutionnaire passée, elle fut remise au jour et en place.

7 - Archives du Lot. L. 276 (44 bis).

8 - Ce prêtre figure, comme P. Ventach, sur la liste des déportés du diocèse de Cahors (voir plus loin).

9 - Saint-Marty, instituteur. *Histoire populaire du quercy*, p. 317.

10 - Cette liste concerne les seuls déportés vers l'île de Ré. Pour être complet, il faudrait y ajouter ceux dirigés vers d'autres lieux de détention, en particulier les tristement célèbres pontons de Rochefort où mourut, entre autres, Antoine Auriel, né dans le canton de Payrac, près de Fajolles.

11 - Sur le sujet des prêtres réfractaires on peut se reporter à notre article : "A propos de quelques caches de prêtres sous la Révolution" *Quercy-Recherche* n° 80, mars-mai 1995, p. 14-17.

# BIBLIOGRAPHIE

**LES CHEMINS DU SAVOIR EN QUERCY ET EN ROUERGUE À L'ÉPOQUE MODERNE**

*par Guy Astoul. Presses universitaires du Mirail, 1999, 392 p.*

Dans la livraison de janvier-mars 1996 de notre bulletin, André Salvage a rendu compte de la thèse que Guy Astoul avait soutenue en décembre 1994, sous le titre «Les notables et la culture du peuple en Haute-Guyenne du début du 17ème siècle à la fin du 18ème siècle». On s'y reportera donc pour apprécier tout ce que l'auteur a apporté de nouveau sur cette question si controversée de l'alphabétisation populaire et de l'acquisition d'une culture «française» à côté de la culture traditionnelle.

Il s'agit donc, par ces quelques lignes, de signaler la parution allégée et «grand public» de cette thèse désormais accessible dans une présentation très agréable. Des cartes, des fac-similés illustrent la démonstration de Guy Astoul. Son mérite tient à ce qu'il a prouvé combien était vif le souci d'accéder au savoir, par l'écrit, grâce à tout un réseau d'écoles entretenues par les communautés, par les parents, par le clergé. Ainsi, beaucoup mieux scolarisées qu'on ne l'a cru, les populations quercynoises, urbaines mais aussi rurales, furent armées pour la discussion et la compréhension des débats politiques. L'école se trouvait donc au cœur, comme aujourd'hui, des transformations de la société !

Cet ouvrage se recommande aussi de lui-même grâce au style alerte avec lequel la vie des communautés se reconstitue sous nos yeux pendant près de deux siècles.

Par son travail honnête et rigoureux Guy Astoul a donc singulièrement renouvelé notre connaissance du «Quercy profond», dans l'éclairage de la longue durée et pour une période souvent bien difficile à appréhender.

E. Baux

*
* *

**GRANDES GIRAFES ET FOURMIS VERTES**
**(PETITES HISTOIRES DE LA PRÉHISTOIRE)**
*par Jean Clottes. La Maison des Roches, 1999, f. 13x20, 190 p.*

Ce titre au parfum exotique révèle les talents de conteur et l'humour chaleureux de l'auteur. Souvenirs de voyages, de l'Australie aux Etats-Unis, du Niger à la Patagonie, de l'Ariège à la Dordogne en passant par le Quercy.

L'ouvrage est truffé d'anecdotes, insolites, amusantes, toujours instructives. On retiendra, par exemple, «Le lit de Bédeilhac». Cette grotte martyre ariégeoise fut, à l'initiative d'un ministre de la Culture, victime d'une opération «artistique» d'un goût douteux qui coûta fort cher et sombra dans le ridicule.

Nous avons été particulièrement intéressé par le chapitre «Des statuettes mystérieuses». Notre collègue y rappelle la découverte, en 1973, de la statuette néolithique de Capdenac-le-Haut qui connut son heure de gloire et suscita quelques rumeurs. Vraie ou fausse ? Pour connaître la réponse il suffit de consulter l'ouvrage.

Jean Clottes nous dit qu'il a pris grand plaisir à écrire ces «histoires». Pour notre part, nous avons éprouvé un plaisir plus grand encore à les lire et à les savourer, comme on déguste un breuvage tonique et rafraîchissant.

**LE POUGET, UN GRAND DOMAINE D'ESPÉDAILLAC**
**DU 17ème SIÈCLE À NOS JOURS**
*par J.F. Van Caulaert. Edité par l'auteur, Bruxelles 1999, f. 15 x 21, 32 p.*

Ce petit opuscule retrace l'histoire et l'évolution d'un grand domaine caussenard, issu d'une métairie des marquis de Thémines et ayant appartenu successivement à trois familles : les Massaloup (1630-1681), les Lacaze (1685-1818) et les Capval (1818-1946).

La maison du Pouget, appelée «le château», résulte d'au moins quatre campagnes de construction entre l'exploitation agricole primitive et la demeure de notable. La partie méridionale est datée de 1769. Selon une tradition, la grande porte d'entrée proviendrait du château d'Assier, démantelé à cette époque là.

**LIMOGNE**

*Ouvrage collectif réalisé par l'Institut carcinol occitan de Concots, l'Institut d'études occitanes 46 et l'A.M.T.P. Quercy. 1999, f. 20x28, 302 p.*

Ce volume, qui n'a pas été diffusé en librairie, est essentiellement destiné aux habitants de Limogne et des autres communes du canton (Beauregard, Calvignac, Cénevières, Concots, Laramière, Lugagnac, Promilhanes, Saillac, Saint-Martin-Labouval, Varaire et Vidaillac).

Il ne s'agit pas d'un recueil de monographies. Les textes vont d'une commune à l'autre en fonction des sujets traités et de la richesse de la documentation. L'ouvrage, très dense, comporte deux parties : *Lo païs et l'istòria - Un còp èra* (il était une fois). De nombreux textes sont rédigés en occitan. Pour notre part nous ne nous en plaindrons pas, mais certains lecteurs regretteront l'absence de traduction.

La première partie rassemble les indispensables notions historiques (tirées notamment des travaux du chanoine Albe). La seconde est un mélange de récits et témoignages recueillis auprès des «anciens». Ils dépeignent assez bien la vie rurale des XIXe et XXe siècles : travaux agricoles, activités artisanales, usages et coutumes, croyances et traditions populaires etc. Les illustrations (cartes postales et photographies empruntées aux archives privées) constituent à elles seules une intéressante référence ethnographique.

Pierre DALON

**QUERCY RECHERCHE**

*N° 100 - Avril-Juin 2000*

Au sommaire, on notera :

- Une interview de Serge Juskiewenski, président du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Les loups à Lamothe-Cassel (1793), par J.L. Obereiner
- Le gouffre de Planagrèze en 1957, par J.L. Obereiner
- La légende du Drac et des géants de la Braunhie, par Robert Martinot (dessins de Christian Verdun).
- Les règles du jeu de rampeau, par Michel Lassalle.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 AVRIL 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveaux membres*

- M. Bruno Gatignol, de Cahors
- M. Pierre Gilles, de Cahors.

*Conférence*

A l'invitation de l'Association pour la sauvegarde des maisons et paysages du Quercy, notre collègue Pascale Thibault donnera une conférence, le 11 avril à 17 heures, sur le thème "Du château fort à la résidence" (salle Caviole, Cahors).

*Exposition*

L'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative a réalisé une exposition sur le thème "Au fil de l'eau. Cent ans de tourisme dans le Lot". Inaugurée le 3 avril à Miers, elle sera présentée jusqu'au 31 décembre dans plusieurs communes du département.

*Communications*

L'ABRI ORNÉ PALÉOLITHIQUE DE LAGRAVE À FAYCELLES *(M. Ipiens)*

Des gravures pariétales ont été découvertes le 14 mars 1999 dans un abri sous roche. On a relevé une petite frise de chevaux, un aurochs et surtout une représentation féminine acéphale du type Gönnersdorf, remarquablement dessinée. Les spécialistes s'accordent pour une attribution chronologique à la fin du Magdalénien supérieur.

LA FORTIFICATION MÉDIÉVALE DU PIGEON-HAUT, COMMUNE DE SOUILLAC *(M. Girault)*

Ce site, auquel aucun document historique ne fait référence, se partageait autrefois entre la seigneurie de Mayrac, l'abbaye de Souillac et,

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Desplat, Foissac (Annie), Foissac (Odette), Girardat, Lefrère, Revellat, Rossignol, Taisant, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Audoin, Bidan, Birou, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Esperet, Gérard, Germain, Gilles, Houlès, Lapauze, Lefrère, Linon, Pissouraille, Rames, Ramos, Rausières, Salvage, Souilhac.

pour le territoire situé sur la commune de Lachapelle-Auzac, de la vicomté de Turenne.

De forme ovoïde (42 x 28 m), la motte était entourée d'un fossé de 14 m de large et 3 m de profondeur. Elle a subi plusieurs fouilles clandestines avant de faire l'objet de fouilles de contrôle sous la direction du S.R.A. Midi-Pyrénées.

Un mobilier varié a été mis au jour : tessons de céramiques (XIIIe-XIVe s.), objets en fer (pointes de trait, clous, éperon, clé...), fragments de verre, monnaie de la première moitié du XIIIe s., ossements d'animaux (bovidés, suidés, ovi-capridés).

D'autres fouilles de contrôle permettront de connaître l'architecture de la tour, les structures de la basse-cour, la stratigraphie du fossé, etc.

MÉMOIRE DE L'ARTISANAT QUERCYNOIS : LES POTIERS D'UZECH-LES-OULES *(M. Gatignol)*

En 1899, l'abbé Brondel avait rédigé une monographie d'Uzech restée inédite. M. Gatignol nous livre la partie de ce texte concernant l'activité des artisans potiers.

Constatant que l'exercice de cette profession a été pour de nombreux habitants la source d'une "bonne aisance", l'abbé Brondel détaille les procédés de fabrication des récipients en terre cuite qui, sans prétendre à la finesse et à l'élégance, ont eu une grande diffusion dans tout le département où ils constituaient au XIXe siècle la "vaisselle du peuple". Déjà, à la fin du siècle, cet artisanat tendait à disparaître. Cinq à six familles seulement continuaient encore un métier dont aujourd'hui il ne subsiste qu'un vague souvenir avec l'appellation qui est restée à la commune.

LA BRAUNHIE, CŒUR DU PARC RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY *(M. Foucaud)*

Pays mythique, pays de rapports ambigus avec l'homme... ainsi notre collègue, qui l'a longtemps explorée, définit-il la Braunhie, cette petite région naturelle qui s'étend sur les communes de Caniac, Quissac et, pour une minime partie, de Fontanes-du-Causse.

Il nous en fait une intéressante description, évoquant la préhistoire et l'histoire rappelant la légende de saint Namphaise et de ses "lacs", détaillant les caractéristiques géologiques (lapiaz, igues, grottes, cloups...) et montrant enfin les ressources qu'une population laborieuse avait réussi à tirer d'un sol aride et ingrat en pratiquant la culture et l'élevage. La Braunhie fait aujourd'hui partie du Parc régional des causses du Quercy.

ANTOINE BOUSCARY, UN "HOMME D'AFFAIRES" AU XVIIIème SIÈCLE SUR LE CAUSSE DE LIMOGNE *(Mme Thouvenin)*

Arrêté en octobre 1793 et relâché en janvier 1794 (pluviose an II), Antoine Bouscary, négociant, vivant à Coanac, avait déposé chez un métayer plus de 4000 livres en louis d'or. D'où venait cette fortune ? En étudiant les registres de plusieurs notaires entre les années 1760 et 1810, on comprend que le négoce de A. Bouscary consistait à vendre ou à prêter des grains, du vin ou des cerneaux de noix au printemps, donc en période de pénurie. Le remboursement s'effectuait après les récoltes, soit en nature, soit en espèces. Ce trafic a concerné jusqu'à 50 paroisses entre le Lot au nord, la route royale 20 à l'ouest, le Rouergue à l'est et le rebord du causse au sud. Toutes les classes sociales des non privilégiés étaient des "clients" d'A. Bouscary. A sa mort en 1813, il laissa à son neveu, héritier, 200.000 francs de créances à récupérer dont certaines dataient de vingt ans ! Cependant, il a rendu service à ceux qui manquaient de subsistances et sa présence a empêché la destruction en 1793-94 de la partie du château de Coanac qu'il habitait.

EX-VOTO PROPITIATOIRE SUR UNE CROIX DE CORN *(M. Foucaud)*

Il s'agit d'une croix de fonte fichée dans un socle de pierre daté de 1889. L'originalité de l'ensemble réside dans un personnage en relief visible sur le soubassement. Ce personnage indique le ciel de la main droite et sous son bras gauche figure un sac rond. Il est accompagné de l'inscription "Marie protège le village".

Cherchant à interpréter ce décor insolite, M. Foucaud tente un rapprochement avec un bas relief du XVe siècle de l'église N.D. de Croaz-Batz à Roscoff (Finistère). On y voit un marin perché au sommet d'un mât et tenant à la main une grosse bourse. Celle-ci contient, selon la tradition, la somme promise à Notre-Dame ou à un autre saint en cas d'heureux retour. On n'a avec cette comparaison aucune certitude mais seulement une ébauche d'explication sur le sens de notre curieuse sculpture.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Quelques églises romanes de la Gascogne occidentale et leur décor sculpté.

*

* *

## SÉANCE DU 4 MAI 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveaux membres*

- M. Christian Conte, de Vaylats.
- M. Serge Barison, de Paris.

*Ouvrages reçus*

- *Zadkine. Atelier-musée des Arques.* Plaquette réalisée par Monique Escat, éditée par le Conseil général, 20 p.
- *Le Pouget, un grand domaine à Espédaillac du XVIIe siècle à nos jours,* par J.F. Van Caulaert, édité par l'auteur, Bruxelles, 32 p.
- *Souvenirs de voyages,* par Auguste Lagasquie. T. II, Europe et Afrique du Nord (1845-1855), retranscrits par Maïté et J.J. Lagasquie, 186 p.

*Ouvrages à paraître*

- *Douelle et Cessac en Quercy.* T. II (Documents et compléments) par Janine Couderc. Suite de la monographie publiée en 1998.
- *Les croix de nos chemins et de nos villages.* (Canton de Sousceyrac et abords) par Yvette Deviers-Aquioupou.
- *La bourgeoisie des campagnes et des bourgs en Quercy aux XVIIe et XVIIIe siècles,* par Françoise Auricoste.

*Communications*

UNE DALLE TUMULAIRE TROUVÉE À TEYSSIEU *(M. Delahaye)*

Il s'agit d'une dalle de granit découverte en 1997 tout près de l'ancien cimetière. Sa destination funéraire ne fait aucun doute. Elle porte un curieux décor gravé : deux disques concentriques sur lesquels se superpose une croix en sautoir engendrant quatre quadrants occupés chacun par quatre chevrons emboîtés ; le tout porté par une hampe.

Notre collègue analyse ce décor qui présente des analogies avec ceux que l'on trouve sur des stèles discoïdales du Pays Basque, sur certains

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Deladerrière, Duthu, Mercadier, Taisant. Mlles Cavaroc, Denjean, Lespinet, Lherm, Rousset. MM. Audoin, Bouyssou, Brugnera, Charriéras, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delahaye, J. Delmon, P. Delmond, Ducombeau, Houlès, Lapauze, Larrive, Rames, Rausières, Rigal, Salvage, Souilhac, Sussmilch.

sarcophage mérovingiens et sur un méreau médiéval de Montségur. Peut-être pourrait-on y voir aussi la représentation symbolique d'un "flabellum". La dalle de Teyssieu, dont la datation reste incertaine, recouvrait probablement la tombe d'un ecclésiastique.

LA CHAPELLE DES PÉNITENTS BLEUS DE LUZECH *(Mme Rousset)*

L'étude de la chapelle des Pénitents bleus, qui constitue l'un des édifices médiévaux majeurs de Luzech, a été réalisée en 1999 dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de Nathalie Prat, architecte du patrimoine, en collaboration avec Sylvie Pontlévy, restauratrice de peintures.

L'édifice élevé dans la première moitié du XIIIe siècle semble avoir été rattaché à l'hôpital Saint-Jacques de la ville. Une mention du pouillé de Dumas au XVIIe siècle atteste cependant que ce sanctuaire faisait à la fois office d'église paroissiale avant que l'on érige l'église Saint-Pierre dans le barry del balat, au cours de la première moitié du XIVe siècle. Dans les dernières années du XVIe siècle, une confrérie de Pénitents bleus s'installe dans ses murs et en restructure les dispositions, en transférant notamment le chœur liturgique sur le côté ouest.

L'édifice primitif, bâti essentiellement en briques de 6 cm d'épaisseur, forme un bloc compact de plan rectangulaire à nef unique et chevet plat dont les voûtes sur croisées d'ogives de section rectangulaire sont épaulées à l'extérieur par des contreforts plats, enveloppant les angles à l'est. Divers sondages dans les maçonneries ont permis de découvrir le portail d'entrée, ouvert à l'origine au nord, ainsi que les fenêtres logées dans des voussures en plein cintre. Les parements extérieurs soigneusement jointoyés ont été recouverts d'un badigeon de chaux blanc tandis que les encadrements des baies ont reçu un décor de fausses briques ocre rouge enrichi sur le revers de la façade orientale de motifs géométriques. Les travaux de restauration de cette façade, aujourd'hui en cours d'achèvement, sont réalisés dans le souci de restituer les dispositions mises en œuvre au XIIIe siècle.

*

* *

## SÉANCE DU 8 JUIN 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveau membres*

- M. Vincent Charpentier et Mlle Béatrice Saplana, de Vaillac.
- Mlle Fabienne Chabert, de Toulouse.

*Ouvrage reçu*

*La bourgeoisie des campagnes et des bourgs en Quercy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, par Françoise Auricoste.

*Article signalé*

"Le triple meurtre de Blanat (1573)", par Marguerite Guély, dans Bulletin de la Sté scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, année 1999. Enquête menée par le sénéchal de Martel, d'après les Archives départementales de la Corrèze et du Lot.

*Commémoration*

Pour célébrer le 50ème anniversaire de la création du Mouvement des citoyens du monde, dont elle fut déclarée capitale, la Ville de Cahors organise diverses manifestations qui se dérouleront le 24 juin 2000 (exposition, colloque en présence de Garry Davis, gestes symboliques, etc.). Une plaquette a été éditée à cette occasion.

*Communications*

DES CHOSES MÉMORABLES ADVENUES À CAHORS ET PAYS DE QUERCY EN L'AN 1428 *(M. Aussel)*

Ce titre est celui d'un récit rédigé en 1586 par J. Rousseau, imprimeur cadurcien, et tiré des annales consulaires. Max Aussel, qui l'a retrouvé par hasard à la Bibliothèque nationale, s'est livré à une analyse de ce document en occitan. Il le compare au texte du "Livre tanné" et à la version de Guillaume Lacoste dans son "Histoire du Quercy". On retrouve dans cette chronique la narration des événements qui ont marqué la période mai 1428 - janvier 1459, alors que Cahors était sous la menace des troupes anglaises occupant Mercuès.

* *Présents* : Mmes Bénard, Bidan, Bouyssou, Couderc, Mercadier, Soulayrès, Taisant, Thouvenin. Mlle Cavaroc. MM. Audoin, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Delmond, Gérard, Houlès, Larrive, Rames, Rausières, Salvage, Thouvenin.

Malgré quelques critiques, Max Aussel rend hommage à Lacoste et rappelle que de nombreux parchemins et registres consulaires, aujourd'hui disparus, ne nous sont connus que par les travaux de cet historien.

ESSAI POUR SERVIR À L'ORIGINE DE TOPONYMES DE PRUDHOMAT (BONNEVIOLE) ET DE QUELQUES AUTRES LIEUX *(M. Flourac)*

S'appuyant sur la géographique administrative de la région autour de l'an mil et sur les chartes du cartulaire de Beaulieu, notre collègue s'est intéressé à certains toponymes du secteur de Prudhomat et à leur évolution.

Ainsi *Macerias/* Les Macéries (devenu *Bonavila* en 1100 et actuellement Bonneviole), *villa Felinas* (Félines), *vicaria Exidensis* (nom disparu), *vicaria Paulaciensis* (Pauliac), *Castrumnovum* (Castelnau), *Bretenoro* (Bretenoux), *Bellusmons* (Belmont), *Beionis* (Loubejou). On voit par ces exemples l'utilité de recourir aux documents les plus anciens pour les recherches sur les noms de lieux.

IMAGES DE DOUELLE *(Mme Couderc, Mme Soulayrès)*

Prélude à la sortie du deuxième ouvrage de Janine Couderc sur Douelle, nous assistons à la projection d'une sélection de diapositives présentées par Anne-Marie Soulayrès. Architecture urbaine et rurale avec ses traits généraux et ses particularités, bâtiments publics, ponts, moulins, fontaines, lavoirs etc, en bref tout ce qui compose le patrimoine bâti de cette commune de la basse vallée du Lot dont le destin s'est toujours confondu avec la culture de la vigne et le négoce du vin.

*

* *

Le compte rendu de la sortie du 4 juin
(Brive, Collonges-la-Rouge)
sera publié dans le prochain bulletin.

**In memoriam**

# RAYMOND CHICHÉ (1912-2000)

Le 17 juin nous apprenions avec peine la disparition de notre collègue Raymond Chiché, décédé après une courte hospitalisation.

Retraité de l'enseignement, originaire de la Charente, il avait choisi avec son épouse de se retirer dans le Lot, à Thémines, au cœur du Causse de Gramat. Dès 1968 tous deux rejoignaient les rangs de la Société des études et devenaient des membres particulièrement actifs, participant assidûment aux réunions mensuelles et aux diverses sorties et manifestations.

En 1975, Raymond Chiché était élu au conseil d'administration. Après le décès de son épouse, en 1982, il poursuivit son inlassable activité, non seulement au sein de la S.E.L. mais également dans de nombreuses associations. Il fut, rappelons-le, un des fondateurs de l'association "Préhistoire quercinoise".

Toujours présent à nos séances mensuelles, il présenta un certain nombre de communications sur les sujets qui l'intéressaient plus spécialement : étude du petit patrimoine (pigeonniers, lavoirs, fontaines, moulins...), botanique, histoire locale, recensement des peintures murales, etc. Fidèle à nos sorties, il en assurait les reportages photographiques qui agrémentaient nos réunions de rentrée. Le Bulletin a publié plusieurs de ses contributions, notamment les indispensables tables décennales parues en 1979, 1989 et, tout récemment, en décembre 1999.

Nous garderons de lui le souvenir d'un compagnon agréable, toujours disponible, d'une grande érudition et d'une parfaite courtoisie, mais aussi d'un conseiller écouté dont les avis, toujours pertinents, nous manqueront autant que sa présence.

Pierre DALON.

# Séance publique du 3 décembre

Monsieur Guy Astoul, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail, donnera une conférence sur le thème :

***"Les petites écoles dans le Quercy aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles"***

Notre collègue se propose d'évoquer notamment les écoles à Montcuq, Castelnau-Montratier, Limogne et les nombreuses régences des paroisses rurales souvent tenues par les vicaires.

Il terminera par un bilan de l'alphabétisation à la veille de la Révolution.

Il utilisera un dossier sur la donation d'une rente faite par un riche marchand originaire de Castelnau-Montratier à l'école de sa ville natale.

# CONTRIBUTION À L'INVENTAIRE DES MÉGALITHES DU LOT

A la suite de la publication de la thèse de Jean Clottes, bilan du mégalithisme lotois paru en 1977 [1], les prospections menées dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique ont permis de mesurer l'évolution et la conservation de ce type de monuments dans un contexte de déprise agricole. Corrélativement se développait la friche, si contraire aux découvertes ou aux contrôles de terrain. Dans le même temps, des agriculteurs entreprenaient de reprendre pied sur des terres depuis longtemps sans entretien, bois devenus impénétrables, landes envahies par les ronces, ou plus simplement terres de pacage potentiel qu'une certaine politique agricole productiviste condamna à subir ce qu'on appelle pudiquement remise en culture ou création de prairie artificielle : une manière de concasser à la fois les végétaux jugés non rentables et tout ce que le patrimoine bâti peut constituer comme obstacle. Ainsi, comme les gariottes, les murets de pierre sèche, 27 dolmens ont été, seulement sur le tiers nord de département, soumis à l'assaut destructeur des bulldozers et des machines à concasser les cailloux. Quatre autres sont quasiment ruinés.

Les tombes décrites ici sont inédites, tout en ayant fait l'objet en son temps d'un rapport au SRA Midi-Pyrénées. Elles ont été découvertes entre 1980 et 1996.

A l'instar de la thèse de Jean Clottes, le corpus des coffres ou dolmens qui suit ne fournit pas les coordonnées des monuments. Le toponyme, la description des lieux suffisent à ceux qui connaissent bien leur commune pour en déterminer l'emplacement et exercer à leur égard, nous l'espérons, une vigilance positive.

## Répartition géographique

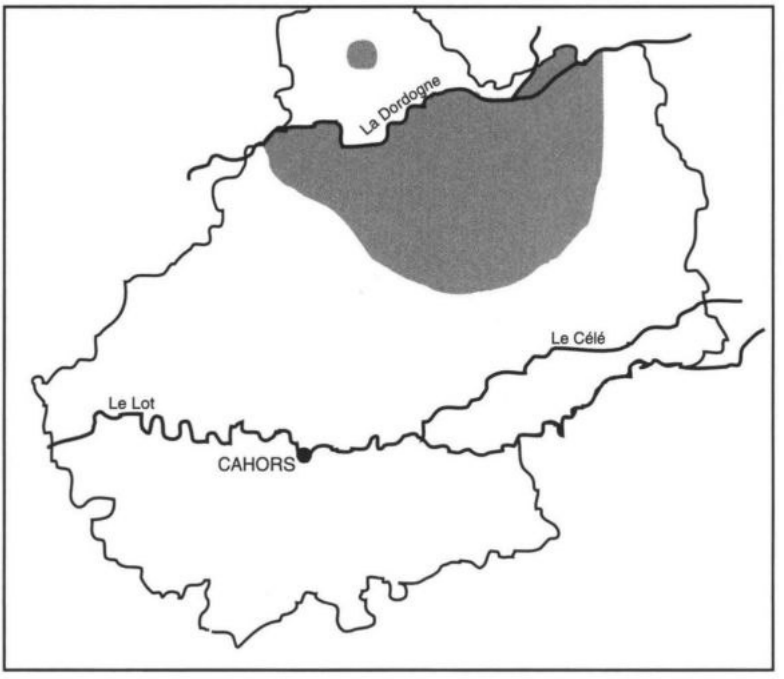


*Figure 1 : aire de prospection correspondante.*

Les opérations de prospection inventaire correspondant à ces découvertes ont essentiellement porté sur le nord et le centre du causse de Gramat. Un seul dolmen inédit appartient à la rive droite de la Dordogne, au centre de ce causse de Martel si pauvre en mégalithisme. En revanche, ce sont les zones à forte concentration dolménique connue qui, paradoxalement, ont fourni le plus de monuments inédits.

Les découvertes sont intervenues soit à la suite d'un essartage du terrain, soit grâce à une prospection en râteau menées en équipe [2] et, dans quelques cas, d'après renseignements fournis par des riverains.

## Corpus des monuments [3]

ALVIGNAC

***Mazayrac I : Figure 2***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 11 x 11 ; hauteur 0,70.

Ortholithe droit : longueur 0,80 ? ; épaisseur 0,08.
Orientation : 82°.
Environnement : chênes bois, bas de pente de pech vers plateau, strates, camp militaire.
Observations : les dimensions de l'ortholithe sont données à titre indicatif : la dalle, recouverte de terre, est certainement plus longue.

***Mazayrac II : Figure 3*** *(En collaboration avec J.P. Girault)*
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 6 x 6 ; hauteur 0,20.
Ortholithe gauche : longeur 1,83 ; largeur 0,81 ; épaisseur 0,18.
Ortholithe droit : longueur 1,40 ; largeur 0,69 ; épaisseur 0,19.
Chevet : longueur 0,69 ; largeur 0,33. Cassé et couché.
Orientation : 65° (au 15.11.86).
Environnement : genévriers, bois, pente de pech, bord de petite dépression.
Observations : dalles à l'entrée de la cella : couvercle cassé ou bien aménagement de fermeture ?

CARENNAC

***Pech de Béxène : Figure 4***
Substrat : Bathonien supérieur.
Tumulus : diamètre 13 x 13 ; hauteur 0,35.
Ortholithe gauche : longeur 1,70 ; largeur 0,10 ; épaisseur 0,15.
Chevet : longueur 0,75 ; largeur 0,10 ; hauteur 0,12.
Orientation : 112°.
Environnement : herbe, chênes à côté, sommet de pech.
*(En collaboration avec J.P. Girault)*

CUZANCE

***Le Pech : Figure 5***
Substrat : Callovien
Tumulus : 7,00 x 7,00 ; hauteur 0,40.
Ortholithe droit 1 : longeur 0,30 ; largeur visible 0,14 ; hauteur 0,16.
Ortholithe droit 2 : longeur 1,02 ; largeur visible 0,26 ; hauteur 0,18.
Ortholithe gauche : longeur visible 0,20 ; largeur visible 0,15.
Chambre : 2,20 x 1,10.
Orientation : 115°.
Environnement : herbe, ronces, lande, pech, point culminant, poteau ligne THT à 100 m. 5 tumulus satellites.
Observations : nombreuses dalles éparses dans la cella et à la périphérie ouest. Fouillé par un clandestin vers 1970. Possible utilisation de strates

pour le montant droit. La cella est fortement colmatée par la végétation herbacées et de la terre, ce qui rend impossible un relevé précis.

DURBANS

***Le Cornouiller***

Substrat : Callovien
Tumulus : diamètre 4,40 x 4,40 ; hauteur 0,35.
Ortholite à plat : longueur 2,00 ; largeur 0,80.
Orientation : 86°.
Environnement : ronces, lande et bois, plateau, départementale à 20m.
Observations : coffre ruiné.

GINTRAC

***Pech de Bétou : Figure 6***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 2,40 x 2,40, hauteur 0,10.
Ortholithe gauche : 0,68 x 0,30 x 0,13.
Chevet : 0,70 x 0,26 x 0,10.
Orientation : 130°.
Environnement : chênes dont 1 dans la cella, genvévriers, bois et lande, pente de pech vers dépression, presque bas de pente. Coffre ruiné. La cause de la ruine n'est pas évidente : fouille ancienne ou récupération de matériaux ?
*(En collaboration avec J.P. Girault)*

GRAMAT

***Courtille : Figure 7***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 6,50 x 6,50 ; hauteur : 0,10.
Dalle : longueur 0,70 ; hauteur 0,16 ; épaisseur 0,07.
Orientation : 95°.
Environnement : ronces, lande, plateau.
Observations : la dalle est inclinée sur le côté au centre d'un tertre arasé : coffre ruiné.

***Courtille ou Bois Haut : Figure 8***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 6 x 6 ; hauteur 0,45.
Ortholithe droit 1 : longueur 0,80 ; hauteur : 0,20 ; épaisseur : 0,20.
Dalle de vestibule dans le prolongement d'ortholithe droit : longueur 0,95 ; hauteur 0,16 ; épaisseur : 0,20.

Ortholithe gauche : longueur 1,10 ; hauteur 0,05 ? épaisseur 0,07.
Dalle de vestibule dans le prolongement d'ortholithe gauche : longueur 0,35 ; largeur 0,20 presque couchée.
Dalle de fermeture inclinée : longueur 0,20 ; largeur 0,20. Presque invisible.
Orientation : 142°.
Environnement : érables, arbustes, ronces, lande, bord de bois, pente de pech, combe à 100 m à l'Ouest.
Observations : le tertre semble être très court en face de l'entrée.

***Bournerie IV : Figure 10***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 10,20 x 10,20 ; hauteur 0,45.
Ortholithe gauche : 2 dalles 1,20 x 0,50 x 0,13 et 1,10 x 0,14 x 0,10.
Ortholithe droit : longueur 2,35 ; hauteur 0,47 ; épaisseur 0,20.
Petite dalle à la suite longueur 0,35 ; hauteur 0,05 ; épaisseur 0,07.
Chevet : longueur 0,64 ; hauteur 0,37 ; épaisseur 0,20.
Dalle de vestibule ortholithe gauche : longueur 1,10 ; largeur 0,18 ; hauteur 0,17.
Dalle de vestibule ortholithe droit : longueur 1,50 ; hauteur 0,38 ; épaisseur 0,15.
Cella : largeur 0,90.
Orientation : 80°.
Environnement : herbe, ronces, lande, bord de bois, plateau, pente vers combe, RN 140 à 75 m. Dalles éparses surtout côté ouest.

***Picarel : Figure 11***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre 10 x 10 ? hauteur 0,20 difficilement perceptible.
Dalle : longueur 0,60 ; épaisseur : 0,12. Couchée enterrée, orientée à 75°.
Autre dalle longueur 0,64 ; épaisseur 0,20 ; hauteur 0,40. Légèrement inclinée vers l'extérieur, orientée au 100°.
Environnement : arbustes, ronces, lande et bois, plateau, vallée de l'Alzou à 50 m.
Observations : encombré de pierrailles et pierres sur un quart de la surface.

FLAUJAC-GARE

***Les Sadouilles***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre 8 x 11 ; hauteur 0,25.

Ortholithe gauche : longueur 2,37 ; largeur 0,25 ; hauteur 0,13.
Dalle de renfort gauche : longueur 0,50 ; largeur 0,10 ; hauteur 0,10.
Ortholithe droit 1 : longueur 1,05 ; largeur 0,21 ; hauteur 0,08.
Ortholithe droit 2 : longueur 2,10 ; largeur 0,41 ; hauteur 0,12.
Chevet : longueur 1,05 ; largeur 0,30 ; hauteur 0,16.
Orientation : 108°.
Environnement : herbe, lande, coin de parcelle avec murs de pierre sèche.
Observations : ce monument a été publié dans le 3e fascicule 1999 de la SEL.

ISSENDOLUS

***Causse de Gabaudet I : Figure 12***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre 4,6 x 4,6 : hauteur 0,15 très réduit, sans doute endommagé.
Dalle légèrement inclinée vers l'extérieur : longueur 0,75 ; hauteur 0,35 ; épaisseur 0,08.
Orienté au 155°.
Environnement : herbe, souches, lande, plateau.
Observations : plusieurs petites dalles éparses sur le tertre. Coffre ruiné.

***Causse de Gabaudet II : Figure 13***

Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre : 10 x 5? ; hauteur 0,80.
Ortholithe droit : longueur 2,20 ; hauteur maximum 0,55 ; épaisseur 0,22. Orienté au 125°
Ortholithe gauche : longueur visible 1,40 ; hauteur 0,72 ; épaisseur 0,20. Orienté au 115°.
Dalle de vestibule : longueur 0,80 ; épaisseur 0,13 ; hauteur 0,50. Orienté au 80°.
Dalle à plat : longueur 1,00 ; largeur 0,40.
Table incorporée dans un mur en position verticale : longueur 1,50 ; hauteur 0,70 ; épaisseur 0,50.
Environnement : ronces, lande, plateau, bord de légère dépression, chemin à 40 m.
Observations : un mur passe au milieu de la cella. Sans doute dolmen à vestibule coudé.

***Les Broustaillats : Figure 14***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : 3,40 x 3,40 ; hauteur 0,25. Excavation au centre.

Dalle : longueur 0,68 ; hauteur 0,15 ; épaisseur 0,10. Plantée presque à la périphérie. Orientée au 170°.

Dalle en biais : longueur 1,30 ; largeur 0,43 ; épaisseur 0,10. Presque à plat, à la périphérie extérieure du tertre.

Environnement : petites broussailles, bois clair, pente de pech.

Observations : coffre.

***La Fontsarade : Figure 15***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 9 x 9 ; hauteur 0,50.

Dalle orientée au 70° placée au centre : longueur 0,92 ; largeur 0,30 maximum ; hauteur 0,06.

Environnement : chênes, lande et bois, pente de pech au milieu d'une nécropole de 12 tertres.

Observations : nombreuses dalles parsemant le tertre, surtout au centre. Coffre.

***Pech Héritier : Figure 16***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 15 x 15,50 ; hauteur 0,80.

Ortholithe droit : longueur 2,40 ; largeur 0,25 ; hauteur 0,30.

Ortholithe gauche : longueur 1,05 ; épaisseur 0,15 ? Couché, recouvert de terre.

Dalle de vestibule gauche : longueur 1,80 ; épaisseur 0,15 ? Couché, recouvert de terre.

Dalle à plat devant l'entrée, presque carrée : longueur 0,65 ; largeur 0,60.

Cella : largeur 1,30.

Orientation : 110°.

Environnement : herbe, chênes et arbustes, bois clair et lande, pente de pech. Chasse privée.

LOUBRESSAC

***Les Galupes : Figure 17***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : 14 x 8 ; hauteur 0,40.

Plusieurs dalles dispersées par fouilles clandestine des années 60.

Environnement : herbe, ronces et arbustes au sud (très couvert) lande, sommet de ressaut, mur.

Selon un témoignage recueilli, la structure bâtie avait la forme et le gabarit d'un coffre.

***Le Petit Rouquet : Figure 18***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 8,70 x 8,70 ; hauteur : 0,20.

Dalle dans le quadrant sud-ouest mais près du centre. Longueur 0,86 ; hauteur 0,27 ; épaisseur 0,12. Orientée au 88°.

Environnement : petites broussailles. Lande, sommet de plateau, presque point culminant. Ligne électrique dans le voisinage.

Observations : couronne de pierres. Coffre plutôt que dolmen. Deux dalles à proximité du tertre pouvant en provenir. Pas d'autres dalles mobiles aux environs.

MIERS

***Pech de Blasset : Figure 19***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 7,20 x 7,20 ; hauteur 0,20.

Ortholithe gauche intérieur : longueur 1,84 ; hauteur 0,18 ; épaisseur 0,09.

Ortholithe gauche extérieur : longueur 1,83 ; hauteur 0,15 ; épaisseur 0,12.

Chevet intérieur : longueur 0,93 ; largeur 0,21 ; épaisseur 0,11.

Chevet extérieur : longueur 0,86 ; largeur 0,28 ; épaisseur 0,13. Orientation : 114°.

Environnement : herbe, arbuste au bord bois clair, pente de pech.

Observations : dans une chasse privée.

MONTFAUCON

***Pierre Haute, Prentegarde :***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 10 x 8,10 ; hauteur 0,60.

Observations : dans les quadrants ouest et sud, nombreuses pierres apparentes. Au centre, excavation laissant apparaître une dalle. Dolmen ruiné.

Dalle à plat dont partie visible : longueur 0,90 ; largeur 0,50.

Environnement : petites broussailles, lande, plateau, près d'une doline, lapiaz, départementale à 50 m.

MONTVALENT *(En collaboration avec J.P. Girault)*

***Roque de Cor : Figure 20***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 17 x 17 ; hauteur 0,55.

Ortholithe droit : longueur 1,80 ; largeur 0,20 ; hauteur 0,20.

Ortholithe gauche : très enterré, quasiment impossible à mesurer. Longueur 1,90 ; épaisseur 0,20 ?

Orientation : 81°

Environnement : chênes, lande, plateau, mur et chemin en bordure.

Observations : traces de trous dans le tertre. Abîmé par bulldozer et peut être actions antérieures. 4 tumulus satellites.

***Bois de Turenne 3 : Figure 21***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 19 x 19 ; hauteur 1,00.

Ortholithe droit : longueur 1,40 ; largeur 0,13 ; hauteur 0,70. Orienté au 112°.

Environnement : chênes, bois et lande, pente de pech, chasse privée.

Observations : transformé en clapier par maçonnerie fermant la cella. Les pierres figurant au présumé emplacement de l'ortholithe gauche sont peut-être des éléments d'origine incorporés.

***Bois de Turenne 4 : Figure 22***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 11,80 x 11,80 ; hauteur 0,55.

Ortholithe gauche : longueur 1,05 ; épaisseur 0,20 ; hauteur 0,50.

Orhtolithe droit 1 : longueur 0,35 ; épaisseur 0,20.

Ortholithe droit 2 : longueur 0,38 ; épaisseur 0,20.

Orientation : 54°.

Environnement : herbe, chêne à l'ouest, bois, clairière, pente de pech.

Observations : peut-être un coffre plutôt qu'un dolmen.

***Bois de Turenne 5 : Figure 23***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : disparu.

Ortholithe gauche : longueur 1,03 ; largeur 0,20 ; hauteur 0,45.

Ortholithe droit : longueur 0,53 ; largeur 0,17 ; hauteur 0,50.

Chevet : longueur 0,70 ; largeur 0,24 ; hauteur 0,30.

Dalle circulaire à plat dans la cella : 0,35.

Cella : largeur 0,60.

Orientation : 47°.
Environnement : bois clair et lande, légère pente, lapiaz, près d'une gariotte ruinée.
Observations : coffre.

REILHAC

***Lac de Fargues : Figure 24***
Substrat : Bathonien supérieur.
Tumulus : absent.
Ortholithe gauche : longueur 0,92 ; largeur 0,21 ; hauteur 0,92.
Ortholithe droit 1 : longueur 0,68 ; largeur 0,10 ; hauteur 0,82.
Ortholithe droit 2 : longueur 0,16 ; largeur 0,10.
Dalle de vestibule : longueur 0,67 ; largeur 0,08 ; hauteur 0,26.
Chevet : longueur 1,16 ; largeur 0,22 ; hauteur 0,72.
Dalle de couverture (fragment) : longueur 1,04 ; largeur 0,40 ; hauteur 0,20.
Dalle à plat, près de l'entrée : longueur 0,90 ; largeur 0,64.
Orientation : 103°.
Environnement : mur, bois clair, plateau, bord de dépression.
Observations : coffre.

***Les Rouquets : Figure 25***
Substrat : Bathonien supérieur.
Tumulus : diamètre 12,5 x 14,5 ; hauteur 0,55.
Dalle plantée : hauteur 0,30.
Dalle plantée : hauteur 0,20.
Dalles éparses, à l'ouest d'une excavation centrale.
Environnement : petites broussailles, lande, lapiaz, plateau, mur à 30m.
Observations : ruiné. Avait fait l'objet d'une mention dans la thèse de J. Clottes.

RIGNAC

***Les Bourruts : Figure 26***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre 10,5 x 10,5 ; hauteur 0,75.
Ortholithe droit : longueur 1,90 ; hauteur 0,70 ; épaisseur 0,19.
Ortholithe gauche : longueur 1,90 ; hauteur 0,70 ; épaisseur 0,20.
Chevet longueur 0,83 ; hauteur 1,00 ; épaisseur 0,21.

Orientation : 108°.
Environnement arbustes, ronces, lande, plateau, mur.
Observations : gros débris de la table dans la cella. La détermination de longueur exacte des ortholithes est impossible. La mesure correspond à la longueur de la cella limité à l'Est par un mur perpendiculaire. Le tumulus est amputé du quart Est dans la parcelle au delà du mur : il ne subsiste qu'à l'état de traces.

***Les Mandillas, le Pech : Figure 27***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 10 x 10 ; hauteur 0,35.
Chevet, isolé : longueur 1,20 ; hauteur 1,30 ; épaisseur 0,50.
Ortholithe droit : longueur 1,15 ; épaisseur 0,19 ; hauteur 1,00.
Ortholithe gauche 1 : longueur 0,80 ; hauteur 1,20 ; épaisseur 0,20.
Ortholithe gauche 2 : longueur 0,90 ; hauteur 0,40 ; épaisseur 0,18.
Dalle de vestibule droit : longueur 0,70 ; épaisseur 0,23 ; hauteur 0,20 ; délité.
Dalle de vestibule droit : longueur 0,80 ; épaisseur 0,23 ; hauteur 0,50.
Orientation : 70°.
Cella : largeur 1,50.
Environnement : deux chênes, lande, plateau, bord de doline, mur et route à 4 m.
Observations : le tumulus est sans doute saccagé par la ou les fouilles. La fouille s'est opérée côté chevet, la zone de fermeture pouvant être intacte. L'érosion a sensiblement attaqué les pierres constitutives.

ROCAMADOUR

***Lacalm : Figure 28***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : diamètre 14 x 13 ; hauteur 0,85.
Ortholithe droit : longueur 1,20 ; largeur 0,12 ; hauteur visible 0,20.
Ortholithe gauche 1 : longueur 0,68 ; largeur 0,10 ; hauteur visible 0,20.
Ortholithe gauche 2 : longueur 0,70 ; largeur 0,10 ; hauteur visible 0,20.
Chevet : longueur 0,70 ; largeur 0,10 ; hauteur visible 0,10.
Dalle de vestibule : longueur 0,30 ; largeur 0,06 ; hauteur 0,10.
Dalle de fermeture ou séparation : longueur 0,50 ; largeur 0,07.
Cella : longueur 1,80 ; largeur 1,10.
Orientation : 105°.
Environnement : chênes à l'Ouest, broussailles, lande, plateau, mur à l'Ouest.

Observations : remplie par les débris de la table, couronne de pierres possible.

***Les Bascoules I : Figure 29***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 7 x 7 ; hauteur 0,60.

Ortholithe gauche : longueur 1,40 ; largeur maximum 0,25 ; hauteur 0,28.

Ortholithe droit : cassé. Longueur 1,10 ; largeur 0,10 ; hauteur 0,30.

Chevet 1 : longueur 0,56 ; largeur 0,08 ; hauteur 0,30.

Chevet 2 : longueur 0,41 ; largeur 0,06 ; hauteur 0,25.

Dalle pouvant être morceau de table : longueur 0,90 ; largeur 0,65 ; épaisseur 0,15.

Orientation : 114° (janvier 86).

Environnement : genévriers, arbustes lande, plateau.

Observations : 2 satellites. Le fragment de table est dans l'axe de la cella, pratiquement à la périphérie du terte. Le matériau employé est particulièrement gélif.

***Les Bascoules II : Figure 30***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 10 x 10 ; hauteur 0,80.

Ortholithe gauche : longueur 1,90 ; épaisseur 0,25 ; hauteur 0,42.

Ortholithe droit : longueur 1,80 ; épaisseur 0,36 ; hauteur maximum 0,94.

Chevet : longueur 1,50 ; largeur 0,16 ; hauteur 0,31.

Dalle de vestibule droit 1 : longueur 0,63 ; largeur 0,10 ; hauteur 0,10.

Dalle de vestibule droit 2 : longueur 0,35 ; largeur 0,07 ; hauteur 0,05.

Orientation : 95° (janvier 86).

Environnement : broussailles, lande, plateau.

Observations : l'ortholithe droit s'est clivé verticalement. La partie intérieure s'est dégradée d'une manière plus importante. Dans la cella, quatre dalles, possibles fragments de table, dont une 58 x 47.

***Les Campagnes : Figure 31***

Substrat : Bathonien inférieur.

Tumulus : diamètre 8 x 8 ; hauteur 0,30.

Ortholithe gauche : longueur 0,57 ; hauteur 0,36 ; épaisseur 0,07.

Ortholithe droit : longueur 0,71 ; hauteur 0,13 ; épaisseur 0,6.

Dalle en position centrale à plat : longueur 0,65 ; largeur 0,27 ; épaisseur 0,20.

Cella : longueur 1,65 ?
Orientation : 90°
Environnement : broussailles, y compris dans la cella, lande, bas de pente de pech, mur à 30 m.
Observations : coffre ou dolmen ruiné.

***Pech de Malmont : Figure 32***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 13,20 x 12,30 ; hauteur 0,40.
Ortholithe droit : longueur 0,81 ; épaisseur 0,06 ; hauteur 0,04.
Ortholithe gauche : longueur 1,50 ; épaisseur 0,30 ; hauteur 0,21. Incliné vers l'intérieur.
Chevet : longueur 0,68 ; épaisseur maximum 0,22
Cella : longueur 1,50 ?
Orientation : 108°.
Environnement : herbe, bois et lande, plateau.
Observations : mentionné par Clottes sous son numéro 382, qui reprend l'inventaire de Lalande, sans l'avoir retrouvé. Celui-ci le place par erreur dans Montvalent.

SAINT-SIMON

***Dolmen de Bassoutide/Causse Dubert : Figure 33***
Substrat : Bathonien inférieur.
Tumulus : 11 x 11 ; hauteur 0,80 maximum ?
Ortholithe droit : longueur 2,25 ; largeur 0,60 ? ; épaisseur 0,23.
Orientation : 85°.
Environnement : chênes, genévriers, arbustes divers. Bois et lande, plateau, chemin à proximité.
Observations : le tumulus est peu discernable, irrégulier. Plusieurs fragments de dalles dans la cella et aux environs immédiats. L'ortholithe est incliné de 30° vers le centre de la cella. [8]

## Orientations

*Orientation des dolmens*

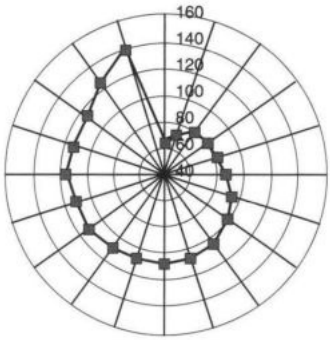


*Orientation des coffres*

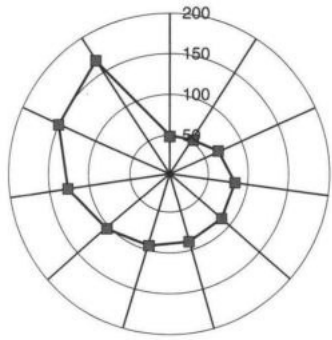


L'état de 31 monuments sur les 33 cités a permis d'en déterminer l'orientation. La distinction entre les architectures de coffres et de dolmens n'a pas mis en évidence une différence sensible. Les dolmens (67%) ont une orientation moyenne de 102°. La fourchette va de 65° à 142°.

Pour les coffres qui représentent 33%, la fourchette est plus large, entre 47° et 170°. La moyenne s'établit cependant à 99°.

La moyenne qu'indique Jean Clottes [4] pour le Quercy est de 107°, ce qui est proche de la valeur trouvée pour ces nouveaux monuments, tandis que celle correspondant aux monuments du Causse Corrézien voisin [5] est de 134°.

Aucune tendance d'orientation selon le secteur géographique n'a été décelée.

## Matériaux constitutifs

Le substrat rocheux correspondant aux implantations ressort uniquement du calcaire jurassique. Celui-ci a fourni le matériau constitutif des coffres et dolmens. Compte tenu de la zone de prospection, le calcaire très largement représenté est le banc de Bathonien inférieur et moyen à hauteur de 82%, tandis que le Callovien et le Bathonien supérieur se partagent également les autres constructions.

Aucun emploi de matériaux étrangers au lieu d'érection n'a été constaté.

## L'ARCHITECTURE

*Les coffres*

Il n'existe pas à ce jour de critère scientifique permettant un tri rigoureux entre dolmens et coffres. La définition de ces derniers relève plutôt de ce que l'on pourrait appeler l'objectivité subjective : elle est fonction tout autant de la taille de la cella que de la capacité d'accueil qui en découle. En d'autres termes, le coffre ne pourrait contenir qu'un ou deux corps à la fois et même n'accueillir que des morts après décharnement. Son utilisation dans le temps pourrait être limitée, au contraire du dolmen dont la capacité d'accueil, le "cubage utile" est plus importante, et la période opérationnelle étendue sur plusieurs décennies, voire plusieurs siècles comme le démontrent parfois de nombreuses inhumations.

Les 12 coffres repris dans cet inventaire complémentaire ont été déterminés en fonction :

- des dimensions et des dispositions des dalles qui constituent la cella.
- des dimensions du tertre s'il en existe un.

*Les dolmens*

L'architecture des dolmens suit dans l'ensemble la tendance générale constatée par Jean Clottes. Quatorze dolmens, soit 64%, sont du modèle simple. Mais l'écart est sensible par rapport aux statistiques de Jean Clottes : 82%. Les six autres sont à vestibule.

Le dolmen de Courtille (fig. 7) présente une particularité. A moins qu'une fouille ne démontre une orientation inversée par rapport aux usages locaux, nous constatons que les ortholithes sont plus courts que les dalles de vestibule. Toutefois, la cella peut avoir été construite avec deux dalles de chaque côté, pour des raisons de ressources lithiques ou de facilité de transport, et non suivant un choix de style architectural. En ce cas, le monument serait un dolmen à cella simple.

Les dolmens des Bascoules II et Bournerie IV présentent un incontestable aménagement vestibulaire. La disposition des dalles de celui des Mandillas, la largeur de la cella ne peut conduire qu'à l'interprétation d'un modèle à vestibule.

Ceux de Pech Héritier et Lacalm montrent des restes de dalle qui se situent dans la zone d'entrée. Leur attribution s'inscrit dans la logique des statistiques quercynoises.

Enfin celui du Causse de Gabaudet pourrait avoir une disposition vestibulaire coudée ou oblique.

*Les tables*

Aucun monument n'a conservé sa table .La cella est parfois remplie par le délitage sur place de la dalle, comme aux Bourruts, à Lacalm et à Bascoulès II. Un potentiel fragment de table gît à la périphérie du dolmen de Bascoules I et du coffre des Broustaillats. Le coffre du Lac de Fargues conserve en place un lambeau lithique près du chevet. Enfin une grande partie de la table du dolmen du Causse de Gabaudet a été incorporée dans le mur qui traverse la cella.

*Les tumulus*

*Tertres des coffres*

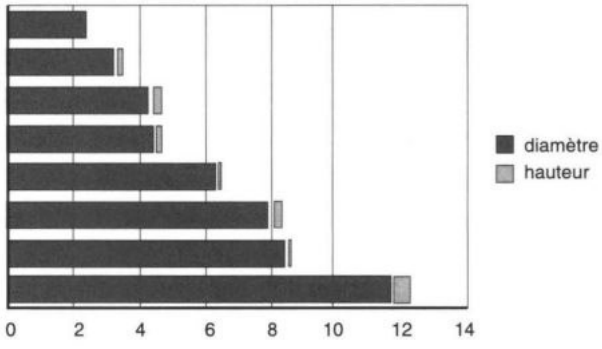


Les tumulus des coffres peuvent être réduits, ou même absents dans deux cas. Le diamètre moyen s'établit à 6,20 pour une hauteur de 0,20.

En revanche, les tumulus dolméniques ont une ampleur conséquente comme celui de Lacalm, haut de 0,85 pour un diamètre de 13 m, celui du Bois de Turenne III, d'un diamètre de 19 m pour une hauteur de 1 m. La moyenne est de 10,45 pour une hauteur de 0,21 m, les tumulus arasés modifiant la donne qui s'établirait autrement aux alentours de 0,70 m. Même si cette valeur est modeste, elle est supérieure à celle des hauteurs de tumulus [6].

Trois tumulus sont ovales. Aux Sadouilles (11 x 8) et aux Rouquets (14,5 x 12,5) l'évacuation partielle des déblais de fouille s'est combinée avec l'effet d'une faible pente. Celui de Lacalm (14 x 13) dissimule peut-être une structure dissymétrique, mode de construction maintes fois constaté (Lagasquie 1995 ; Maynard 1995 ; Pajot 1989, 1996).

*Tertres dolméniques*

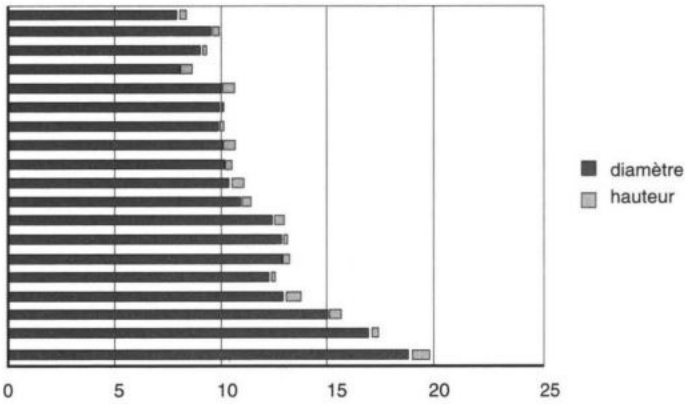


La délimitation du tumulus par des périlithes formant une couronne discontinue a été constatée dans deux cas. Autant la couronne de pierres est banale dans les tumulus simples, autant elle semble rare dans la construction dolménique. Cependant, il est délicat de tirer des conclusions de cette absence. En effet, l'élévation plus importante des galgals dolméniques accentue le phénomène de coulage des matériaux vers la périphérie, ce qui gomme diverses caractéristiques.

## La topographie et les monuments

*Répartition topographique*

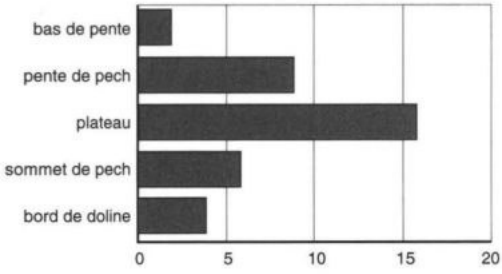


Bien que le causse de Gramat présente parfois des reliefs plus accentués que ne le laisserait prévoir le qualificatif de plateau, le paysage se présente dans l'ensemble comme un système de zones planes alternant avec des collines aux pentes largement adoucies par l'érosion.

La plupart des monuments sont implantés sur une terre horizontale. Quand la construction s'est opérée sur une pente, celle-ci est peu marquée. Dans le cas contraire, les bâtisseurs ont choisi un ressaut.

Le choix d'un sommet est plus rare. Il ne faut cependant pas en tirer une conclusion statistique car il est patent que la prospection affecte prioritairement des zones particulières et que des monuments ainsi situées avaient été nombreux à entrer dans les précédents inventaires. La découverte de tombes près du bas d'une pente ne doit pas être perçue comme une aberration par rapport aux normes locales qui ne connaissent dans le Lot qu'un unique dolmen construit dans une vallée : à Costeraste, au bord du Céou.

Dans les deux cas correspondants, il s'agit d'une légère dépression sur un plateau.

En revanche, un tiers des dolmens et coffres sont construits au bord même ou à proximité d'une doline, d'une combe et même d'une vallée, ce qui peut indiquer une corrélation entre une terre cultivée, rare sur le causse, et ceux qui la mettaient en valeur.

*Aménagements postérieurs*

Deux dolmens et un coffre du présent inventaire ont servi de limite de parcelle, comme 17 autres monuments précédemment répertoriés, et ultérieurement contrôlés par J.-P. Girault et moi-même.

Un mur traverse la cella du dolmen du Causse de Gabaudet. La partie ouest sud-ouest du tumulus a disparu. Ce sont les quadrants du côté d'Issendolus qui ont été conservés, tandis que le champ en contrebas du mur, côté ouest, figure au cadastre de Gramat. Cette situation se retrouve également au Pied de Souly, entre Carennac et Floirac [7].

Aux Bourruts, la dalle de chevet a, de fait, été extirpée au profit d'un mur de pierre sèche tracé perpendiculairement à la cella, et qui a également amputé le tumulus d'environ un quart. Toutefois, il pourrait subsister une légère éminence dissimulée par une importante végétation.

Le coffre du Lac de Fargues forme le bout d'un mur, là où habituellement l'enclos caussenard est fermé par un système de grosses dalles horizontales et verticales.

## Conclusion

La meilleure façon de conserver les vestiges est de rendre public l'existence de ce qui mérite d'être conservé. Département en deuxième position nationale pour son parc de dolmens, le Lot se doit de protéger non seulement les dolmens classés monuments historiques, ou inscrits à cet inventaire, mais également les vestiges plus modestes.

Guy Maynard

## Notes

1 - *Inventaire des Mégalithes de la France : 5 - Lot.*

2 - Notamment avec J.-L. Couderc et D. Sebastianutti.

3 - Les mesures sont exprimées en mètres et en degrés. Les flèches figurant sur les plans indiquant l'orientation, ont été positionnées avec un système graphique, et n'ont qu'un caractère indicatif. Les variations de dimensions sont telles qu'il n'a pas été possible d'employer une échelle par plan : il convient de se reporter au descriptif.

4 - *Op. cit.*

5 - Maynard 1997.

6 - Prospection Maynard portant sur plus d'un millier de tumulus. Inédit.

7 - Prospection Girault.

8 - M. Chiché m'a aimablement signalé ce monument.

## Bibliographie

Clottes J. 1977 - *Inventaire des Mégalithes de la France* : 5 - *Lot*, 1° supplément à Gallia Préhistoire, C.N.R.S., Paris, 552 p., 185 fig., 9 pl h.t.

Lagasquie J.-P. - 1995 Aperçu sur la fouille du dolmen de la Devèze-sud à Marcilhac-sur-Célé (Lot). ARASC t.3 p38 à 42.

Maynard G. 1995 - Le dolmen de Gimel, commune de Lanzac (Lot). Premières constatations. ARASC t. 3 p 23 à 37.

Maynard G. 1997 - Le dolmen des Sadouilles, commune de Flaujac-Gare, SEL 3° fasc.

Pajot B. 1989 - Fouilles récentes de quelques dolmens du Quercy. Les données architecturales et leur interprétation. MSAMF, t. XLVII, p. 5-48, 19 fig.

Pajot B. 1996 - Les dolmens du Pech et le mégalithisme de St Antonin-Noble Val (Tarn et Garonne) Centre anthrop. CNRS, EHESS Toulouse, *Groupe d'Etudes préhistoriques* du Quercy, Caussade, 240 p.

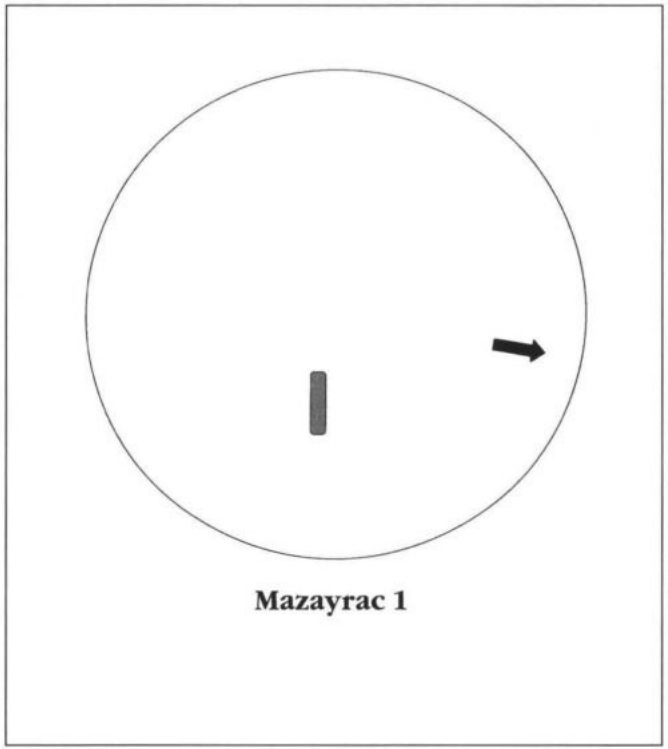


*Figure 2*

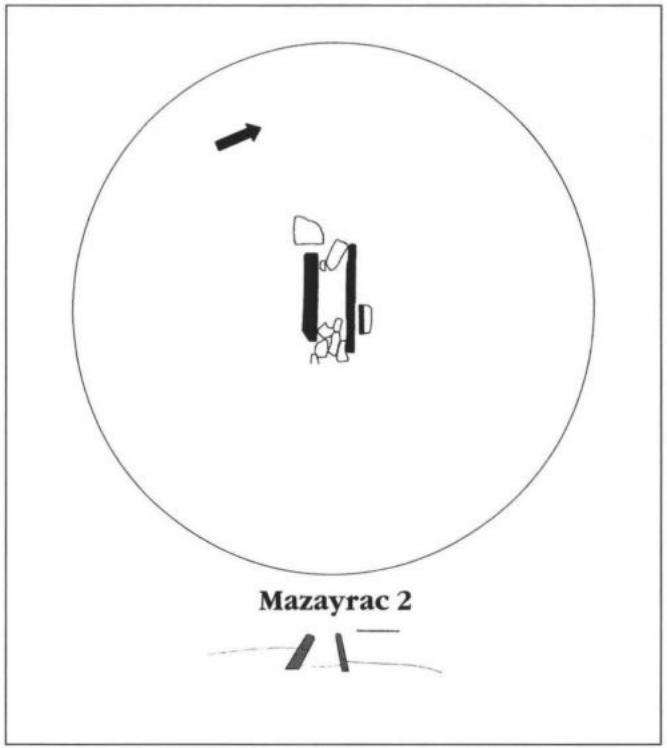


*Figure 3*

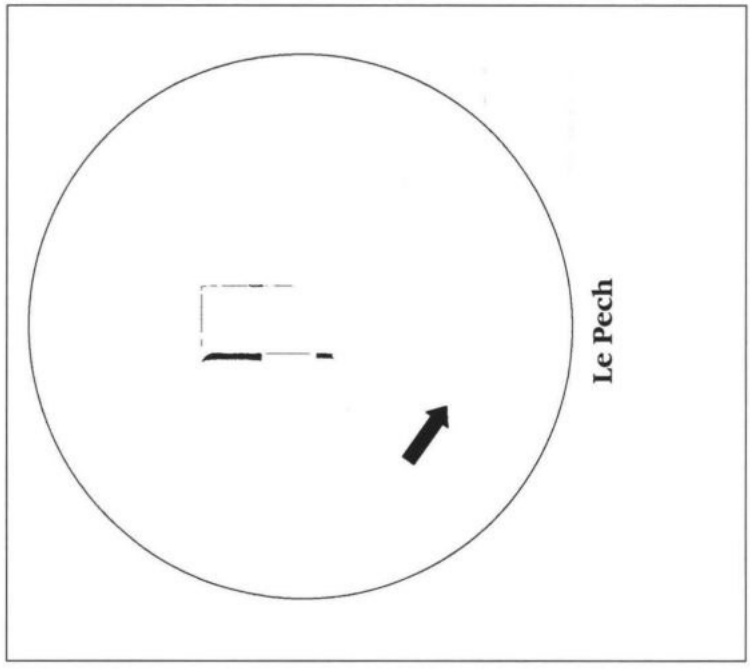


*Figure 5*

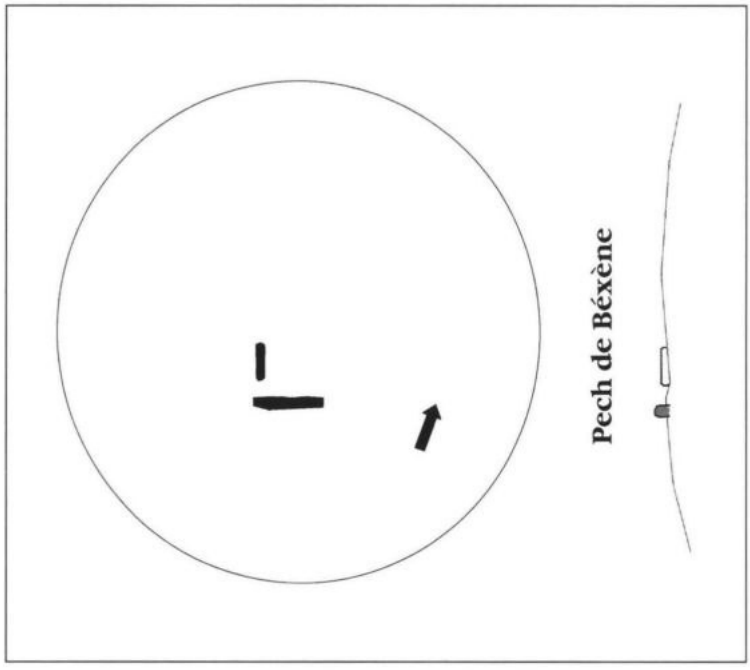


*Figure 4*

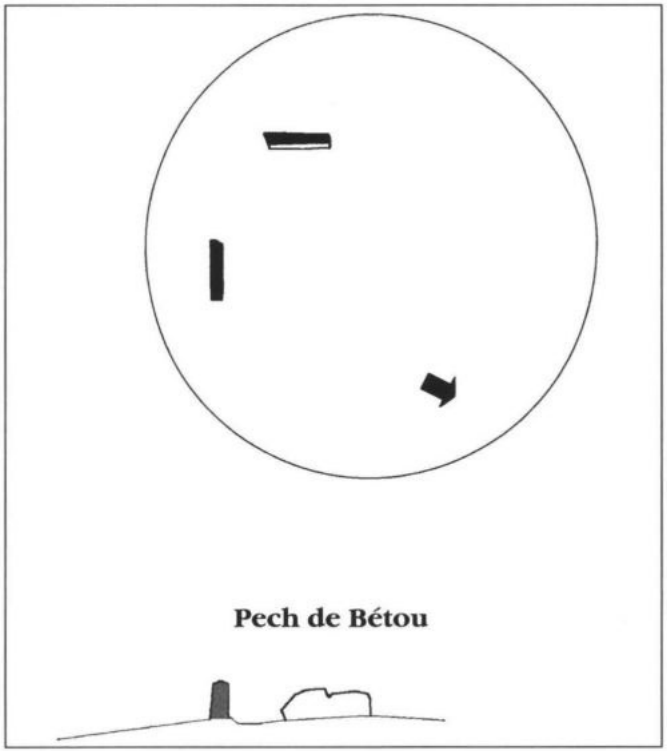


*Figure 6*

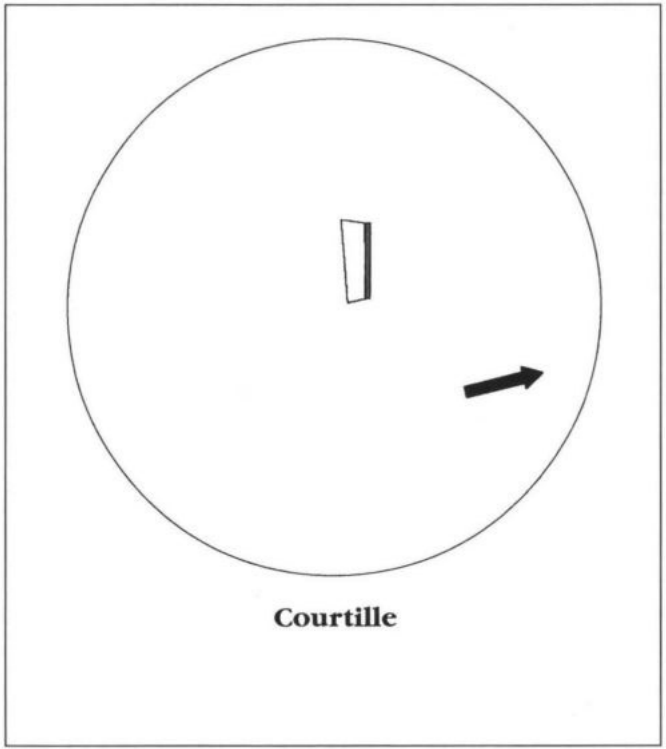


*Figure 7*

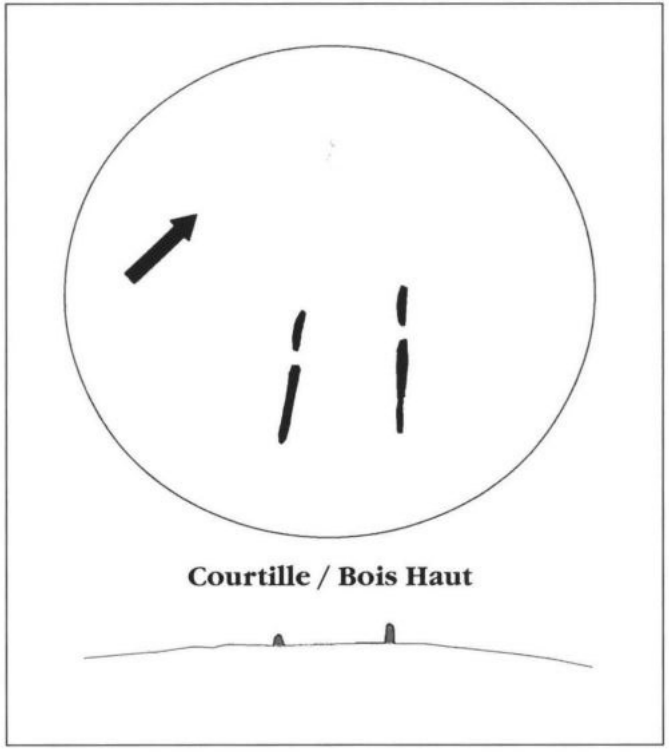


*Figure 8*

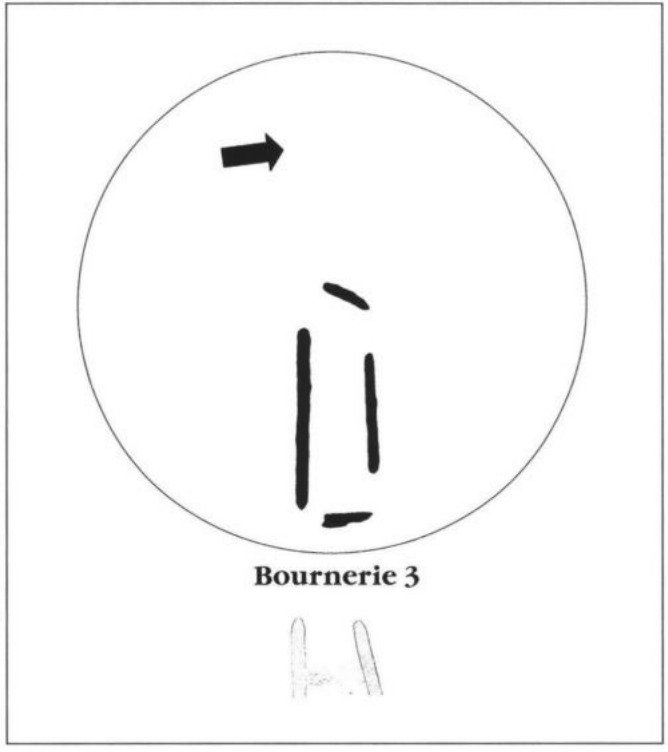


*Figure 9*

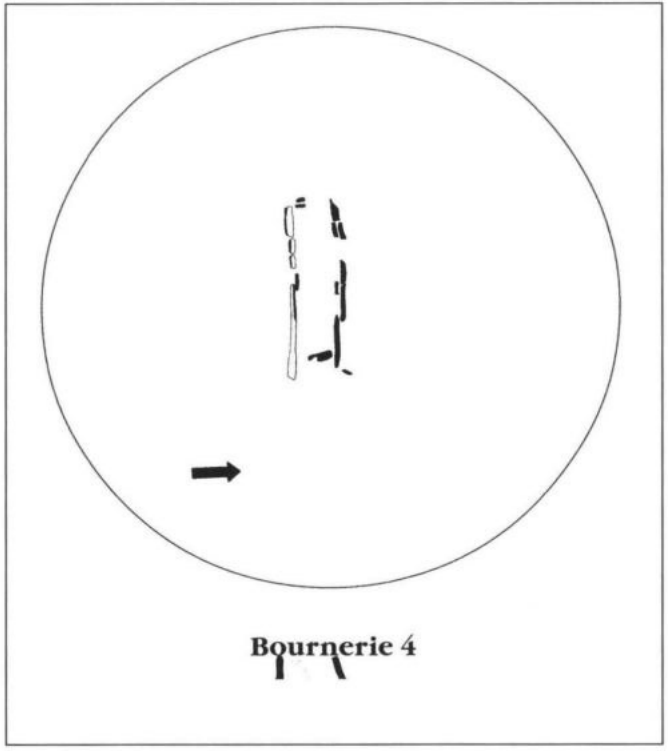


*Figure 10*

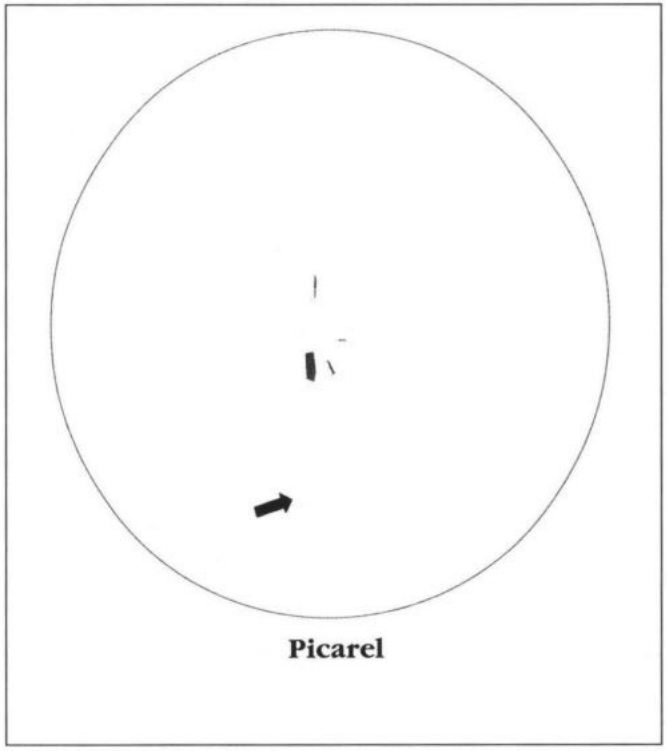


*Figure 11*

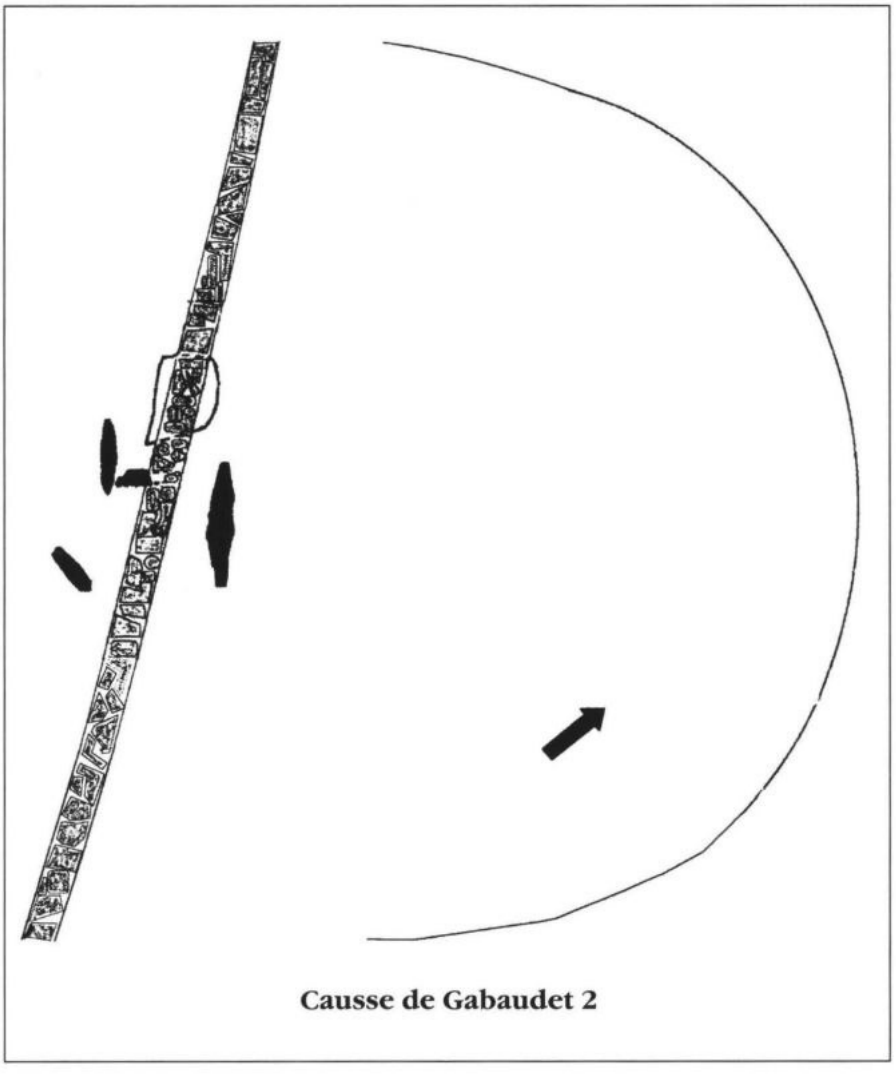


*Figure 12*

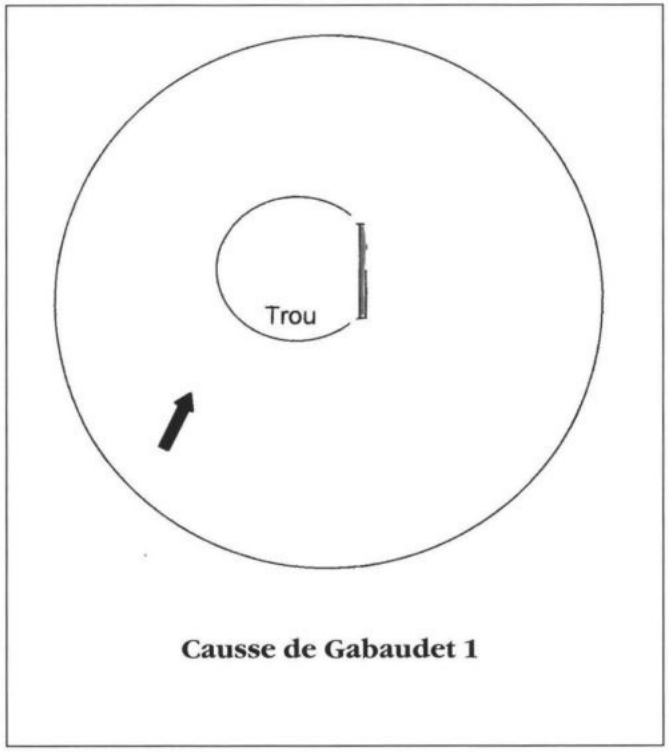


*Figure 13*

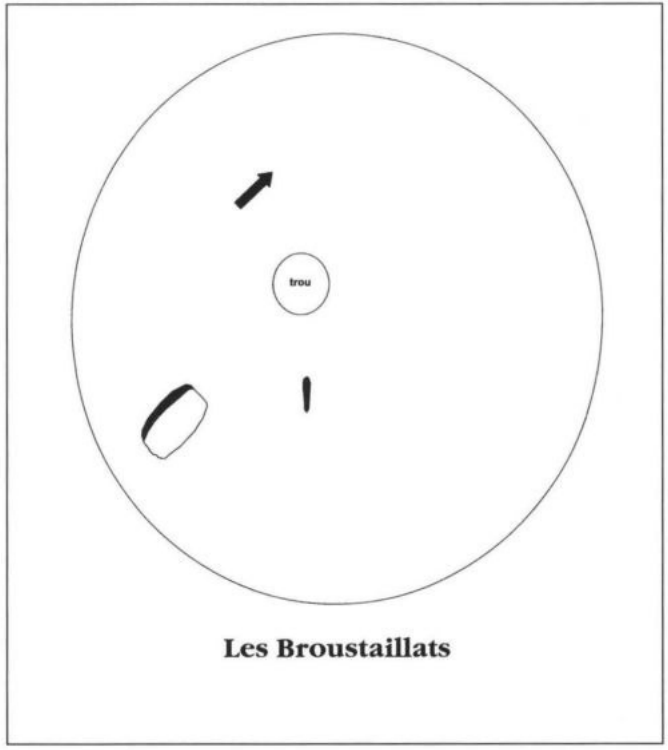


*Figure 14*

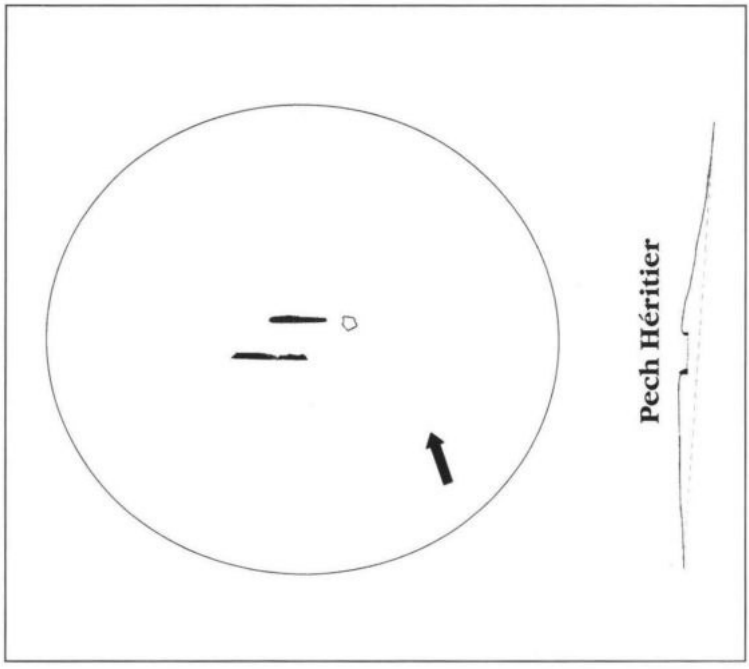


*Figure 16*

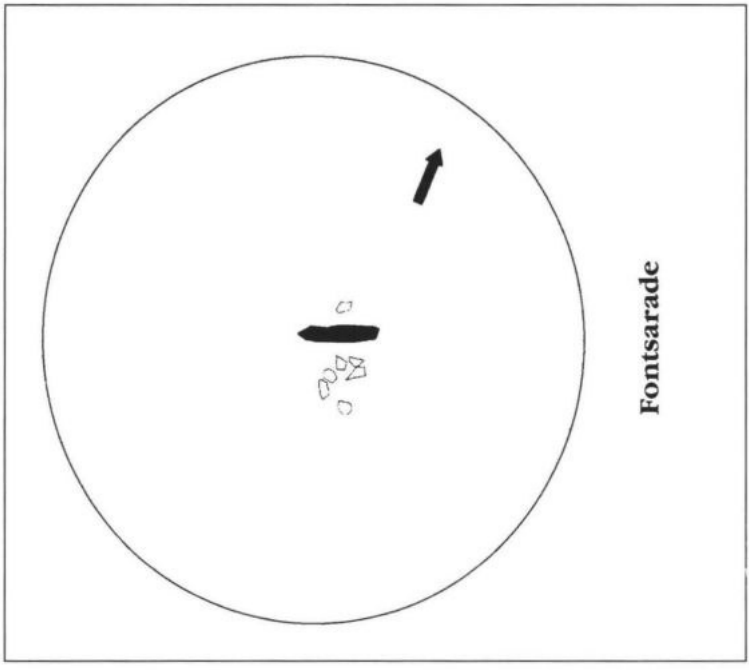


*Figure 15*

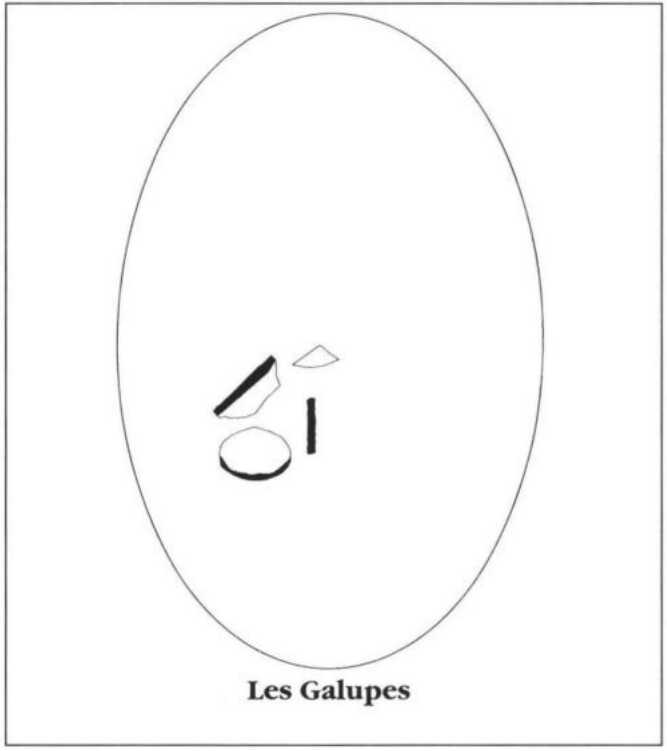


*Figure 17*

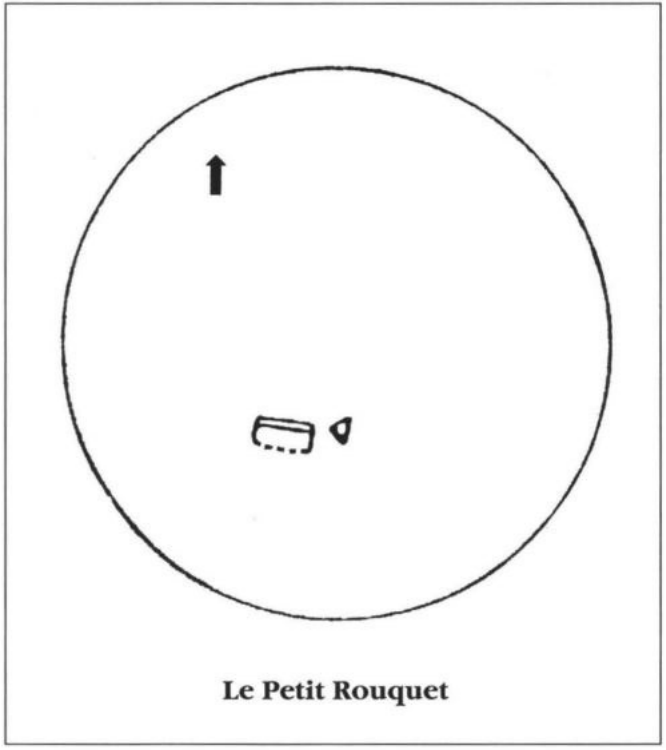


*Figure 18*

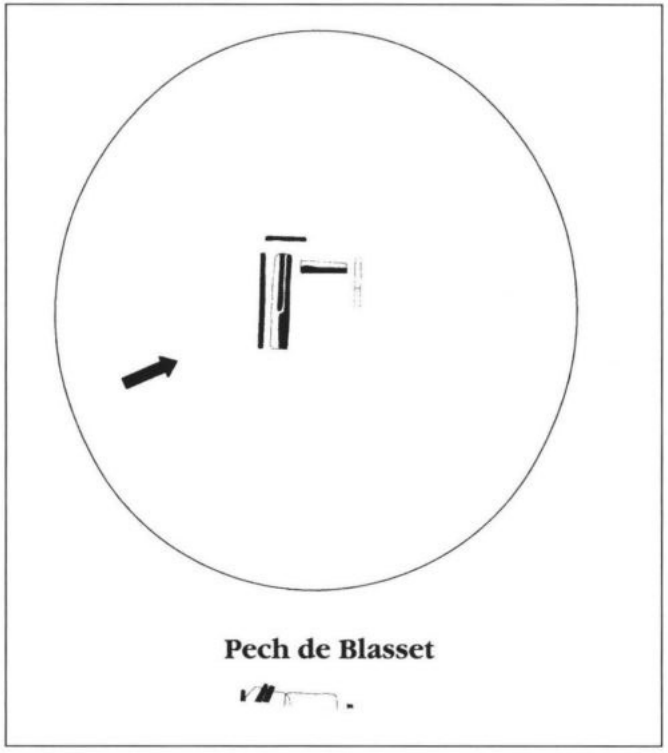


*Figure 19*

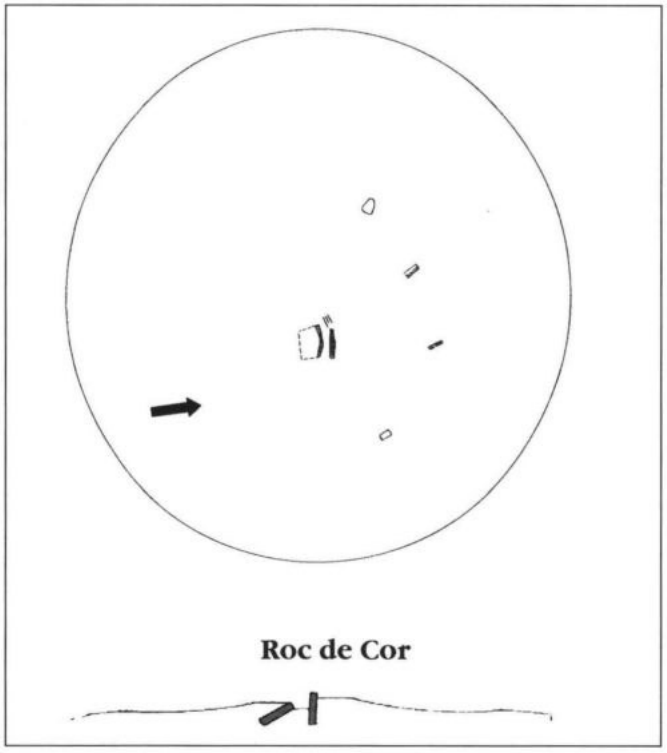


*Figure 20*

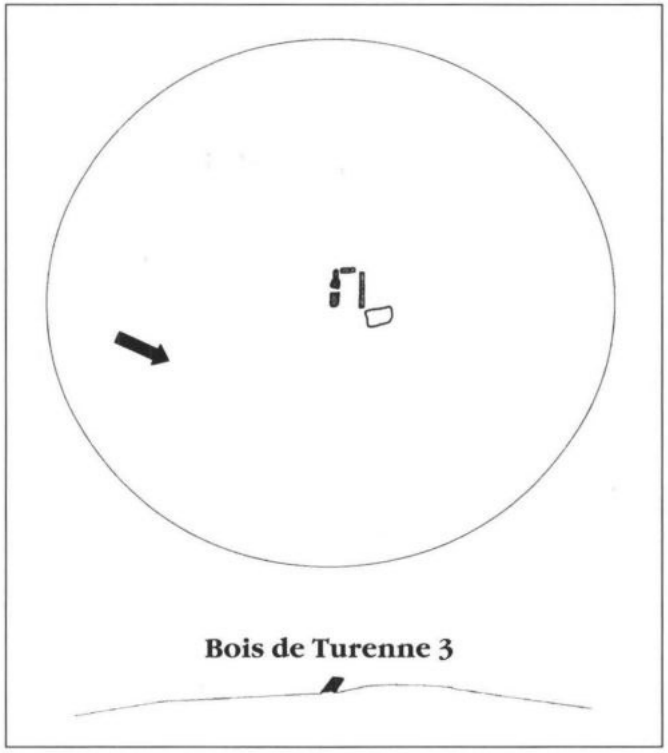


*Figure 21*

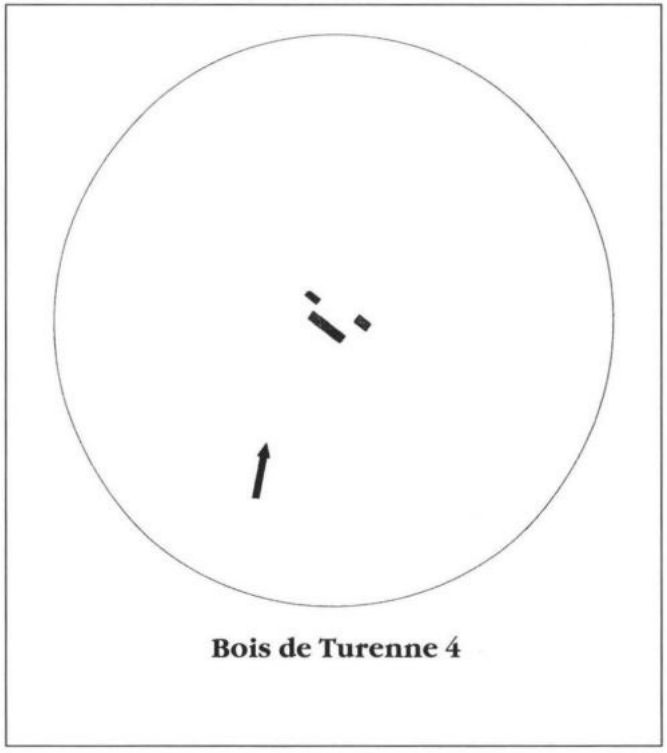


*Figure 22*

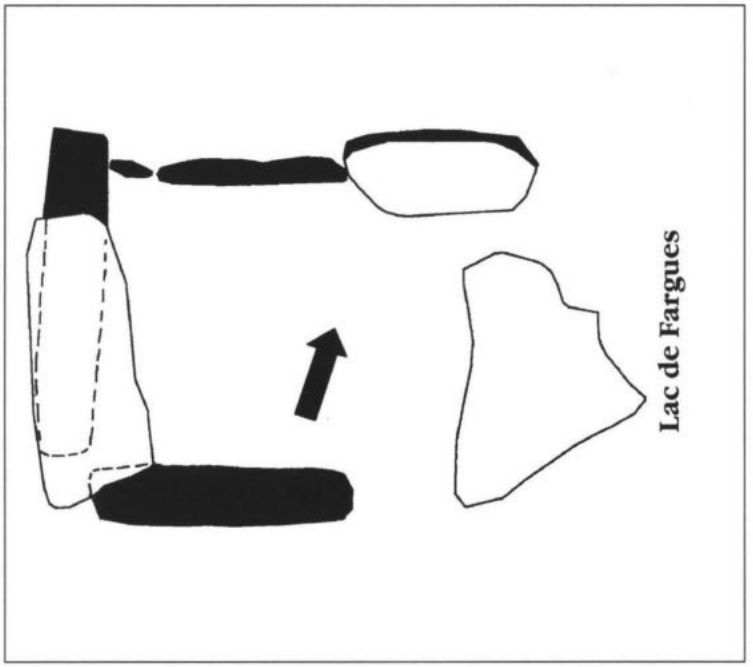


*Figure 24*

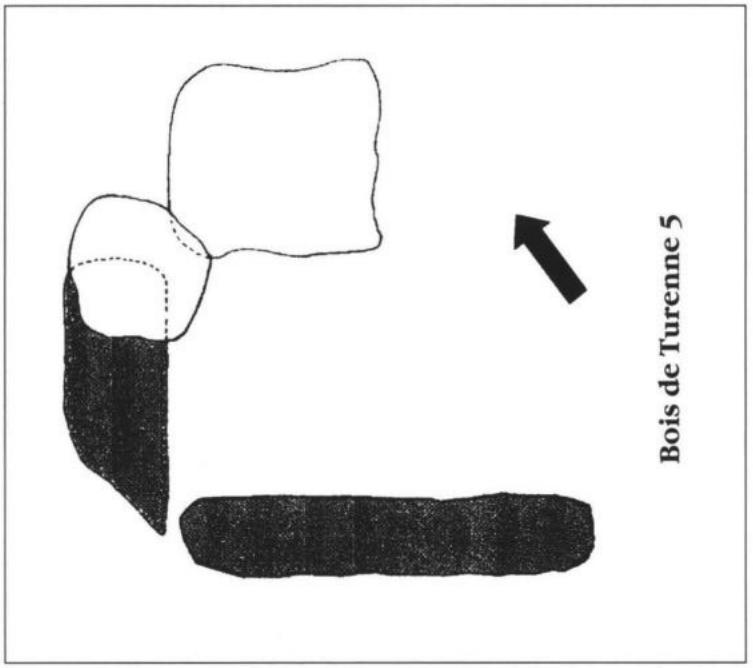


*Figure 23*

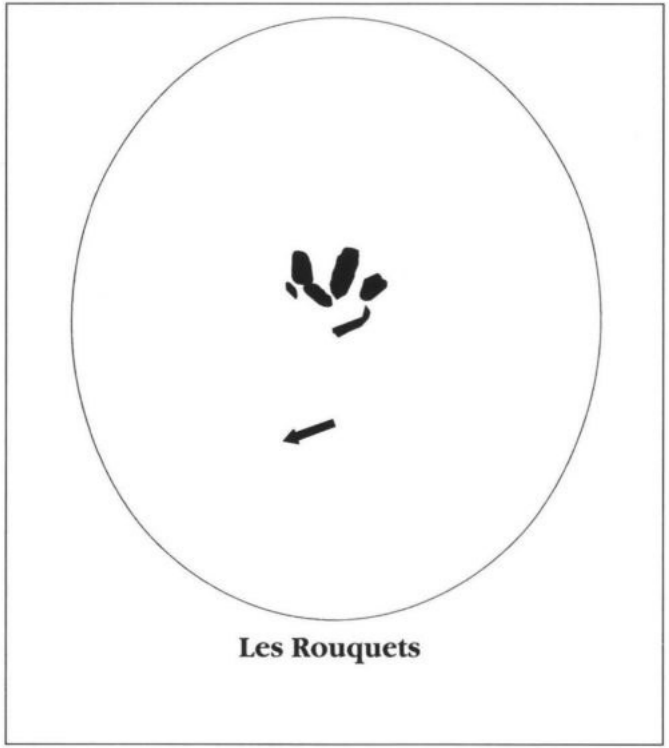


*Figure 25*

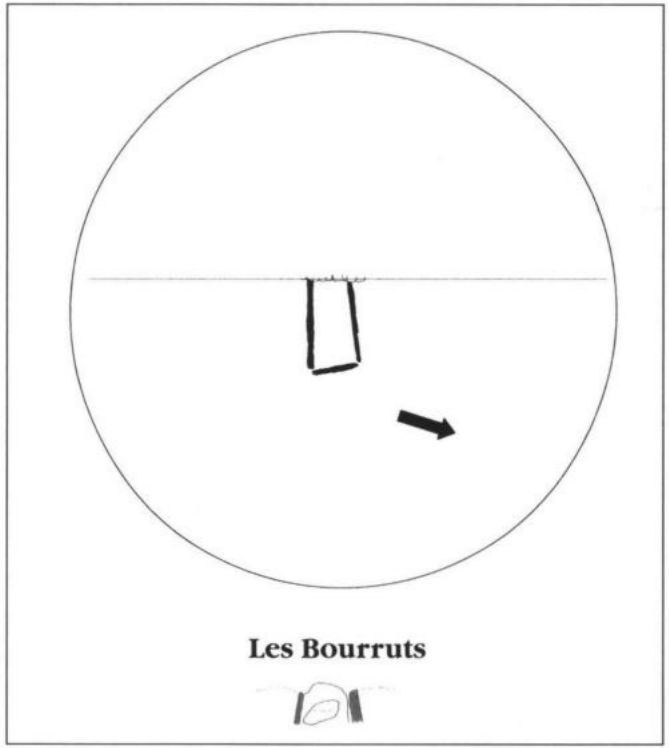


*Figure 26*

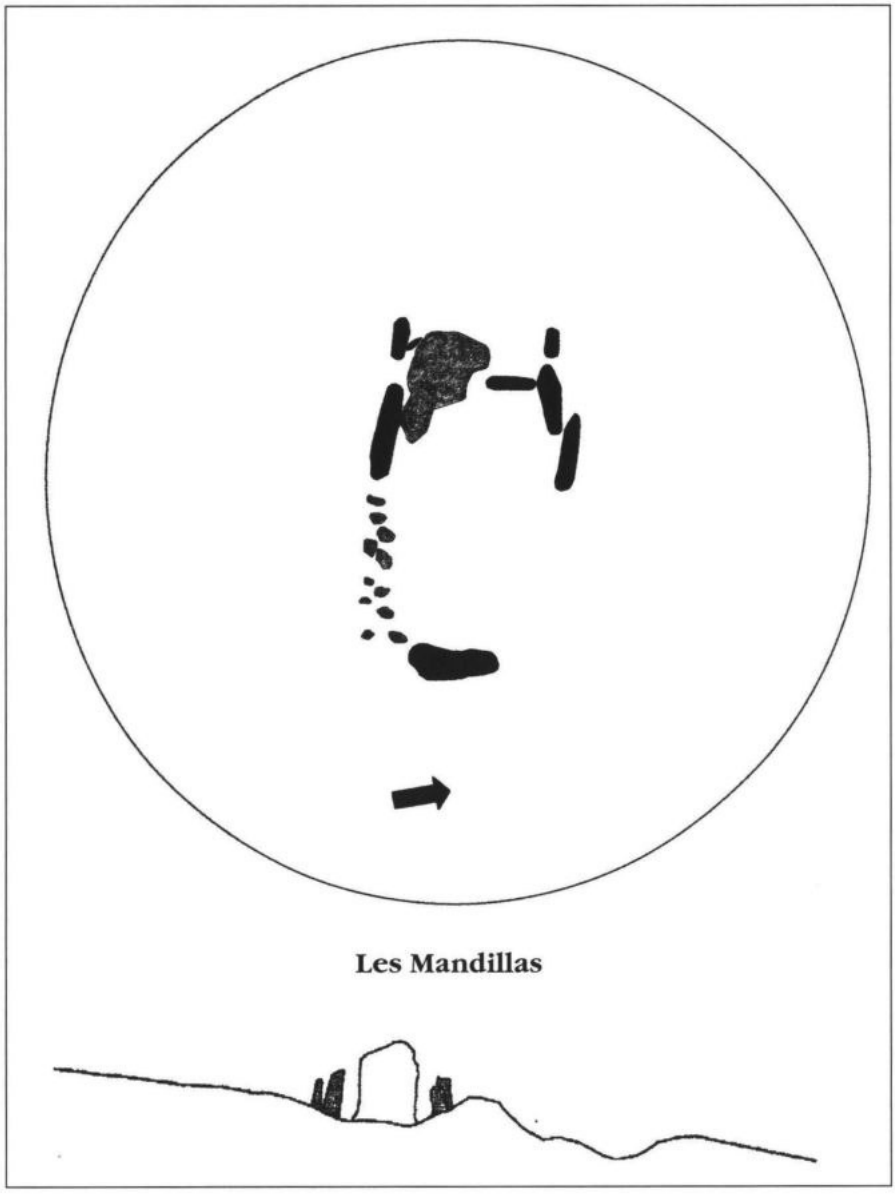


*Figure 27*

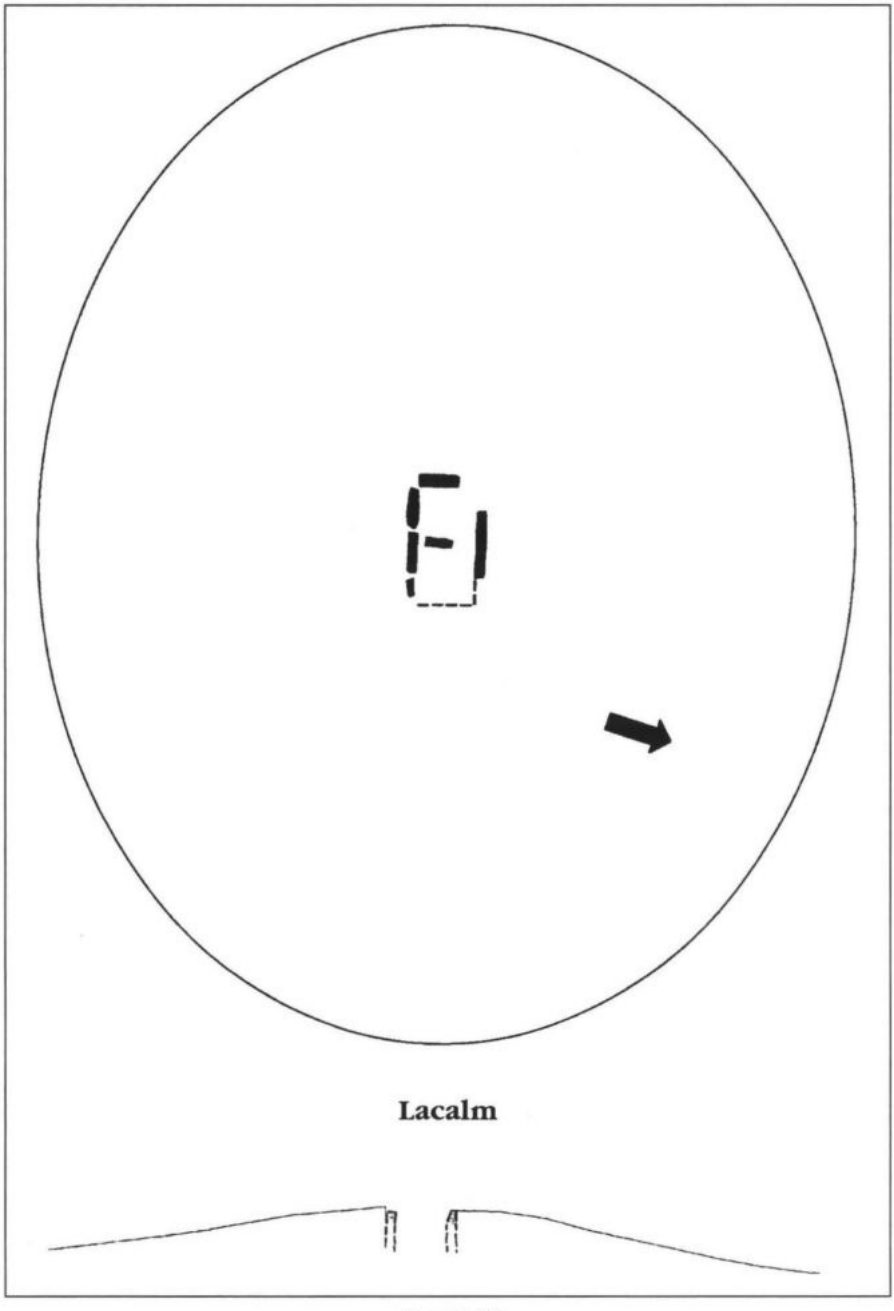


*Figure 28*

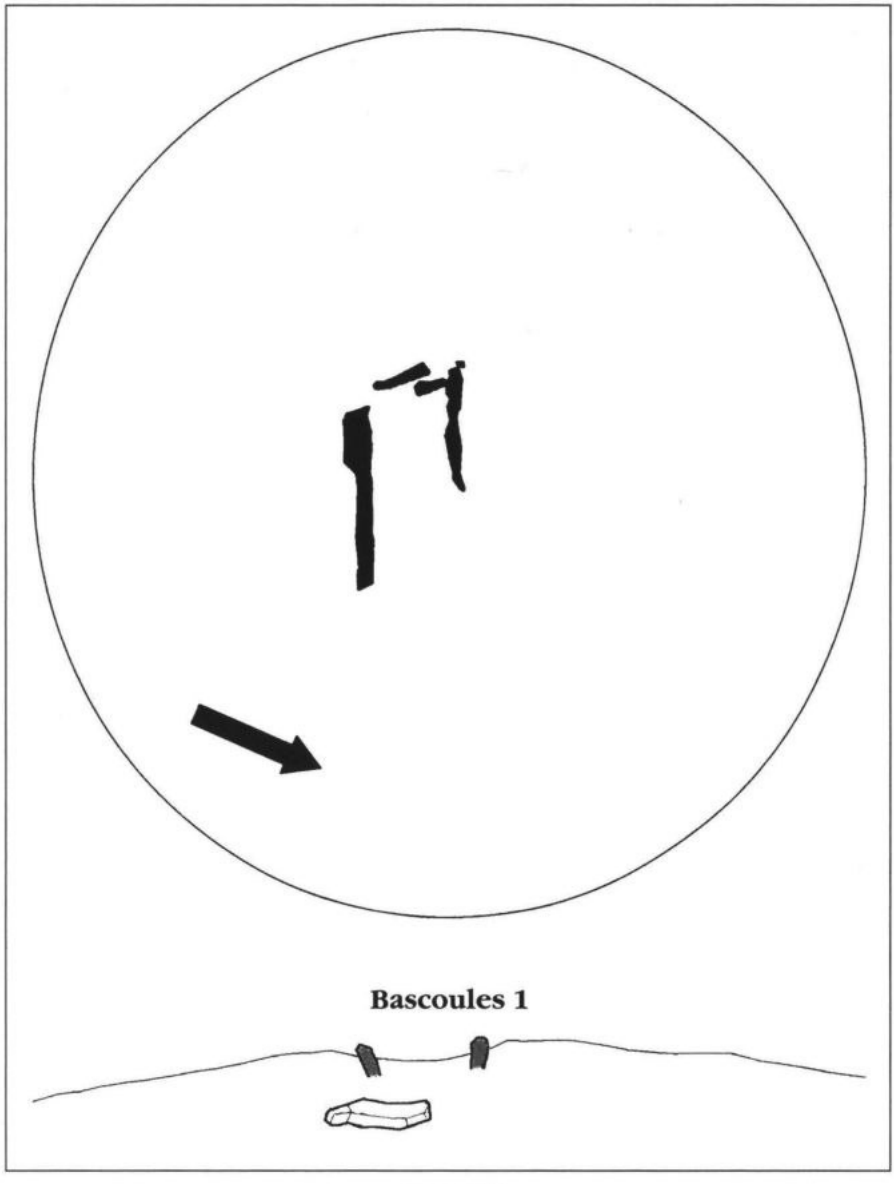


*Figure 29*

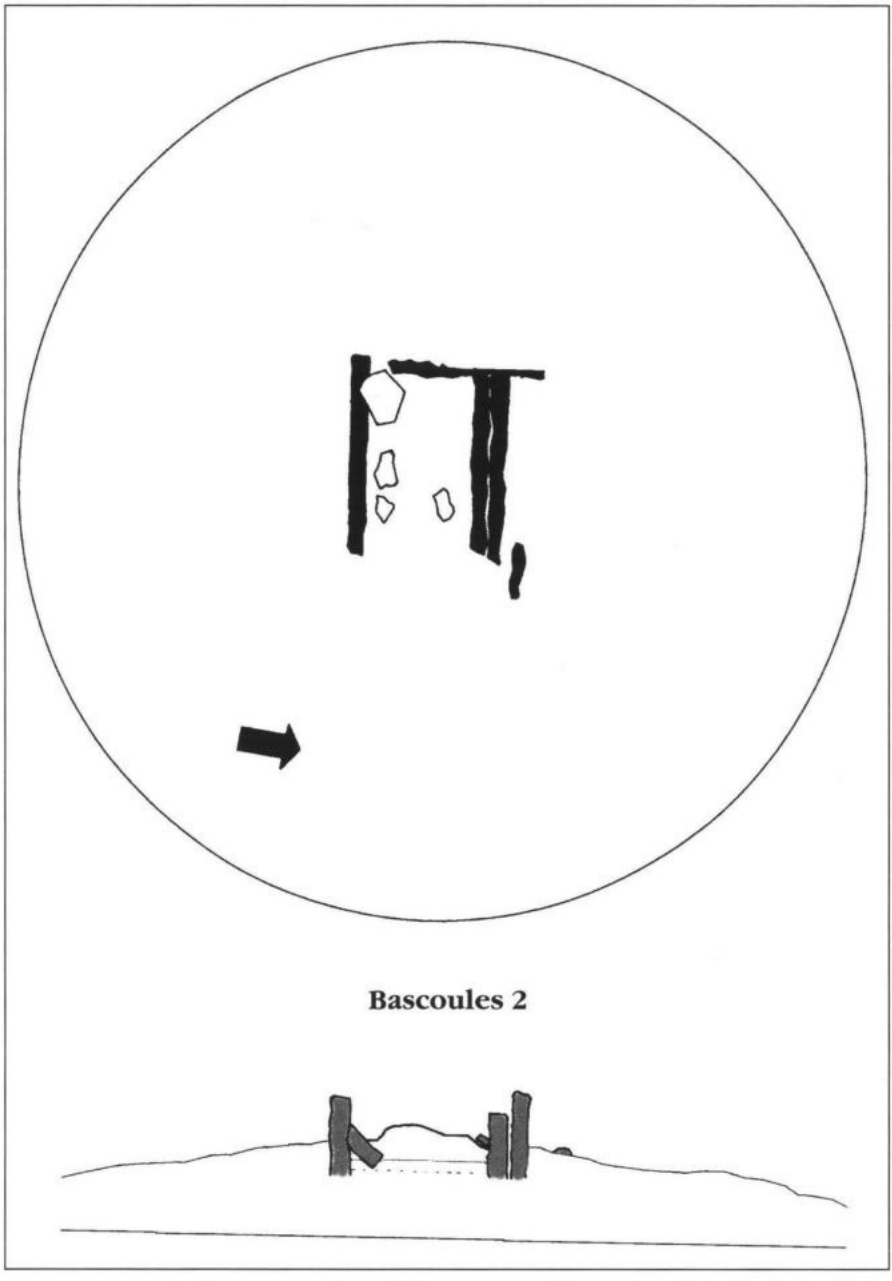


*Figure 30*

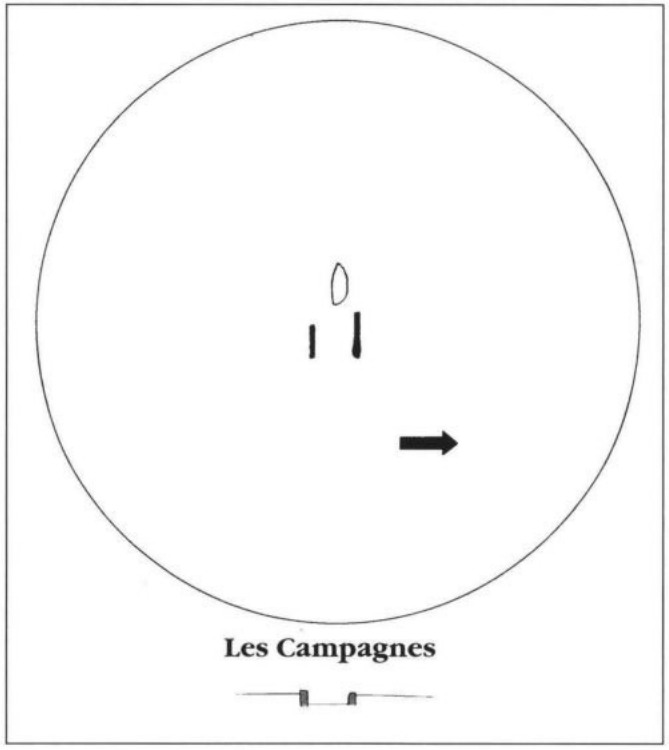


*Figure 31*

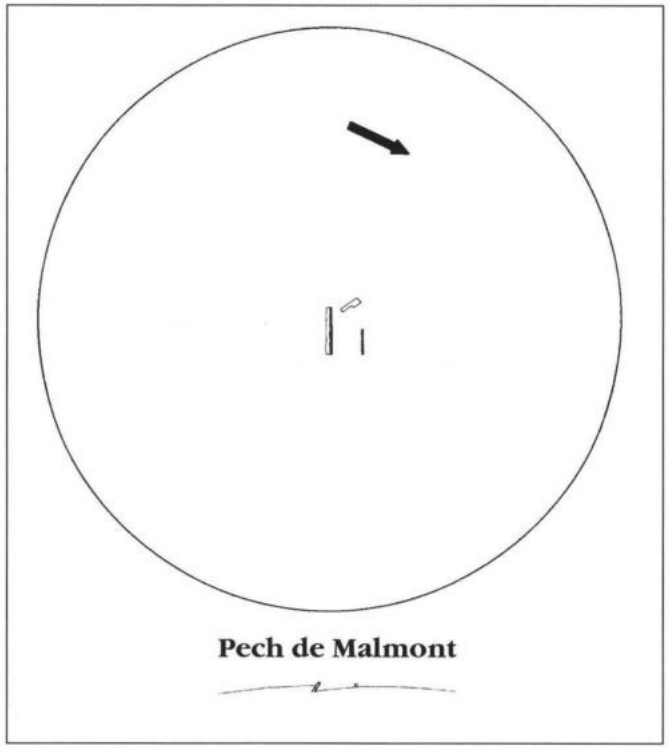


*Figure 32*

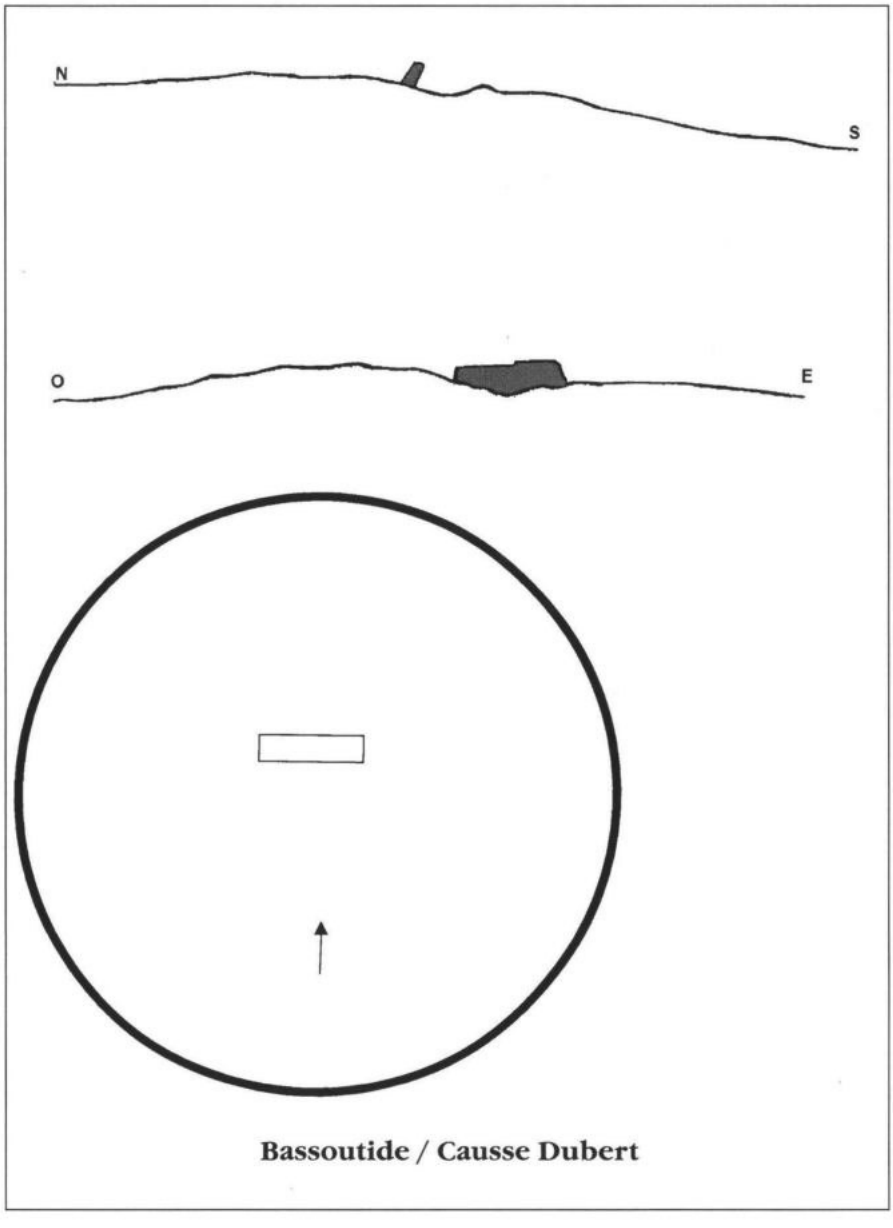


*Figure 33*

# LA BRAUNHIE
# Cœur du Parc régional des Causses du Quercy

Pays mythique où le légendaire saint Namphaise rôde toujours autour des "lacs" qui portent son nom. Pays de rapports ambigus avec l'homme qui tantôt recherche, tantôt fuit cette steppe arborée difficile d'accès, grêlée d'abîmes dont personne n'est encore assuré de connaître le nombre.

A l'aube des temps, il y a plus de 20 000 ans, alors que les cloups, les igues étaient déjà présents, mais que le froid très vif ne laissait pas autant de place aux arbres, des hommes vinrent rechercher l'abri provisoire et plus tiède des grottes [1] pour chasser le renne en suivant ses migrations. Des saisons de chasse alternent ainsi à la grotte de Pégourié avec des périodes de silence. Vers 10 000 A.C. le climat se réchauffe, la Braunhie prend une couverture végétale proche de celle que nous lui connaissons et d'autres groupes humains viennent occuper cette même grotte pendant la belle saison dans un but de chasse et de cueillette. Plus tard encore, des agriculteurs de l'âge du bronze utiliseront cette grotte comme ossuaire.

De nombreux dolmens sont signalés à la fin du XIXe siècle. Ils n'ont pas été retrouvés, mais proche du gouffre de Planagrèze un fort beau dolmen suppose une population relativement importante et stable. Sur les bordures de la grande Braunhie, les gallo-romains ont laissé quelques vestiges ; et sur ces mêmes bordures seront creusés plus tard les lacs de Saint Namphaise, mais non, comme on l'a dit, dans sa partie centrale.

On dit des Anglais qu'ils se fortifièrent dans la Braunhie pendant la guerre de Cent Ans ; mais que ne dit on pas d'eux dans cette région ! Il est peut-être plus réaliste de penser qu'ils utilisèrent des lieux de défense existant déjà comme la tour de Caniac, proche de l'église et détruite vers 1945.

Le cœur de la Braunhie quant à lui gardait toujours son rôle de refuge. Il arrive que l'on découvre quelques débris de poteries dans une grotte, comme aux étranges Roches percées. Aux Bouffis c'est un cœur surmonté d'une croix qui a été gravé sur la paroi, authentifié par la calcite qui l'a recouvert en partie. Sans doute à l'époque révolutionnaire un prêtre s'est ici réfugié, ravitaillé par des familles de Quissac ou de Clavel.

Plus près de nous, une grotte du maquis (Cne de Caniac) et une grotte du maquis de Figeac (Cne de Quissac) attestent de deux choses : la fonction de refuge bien sûr, mais aussi la variété, la multiplicité des vocables pour toutes ces cavités. Leur emplacement, difficile à repérer, faisait que bien des gens pensaient avoir découvert un trou nouveau et lui donnaient un nom alors qu'il en avait déjà un pour des découvreurs précédents. La difficulté de retrouver les lieux précis était telle qu'un maquisard de Figeac ne retrouva sa grotte que vingt ans après. Pour remédier à ce genre de problème l'I.G.N. a d'excellentes cartes au 1/25000 ; le comité départemental de spéléologie a publié un inventaire à l'usage des amoureux de ce sport [2] et ils sont nombreux à parcourir ce qui n'était naguère que le domaine des chasseurs, d'enfants cueilleurs de jonquilles au printemps, et de quelques amoureux de solitude.

Au plus profond de la Braunhie, la maison Lalo est l'œuvre de l'un de ces amoureux. Il y a une trentaine d'années, de très vieilles gens se souvenaient encore du personnage. Venu d'on ne sait où [2bis], il se fixa après 1870 à Lolmède (Cne de Soulomès) où il créa une exploitation agricole très moderne sur le modèle, disait-on, de celles qu'il avait connues en Allemagne (y avait-il été prisonnier ?) Il n'en reste, outre la maison de type bourgeois, qu'une série d'arcades magnifiques, la ferme ayant brûlé peu de temps après sa construction. Ce colosse barbu partait à pied à la foire d'Assier (plus de 20 km) avec son fusil et son chien. Le soir le voyait revenir avec le gibier dans sa giberne et le chien épuisé sur l'épaule. La maison Lalo, sorte de rendez-vous de chasse manifestait son amour pour cette terre. Il mourut vers 1916-18 et la maison ne lui survécut pas.

Ces passages, souvent furtifs, de l'homme sont intéressants à plus d'un titre, mais la Braunhie nous propose encore d'autres sujets d'étonnement, d'autres questions.

Esquissons tout d'abord les limites géographiques de cette étude. Au Sud on peut considérer comme telles les hauteurs de Bonneau, Naudou, Coursac, qui bornent la grande dépression des Devèses. Le Cornouiller constituera l'extrême point Nord. C'est un nœud de routes anciennes dont la plus importante (D. 25 aujourd'hui), portée sur la carte de Cassini au XVIII^e siècle, serait la voie romaine reliant Cahors à Clermont Ferrand [3]. Son tracé sépare la Braunhie des terres plus plates de Fontanes et Durbans vouées à une agriculture sinon riche du moins plus importante. Au Moyen Age une partie de cette voie antique [4] est utilisée comme "chemin royal del Viguié de Gourdon à Figeac" et c'est au Cornouiller que se produit l'inflexion vers Durbans et Figeac.

Entre ces deux limites c'est la vraie Braunhie, 10 à 12 km² de Jurasique supérieur culminant à 465 m, concentré de tout ce que peut présenter un karst en fait de lapiaz, de dolines, de grottes et d'avens.

Et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement que de constater dans ces contrées réputées et à juste titre impropres à la vie agricole, de constater donc des traces de cadastration matérialisées par des milliers de mètres de murets visibles pour tout promeneur et qui sur les plans et photographies aériennes apparaissent parfaitement parallèles et perpendiculaires les uns aux autres. Ces signes d'appropriation s'accompagnent souvent de vestiges de granges et parfois, mais surtout sur les bordures, de ce qu'on nomme avec un peu d'emphase des lacs de saint Namphaise.

## La commune de Caniac

Ses 3500 ha actuels sont très loin de ce que lui attribuait Richeprey au XVIIIe [5] ; 2900 seterées, mesure de Figeac, (0,52 ha la seterée) dont un communal de 552 seterées. Ce dernier est à l'époque l'objet d'une discussion : "On y a fait quelques défrichements qui ont occasionné beaucoup de tumulte. Si on les partageait on pourrait en cultiver quelques parties" [6].

Quelques années plus tard dans les cahiers de doléances [7], les habitants déclarent "que la communauté de Caniac qui en outre d'une forte rente directe paie encore une autre rente, bouade, comme usufruitière et usagère d'une grande étendue de terrain friche appelé devèse, garenne du seigneur dudit lieu où les troupeaux et bêtes de labourage vont dépaître ce qui fait la seule ressource du pays ; qu'elle est néanmoins privée par des usurpations et des défrichements de plusieurs particuliers qui n'ont rien à perdre et que les jugements et la force de justice ne peut contenir ni faire cesser ce désordre, que ladite communauté porte la plainte au pied du trône pour qu'il interpose son autorité pour faire jouir lesdits habitants de la dépaissance de cette garenne qui soutient le labourage sans lequel ils ne peuvent payer leurs impositions royales".

Il y avait 700 ans qu'existaient ces coutumes. C'est en 1287 [8] que moyennant des redevances établies sur les bêtes de labour, redevances qui bientôt porteront le nom de bouade, les habitants de Caniac eurent l'usage de pâturages en devèse réservés au bétail de labour. Moyennant encore d'autres redevances, les habitants pouvaient aussi y faire paître des chevaux, des vaches ou des brebis à raison de dix brebis par cavale ou par vache. Le seigneur accordait en outre aux paysans la faculté d'user des bois, eaux et forêts qui dépendent de son lieu de Caniac ainsi et de même qu'ils ont fait jusqu'à présent avec leurs animaux. Plus ils pourront prendre du bois dans les forêts pour bâtir et réparer leurs maisons, faire leurs outils aratoires comme aussi de prendre du bois coupé ou arraché.

Telle est l'origine du communal et des questions qu'il posait ou qu'il pose encore actuellement. Il serait tentant de penser que la cadastration rigoureuse évoquée plus haut est liée à ces défrichements illégaux. Nous ne le pensons pas : il existe entre le village de Caniac et Clavel une grande dépression qui porte le nom de devèses, et comporte des cloups dont certains sont entourés par un muret à la base de la pente et possèdent un chemin charretier pour la descente. La bonne terre accumulée dans ces champs ovalaires permettait d'abondantes récoltes de blé pour des "particuliers n'ayant rien à perdre" c'est-à-dire les petites gens du village n'ayant pas d'autres ressources que ces menus champs dérobés.

La vocation pastorale qui est à la base de ces coutumes apparaît avec la construction de granges qui sans être très nombreuses sont quand même assez fréquentes sur les terrains de parcours. Certaines présentent la particularité d'avoir une abside semi-circulaire ce qui, avec l'absence de tuiles au sol, indique une couverture végétale. L'une d'elle proche du lac de l'Ourgue, en ruine bien sûr, avait approximativement 8 x 4 m.

Quant au bétail il semble intéressant de noter l'importance donnée aux bovins, tant bêtes de labour que bêtes à lait, et aux chevaux dont Richeprey [9] signalait encore un assez grand nombre à la fin du XVIIIe siècle. On remarquera que ce n'est qu'en dernier lieu que sont signalés les ovins dont la prépondérance ne semble pas encore établie au Moyen Age.

La forêt fournit aussi aux hommes, moyennant permissions, le bois d'œuvre y compris pour les instruments agricoles qui économisent le fer. Elle procure aussi le menu bois nécessaire au chauffage, à la cuisine et aux fours, ce que pourrait signifier la mention : de bois coupé ou arraché. Ce dernier terme pourrait il est vrai se rapporter à la coutume de faire des fagots de bois vert pour la nourriture du bétail.

La mention dans les coutumes du terme : "les eaux dont pourront user les habitants", fait immédiatement penser aux fameux lacs creusés par saint Namphaise. Mais ceux-ci, nous le verrons, sont surtout nombreux sur Quissac. Deux d'entre eux sur Caniac sont cependant à signaler. Proche de Clavel, une abondante source alimente une des plus belles fosses de St Namphaise : celle du Sauvage. Une autre à l'Ourgue au Nord-Est de la commune, très grande aussi, ne doit son eau que pour une toute petite partie à sa source mais celle-ci possède une particularité : entre elle et le bassin on a creusé une coupe parfaitement hémisphérique, sans doute pour procurer aux bergers une eau plus aisée à puiser et plus propre. La commune possède encore une demi-douzaine de lacs [10] tous situés en bordure de la zone au curieux quadrillage.

Cette Braunhie apparemment désolée donnait donc aux hommes de Caniac des possibilités non négligeables de blé et de bétail.

### Commune de Quissac

Sa superficie de 2500 ha en fait une commune plus petite que celle de Caniac avec ses 3500 ha mais le sol est pratiquement le même avec toutefois une altitude un peu plus faible (400 m environ pour Caniac contre 350 pour Quissac). On pourrait s'attendre à davantage de ressemblance entre les deux communes. Il n'en est rien. Au découpage orthogonal de Caniac s'oppose un tracé en étoile autour de Quissac, semblable à celui d'Espédaillac. Il est à noter que ces chemins rayonnants ne divergent pas à partir du bourg mais partent d'un peu plus loin du centre suggérant peut-être un premier cercle de jardins ou de chènevières.

Certains noms de lieux : la Sole, le Champ-grand s'opposent au Devèses et Garennes de Caniac affirmant sans doute une commune plus agricole que pastorale et enfin nous l'avons déjà signalé les fameux lacs de saint Namphaise (18 à 20) sont beaucoup plus nombreux à Quissac [11].

Nous renvoyons pour tout ce qui concerne le saint à l'article de Pierre Dalon [12] qui contient tout ce que l'on sait de lui ainsi que ses multiples représentations dans nos églises. Nous n'en garderons que quelques images. Ce parent de Charlemagne, las des misères de la guerre, au retour de Roncevaux (778) se fit ermite en Quercy et découvrit un jour la Braunhie "Il comprit que c'était dans cette région réputée inhospitalière qu'il achèverait sa vie... Dans le plein soleil du mois d'août elle s'étendait sous ses yeux accablée de chaleur, éblouissante de lumière, chantant à la fois de toutes ses cigales, toute bleue à force de toucher le ciel. Caillouteuse, raboteuse, hérissée de murettes de pierres sèches elle se creusait aussi des énormes entonnoirs des cloups, à l'herbe drue étoilée de marguerites" [13].

La pénurie d'eau est une constante de ce pays. Namphaise résolut d'y remédier en creusant des citernes dans le rocher. La dernière fut celle de Coursac, sur une colline dominant la Braunhie. Tout à côté Namphaise vivait dans une grotte minuscule et très inconfortable. C'est là qu'un taureau furieux, prenant appui si fort sur ses sabots de devant que la pierre en garde encore l'empreinte, encorna Namphaise [14] qui, frappé à mort, put encore s'écrier : "Là où mon marteau tombera mon tombeau sera". Et rassemblant ses dernières forces il se redressa à demi le visage tourné vers l'Occident et lança le marteau qui porté sur les ailes des anges alla

tomber une lieue plus loin, rebondit et vint s'immobiliser à l'emplacement du village de Caniac [15].

Une fort belle et ancienne crypte abrite ses reliques que l'on vient invoquer pour l'épilepsie. Etant données les distances respectives entre Coursac d'une part et Caniac (7 km) ou Quissac (4 km) on aurait pu penser à une de ces captations de reliques si fréquentes et considérées comme vertueuses en ces siècles qui ont suivi la mort de notre saint. Mais Pierre Dalon confirme que Coursac, aujourd'hui sur Quissac, dépendait avant la Révolution de Caniac et que c'est bien sur sa paroisse, avec ou sans marteau légendaire, qu'il fut inhumé. Le souvenir de sa mort sur la colline persistait encore au XVIII^e siècle [16]. Le lieu était appelé "pech de l'ouradou", la grotte servant d'oratoire temporaire ne serait-ce que pour la procession annuelle. La date en fut variable mais toujours quelques jours après le Saint-Martin (11 novembre), patron de la paroisse.

Une chapelle aux portes de Caniac marque encore l'entrée de la Braunhie. Telle est la légende, mais son œuvre de terrassier nous interpelle. Dans quel but ont été creusés ces multiples réservoirs qui portent son nom ?, Alimentés par le ruissellement naturel mais fréquemment aussi par des sources, certaines très faibles, d'autres plus abondantes. Pour les besoins des hommes ? Cela semble évident dans un cas au moins : un peu au Sud de notre zone, sur la commune de Blars au lieu dit les Trois Fonts. Il s'agit de trois fosses taillées dans la roche selon les principes de saint Namphaise mais l'une d'entre elles a des parois verticales et on ne peut atteindre l'eau que par un escalier. Mais pourquoi trois et non pas deux ? L'activité à Quissac où on pratiquait sans doute culture et élevage pourrait expliquer leur nombre important sur la commune, l'eau pour les humains étant assurée par un puits devant l'église et trois ou quatre sources proches.

Quand et par qui furent creusées ces fosses avec des outils de fer ? Le marteau de saint Namphaise étant sans doute un pic. Pourquoi ne pas accepter ce temps carolingien qui connut, semble-t-il, une certaine expansion démographique, un certain progrès avant les temps plus sombres qui ont suivi ? Et pourquoi pas sous l'impulsion d'un envoyé de Charlemagne appelé Namphaise, ou à qui fut donné ce surnom ; quelques auteurs ont mis en avant la ressemblance entre Namphaise et Naufari, le faiseur de cuves, de citernes.

### Commune de Fontanes du causse

Elle ne possède qu'une minime partie de la Braunhie, située au Sud de la voie antique déjà signalée. A l'Ouest de la grosse ferme clairière de

Nougayrac, il existe un curieux terroir où des murets dessinent des champs en lanière d'un type inconnu en Quercy et de forme très différente des champs rectangulaires signalés sur Caniac et qui n'en sont séparés que par le chemin faisant limite de communes. Longues parfois de 800 m, larges de 20 m, ces curieuses parcelles - il y en a 18 ou 20 - apparaissent fort bien sur les photographies aériennes de l'I.G.N. La terre, à première vue, semble peut-être un peu plus profonde et un certain nombre de ces lanières sont en pré. Il est peu vraisemblable que ce fut le sort de l'ensemble. Ne peut on penser plutôt à des champs labourés (blé, chanvre) après le partage d'un communal ?

A l'extrémité Est de Fontanes commencent les prés des Hospitaliers de Durbans et la limite en était notifiée par des bornes marquées d'une croix de Malte. J'avais relevé il y a une trentaine d'années le dessin et l'emplacement de l'une d'entre elles. L'emplacement subsiste bien sûr mais non la pierre.

*
* *

Il y aurait tant d'autres choses à dire sur ce pays et cet article ne se prétend ni exhaustif ni exempt d'erreurs. Il voudrait tout simplement, très modestement, être un début, une base de discussion sur un sujet inépuisable : La Braunhie.

Gilbert FOUCAUD

## Notes

1 - M.R. Séronie-Vivien. Le gisement préhistorique de la grotte de Pégourié. *Préhistoire quercinoise*, Cressensac, avril 1996.

2 - M.R. Séronie-Vivien. Article dans *Préhistoire du Sud-Ouest*, 1999/I.

2bis - Un hameau de Caniac porte le nom de Lalo.

3 - J. Taisne. *Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot*, Comité départemental de spéléologie du Lot, 1995. Ouvrage non commercialisé.

4 - M. Labrousse, G. Mercadier. *Carte archéologique de la Gaule : le Lot*. Edition de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris 1990, p. 33.

5 - H. de Richeprey. *Journal des voyages en Haute Guienne*. Réédition de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron 1967, p. 279.

6 - d°.

7 - d°.

8 - M. Greslé. Bougniol. Caniac à la fin du XIIIe siècle. *Actes du Congrès d'Etudes régionales à Figeac*, 1967, pp. 229-247.

9 - H. de Richeprey, op. cit. p. 279.

10 - A. Vincent. Inventaire des lacs de la Braunhie. Manuscrit aux arch. diocésaines.

11 - d°.

12 - Pierre Dalon. Saint Namphaise, ermite quercynois du VIIIe siècle. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 4e fasc. 1998, pp. 241-274.

13 - R. Martinot. *Légendaire du Quercy*. Saint Céré, 1970, pp. 119-137.

14 - d°. L'empreinte est peu sûre évidemment, mais nous l'avons vue.

15 - d°.

16 - Pierre Dalon, op. cit. p. 248.

LÉGENDE DE LA CARTE DE LA BRAUNHIE (CI-CONTRE À DROITE)

*L. - Limite de commune.*

*N. - Lacs de Saint-Namphaise d'après l'inventaire A. Vincent. La plus grande concentration est au Nord et à l'Est de Quissac.*

*G. - Grottes, avens. Seuls ont été notés ceux signalés dans le texte, mais non les 67 inventoriés sur Caniac et les 14 sur Quissac.*

*1 - Pégourié.*
*2 - Planagrèze : aven et dolmen.*
*3 - Grotte du maquis (Cne de Caniac).*
*4 - Grotte des Roches percées.*
*5 - Igue du maquis de Figeac.*
*6 - Les Boufis ou Goufis.*

*Autres éléments notés dans le texte :*

*A - Chapelle XIXe avec statue de saint Namphaise.*
*B - Maison Lalo.*
*C - Lac et source du Sauvage.*
*D - Lac et source de l'Ourgue.*
*E - Croix de Malte (borne).*
*F - Dernier lac de Saint-Namphaise au moulin de Coursac, nettement isolé par rapport aux autres.*

*Sont soulignées les hauteurs délimitant la Braunhie au Sud : Bonneau, Naudou, Clavel, ainsi que la dépression : Les Devèzes.*

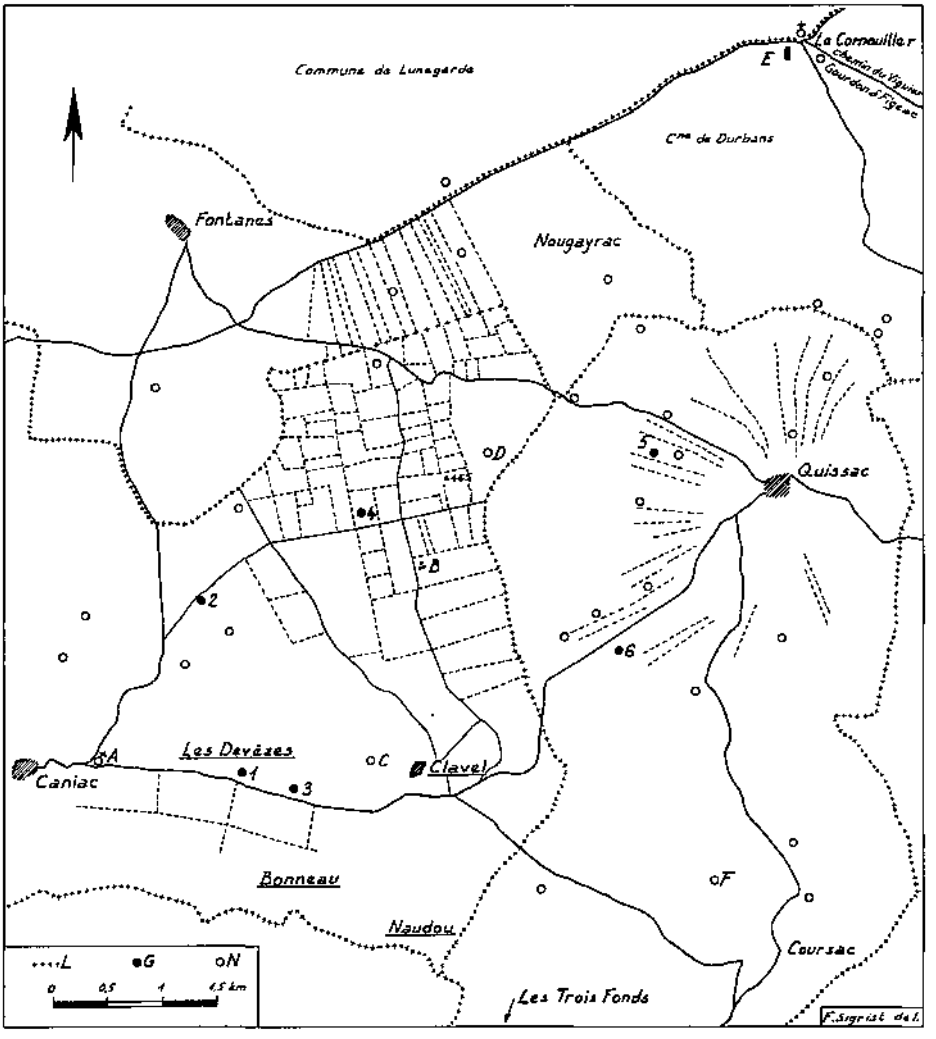


*Carte de la Braunhie (voir légende page ci-contre).*

*EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI. FIN XVIIIe*

*Le mot Braunhie est ignoré mais non le caractère boisé et vide d'hommes de cette région. La carte de Cassini, avare de notations sur les routes et chemins, a cependant porté la voie antique signalée dans le texte, frontière entre les champs et la forêt. La dépression entre Caniac et Clavel est portée avec extension, peut être exagérée, vers le nord.*

# UNE DALLE TUMULAIRE TROUVÉE À TEYSSIEU, ORNÉE D'UN DISQUE PORTÉ PAR UNE HAMPE

La dalle présentée ici a été découverte dans le bourg de Teyssieu (Lot, arrondissement de Figeac, canton de Bretenoux). Elle a été protégée des intempéries et elle est exposée sous une arcade supportant la terrasse d'accès à la tour médiévale (XIII^e siècle) qui signale ce village à l'attention des archéologues. L'association locale de sauvegarde du patrimoine, les Amis de la Tour de Teyssieu, a apposé à proximité un panneau de présentation et rehaussé la lisibilité du motif qui l'orne.

## Description de la dalle

Elle est en pierre granitique et mesure 1,68 m de longueur maximale, 0,60 m de largeur maximale et 0,37 m d'épaisseur maximale. L'une de ses faces a été aplanie et porte un décor. La face opposée montre un aspect montueux et même une forte protubérance. L'épaisseur varie entre une vingtaine de centimètres et 37 centimètres.

Cette dalle, telle qu'elle nous est parvenue se présente dans un état fragmentaire. Dans son état initial elle devait montrer un plan sub-rectangulaire avec un très léger rétrécissement vers la partie que, conventionnellement, on nommera pied, tandis que la partie qualifiable de tête avait des angles arrondis. Actuellement, l'angle supérieur gauche [1] et tout le côté gauche sont brisés, de même que l'extrémité correspondant au pied, tant à gauche qu'à droite.

Le décor gravé et très usé [2], signalé plus haut, consiste en un disque porté par une hampe. L'intérieur de ce disque est orné par un deuxième disque concentrique ; sur le tout est établie une croix en sautoir engendrant quatre quadrants ; l'espace de chacun d'eux est occupé par quatre chevrons emboîtés.

## Circonstances et nature de la découverte

Cette dalle décorée a été découverte en décembre 1997, lors de l'écroulement d'un mur de pierres sèches, en bordure septentrionale du chemin qui, partant du sud de l'église Sainte-Marie-Madeleine de

Teyssieu, contourne la moitié méridionale de l'ancien cimetière établi autour de l'abside romane de celle-ci [3] et se dirige vers un étang et vers la RD 40 [4]. Immédiatement se posa la question de la fonction de cette dalle. Question à laquelle la proximité (quelques mètres) de l'ancien cimetière apporta une réponse. Il ne fait pas de doute, en effet, qu'il s'agit d'une pierre à usage funéraire. La seule interrogation à propos de laquelle des avis divers furent exprimés fut celle de sa nature exacte et de son usage. D'aucuns inclinèrent pour un couvercle de sarcophage, d'autres pour une dalle tumulaire. Le fort relief marquant la face postérieure de la dalle permit assez rapidement d'éliminer la première hypothèse. La face postérieure d'un couvercle de sarcophage se doit, en effet, de présenter une certaine planéité pour pouvoir prendre appui sur la cuve qu'elle ferme, ce qui n'aurait pas été le cas en la circonstance. En revanche, si cette dalle était posée horizontalement sur une tombe ou un caveau, sa face supérieure étant au niveau du sol, il suffisait que seule cette dernière fût plane. La face inférieure, reposant dans le sol, pouvait, de ce fait, conserver son relief sans que cela fût gênant.

Les deuxième et troisième questions qui se posèrent furent, bien sûr, l'identification du motif ornant la dalle et la qualité du défunt dont elle scellait la sépulture.

Sans pouvoir apporter une réponse précise à ces deux interrogations, on peut néanmoins conjecturer que cette dalle, par ses dimensions relativement modestes (comparées à celles des plates-tombes des XIVe et XVe siècles), par la sobriété de son décor et par son caractère anépigraphe, semble se rapporter aux réalisations funéraires en usage vers les XIe et XIIe siècles. A titre de comparaison, et bien qu'il faille introduire les correctifs qui s'imposent, les dessins de tombeaux que fit exécuter entre 1670 et 1715 l'érudit médiéviste des XVIIe et XVIIIe siècles Roger de Gaignières, même s'ils concernent essentiellement des sépultures de la moitié septentrionale de la France, apportent quelques indications. A parcourir cette collection de dessins archéologiques, on voit que les figurations de personnages et les mentions d'anthroponymes sont peu nombreuses avant le XIIIe siècle. Les décors les plus usités sont des accessoires de la fonction du défunt : crosse épiscopale ou abbatiale pour les ecclésiastiques, épée pour les hommes de guerre ou, souvent, une simple croix [5].

Pour la France méridionale, à laquelle appartient la dalle de Teyssieu, des nuances s'imposent sans aucun doute. Il semble toutefois que les différences soient surtout stylistiques et résultent plutôt de l'influence d'autres courants artistiques que ceux qui ont pu s'exercer dans la moitié septentrionale du pays. Il semble donc qu'en ce qui concerne la décoration des monuments funéraires, si les représentations d'objets

purent y différer, ces dissemblances furent sans doute essentiellement d'ordre stylistique. Mais, il ne faut pas exclure non plus, on va le voir, l'influence d'usages ethnographiques propres aux contrées méridionales.

**Proposition d'identification du décor**

Bien que cette dalle nous soit parvenue dans un état fragmentaire, sa décoration semble complète. Ce disque monté sur une hampe n'est pas sans évoquer une analogie avec les stèles discoïdales supportées par un pied plus ou moins patté, si communes dans tout le Midi de la France. A cet égard, le décor interne du disque, avec la croix dans les quadrans de laquelle s'emboîtent des chevrons, pourrait accréditer cette éventualité. C'est, en effet, un motif attesté depuis l'époque mérovingienne sur des décors de sarcophages trouvés à Armentières (Aisne) [6], à Reims (Marne) [7] et à Paris [8], qu'on retrouve sur un méreau médiéval de Montségur (Ariège) [9], sur une stèle discoïdale d'Espélette (Pyrénées-Atlantiques) plubliée par E. Frankowski [10] ainsi que sur plusieurs autres stèles funéraires discoïdales du Pays Basque [11]. Toutefois, en seconde analyse, la longueur de la hampe semble étonnante pour une imitation de stèle. Il semble plutôt qu'on se trouve là en présence de la représentation d'un objet.

Un confrère archéologue gersois, M. Léo Barbé [12], fin connaisseur de l'iconographie et de la symbolique médiévales, consulté à ce sujet, a proposé d'y voir plutôt un objet liturgique ayant, en l'occurrence, une signification symbolique : un *flabellum*. Initialement, dans l'Egypte pharaonique, par exemple, il s'agissait d'un chasse-mouche en plumes manié par un serviteur ou un esclave au-dessus de la tête d'un personnage de rang social élevé. Aux plumes fut substitué un cercle de tissu monté sur une armature. Et le *flabellum* ainsi modifié fut intégré par l'Eglise dans la liturgie [13]. Gardant toujours plus ou moins son rôle de chasse-mouche afin que les saintes espèces ne puissent être souillées par le contact des insectes, il fut de plus en plus souvent manié dans l'environnement des prêtres au point d'être assimilé à la dignité ecclésiastique. Encore utilisé dans certaines églises du Proche-Orient, il ne disparut des attributs honorifiques du Pape qu'en 1965 [14].

Sans qu'on puisse, dans le cas de la dalle de Teyssieu, savoir à quelle fonction s'attachait ce symbole au sein de la hiérarchie religieuse, il n'est toutefois pas interdit d'avancer l'hypothèse que la tombe ainsi ornée était celle d'un ecclésiastique. Les représentations de tels objets symboliques ne sont pas rares sur les tombes de prêtres : calice, soc d'araire entouré de deux croix (allusion à l'œuvre du prêtre qui, à l'instar d'un laboureur, trace son sillon dans l'âme des fidèles pour y ensemencer le message des Ecritures...).

Si l'on retient cette hypothèse, on peut encore se poser une question, non celle de l'identification du défunt puisqu'on sait d'emblée qu'elle demeurera sans réponse, mais celle de sa fonction. S'agit-il du simple desservant d'une paroisse ou de quelque dignitaire religieux ayant souhaité reposer dans ce lieu pour une raison particulière ? La solution, là encore, n'est pas en vue, mais le simple fait de formuler l'interrogation attirera peut-être l'attention d'un autre chercheur possesseur d'un élément de réponse. Tel est le souhait qui nous servira de conclusion.

Gilbert-Robert DELAHAYE

## Notes

1 - Cette dalle funéraire est considérée ici dans le sens du corps qu'elle recouvrait, c'est-à-dire inversement à la vision d'un spectateur placé de face.

2 - Sur les figures 1 et 2 de ce texte, la lisibilité de ce décor a été restituée. Il est en réalité beaucoup moins discernable, du fait notamment de la nature granitique de la pierre qui le supporte.

3 - Sur cette église, de même que sur la tour, vraisemblablement construite peu après 1232, je renvoie à l'ouvrage de Pressouyre (Ferdinand), *Teyssieu des origines à 1800*, Saint-Céré, Association des Amis du Passé de Saint-Céré édit., 1989. Voir en particulier les pages 71-74, pour la tour, et 378-385, pour l'église.

4 - Delahaye (Gilbert-Robert), "Etude sur une dalle funéraire trouvée près de l'étang" dans *Les Amis de la Tour de Teyssieu*, bulletin n°1, 1999, pp. 5-6.

5 - Adhémar (Jean) et Dordor (Gertrude), "Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVIIe siècle", t. 1, dans *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-septembre 1974. Voir en particulier les fig. 5, p. 11 ; 13, 14, 15, p. 13 ; 70, p. 22.

6 - Flèche-Mourgues (Marie-Pascale), "La question des ateliers de sculpteurs du haut Moyen Age en Picardie", dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 1995, pp. 141-156.

7 - *Ibidem.*

8 - Périn (Patrick), *Catalogues d'art et d'histoire du Musée Carnavalet. II, Collections mérovingiennes*, Paris, 1985. Voir en particulier les panneaux de sarcophages en plâtre moulé, n°174, p. 304 ; n° 313, p. 354.

9 - Information aimablement transmise par Mme Yvette Aquioupou, de Calviac, que je remercie vivement pour son aide dans cette recherche.

10 - Frankowski (Eugeniusz), *Estelas discoideas de la Península ibérica*, Comisión de Investigationes Paleontológicas y Prehistóricas, 1920. Voir fig. 35 (Indication aimablement fournie par Mme Y. Aquioupou).

11 - Information aimablement transmise par Mme Y. Aquioupou.

12 - Auquel j'adresse mes vifs remerciements pour ses informations et orientations de recherches.

13 - Sur les transformations et évolutions du *flabellum*, voir l'article de Leclercq (dom H.) dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. V, 2e partie, Paris, Letouzey et Ané, 1923, col. 1610-1625.

14 - De Vogüe (dom Melchior) et Neufville (dom Jean), article "Flabel ou flabellum" dans *Glossaire des termes techniques à l'usage des lecteurs de "La nuit des temps"*, La Pierre-qui-Vire, Edit. Zodiaque, 1965, p. 216.

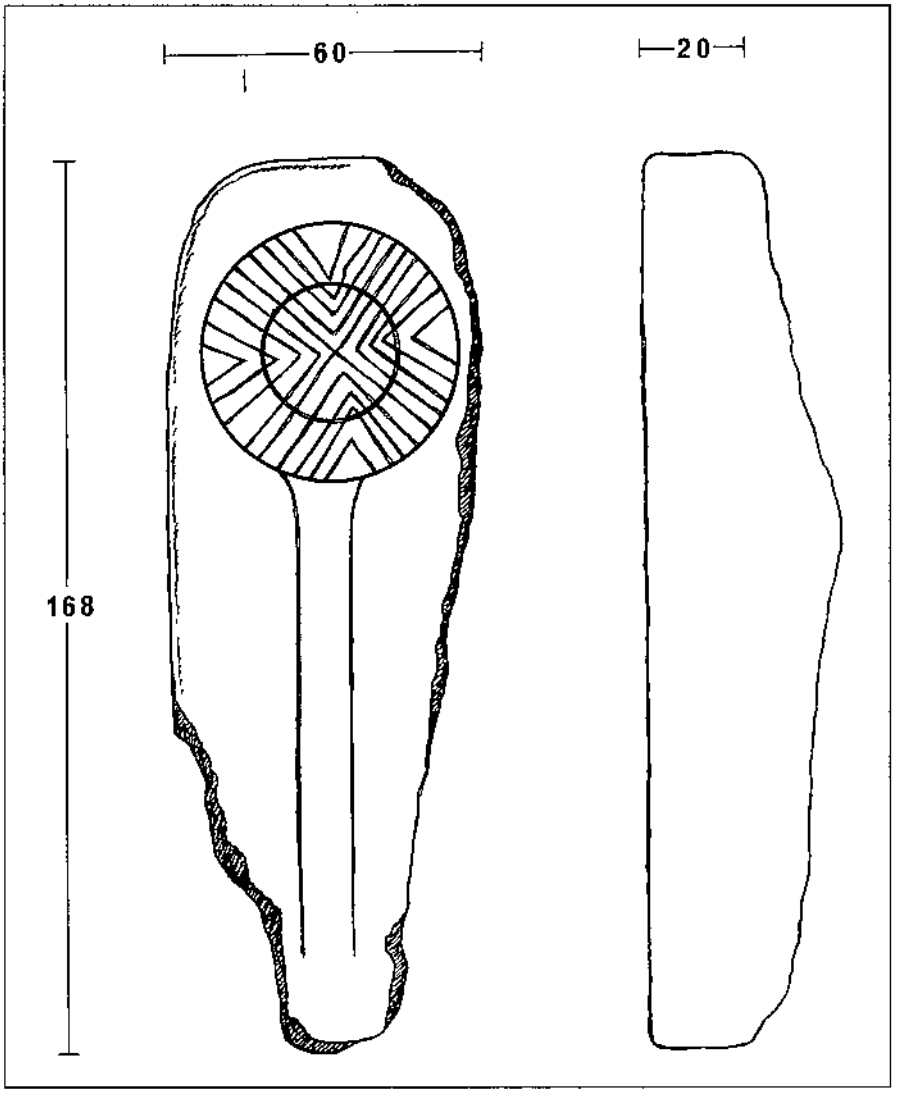


*Fig. 1 : Vue en plan et en profil de la dalle de Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye).*

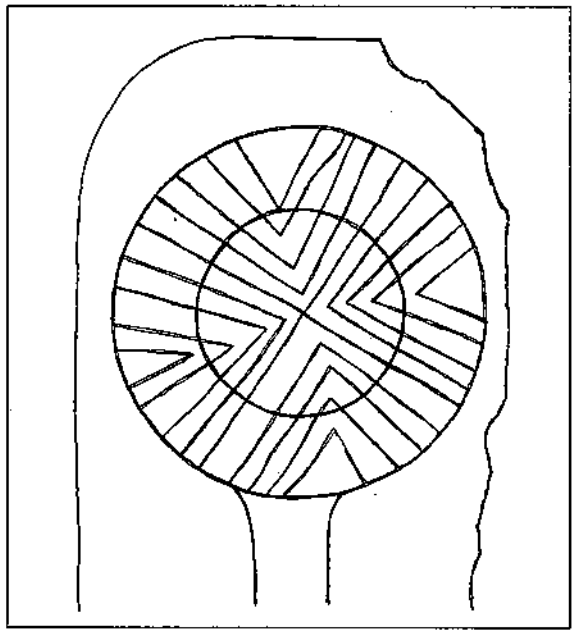

*Fig. 2 : Détail du décor de la dalle de Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye).*

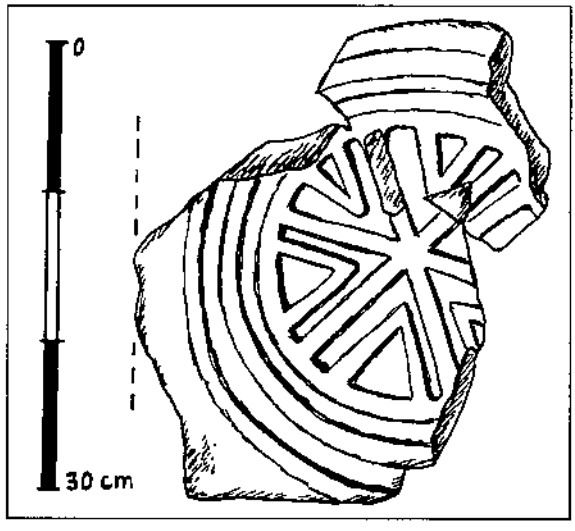


*Fig. 3 : Panneau de cuve de sarcophage mérovingien en plâtre découvert à Reims (Marne), montrant un emboîtage de chevrons dans les écoinçons d'un chrisme (d'après un dessin de F. Berthelot).*

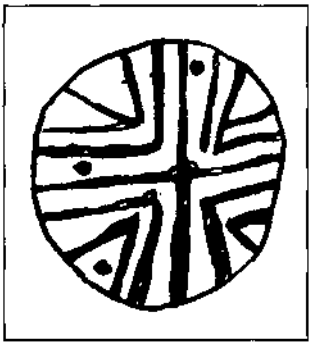

*Fig. 4 : Méreau de Montségur montrant un emboîtage de chevrons dans les écoinçons d'une croix (d'après un dessin communiqué par Mme Y. Aquioupou).*

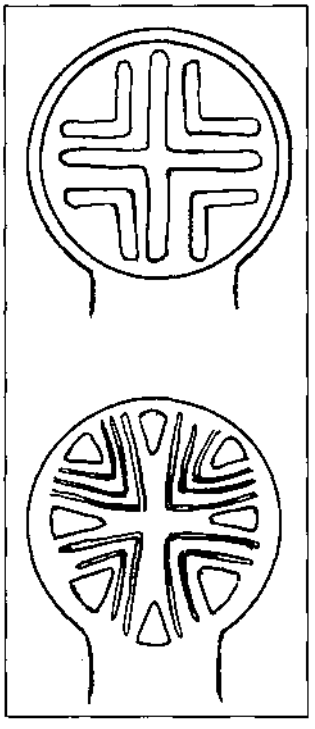

*Fig. 5 : Stèles discoïdales basques montrant un emboîtage de chevrons dans des écoinçons de croix (d'après des dessins communiqués par Mme Y. Aquioupou).*

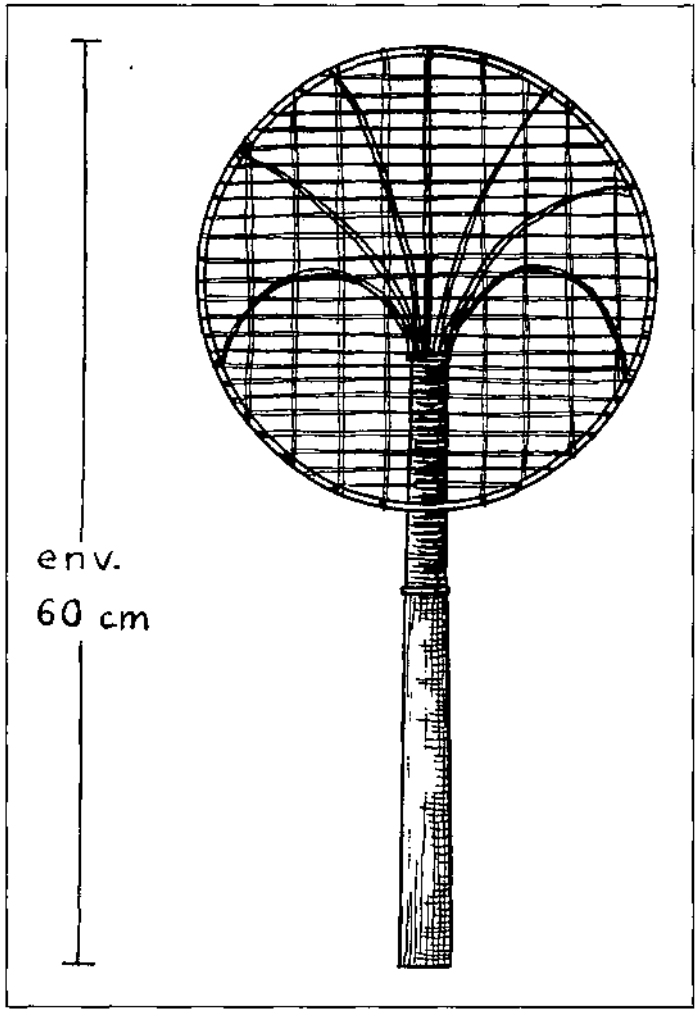


*Fig. 6 : Flabellum en tressage de feuillage de palmier, Musée égyptien du Caire, époque pharaonique (dessin G.-R. Delahaye).*

# SORTIE DU 4 JUIN
## (Brive et Collonges-la-Rouge)

Regroupés dès dix heures à Brive, devant l'Hôtel Labenche, passagers du car et sociétaires venus en voiture entreprenaient la visite du musée aménagé dans ce superbe immeuble de la Renaissance.

On ne peut énumérer les pièces les plus remarquables offertes à la curiosité du public, depuis les trésors de l'art religieux (comme la colombe eucharistique du XIe siècle) jusqu'aux tapisseries de la manufacture anglaise de Mortlake (XVIIe siècle) en passant par une multitude d'objets et documents dispersés dans les salles consacrées à l'archéologie, à l'histoire locale, aux métiers d'autrefois, aux arts et traditions populaires... A vrai dire, pour apprécier pleinement la richesse des collections plusieurs visites seraient nécessaires, chacune axée sur un thème préalablement choisi.

Une pause-repas, avec un menu de qualité, attendait les participants au Relais du Quercy de Meyssac. Une fois savouré ce moment de détente, une brève incursion au centre du bourg a permis de jeter un regard sur l'église et la halle dans leur environnement de belles maisons parfaitement mises en valeur.

Vers quinze heures débutait l'opération "découverte (ou redécouverte) de Collonges", assurément le plus beau village de la Corrèze, où dominent les édifices des XVe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, tous bâtis avec le grès rouge qui donne un cachet particulier aux constructions de la région. Le vice-président se faisait un plaisir de promener le groupe à travers rues et ruelles avec un arrêt plus ou moins prolongé devant chaque point d'intérêt.

L'église, héritage d'un prieuré bénédictin fondé à la fin du VIIIe siècle grâce à une donation du comte de Limoges à l'abbaye de Charroux, méritait une visite approfondie. Ce sanctuaire primitivement dédié à saint Martin, puis également placé sous le patronage de saint Martial de Limoges, s'est vu attribuer par la suite le vocable de saint Pierre. Bâtiment composite où depuis le XIe siècle se sont succédé remaniements, restaurations et adjonctions diverses. Erigé au XIIe siècle, le clocher est un bel exemple des tours à gâbles caractéristiques des églises limousines.

Deux sujets ont fait l'objet d'une attention spéciale :

- Le tympan roman, probablement exécuté entre 1130 et 1140, qui représente le triomphe du Christ. Il était bon de rappeler que pendant près de quatre siècles ses éléments dissociés avaient été encastrés dans la partie haute de la façade ouest (pour les soustraire, a-t-on dit, au vandalisme des huguenots) et n'ont retrouvé leur place qu'en 1923.

- Le grand retable de la chapelle septentrionale. Il a permis une intéressante discussion sur l'art baroque en général et sur les particularités iconographiques de cette œuvre datée du XVII^e siècle (à l'exception de l'antependium).

On ne pouvait terminer cet après-midi studieux sans jeter un coup d'œil sur le château de Vassinhac et voir l'ancienne chapelle des Pénitents noirs admirablement restaurée par l'association des amis de Collonges dont on ne soulignera jamais assez les mérites.

# SORTIE DU 3 AOÛT
# en Quercy Blanc

## Saint-Pantaléon et château de Lastours

Notre rencontre estivale a rassemblé cette année une bonne soixantaine de participants qui se sont retrouvés à quinze heures devant l'église de Saint-Pantaléon.

Récemment restauré, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1925, cet édifice d'origine romane (XII^e siècle) présente plusieurs points d'intérêt :

- le clocher barlong, d'une hauteur exceptionnelle pour une simple église rurale. On pense que sa construction est quelque peu postérieure à celle de l'église. D'un aspect sobre et de noble prestance, il comporte deux étages ajourés d'une série de baies simples et un couronnement crénelé supportant un toit à quatre versants (fig. 1).

- le petit chevet rectangulaire, presque minuscule, accolé au clocher. Une fenêtre géminée a remplacé au XIX^e siècle la baie axiale primitive.

- le portail d'entrée, au sud, sculpté à la fin du XV^e siècle, qui s'est substitué au portail du XII^e dont on a retrouvé une partie du piédroit gauche (fig. 2).

La suppression de l'ancien cimetière, à l'est de l'église, a dégagé les abords du chevet. Un enfeu et les vestiges d'un autre, autrefois au niveau du sol, se voient maintenant à plusieurs mètres de hauteur.

A l'intérieur de l'église, la mise à nu de la pierre permet de mieux discerner les modifications successives subies par l'édifice sans apporter toutefois une réponse à toutes les questions. Le chevet plat englobe une abside en cul de four. Les deux chapelles qui à l'origine formaient transept ont été fort remaniées, peut-être au XIII^e siècle. La chapelle sud a reçu un voûtement sur croisées d'ogives. Quant à la chapelle nord, elle a été absorbée ultérieurement dans la construction d'un collatéral dont la datation pose problème si on considère la présence, au dessus de la porte septentrionale, de deux baies juxtaposées : l'une étroite de tradition romane, l'autre plus grande, pseudo-gothique, percée au XIX^e. A l'extérieur, l'examen de l'appareil utilisé pour la construction (ou la

reconstruction ?) de cette partie du bâtiment n'apporte pas de réponse satisfaisante.

Si on ne trouve aucune trace de sculptures romanes, la chapelle sud par contre est pourvue d'éléments décoratifs gothiques à motifs végétaux (courtes frises, chapiteaux, on aperçoit même un petit cul de lampe à tête humaine). Sur la clé de voûte on repère des armoiries, peu lisibles, qu'il serait utile d'identifier. Un chapiteau, de même facture que les précédents, subsiste dans la partie du collatéral correspondant à l'ancienne chapelle nord.

Après cet aperçu archéologique, le vice-président a longuement évoqué le patron de la paroisse. Saint Pantaléon, médecin originaire de Nicomédie (ville proche de Constantinople), converti à la religion chrétienne, s'était rendu célèbre par divers miracles dont le plus connu est la résurrection d'un enfant mordu par un serpent. C'est en 307, sous l'empereur Maximien, qu'il fut martyrisé et décapité. Une statue et un vitrail de la fin du XIX$^{e}$ représentent ce saint protecteur des enfants. Barbu sur la statue, il est imberbe sur le vitrail, mais l'enfant et le serpent sont bien là pour l'identifier et personne ne trouve à redire à ce menu détail iconographique.

Le village possède une source placée sous le vocable de saint Pantaléon. Le jour de la fête patronale (27 juillet) on y portait les enfants malingres, ceux qui, selon l'expression habituelle, "n'arrivaient pas à tenir debout" ou "qui tardaient à marcher". Après la messe on les faisait bénir et on allait leur tremper les jambes dans le petit bassin aménagé à cet effet. Cette dévotion s'est pratiquée jusqu'à une époque relativement récente. A ce propos on peut rappeler qu'à Soucirac (commune du canton de Saint-Germain) il existe également une source Saint-Pantaléon qui a les mêmes vertus thérapeutiques.

Parlant de traditions populaires, il n'est pas inutile de mentionner une autre coutume concernant une petite paroisse rattachée à Saint-Pantaléon : celle de Saint-Martial. Il s'y trouve une source de ce nom à laquelle on attribuait le pouvoir de susciter la pluie. Lors des périodes de sécheresse, les habitants de Saint-Pantaléon rejoignaient ceux de Saint-Martial pour se rendre à cette source où, selon un rituel classique, il s'agissait de tremper la croix de procession avec les prières d'usage.

Après la visite de l'église, notre groupe s'est acheminé vers l'entrée du bourg pour voir la célèbre fontaine dominée par une statue, érigée en 1886, représentant saint Pantaléon aux pieds duquel gît un enfant aux prises avec un serpent. L'ensemble du site, avec le lavoir communal et la fontaine publique, a été parfaitement restauré par les soins de la commune (fig. 3).

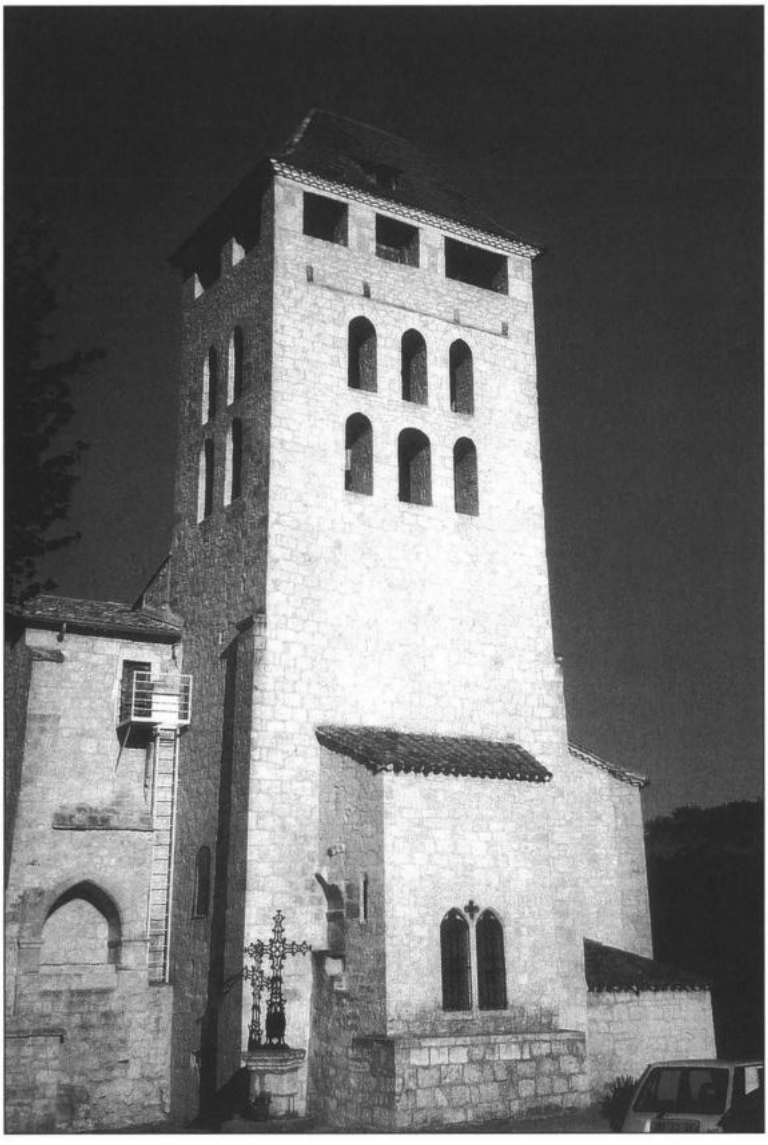

*Fig. 1 : Saint-Pantaléon. Le chevet et le clocher de l'église.*

*Fig. 2 : Saint-Pantaléon. Portail sud de l'église.*

*Fig. 3 : Saint-Pantaléon. La fontaine "miraculeuse" (protégée par une grille).*

En quittant le village, il convenait de remercier MM. Yvan Bach et Maurice Bouchet, ainsi que notre collègue M. Pierre Parrent, propriétaire du presbytère et "guide" du sanctuaire. Tous trois nous ont aimablement fait profiter de leur connaissance des lieux.

*
* *

Reprenant la route, le cortège des voitures s'est arrêté à Montcuq pour un rapide coup d'œil sur la tour du XIIe siècle, symbole de la ville. Le temps de raconter un épisode de l'histoire locale sur fond de guerre de Cent Ans : la prise par ruse, en 1438, de la tour par quatre malfrats dont deux gentilshommes du cru. Il s'agissait en réalité d'un acte de brigandage et non d'une opération militaire. Jean Lartigaut a publié les détails de cette affaire tragi-comique dans le Bulletin sous le titre "Hold-up au château royal de Montcuq".

*
* *

C'est sous une averse orageuse, heureusement de courte durée, que nous avons abandonné Montcuq pour rallier le château de Lastours implanté près de Sainte-Croix sur un promontoire dominant la vallée de la Séoune. Nous y avons été amicalement accueillis par M. Bernard de Maismont qui avait tenu à nous faire les honneurs de son domaine.

De l'enceinte médiévale qui depuis la fin du XIIIe siècle protégeait la château, et à part quelques pans de murailles, il reste une robuste tour ronde, amputée de sa partie supérieure, et une svelte tour carrée, toutes deux percées d'archères cruciformes. La porte d'entrée s'ouvrait dans la courtine entre les deux tours (fig. 4). Le corps de logis actuel, situé à l'arrière d'une vaste cour, est un parfait exemple de l'architecture quercynoise du XVIIe siècle. C'est un bâtiment rectangulaire à trois niveaux, enserré entre deux massives tours carrées dont la façade s'aligne sur celle du corps central mais dont la hauteur dépasse à peine celui-ci. La tour sud s'est effondrée il y a une soixantaine d'années et n'a pas été reconstruite ; seule subsiste l'élévation en façade. Appuyé perpendiculairement contre cette tour, se trouve un logis annexe prolongé par une chapelle (fig. 5).

Descendant de la famille qui posséda Lastours de 1784 jusqu'au milieu du XIXe siècle, M. de Maismont nous a conté l'histoire du château et de ses propriétaires successifs, en particulier les seigneurs de Luzech qui firent édifier le corps de logis que l'on voit aujourd'hui et où se tenaient les états généraux du Quercy. La Révolution épargna Lastours à

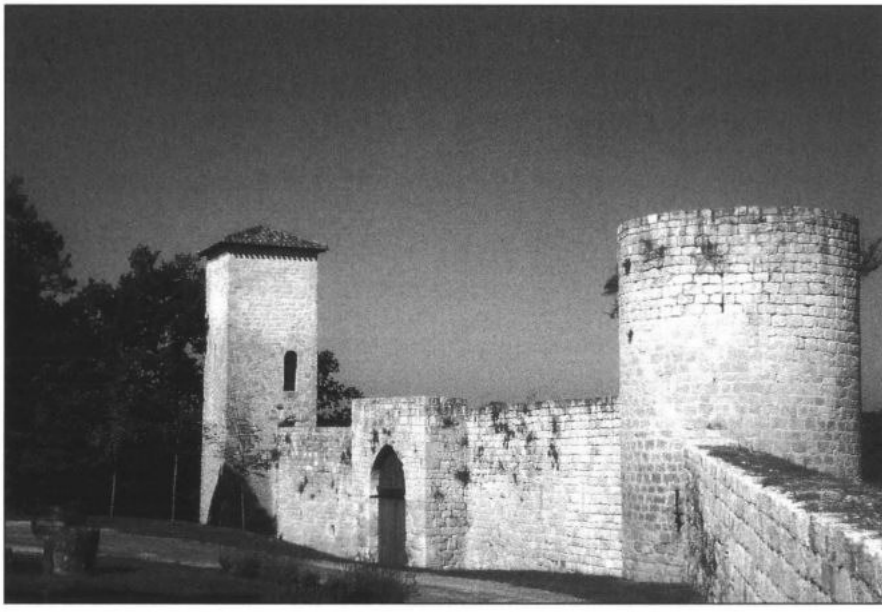

*Fig. 4 : Château de Lastour ; vestiges de l'enceinte médiévale.*

*Fig. 5 : Château de Lastours. Corps de logis du XVII$^{ème}$ siècle.*

l'exception des tours du rempart qui furent découronnées. Mais dès la deuxième moitié du XIX$^{e}$, le château allait être utilisé comme bâtiment agricole. Des fenêtres furent condamnées et de larges portes percées dans la façade pour faciliter l'accès au bétail et aux charrettes.

Lorsqu'en 1992 M. de Maismont le racheta, l'ensemble était dans un état pitoyable. Il entreprit de longs et délicats travaux de restauration dont l'essentiel est maintenant réalisé. Nous avons pu accéder aux vastes pièces réaménagées au rez-de-chaussée et au premier étage, notamment la "salle des états généraux" qui, en même temps que sa cheminée monumentale, a retrouvé sa splendeur passée.

Mêlant agréablement l'histoire et l'anecdote, notre hôte nous a entretenus de la réalisation progressive de ses projets, des difficultés surmontées, du savoir faire des maçons et des tailleurs de pierre. Avec, en conclusion, la légitime satisfaction de présenter un château véritablement ressuscité et dorénavant inscrit (depuis 1993) à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Enchantés par l'intérêt exceptionnel de cette visite, nos sociétaires se sont séparés à regret, non sans exprimer leur gratitude à M. de Maismont pour la cordialité de son accueil et le complimenter pour le sauvetage exemplaire d'un des joyaux de notre patrimoine.

Pierre DALON

## Bibliographie

- Dalon (Pierre). Du Causse de Limogne au Quercy Blanc : Sources miraculeuses et dévotion populaire B.S.E.L., 4$^{e}$ fasc. 1977.
- Dalon (Pierre). Aspects de la piété populaire en Quercy : sources christianisées, saints guérisseurs, Vierges miraculeuses. B.S.E.L. 2$^{e}$ fasc. 1983.
- Réau (Louis). *Iconographie de l'art chrétien.* T. III, P.U.F. 1958.
- Lartigaut (Jean). Un "hold up" au château royal de Montcuq en 1438. B.S.E.L. 4$^{e}$ fasc. 1983.
- Didon (Catherine). *Châteaux, manoirs et logis du Lot.* Association Promotion du patrimoine, 1996.
- Guilhamon (Henri). Les quinze testaments de la dernière châtelaine de Lastours : Agnès de Caudron (1763-1851). B.S.E.L. 2$^{e}$ fasc. 1984.

# JOURNÉE FORAINE DU 10 SEPTEMBRE (Saint-Perdoux et Cardaillac)

Cette année, notre journée foraine coïncidait avec les Journées du Patrimoine. Une bonne occasion pour rendre visite à deux communes du Ségala, aussi intéressantes l'une que l'autre. La première par son église romane, la seconde par ses vestiges d'architecture civile et militaire du Moyen Age.

Saint-Perdoux est un minuscule village isolé au cœur de la châtaigneraie. Un village paisible et joliment fleuri où, dès notre arrivée, nous avons été amicalement accueillis par le maire M. Lestrade.

C'est naturellement l'église paroissiale, ancienne possession de l'abbaye de Figeac, qui était le but essentiel de notre venue. Il revenait donc à notre collègue François Tayrac, gardien vigilant des lieux et historien à ses heures, de nous en faire les honneurs (ce dont il s'acquitta avec talent) avant d'inviter notre vice-président à en assumer la présentation.

Les travaux exécutés en 1995 ont notamment permis de restaurer le portail. Victimes de l'érosion, les chapiteaux les plus endommagés et les colonnes déliquescentes ont été remplacés. Les nouveaux chapiteaux reproduisent aussi fidèlement que possible le décor des originaux. La partie supérieure de l'archivolte, partiellement bûchée, a été reconstituée. En même temps était refait le bandeau courant au-dessus du portail et dont il ne restait que les traces d'arrachement [1].

L'intérieur de l'église a été entièrement rénové. Dès l'entrée on est séduit par les belles proportions du chœur et de la nef. L'éclairage judicieusement réparti et l'abondance des fleurs fraîchement coupées confirment l'impression d'un sanctuaire vivant et accueillant. Le professeur Marcel Durliat avait naguère étudié ce monument et noté que les chapiteaux du chœur, d'une facture très particulière, traduisaient une influence byzantine. Le décor est fait d'entrelacs et de motifs végétaux. Les tailloirs sont gravés d'un "cartouche carolingien". L'ensemble peut être daté de la fin du XIe siècle. Les chapiteaux de la nef en revanche sont d'une austère simplicité, à l'exception d'un chapiteau historié représentant un ange tenant un phylactère (le chapiteau lui faisant face parait avoir été mutilé et il est dissimulé par l'abat-voix de la chaire). Toutes ces sculptures sont attribuables au milieu du XIIe siècle, comme d'ailleurs celles du portail. Au fond de la nef on remarque

cl. F. Tayrac

*Fig. 1 : Eglise de Saint-Perdoux. Vue générale.*

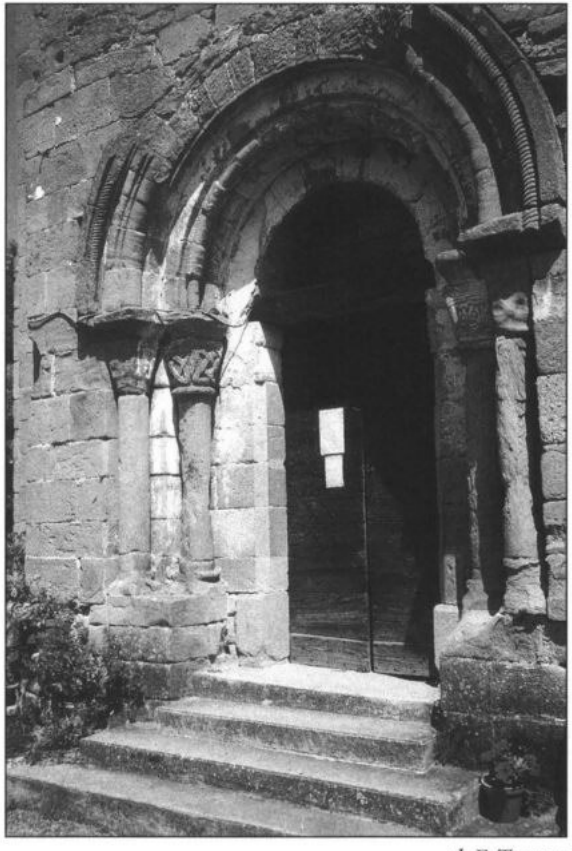

cl. F. Tayrac

*Fig. 2 : Eglise de Saint-Perdoux.*
*Le portail avant restauration.*

cl. F. Tayrac

*Fig. 3 : Eglise de Saint-Perdoux.*
*Le portail après restauration*

cependant un chapiteau dont la présence est insolite. D'aspect antique, typiquement corinthien, dépourvu d'astragale et taillé dans un matériau différent des autres, il a vraisemblablement été utilisé en réemploi. Son origine reste à déterminer.

Il apparaît donc que la nef actuelle a été construite, ou du moins fortement remaniée, plus d'un demi-siècle après l'édification du chœur. Quant aux deux chapelles latérales, voûtées sur croisées d'ogives, elles sont datées par une clé de voûte (1715).

L'une de ces chapelles est consacrée à saint Roch, objet d'une vénération particulière dans la paroisse. Il est présent par une statue et un vitrail du XIXe siècle, mais surtout par une étonnante statue-reliquaire du XVIIe.

Le titulaire de l'église est saint Perdoux, abbé bénédictin de Guéret, qui mourut de sa belle mort en 738. Un personnage homonyme, saint Perdoux, ermite aux origines obscures, est honoré à Cambayrac (canton de Luzech) où il était invoqué en période de sécheresse pour dispenser la pluie. Force est de constater que le culte de saint Perdoux est ici bien discret, pour ne pas dire absent. L'église ne possède de lui ni statue, ni tableau, ni vitrail, ni reliques... Par contre il convient de porter une attention particulière à un vitrail de la nef qui représente sainte Barbe, patronne des mineurs. Il fut offert à la fin du XIXe siècle par les habitants de la paroisse qui travaillaient aux mines de charbon exploitées sur la commune à partir de 1850 et dont l'activité ne survécut guère à la première guerre mondiale.

Une déambulation autour de l'église a permis d'observer l'ensemble du bâtiment. L'abside semi-circulaire conserve quelques modillons à copeaux (fin XIe) qui soulignaient la corniche supportant le toit. Celui-ci a été surhaussé tardivement, sans doute pour être aligné sur la couverture de la nef. Le clocher massif, de plan quadrangulaire, domine la partie occidentale de l'édifice. L'aménagement de sa partie haute lui donne l'allure d'une tour de défense.

Il n'est pas inutile de rappeler que lors des guerres de Religion le capitaine huguenot Vidaillac, chef d'une bande de brigands, s'était emparé de l'église et l'avait transformée en maison forte. De là il mit pendant quelque temps le village et les environs en coupe réglée avant d'être trucidé au cours d'une embuscade.

La visite de l'église terminée, une sympathique réception nous attendait à la salle des fêtes. Entouré du conseil municipal, M. Lestrade nous dit son plaisir de voir la Société des études du Lot se déplacer jusqu'à Saint-Perdoux. Il nous parla de sa commune qui, malgré sa situation excentrée et une population ne dépassant pas 206 âmes, manifeste une belle vitalité avec son école, ses équipements collectifs modernes, ses associations dynamiques et l'esprit communautaire qui anime ses habitants. Notre

cl. P. Dalon

*Fig. 4 : Eglise de Saint-Perdoux. Fenêtre Sud, au-dessus du portail (avant la restauration de celui-ci).*

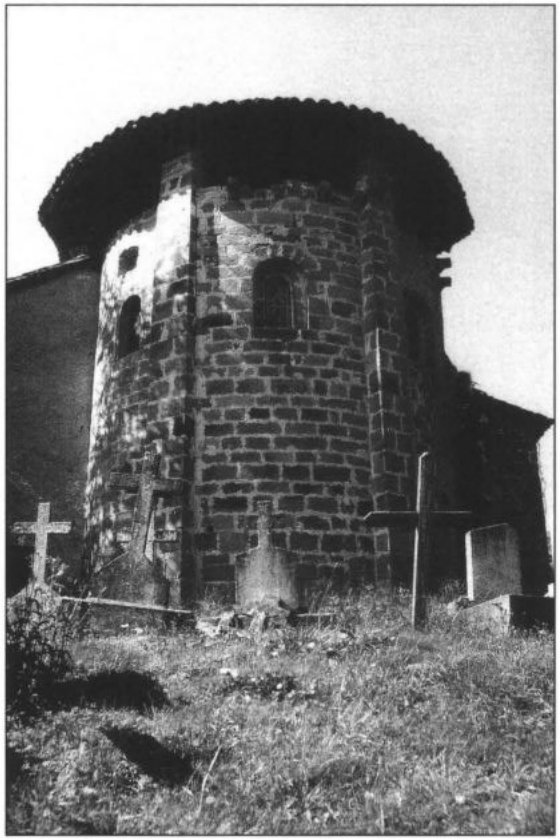

cl. P. Dalon

*Fig. 5 : Eglise de Saint-Perdoux. L'abside*

vice-président le remercia pour la cordialité de son accueil et le félicita chaleureusement pour l'exemplaire restauration de l'église qui n'aurait pu être réalisée sans la volonté des élus, la contribution financière de la commune et la participation enthousiaste de nombreux bénévoles.

S'il est un vœu à formuler, c'est que l'église de Saint-Perdoux, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1926, soit enfin classée Monument historique à part entière. Ce serait là une promotion amplement justifiée.

*

* *

La pause-repas traditionnelle ne pouvait avoir pour cadre que le restaurant Marcel à Cardaillac dont la cuisine et le service sont toujours dignes d'éloges.

Nous étions déjà sur place pour mener nos investigations de l'après-midi sous un soleil bienveillant.

Départ pour un cheminement le long des vieilles rues du village où abondent les maisons d'origine médiévale, les unes entièrement bâties en pierre, les autres pourvues d'un ou deux étages à pans de bois sur encorbellement. Plusieurs de ces dernières attendent une indispensable restauration [2].

Deuxième partie du programme : une incursion dans le "fort". En préambule, il n'était pas superflu de rappeler succinctement que Cardaillac était le berceau de la famille de ce nom, une des plus importantes de la noblesse quercynoise. Entouré de remparts, le fort joua un rôle important au cours de la guerre de Cent Ans puis plus tard pendant les guerres de Religion. Les plus anciens vestiges que l'on voit aujourd'hui ne sont guère antérieurs au début du XIII^e^ siècle.

La tour de Sagnes, haute de 21,50 m, la seule ouverte au public, est la pièce maîtresse du site. La porte se situant à 4,40m au dessus du sol, on y accède par un escalier extérieur. La salle du premier étage est à elle seule une curiosité architecturale. Elle est voûtée d'une croisée d'ogives archaïque, sans clé de voûte, aux nervures de section rectangulaire (semblable à celles du porche de Moissac, de la crypte de Caniac-du-Causse ou de la "crypte" et de l'église Saint-Sauveur de Rocamadour). Les chapiteaux sont également d'inspiration romane. Pourtant la construction de la tour ne saurait être, selon les spécialistes, antérieure au début du XIII^e^ siècle. En effet l'escalier en vis qui conduit à la salle supérieure (de structure analogue à la première) est fait de dalles taillées dans une seule pierre combinant la marche et une assise du noyau et non simplement posées sur une voûte rampante. Ce procédé, comme le faisait remarquer Louis d'Alauzier, ne serait pas apparu avant le XIII^e^.

Il est tout à fait regrettable qu'à l'occasion des journées du patrimoine, la salle principale de la tour de Sagnes où sont exposés photos et autres documents ait été privée d'éclairage. Il y règne une semi-obscurité qui rend difficile l'observation des structures intérieures et impossible la lecture des panneaux explicatifs.

La tour de l'Horloge, haute de 25,40 m ne se visite pas. Contemporaine de la tour de Sagnes, elle comprend, comme celle-ci, une salle au premier étage, également voûtée sur croisée d'ogives à section rectangulaire. Au-dessus se trouvent deux autres salles superposées mais non voûtées. Le couronnement de l'édifice a conservé des corbeaux qui laissent supposer la disparition de mâchicoulis probablement ajoutés au XIVe siècle. On notera que la tour de l'Horloge et la tour de Sagnes sont dotées de latrines mais dépourvues de cheminées.

Là aussi, comme dans le village, des maisons plus ou moins bien restaurées et quelques autres qui mériteraient une réhabilitation soignée. Mentionnée en 1146, l'ancienne église Saint-Thomas, à l'origine chapelle castrale, se trouvait auprès de la tour de l'Horloge. L'immeuble qu'elle occupait, devenu propriété privée, ne conserve que de vagues vestiges de son affectation primitive.

En abandonnant le fort, notre petite troupe fit un crochet par le faubourg du Mercadiol avant de se disloquer, les uns retrouvant leur voiture, les autres rejoignant le car qui devait les reconduire à Cahors.

Pierre DALON

## Notes

1 - On impute cette mutilation aux protestants retranchés dans l'église. Ils auraient abattu les saillies supérieures du portail qui gênaient le jet de projectiles sur d'éventuels assaillants.

2 - Il n'avait malheureusement pas été possible d'envisager la visite des divers locaux du "musée éclaté". On ne peut y accéder que par groupes restreints et la durée totale de la visite, au demeurant passionnante, ne saurait être inférieure à deux heures.

## Bibliographie

- Durliat (Marcel). L'église de Saint-Perdoux. B.S.E.L. 2e fasc. 1969 (Actes du congrès de Figeac).
- Tayrac (François) et Bouyssié (Rémy). *Historique du Quercy minier. Bassin de Saint-Perdoux-Viazac.* Ed. Association des collectionneurs de Figeac, 1996.
- Dalon (Pierre). Le culte de saint Roch dans le diocèse de Cahors. B.S.E.L. 2e fascicule 1994.
- Alauzier (Louis d'). Les tours de Cardaillac. B.S.E.L. 2e fascicule 1969 (Actes du congrès de Figeac).

# BIBLIOGRAPHIE

## MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

*Année 1999*

Dans le Bulletin de l'année académique 1998-1999, quelques communications concernent le Lot.

- De Maurice Scellès : *Deux documents du XVIe siècle trouvés dans une maison de Cahors* (p. 267). Ces deux pièces, datées de 1541 mais très endommagées, faisaient partie d'une procédure relative à la possession des revenus du prieuré de Catus. Bien que d'un intérêt très secondaire, il n'est pas inutile d'en conserver la transcription.

- De Valérie Rousset et Françoise Tollon : *La chapelle Notre Dame de la cathédrale de Cahors. Etude du décor des niches latérales* (p. 270).

Ces quatre grandes niches de la chapelle consacrée en 1484 ont été obturées au XVIIème siècle par de nouveaux panneaux peints sur une fine cloison de briques (Annonciation, Visitation, Adoration des bergers, Présentation au temple). Les peintures d'origine de la fin du XVe siècle ainsi camouflées ont pu faire l'objet d'une exploitation par des trous de sondages et à l'aide de micro-caméras. Examen plutôt décevant. Il ne subsiste que quelques fragments perceptibles dans la niche nord-est (trois personnages sur fond de paysage avec des moutons) traités à l'huile avec utilisation de feuilles d'or et de motifs en relief. Dans ces conditions, leur dégagement, en déposant les peintures du XVIIe, ne saurait être envisagé.

- Maurice Scellès signale la restauration de cinq toiles qui se trouvaient abandonnées dans une dépendance de la cathédrale. Deux d'entre elles, provenant de l'ancien couvent de la Merci, représentent «Sainte Marie des secours» et «Sainte Natalie».

Pierre DALON

*
* *

**SOUVENIRS DE VOYAGES**

*par Auguste Lagasquie. Tome II. Europe et Afrique du Nord. Publiés par Maïté et J.J. Lagasquie, 2000, f. 22 x 29, 186 p.*

Deuxième partie des récits de notre compatriote. Ils concernent les voyages effectués entre 1845 et 1855 : Allemagne, Italie, Suisse, Alpes françaises, Grèce, Asie Mineure, Turquie, Espagne, Portugal, Algérie, Tunisie. (Cf Bibliographie, 3ème fascicule 1999, p. 241).

**ZADKINE. ATELIER-MUSÉE DES ARQUES**

*par Monique Escat. Edition du Conseil général du Lot, 2000, f. 20 x 27, 20 p.*

Cette belle plaquette, réalisée par le conservateur départemental des musées, présente une biographie du sculpteur Ossip Zadkine qui, en 1934, avait choisi de devenir lotois en installant son atelier aux Arques. Le texte est enrichi de citations de l'artiste extraites de son journal et de sa correspondance avec G.L. Marchal. On soulignera le choix et la qualité des photographies.

*
* *

**LA BOURGOISIE DES CAMPAGNES ET DES BOURGS EN QUERCY AUX XVII^e^ ET XVIII^e^ SIÈCLES**

*par Françoise Auriscoste. Editions du Roc de Bourzac, 2000, form. 16 x 24, 256 p.*

Enfin une étude sur la bourgeoisie rurale ! En douze chapitres, l'auteur nous en a révélé toutes les facettes. Un texte aussi dense ne peut se résumer en quelques paragraphes. L'ouvrage s'achève avec un répertoire des sources : bibliographie et références d'archives et un copieux index. L'illustration est bien adaptée au texte.

Je tiens à signaler une courte phrase à propos des jeunes bourgeois entrés au service du roi pendant les guerres de Religion et de la Fronde et de la génération suivante : "Ceux-ci étaient considérés en Quercy comme appartenant à la noblesse sociale sinon de droit". Cette notion de noblesse sociale et non juridique m'a toujours séduit.

Il reste à souhaiter qu'un historien de la jeune génération entreprenne un travail du même ordre sur la naissance de la bourgeoisie rurale au début du XVI^e siècle et le transfert à la campagne de ce terme citadin. Il est vrai que dès la seconde moitié du XIII^e siècle on rencontre quelques "bourgeois" dans les bourgs castraux, Salviac et Cazals, Montcuq et Lauzerte par exemple. A la même époque, les *majores*, les dynasties bourgeoises de Cahors dominaient les simples citoyens (*cives*) de l'ancienne *civitas cadurcorum* devenue une cité épiscopale.

En pleine campagne, je ne connais qu'un seul témoignage : en 1497, discret homme Bertrand de Molières, *burgensis* habitait le repaire de Labastide-Floyras (Labastide-haute) dans la paroisse de Pontcirq (A.N., ZZ61, fol. 25^vo).

Jean LARTIGAUT

*
* *

**LOT**

**(Encyclopédie Bonneton)**

*Ouvrage collectif. Editions Bonneton, 2000, form. 16 x 24, 320 p.*

Publier une "encyclopédie" du Lot était à coup sûr un projet ambitieux et risqué. Dans l'ensemble, les divers auteurs qui ont accepté d'y participer ont fait de leur mieux pour condenser leur contribution dans les limites arbitraires imposées par l'éditeur. Faute de place nous n'analyserons pas dans le détail les rubriques du volume : Histoire et art (J. Gasco, F. Hautefeuille, V. Rousset), Ethnographie (J.L. Obereiner, J. et G. Bazalgues), Langue et littérature (G. et J. Bazalgues), Milieu naturel (J.G. Astruc, J.P. Jacob et J.C. Coustou), Economie (X. Daniel).

Il nous sera pourtant permis d'émettre des réserves sur le choix et la présentation des illustrations. Trop de photos, et non des moins intéressantes, sont réduites aux dimensions d'un timbre-poste alors que d'autres (on se demande pourquoi) bénéficient d'un format inutilement démesuré, souvent sur deux pleines pages. La bibliographie est assez inégale. On trouve, dans certains chapitres, des références plus ou moins superflues, alors que des publications consacrées au Lot brillent par leur absence.

Cela dit, cet ouvrage a le mérite d'exister et d'offrir un panorama certes imparfait mais néanmoins utile à ceux qui souhaitent se documenter sur notre département.

**FIGEAC**
**Ville d'art et d'histoire**

*par Nathalie Poux. Editions du Rouergue, 2000.*
*Format 15 x 21, 64 p.*

Ce guide, clair et bien conçu, contient l'essentiel de ce que tout visiteur doit connaître sur l'histoire, la richesse du patrimoine et l'évolution de l'architecture urbaine du Moyen Age à l'époque contemporaine. Dessins et plans sont excellents. Les photographies sont en général bien choisies si l'on excepte quelques clichés qui auraient gagné à être plus lisibles, comme la vue de la ville (p. 4) ou le détail du retable du Puy (p. 54). Ces remarques n'enlèvent rien à l'intérêt de cet opuscule qui pourrait être cité comme un modèle du genre.

**LES CROIX DE NOS CHEMINS ET DE NOS VILLAGES**
**(canton de Sousceyrac)**

*par Yvette Deviers-Aquioupou. Editeur : Association "Sousceyrac d'hier à aujourd'hui", 2000, form. 30 x 21, 134 p.*

Réalisé avec la collaboration du Dr Delmas et de Nicole Gravière, richement présenté et largement illustré, cet inventaire couvre les cinq communes du canton de Sousceyrac avec une incursion dans les communes limitrophes : Latouille-Lentillac, Sénaillac, Teyssieu (Lot), Saint-Saury et Siran (Cantal), Saint-Mathurin-Léobazel (Corrèze).

En tout 157 croix en pierre, en bois, en fer forgé, en fonte ou en béton. Nous nous attarderons sur les croix de pierre : 43 seulement dont 33 réparties entre Calviac et Comiac. Quatorze portent une date : 4 du XVIII^e^ siècle, 9 du XIX^e^, une du XX^e^. Rares sont celles qui portent un décor (christ, têtes, ostensoir...). Quelques pages évoquent aussi les croix de faîtage, la plupart en fer ou en terre cuite.

Ce travail méritoire devrait inciter d'autres chercheurs à dresser un inventaire des croix de leur commune ou de leur canton pour contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine culturel.

Pierre DALON.

*
* *

**QUERCY RECHERCHE**

*N°101. Juillet-septembre 2000*

A noter particulièrement :

- Des dinosaures dans le Figeacois, par B. Lange-Badré. (Après les sauropodes et théropodes de Crayssac et Gigouzac, voici des empreintes de théropodes découvertes dans une carrière des environs de Figeac).
- Les révoltes antifiscales de la seconde République dans le département du Lot (1848-1849), par F. Ploux.
- Végétation des lacs, laquets et milieux humides de la Braunhie et de ses abords, par F. Achard.
- Un tour du Lot aérien (excellentes photographies réalisées par Michel Arsandaux et J.L. Obereiner).
- L'affaire des bois patrimoniaux de Souillol et Salvate à St-Cirq-Lapopie, par J.L. Obereiner.

**PRÉHISTOIRE DU SUD-OUEST**

*N° 7 - 2000-1*

Articles concernant le Lot :

- L'abri de Lagrave à Faycelles, par A. Ipiens, M. Luraine et T. Salgues.
- Une occupation de la fin du Premier Age du Fer dans la doline des Escabasses à Thémines, par K. Gernigon, N. Valdeyron et J. Kerebel.

**ANNALES DES RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES DE SAINT-CÉRÉ**

*N° 7 - 2000*

Parmi les communications intéressant le Lot, on relèvera :

- Cougnac, par M. Lorblanchet.
- La grotte des ossements, à Marcilhac-sur-Célé, par J.P. Lagasquie.
- Un bracelet en bronze décoré à Capdenac-le-Haut, par J. Martzloff et J. Gasco.

- Restauration du dolmen des Garrigues à Béduer, par D. Laporte.

Ce numéro publie en page 3 un "errata" concernant un article publié dans le n°6 des Annales, article tronqué et parsemé de coquilles. Il est pour le moins anormal que ce rectificatif contienne trois nouvelles coquilles plutôt malvenues : Garronne pour Garonne, lapicistes (sic) pour lapicides, écos pour écots... Sans commentaires !

*

* *

**NOBILAIRE DES GÉNÉRALITÉS DE MONTAUBAN D'AUCH ET DU PAYS DE FOIX (Tome III)**

*par J. Vigneau. Edit. Histoire et familles du Sud-Ouest, 2000, form. 17 x 25, 600 p.*

Ce troisième volume contient l'état des jugements concernant les familles dont le nom va de R à Y.

S'y ajoutent : les états conservés à la Bibliothèque nationale (actions contre les assignés, les condamnés, etc.), un complément aux tomes I et II, les lettres patentes et autres actes administratifs.

# LA FORTIFICATION MÉDIÉVALE DU PIGEON-HAUT
# Commune de Souillac (Lot)

## SITUATION

La motte médiévale du Pigeon-Haut est située sur la commune de Souillac [1], dans la partie nord-ouest du Causse de Martel, en bordure ouest de l'ancien chemin menant de Cuzance à Blanzaguet et Gramat, à la limite des communes de Souillac, Lachapelle-Auzac et Baladou.

Elle est édifiée sur un mamelon, formé de terrains sidérolithiques (code géologique : ms es), qui domine la région environnante, au lieu-dit le Pigeon-Haut, sur la parcelle cadastrale n°92 (feuille de Souillac n°2, section F, année 1981).

Ses coordonnées Lambert sont X = 535.575 ; Y = 3289.535 ; l'altitude est de 259 m (carte I.G.N. de Souillac, au 25000e, 2136 ouest).

Ce lieu aurait porté la dénomination de "Vieilles Tours" [2] ou "Lestour" [3].

A 150 m au nord de l'édifice, en bordure ouest du chemin rural qui va du Pigeon à Pinsac [4] se trouve un ancien puits de grandes dimensions.

Sur le cadastre de 1830, de la commune de Mayrac, à 120 m environ au sud de la motte est mentionnée une mare assez importante qui a été rebouchée vers le milieu du XXe siècle.

A 350 m au nord-est, en bordure du vieux chemin, se situe une borne féodale cylindrique et lisse, haute de 2,20 m. Deux autres bornes semblables se trouvent en bordure du même chemin l'une à 2 km au nord à Bazalgue, l'autre à 1,4 km au sud à Lascoux. Ces trois bornes sont alignées nord-sud. Une quatrième borne est implantée à l'ouest du lac de Garet [5].

Ces quatre monolithes plantés ne représentent pas des bornes limites des *grandes* juridictions du Moyen Age. En effet, les limites de la vicomté de Turenne et du Quercy sont, à cet endroit, perpendiculaires et non parallèles au vieux chemin. Leur implantation a pu servir de limites ou de repères à des communautés du haut Moyen Age. Ont-elles une relation avec notre motte ?

Le Pigeon dépendait pour partie de la seigneurie de Mayrac [6], de l'abbaye de Souillac et enfin une partie située sur la commune de la Lachapelle-Auzac qui relevait primitivement de la vicomté de Turenne.

## OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ACTIVITÉ

La région est marquée par des caractères fortement ruraux : absence de grands centres urbains, faible densité de population, les fermes ou les hameaux se dispersent sur les hauteurs, à proximité des points d'eau. Les bois occupent les plateaux et les mamelons. Les zones sidérolithiques sont cultivées et les plateaux calcaires ressortant du Bathonien supérieur sont eux favorables à l'élevage du mouton.

## DOCUMENTATION

Aucun document historique jusqu'à ce jour ne fait référence à cette forteresse.

- En 1893 Philippe Lalande [7] attribue cette enceinte fortifiée à la fin de l'époque gauloise.

- En 1924, M. Gaignebet effectue des fouilles sommaires. Il met au jour plusieurs fragments de céramique et du ciment rose. D'après le matériel recueilli, Armand Viré [8] pense que cette butte fut tout au moins utilisée sinon édifiée, à l'époque romaine. Son usage était militaire.

- En 1990, Michel Labrousse parle de structure quadrangulaire [9].

## ASPECT DE LA MOTTE (figures 1 à 2)

L'ensemble de forme ovoïde (42 x 28 m), orienté nord-sud, est composé d'un tertre de plan ovale (côté nord) et d'une basse-cour (côté sud), le tout entouré d'un énorme fossé annulaire à forte pente de 14 m de large sur 3 m de profondeur, dont le fond est large de 2 à 3 mètres.

La végétation qui la recouvre se compose de quelques chênes pubescents, de charmes, d'un érable et d'un grand sapin implanté au centre de la dépression nord-ouest. Avant son déboisement [10], la basse-cour comportait une végétation importante : chênes, arbustes et ronces.

Le tertre a été obtenu par l'amoncellement de terre récupérée lors du creusement du fossé. Son aspect général est cratériforme et la zone intérieure comprend trois dépressions. La première à l'est, de forme vaguement carrée (d'environ 6 m de côté), correspondrait à l'emplacement présumé d'une tour (?). La deuxième, au nord-ouest, semble correspondre à un fossé de drainage (?) des eaux de pluie (la terre qui compose la motte étant argileuse, il était nécessaire de capter les eaux du tertre et de la basse-cour pour les diriger côté ouest, dans le fossé péri-

phérique). La troisième de forme ovale (2,30 x 4,10 m) se situe au nord-est, derrière l'emplacement présumé de la tour, en bordure de la levée de terre qui borde le fossé côté intérieur.

Mis à part des levées de terre, aucune structure en pierre de bâtiment n'est apparente.

La basse-cour en contrebas a été construite sur le paléosol. Un apport de terre a été réalisé uniquement en bordure du fossé.

Nous avons remarqué, dans la moitié est, des levées de terre de 1 m de large sur 0,10 à 0,15 m de hauteur qui semblent correspondre à un bâtiment axé est-ouest (l'entrée se situant au levant) comprenant un mur qui le partage en deux dans le sens longitudinal. Sa longueur est d'environ 10 m pour une largeur de 6 à 7 m.

Au sud, entre ce bâtiment et le fossé, on remarque trois excavations dont deux sont ovales (2,10 x 3,10 m), et la troisième rectangulaire (2,50 x 2,70 m).

L'extrémité ouest de cette basse-cour a été entièrement détruite par les fouilles clandestines. Les traces de soubassement de murs et les observations réalisées lors de la fouille de contrôle nous laissent envisager la présence d'un bâtiment [11] à plan semi-circulaire qui aurait pu servir d'entrepôt de nourriture (?). La terre argileuse ne permettait pas la construction de silos enterrés.

Entre le tertre et la basse-cour, un fossé-égout permettait d'évacuer dans le fossé extérieur les eaux usées et les eaux de pluie. Cet aménagement a été retrouvé lors de la fouille de contrôle, côté nord-ouest.

Le fossé annulaire entourant la motte et la basse-cour est en parfait état sur les 3/4 de sa longueur. Côté sud-ouest, les propriétaires successifs l'ont recreusé et agrandi pour retenir l'eau [12], la terre recueillie a été rejetée à l'extérieur.

A l'ouest, le fossé a été obstrué sur une largeur de 3 m pour permettre d'une part aux animaux de descendre boire et d'autre part de réaliser un passage qui sert actuellement d'entrée.

A l'origine l'accès se faisait par l'est, par un chemin axé est-ouest. Ce chemin communique avec l'ancienne route du Pigeon-Haut. Il est porté sur le cadastre de 1830 et sur le cadastre actuel.

Au nord-ouest et à l'ouest, en bordure extérieure du fossé, on devine des traces de substruction d'un mur. L'escarpe et le fond du fossé sont parsemés de pierres calcaires et de gros galets de quartz.

## FOUILLES DE CONTRÔLE REALISÉES

Cette motte a fait l'objet depuis plusieurs années de fouilles non contrôlées. Plusieurs excavations ont été pratiquées. Plus ou moins

rebouchées, les plus petites laissent à penser que les recherches ont été effectuées à l'aide d'appareils détecteurs de métaux.

Plus récemment une fouille, sans autorisation, a porté sur une superficie d'environ 50 m² à l'ouest de la basse-cour (zone A). Le but des chercheurs était manifestement la recherche d'objets, sans se préoccuper ni des structures, ni de la stratigraphie. Un important matériel archéologique a été ainsi récolté : céramiques, objets en fer et en bronze.

Le S.R.A. Midi-Pyrénées en a été averti en mars 1997. Les objets récoltés par les clandestins ont pu être récupérés pour être déposés au musée de Martel (Lot).

A la demande du S.R.A. et afin de situer chronologiquement cet important matériel, une fouille de contrôle a été réalisée [13].

Les objectifs étaient :

- d'obtenir une stratigraphie de la zone fouillée ;
- de dater l'important matériel récolté ;
- d'effectuer un relevé topographique et une coupe de la motte castrale.

N'ayant trouvé aucune documentation sur cette enceinte, seules les fouilles devraient permettre de répondre à ces trois questions :

- A quelle époque ce type d'ouvrage a-t-il été aménagé ?
- Qu'elle a été sa durée d'utilisation ?
- A quelle condition sociale appartenaient ses promoteurs et quelles furent les fonctions de ce type d'établissement ?

**Travaux réalisés**

Avant toute investigation, nous avons nettoyé et dégagé les déblais sur la zone fouillée.

Sur le secteur nord, un quadrillage de 5 x 4 m a été implanté. La fouille initiale a été élargie, sur 3 de ses côtés, de 0,50 m, permettant de réaliser 3 coupes : au nord, à l'est et à l'ouest.

Le secteur sud totalement détruit (environ 40 m²) a fait l'objet d'un nettoyage et d'une coupe au sud (vers le fossé extérieur).

**Constatations et structures mises au jour.**

• ***Le fossé-égout***

La fouille a permis de dégager un fossé-égout qui permettait d'évacuer les eaux de pluie et les eaux usées des bâtiments de la basse-cour.

Ce fossé creusé dans l'argile a pour largeur 1,60 m et pour profondeur 0,80 m. La partie inférieure se termine par une rigole délimitée par des pierres plates. Le fond de celle-ci est altéré d'une couche noire grasse et pulvérulente. Ce dépôt provient des eaux usées chargées en graisse et en suie.

Le fossé a également servi de dépotoir.

• Coupe nord et est (figures n° 3 et 4) :

* Couche 1 : 0,10 m (0 à - 0,10 m) - terre végétale marron très foncé, chargée en humus, contenant quelques éléments calcaires de petites dimensions. Pas d'élément archéologique.

* Couche 2 : 0,45 m (- 0,11 à - 0,55 m) - remblai composé d'un cailloutis à petits et moyens éléments calcaires non orientés, de quelques rares galets de quartz roulés et emballés dans une terre marron foncé. La partie inférieure contenait quelques pierres calcaires plus importantes (moellons de construction), du mortier, des fragments de charbon de bois et quelques tessons de céramique dont une lèvre à bandeau.

* Couche 3 : 0,08 m, et couche 4 : 0,70 m (- 0,56 à - 1,33 m) zones de remplissage du fossé consécutif à l'occupation du site. La couche 3 se différencie de la couche 4 par son altération due sans doute à l'action du feu : l'argile est par endroits rubéfiée et friable et les éléments calcaires sont bleutés. Il est à remarquer que cette couche n'a pas été retrouvée à l'extérieur du fossé.

La couche 4 est composée d'une terre très argileuse grise, cendreuse par endroits, très chargée en charbon de bois, mêlée à des éléments de calcaire de moyennes dimensions, des galets et des graviers de quartz roulés, du mortier gris. Tout le remplissage contient de nombreux tessons de céramique, des objets en fer et en bronze, des fragments d'ossements d'animaux (restes de repas). L'ensemble du matériel recueilli est homogène. Il date indiscutablement de la même période.

* Couche 5 : terrain naturel, argile jaune à altération ocre rouge contenant des petits galets de quartz roulés. Cette argile contient des graviers de quartz et quelques galets de petites et moyennes dimensions.

• Remarques :

La couche 3 et 4 correspond à un colmatage du fossé qui a eu lieu progressivement lors de l'occupation du site. Après celle-ci, au-dessus de la couche 4, un incendie ou un feu a eu lieu ? Sa violence a altéré l'argile, le calcaire et les galets de quartz. A une période postérieure, un remblai de cailloutis calcaire est venu recouvrir l'ensemble.

• ***Le mur sud***

Côté sud du fossé, nous avons dégagé la première assise d'un mur, posée directement sur l'argile. Les pierres calcaires plates sont disposées avec soin, en double parement. Le fourrage intérieur est composé de galets de quartz et d'un cailloutis calcaire. La longueur du mur dégagé est de 1,90 m pour une largeur de 0,70 m. L'enquête sur les fouilles anté-

rieures a permis de savoir qu'il se prolongeait sur environ 1 m vers l'est. Cette partie détruite formait un angle droit avec un autre mur qui partait en direction du sud.

Plus au sud, une structure à plan semi-circulaire (?) a totalement disparu. Le sol intérieur était réalisé en petits galets de quartz et en pierres calcaires. Au-dessus de celui-ci, il a été recueilli un important matériel archéologique identique à celui du fossé.

• ***Zone entre le mur sud et le fossé***

Cette zone mesurant de 1 à 1,50 m a été pratiquement détruite par les fouilles antérieures.

La stratigraphie est la suivante (figure n° 6, coupe ouest à droite) :

* Couche 1 : épaisseur 0,10 m : terre végétale.

* Couche 2 : épaisseur de 0,10 à 0,20 m : remblai composé d'un cailloutis à petits et moyens éléments calcaire non orientés, de quelques rares galets de quartz roulés emballés dans une terre marron foncé, qui vient se terminer contre le mur.

* Couche 3 : épaisseur de 0,05 à 0,07 m et couche 4 : de 0 à 0,30 m : zone de remplissage du fossé consécutif à l'utilisation de la motte. La couche 3 se différencie de la couche 4 par son altération due sans doute à l'action du feu : l'argile est par endroits rubéfiée et friable et les éléments calcaires sont bleutés. La couche 4 est composée d'une terre très argileuse grise, cendreuse par endroits, très chargée en charbon de bois, mêlée à des éléments de calcaire de moyennes dimensions, des galets et des graviers de quartz roulés, du mortier gris.

* Couche 5A : terrain naturel, sur 0,15 m, nappe de galets de quartz roulés de petites et moyennes dimensions (de 1 cm à 15 cm de diamètre) emballés dans une argile jaune.

* Couche 5 : terrain naturel, couche d'argile jaune, rouge, grise par endroits contenant des petits galets de quartz et du sable.

• ***Le mur sud-ouest***

Côté sud-ouest, nous avons dégagé la première assise d'un mur en partie détruit par les fouilles antérieures. Sa largeur supposée est de 0,40 m.

La stratigraphie au-dessus et au sud du mur se compose (figure n° 6, coupe ouest à gauche) :

* Couche 1 : épaisseur 0,20 m : terre végétale très chargée en humus.

* Couche 3A : épaisseur de 0,16 à 0,20 m : terre argileuse marron mêlée avec des graviers et des petits galets de quartz roulés, de rares éléments calcaires et quelques fragments de charbons de bois. Cette

couche contient un matériel archéologique identique à celui du fossé, les tessons de céramique sont généralement plus petits.

Cette couche recouvre le mur et semble correspondre à une couche d'occupation et d'abandon et de destruction.

* Couche 3B : 0,02 à 0,04 m, couche composée de petits galets de quartz roulés et de rares éléments calcaires, sol d'occupation.

* Couche 5 : terrain naturel, argile jaune à altération ocre rouge contenant des petits galets de quartz roulés. Cette argile contient des graviers de quartz et quelques galets de petites et moyennes dimensions.

Ce mur a-t-il un rapport avec le mur sud ? Un gond en fer, entre les deux murs, à 0,15m au-dessus du sol d'occupation (couche 3B) a été découvert. Suite à l'audit sur les fouilles antérieures, ce mur se serait poursuivi plein sud.

## LE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

Un important matériel avait été découvert par les clandestins sur la structure sud-ouest de la basse-cour. Lors des fouilles de contrôle, nous avons trouvé un matériel similaire dans le fossé-égout et sur la zone entourant la structure sud-ouest. L'ensemble de ce matériel date du début du XIII^e^ siècle jusqu'au XIV^e^ siècle.

### Céramiques

Nous ferons d'abord remarquer la difficulté à dater la céramique médiévale, en l'absence d'études basées sur des séquences stratigraphiques précises dans le nord du département du Lot. Il n'existe pas de synthèses comparables à celles qui sont réalisées dans d'autres régions, permettant une approche relativement précise de l'évolution du matériel céramique.

Par ailleurs, le caractère régional de la production céramique est à prendre en compte. Le cadre rural du Pigeon-Haut incline à penser qu'il se situe à l'écart des grands courants commerciaux.

De ce fait, l'étude du matériel céramique devra se limiter à des hypothèses d'évolution et des repères chronologiques larges.

#### • *Céramique commune*

La céramique commune très fragmentée, de loin la plus abondante est généralement montée à l'aide du tour. Certains récipients sont montés à la main sauf les lèvres et les cols qui sont eux finis au tour lent.

- *Céramique grise*

La céramique grise ou gris foncé cuite en atmosphère réductrice représente 90 % des récipients.

Les formes représentées sont :

- *les oules à panse globulaire* (forme la plus courante, plus de 100 exemplaires), à col rentrant et lèvre en bandeau (fig. 7 - n° 1 à 12). La face interne de la lèvre est concave ce qui permet l'adaptation d'un couvercle [14]. Le fond est généralement plat, mais peut parfois être légèrement bombé. Le dégraissant sableux, fin, est à base de fines paillettes de mica, de feldspath et de quelques grains de quartz. Les diamètres à l'ouverture varient de 11 à 33 cm. La surface extérieure de certains tessons trouvés dans le fossé est recouverte d'une croûte de suie, ce qui laisse supposer que certains récipients ont servi à la cuisson.

D'autres oules présentent des parois épaisses et des panses ventrues (fig. 7 - n°13 à 17) avec généralement, un rebord épais décoré de 1 à 3 cannelures sur la partie horizontale. Le dégraissant, grossier est à base de mica de feldspath et de quartz. Certains exemplaires ont les parois particulièrement cuites, la pâte très dure est gréseuse.

Les rebords en "bandeau" sont attribuables au XIIIe/XIVe siècle. Des formes similaires ont été mises au jour à l'église Saint-Sernin à Brive [15].

Les oules à lèvres épaisses apparaissent en Bas-Limousin du XIIe au XVe siècle [16].

- *les pots à panse globulaire*, généralement à col divergent (diamètre variant de 10 à 30cm) dont le bord rectiligne et horizontal se termine par une lèvre arrondie (fig. 8 - n°3) et un fond plat (fig.8 - n°11). D'autres exemplaires comportent un bord divergent, biseauté sur la face interne et une lèvre arrondie (fig. 8 - n°4).

- *les cruches à bec tubulaire* (fig.9 - n°1, 3), en nombre réduit, présentent des surfaces lissées avec parfois des zones de lustrage formant des décors irréguliers. Des impressions digitées ornent le haut de la panse.

- *des fonds de couvre-feux* : trois tessons à parois épaisses rentrent dans ce type plutôt que dans celui des faisselles en raison des traces de suie adhérentes à leurs parois (fig. 10 - n°7).

- *Céramique rouge ou beige*

Cette céramique à franges et surfaces rouge, brun, rosé ou beige (10 % des céramiques) cuite en atmosphère oxydante est plus fine, la pâte est parfois d'une dureté moyenne. Le cœur est généralement gris et les surfaces lissées. Les décors des pots sur le haut de la panse sont composés de cordons à impressions verticales ou obliques (fig. 10, n° 5).

Les formes comprennent :

- *des pots à panse globulaire* et à col convergent avec parfois un bord épaissi à lèvre concave arrondie à son extrémité (fig.8, n°1). Le plus sou-

vent l'ouverture possède un bord rectiligne horizontal se terminant par une lèvre arrondie (fig.8-2).

Le pot (fig.8-5) à col légèrement divergent et bord divergent, biseauté sur la face interne et se terminant par une lèvre arrondie, constitue apparemment une forme originale.

Les assises sont généralement à fond plat (fig. 8-9, 10, 12), rarement bombées (fig. 8-13), et parfois élargies (fig. 8-15).

- *des oules et des jattes* à pâte uniformément beige ou brun jaune sont ornées d'impressions digitées sur le rebord et le col (fig. 10-3), de sillons sur le rebord et de cordons digitées ou lisses sur le col et la panse (fig.10-2, 4). Le dégraissant sableux est à base de fines paillettes de mica et de feldspath.

On note la présence d'un bord correspondant à une forme de cuvier ou de récipient à lessive.

- *des récipients à liquide :* cruches à déversoir tubulaire (fig. 9-2) et pégaux à bec rarement ponté.

Ces types de céramiques sont attribuables aux XIIIe/XIVe siècles. Des formes similaires ont été mises au jour à l'église Saint-Sernin de Brive [17], à Lezoux [18] et à Montferrand [19].

• ***Céramique glaçurée** (fig. 11)*

La céramique à glaçure plombifère, plus limitée, offre une "couverte" verdâtre, tirant parfois sur l'orange. Dans tous les cas, cette glaçure est posée directement sur la céramique, sans l'intermédiaire d'un engobe. Son application a été réalisée sur la surface externe et parfois interne (généralement limitée sur le rebord et le col). Le cœur de la pâte est gris et les franges orangées. Les panses sont ornées au peigne de décors horizontaux composés de cannelures étroites ou larges, de sillons (stries) droits ou en méandres généralement par groupe de 3 ou 4. Plus rares sont les décors (cordons ou cannelures) verticaux (fig. 11-17).

Les formes retrouvées comprennent des pots, des cruches et des pichets à bec verseur ponté (fig. 11-10).

Les auteurs régionaux attribuent généralement à la fin du XIIIe et au XIVe siècle la généralisation de l'usage de la glaçure verte ou jaune moucheté. Aujourd'hui encore, la diffusion des vernis reste matière à controverse selon les régions, alors que la datation intrinsèque des niveaux de haute époque demeure aléatoire, en l'absence de sources écrites et faute souvent de fossiles directeurs.

En Bas-Limousin, la datation de ces céramiques se situe du XIIe au XIVe siècle [20].

Cette étude du matériel céramique permet de se faire une idée partielle de l'équipement domestique des habitants de cette motte. Toutefois, il ne faut pas oublier la vaisselle en bois servant à la vie quotidienne qui a totalement disparu [21].

• ***Récapitulatif des tessons de céramiques***

| Type de céramique | Fossé | | | Autour du mur sud | Autour et sur le mur S-O | Fouilles anciennes | Structure S-O Fouilles de contrôle | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | niveau supérieur | niveau moyen | niveau inférieur | | | | | |
| Céramique glaçurée | 11 | 8 | 37 | 7 | 9 | 121 | 12 | 205 |
| Céramique commune grise | 271 | 129 | 248 | 80 | 30 | 6898 | 388 | 8044 |
| Céramique commune rouge | 30 | 6 | 17 | 16 | 7 | 845 | 64 | 985 |
| Total | 312 | 143 | 302 | 103 | 46 | 7864 | 464 | 9234 |

**Armement**

- *6 pointes de fer de trait* à douille trouvées sur l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 12, n° 1 à 6).

Elles sont toutes cassées au niveau de la douille et l'une d'entre elles est repliée (fig. 12, n°6). La longueur des fers (sans la douille) varie de 6 à 11,5 cm avec une section carrée comprise entre 0,6 et 0,8 cm de côté.

Les douilles sont circulaires (environ 0,9 à 1,2 cm de diamètre) et la longueur moyenne de celles-ci devait être de l'ordre de 4 cm.

Ce genre de fer de trait a été retrouvé un peu partout en région Midi-Pyrénées, pour des périodes allant du XIII^e^ au début du XIV^e^ siècle. Il correspond à des carreaux d'arbalète du type A défini à Montségur (Ariège) [22]. Sa forme semble avoir évolué, mais, comme il n'existe pas de typologie de ces pointes, leur datation est imprécise [23].

D'après E. Violet le Duc [24] : *"Le carreau d'arbalète diffère de la flèche en ce qu'il est plus court, possède un fer plus fort et pesant, et n'est empenné que de deux pennes au lieu de trois. La longueur du carreau de l'arbalète à main varie - suivant la force de l'arme - entre 163 mm (6 pouces) et 217 mm (8 pouces). Rarement dépasse-t-il cette mesure... Le fer par la pointe présente une section carrée. La tige du carreau faite d'un bois dur et lourd est cylindrique, et le projectile est équilibré aux deux cinquième environ du bout ferré. Il existe aussi des fers d'arbalète dont le bout est triangulaire... Mais avant le milieu du XIV^e^ siècle, il n'est pas rare de trouver des fers de carreaux d'arbalète qui ont la forme conique..."*.

- *Un fragment de pointe de flèche à douille* (peut-être un carreau d'arbalète conique ?), à section plus ou moins ronde (fig. 12, n°7) trouvé du côté nord de la structure sud-ouest.

**Outils**

- *une fusaïole* en terre cuite de forme ovale, fabriquée à partir d'un tesson de céramique. Elle provient de l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 10, n°8).

- *une houe* : trouvée dans le fossé périphérique côté ouest. Cet outil est exceptionnellement rencontré dans les fouilles médiévales.

**Objets domestiques**

- *Une clé forée* en fer trouvée dans la partie supérieure du fossé (carrée Bl, Z = - 0,65). L'anneau rond de section ovale est prolongé par une tige à section circulaire qui se termine par un panneton découpé de 3 pertuis rectangulaires. Le museau se termine par trois dents. Elle est attribuable au XIII$^{e}$/XIV$^{e}$ siècle (fig. 15, n°1).

**Quincaillerie et objets divers en métal**

***• Clous, fiches et pitons***

- 4 clous à tête plate. Deux clous ont été trouvés dans le fossé, 2 à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 13, n° 16, 17, 20 et 22).

- 2 clous à tête pyramidale, un a été trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest l'autre dans le fossé (fig. 13, n°18 et 19).

- Un petit clou en fer à tête plate et ovale, martelé à partir d'une tôle, provient de la structure sud-ouest. On rencontre ce type de clou à Montségur et à Durfort au XIV$^{e}$ siècle.

- Un petit clou en bronze à tête plate rectangulaire trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°9).

- Un piton à section rectangulaire dont le fût a été replié sur 1 cm puis aplati formant une tête trapézoïdale. Il provient de l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 13, n° 15).

- 11 clous de maréchalerie (chevaux) à tête en clef de violon, très effilés : 4 proviennent de l'emplacement de la structure sud-ouest, un de la bordure du mur sud-ouest et 6 du fossé (fig. 14, n°23 à 33). Datation du XII$^{e}$ au XIV$^{e}$ siècle.

- 3 clous de maréchalerie à étampures carrées très usés (fig. 13, n°21, 23 et 24). Datation : à partir du XIV$^{e}$ siècle.

- 16 clous en fer (sortes de petites fiches) à section rectangulaire dont la tête a été sectionnée à chaud au burin (fig. 13, n°1 à 11). Trois d'entre eux sont recourbés (fig. 13, n°12 à 14). 10 ont été trouvés à l'emplacement de la structure sud-ouest et 6 dans le fossé.

• ***Tiges en fer***

- 5 fragments de tiges en fer à section rectangulaire, trouvés dans le fossé (fig. 14, n° 10, 11, 12, 17 et 19).

- Une tige de fer recourbée en forme de C à section ovale, trouvée à l'emplacement de la structure sud-ouest (Fig. 14, n° 18).

• ***Pièces en tôles diverses***

- 8 plaques en tôle de fer percées à l'enclume (fig.12, n°10 à 16) d'usage indifférencié et ubiquiste ayant pu par exemple servir d'éléments de brigandines (?). L'une comporte un rivet à chaud. Six plaques ont été trouvées à l'emplacement de la structure sud-ouest, une dans le fossé et une au-dessus du mur sud-ouest.

- 2 éléments (fig. 12, n°8 et 9) en tôle de fer cintrée, de forme conique, proviennent de la structure sud-ouest.

- 7 petites plaques en tôle de fer (fig. 14, n°1 à 7). Quatre ont été trouvées dans le fossé et une à l'emplacement de la structure sud-ouest.

- 1 fragment de tôle de bronze trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°12)

• ***Lames de fer***

- 6 lames de fer plus ou moins recourbées (fig. 14, n°8, 9, 13 à 16) à bords arrondis. 5 ont été découvertes dans le fossé et une à l'emplacement de la structure sud-ouest.

• ***Gond, penture et charnière goupille***

- un gond trouvé derrière le mur sud, à l'angle sud-ouest (fig. 15, n°5).

- une penture prolongée par une charnière de rotation, et une charnière goupille ont été mises au jour à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°3 et 4).

**Objets divers en fer**

- un éperon en fer, armé d'une molette à 6 pointes (fig. 15, n°6), de pied gauche, trouvé en bordure de la structure sud-ouest, côté ouest. Datation XIV^e^ siècle. Des éperons semblables ont été trouvés à Montségur (Ariège) [25].

- un objet en cuivre cassé (ornement ou applique de meuble) provient de la structure sud-ouest. Il comporte un rivet solidaire de fixation et une extrémité arrondie. La face extérieure, bombée porte des traces de dorure (fig. 15, n°7).

**Objets de parure et de toilette**

- une épingle en fil de bronze trouvée dans le fossé (fig. 15, n° 11).

- un passe courroie de ceinture, en bronze, trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°8).

- un fragment de lame de serpette en fer, à dos courbe, trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°2).

- 8 petits objets de parures en tôle de cuivre, en forme de "M" (fig. 15, n°14). Le "M" est estampé et 2 petits rivets en cuivre permettent la fixation. Il s'agit de paillettes décorant le cuir ou le tissu d'une ceinture.

- une petite plaque rectangulaire en bronze, chanfreinée sur 2 côtés, elle comporte deux rivets de fixation en cuivre (fig. 15, n°10). Là encore, il s'agit d'une paillette ou "banquelet".

Ces 9 derniers objets ont été découverts ensemble, groupés dans le carré A1 (z = - 0,95m).

**Objets de jeux**

- un dé à jouer en os trouvé à l'emplacement de la structure sud-ouest (fig. 15, n°13).

- un cube en brique rouge de 2,4 cm de côté provenant du fond du fossé.

**Verrerie**

- 6 fragments de verre fin de couleur jaune : 3 ont été trouvés dans le fossé, les 3 autres à l'emplacement de la structure sud-ouest. Ces rares fragments de verre n'apportent pas de données chronologiques supplémentaires, on trouve un rebord et un fragment de panse pouvant appartenir à un gobelet (?).

**Fragments de brique**

Quelques fragments de brique rouge très poreux de petites dimensions ont été recueillis un peu partout.

| | Fossé | | | Autour du mur sud | Autour et sur le mur S-O | Fouilles anciennes | Structure S-O Fouilles de contrôle | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | niveau supérieur | niveau moyen | niveau inférieur | | | | | |
| Fragment de brique rouge | 5 | 2 | | 1 | 2 | 12 | 5 | 27 |
| Total | 5 | 2 | | 1 | 2 | 12 | 5 | 27 |

**Déchets de forge**

4 scories proviennent de l'emplacement de la structure sud-ouest.

**Monnaie**

Un denier de billon incomplet provient de la bordure ouest du mur sud-ouest.

Description d'après Faustin Poey d'Avant [26] :

- Avers : ✠ LODOICUS. Croix

- Revers : ✠ EGOLISSIME ; trois annelets et un croissant au 1er formant la croix et au centre une croisette.

Monnaie attribuée à Hugues X de Lusignan, comte d'Angoulême et de la Marche (1208-1249). Sa datation se situerait donc avant 1249.

C'est au XIIIe siècle qu'il faut placer l'émission de ces monnaies. On trouve l'apparition simultanée du croissant sur les monnaies de Poitou, de la Marche [27] et d'Angoulême, etc. Faustin Poey d'Avant [28] note que le croissant se retrouve sur tant de monnaies de pays différents, que ce devait être, avec l'étoile ou le soleil, un symbole. Le croissant et l'étoile font leur apparition en même temps, et justement au moment et dans la même contrée où les seigneurs tiennent tous leurs concessions monétaires des rois d'Angleterre, et donc, que le type du croissant, du moins dans les pays de l'ouest, est dû à l'influence anglaise.

A l'origine, les comtes de la Marche [29] copièrent le type des monnaies d'Angoulême ; ce n'est que vers 1211 qu'apparaissent sous Hugues IX, qui frappait à Bellac, les légendes particulières aux comtes de la Marche.

La datation par une monnaie reste une incertitude. Elle ne s'acquiert puis ne se perd pas au lendemain de sa frappe. La même remarque est à faire pour une céramique ornementale qui ne se brise pas dès son acquisition.

L'utilisation de cette monnaie doit s'inscrire entre deux dates : l'une haute, à la fin extrême du XIIe siècle et l'autre basse, dans le courant du XIIIe siècle.

## LES OSSEMENTS D'ANIMAUX

357 fragments d'ossements et 40 dents d'animaux (bovidés, suidés, ovi-capridés) attestent des restes de repas.

| Type de céramique | Fossé | | | Autour du mur sud | Autour et sur le mur S-O | Fouilles anciennes | Structure S-O Fouilles de contrôle | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | niveau supérieur | niveau moyen | niveau inférieur | | | | | |
| Ossements divers | 41 | 28 | 36 | 4 | 3 | 228 | 17 | 357 |
| Dents diverses | 5 | 2 | 3 | | 1 | 26 | 3 | 40 |
| Total | 46 | 30 | 39 | 4 | 4 | 254 | 20 | 397 |

## ESSAI D'INTERPRÉTATION

Au début du XIII^e siècle, une motte médiévale aurait été implantée à la limite extrême de plusieurs juridictions.

Dans le cas de Mayrac, aucun écrit aux XIII^e et XIV^e siècles n'atteste actuellement de l'existence d'un château ou d'une dépendance seigneuriale. Pourquoi implanter la motte loin du village, et en un point haut moins favorable que, par exemple l'emplacement du château d'eau actuel de Mayrac, offrant des vues non seulement sur la cuvette sidérolithique mais aussi sur les pentes montant de la vallée de la Dordogne [30].

Si la mouvance, dans l'état actuel des connaissances ne peut être déterminée, la relation avec la voie passant en contrebas est très probable.

Parmi les nombreux hommages sanctionnant la prise de possession de Turenne par Guillaume de Roger, comte de Beaufort et neveu du pape, aucun ne se rapporte à Mayrac. En 1453, le nouveau vicomte Annet de la Tour concède à son serviteur Jean Luquet du Chaylar [31] une partie de la seigneurie [32] qu'il semble lui-même détenir en totalité. Il est probable qu'est intervenue quelque temps auparavant une appropriation par occupation d'un terroir déserté, comme cela se fit en de nombreux endroits. Le différent entre le vicomte et Faydit de Tersac à propos de divers biens répartis sur le causse de Martel entre Gignac et Rignac prouve que ces captations de terres ne se faisaient pas sans contestation. À Mayrac, aucun procès, aucun acte ne mentionne un différent à ce sujet. En 1460, Luquet du Chaylar obtient l'autorisation de construire un château. C'est le château situé face à l'église, et dont l'achèvement intervint en 1465.

Lacoste [33] dit : "En parlant ailleurs de Jean de Réveillon, évêque de Sarlat, et de Guillaume, son frère, juge de Martel, nous avons dit que la petite-fille de ce dernier nous paraissait avoir épousé Jean Luguet du Chaylar, qui acquit ainsi la terre de Réveillon dont il se dit seigneur. Ce Luquet du Chaylar était d'une maison noble d'Oliergues. Il fut appelé dans le Quercy par Agnès de Latour d'Oliergues et Anne de Beaufort, son épouse, pour le gouvernement et la défense de leur vicomté de Turenne. Il y acquit beaucoup de biens, tant à Mayrac et Blanzaguet qu'à Saint-Sozy, Loudour, Creysse et Sainte-Catherine. Le vicomte, pour le récompenser de ses services, lui donna, cette année (1445), l'investiture de tous les biens qu'il avait acquis et de ceux même qu'il se proposait d'acquérir, et renonça en sa faveur au droit de retraite par possession de fief, sur les acquisitions qu'il pourrait faire à l'avenir dans le territoire de

la vicomté. De plus, il lui accorda, de concert avec la vicomtesse, sa femme, les biens qu'ils avaient dans la terre de Mayrac, avec le tiers des émoluments de la justice et juridiction de ce lieu ; il lui permit de bâtir un château avec fossés et autres fortifications, sous la réserve d'un hommage avec le serment de fidélité et à condition que certains habitants, désignés par le vicomte, ne seraient point tenus de monter la garde jour et nuit à ce château, mais seulement à celui de Luguet. Dans cet acte, Agnès de Latour qualifie Jean du Chaylar de *damoiseau d'Oliergues*. C'est de Jean du Chaylar que descendent les seigneurs de Luguet, autrement dits du *Chaylar* ou du Bartas".

Le château actuel de Mayrac ne paraît pas avoir de fossés.

Les mentions, rares, ne font qu'attester l'existence de la communauté. Un doyen ou prieur de l'abbaye de Carennac attesté en 1328 s'appelle Hugues de Mayrac. Marc de Mayrac, fils de Gaubert ou Guillaume, reconnaît devoir à l'abbaye de Tulle 12 deniers [34]. Gérald Mayrac, époux de Jacqueline la Chantie reconnaît une part de vigne au terroir de Carabingue, dépendant de Gluges, à l'abbaye d'Obazine en 1373 [35]. Dans la série des hommages de 1350 au vicomte de Turenne, T. Pataki [36] mentionne en note que la famille Maschat de la Meschaussée possède les châteaux de la Coste, Noailhac et de Mayrac. Mais la rédaction de l'hommage n'explicite pas la possession de Mayrac à la date indiquée "pour les biens qu'il tient et possède". S'agit-il de la part de l'auteur d'une affirmation correspondant à cette période du XIV^e^ siècle ou à une autre période ?

En ce qui concerne le Pigeon, Champeval [37] mentionne qu'un notaire appelé Cassanhes aurait vers 1500 fait don pour deux messes dans une *"capella del Pijou"*.

Ce *site fortifié* a pu être construit par l'abbaye de Souillac. Le Pigeon lui appartenait pour partie. L'église de Mayrac était sous sa dépendance. Si les seuls points fortifiés du plateau étaient Rignac et Cuzance, la population devait se sentir cruellement exposée à la moindre maraude. En ce cas, et avec logique, ce château offrait une protection pour les habitants de la cuvette. Le cartulaire et les archives de l'abbaye de Souillac ont été détruits à la Révolution. Il ne reste que les documents notariaux, qui, pour l'instant, ne nous ont donné aucun renseignement.

Martel pouvait aussi se protéger côté ouest par un fortin sentinelle, quand Souillac était occupée par les Anglais. Dans ce cas, on devrait trouver mention de cet édifice dans les nombreux écrits concernant la vicomté de Turenne et la ville de Martel.

## CONCLUSION

Pour l'instant aucun document n'atteste ce lieu fortifié. Le matériel archéologique récolté, parfaitement homogène, se situe début XIII^e^ jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle.

L'étude de la motte du Pigeon-Haut ne peut se limiter aux seuls enseignements recueillis par la fouille limitée de sauvetage. La vision globale de l'organisation du site demanderait plusieurs fouilles de contrôles qui permettraient de connaître l'architecture de la tour, de la structure sud-ouest sud-est de la basse-cour, la stratigraphie du fossé périphérique ; l'existence d'une palissade, etc...

Dans le nord du département du Lot, l'absence totale de recherches, ne permet pas de connaître la chronologie et la datation de ce type d'habitat médiéval fortifié.

Jean-Pierre GIRAULT et Pierre BILLIANT

### Notes

1 - Certains auteurs ont situé à tort ce monument sur la commune de Baladou.

2 - Védrène (G). *En Quercy de Souillac à Saint-Céré par la vallée de la Dordogne et le Causse.* Société d'impression du Lot, Cahors, juin 1936, p. 30.

3 - Ducap (Marie-Isabelle). *Inventaire archéologique des habitats subordonnés à un château dans le Haut Quercy septentrional.* Mémoire, université de Toulouse le Mirail, octobre 1990, p. 209 à 211.

4 - Côté est de la parcelle 87, feuille n°2 de Souillac, section F, année 1981.

5 - Girault (J.P.) et Maynard (G.). Les menhirs du Haut-Quercy. *Bull. Soc. des Etudes du Lot,* 1986, t. CVII, 4^ème^ fasc., p. 268-272.

6 - Au milieu du XV^e^ siècle, Annet Luquet du Chaylar, arrivé d'Auvergne avec son suzerain Annet la Tour, nouveau vicomte, se vit concéder par son suzerain une partie de la seigneurie de Mayrac. Il fit construire vers 1460 le château qui existe encore.

7 - Lalande (Ph.). La motte du Pigeon. *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et archéologique de la Corrèze,* 1893, p. 393-397, plan.

8 - Viré (A). *L'époque romaine dans le département du Lot. Essais d'inventaire des lieux habités à cette époque. Recherches inédites (via vicinalis, villas, etc.) dans le N.-O. du Causse de Gramat.* Cahors, Coueslant, 1925, p. 19.

9 - Labrousse (M.) et Mercadier (G.). *Carte Archéologique de la Gaule, le Lot 46.* Edition Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1990, p. 131.

10 - Afin de permettre les relevés topograpiques, la basse-cour a été déboisée début mai. Quelques arbres ont été conservés en accord avec le propriétaire.

11 - Ce bâtiment sera désigné par structure sud-ouest dans la suite du texte.

12 - Renseignements famille Castagné, le Pigeon-Haut.

13 - Les fouilles ont été effectuées du 5 au 12 avril et du 17 au 18 juillet 1997. - Participants : Jean-Pierre et François Aubel (Baladou), Bruno Duranthon (Mayrac), Gilles Fau (Alvignac), Nicole Lamouroux (Saint-Céré), Louis Genot (Vayrac), Lucien et Yvette Hugonie (Vayrac), Yves Vier (Alvignac).

14 - Aucun fragment de couvercle présentant la même pâte n'a cependant été découvert. Etaient-ils en bois ?

15 - Lombard (R). Les céramiques du sondage de l'église Saint-Cernin à Brive. *Bulletin de la Société Scientifique Historique et Archéologique de la Corrèze*, t. CI, 1979, p. 207 à 210.

16 - Lombard (R.). Contribution à l'étude de l'habitat rural en Bas-Limousin. *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. XVIII, 1979, p. 123 à 132.

17 - Lombard (R.). Les céramiques du sondage de l'église Saint-Cernin à Brive. *Bulletin de la Société Scientifique Historique et Archéologique de la Corrèze*, t. CI, 1979, p. 207 à 210.

18 - Tixier (L.) et Vertet (H.). Nouvelles observations sur les céramiques médiévales de Lezoux. *R.A.C.*, t. XVI, fasc. 1-2, 1977.

19 - Tixier (L.). Découverte d'un dépotoir médiéval, *Archéologie Médiévale*, t. V, 1975.

20 - Antignac (J.L.), Lombard (L.) et Moser (F.). Nouvelles céramiques médiévales à Brive. *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1989, n°10 p. 61 à 79.

21 - Les fouilles de l'habitat immergé de Colletière à Charavines par R. et M. Colardelle ont montré l'importance de la vaisselle en bois notamment dans les formes ouvertes, voir R. et M. Colardelle "l'Habitat médiéval immergé de Colletières à Charavines Isère "*Archéologie Médiévale*, t. X, 1980, Caen, p. 67 à 269.

22 - Collectif. *13 ans de recherche archéologique à Montségur*. Grame, Carcasonne, 1980.

23 - *Du silex à la poudre, 4000 ans d'armement en Val de Saône*. Editions Monique Mergoil, Montagnac, 1990, p. 177.

24 - Violet le Duc (E.). *Dictionnaire Raisonné*, V, p. 252, 253.

25 - *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*. Musée des Augustins, édité par l'association pour la promotion de l'Archéologie et des Musées Archéologiques en Midi-Pyrénées, 1990, p. 262-263.

26 - Faustin Poey d'Avant. *Monnaies féodales de France*. Arnaldo Formi Editore, t. II, p. 523, pl. LVII, n°6.

27 - Boudeau (E). *Monnaies Française Provinciales*, page 55, n° 436.

28 - Faustin Poey d'Avant. *Monnaies féodales de France*. Arnaldo Formi Editore, t. II, p. 53 et 54.

29 - Marche : ancienne province de France située au nord-est du Massif Central. Elle se subdivisait en Basse-Marche (région de la Gartempe, capitale *Bellac*) et Haute-Marche (région de la Creuse, capitale *Guéret*). Elle a formé le département de la Creuse, une partie de ceux de la Charente, de l'Indre, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

30 - Cette colline culmine à 285 m, la butte du Pigeon à 259 m, tandis que l'altitude moyenne de la cuvette est de l'ordre de 230 m.

31 - Noble Jean Luquet, damoiseau, commissaire député par le vicomte pour la confection du terrier de la vicomté, 31 décembre 1350 ; il est baille majeur de toute la vicomté le 15 juillet 1452 ; seigneur de Reveillon et de Mayrac, habitant Hôpital-Saint-Jean ; il a épousé Demoiselle Raymonde de Fontesilvestri, d'où plusieurs enfants. T. Pataki; - Hommages rendus au vicomte de Turenne 1453-1488. *Bulletin de la Société Archéologique du Lot,* t. CXVIII, 2ème fascicule, p. 119, n.

32 - 1/3 de la justice et de la juridiction.

33 - Lacoste (G). *Histoire du Quercy*. T. I, 1968, p. 414, chapitre XXXIX.

34 - Albe (Ed). Les comptes de Jean de Cavagnac. *Titres et documents concernant le Limousin et le Quercy.* Brive, Roche, 1905.

35 - Cartulaire d'Obazine. Vidimus aux archives de Société Archéologique de Brive.

36 - Pataki (Tibor). Hommages rendus au vicomte de Turenne (années 1350-1351). *Bulletin de la Société Archéologique de Brive*, 1969, t. 91, note 12, p. 136.

37 - Champeval de Vyers (J.-B.). *Figeac et ses institutions religieuses.* Laffite Reprints Marseille, 1976, dans le Haut Quercy religieux et féodal, Mayrac, p. 188.

## Bibliographie


- Lalande (Philippe). 1893. La motte du Pigeon. *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, p. 393-397, plan.

- Viré (Armand). 1908. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, V, n° 52, p. 79.

- Viré (Armand). 1925. *L'époque romaine dans le département du Lot. Essai d'inventaire des lieux habités à cette époque. Recherches inédites (via vicinalis, villas, etc.) dans le nord-ouest du Causse de Gramat*. Cahors, Coueslant, p. 16-19.

- Viré (Armand). 1925. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. XLVI, p. 38 et 45.

- Viré (Armand). 1926. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. XLVII, p. 18.

- Viré (Armand). 1969. Inventaire, p. 489.

- Labrousse (Michel) et Mercadier (Guy). 1990. *Carte Archéologique de la Gaule, le Lot 46.* Edition Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 131.

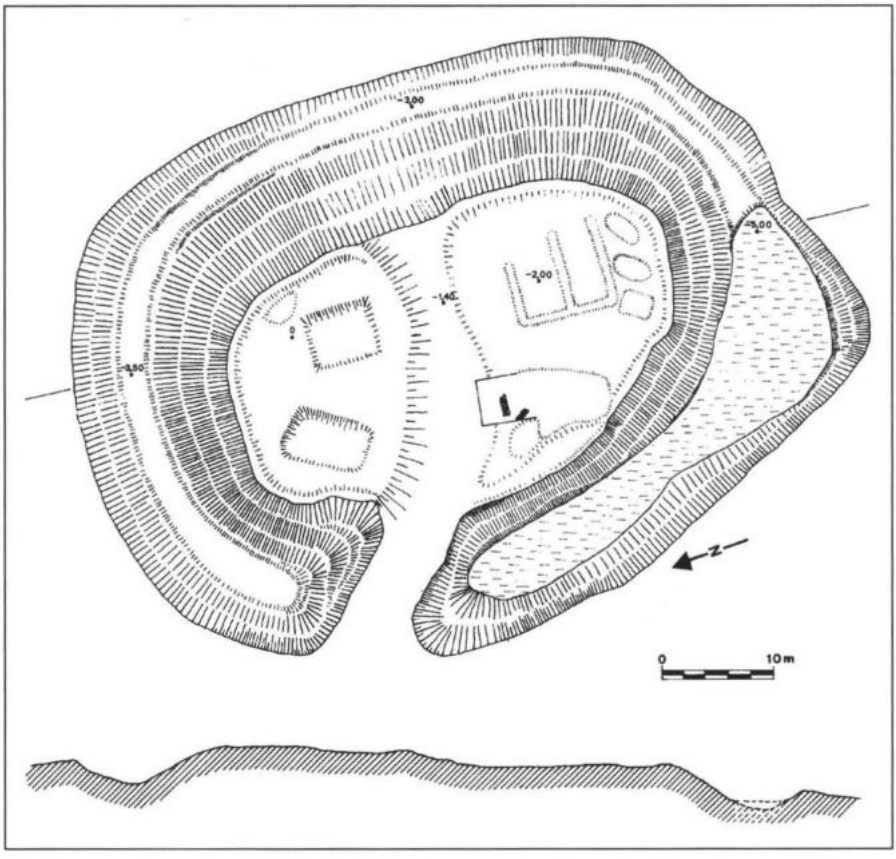


*Fig. 1 : Relevé topographique de la motte et coupe nord-sud.*

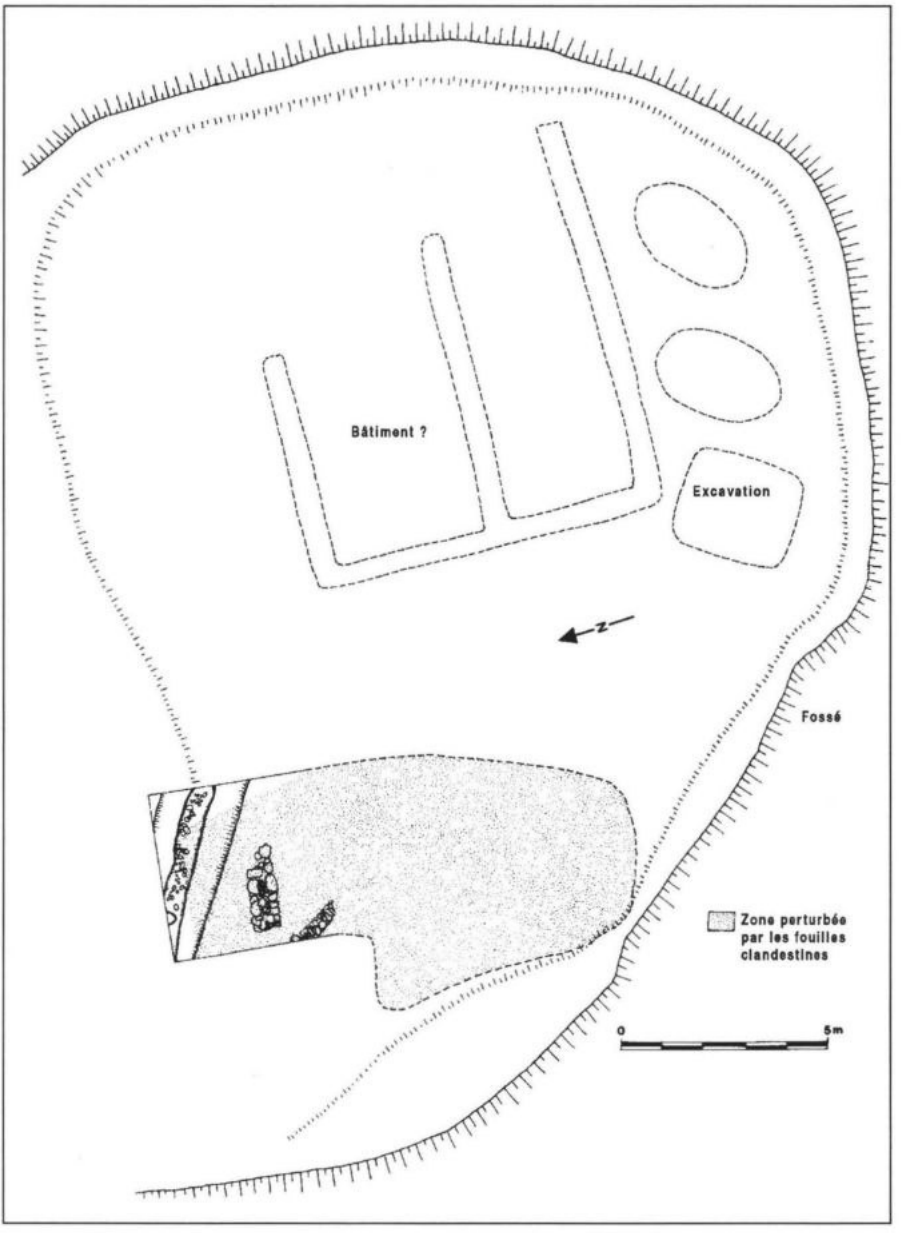


*Fig. 2 : Plan de la basse-cour avec la zone fouillée.*

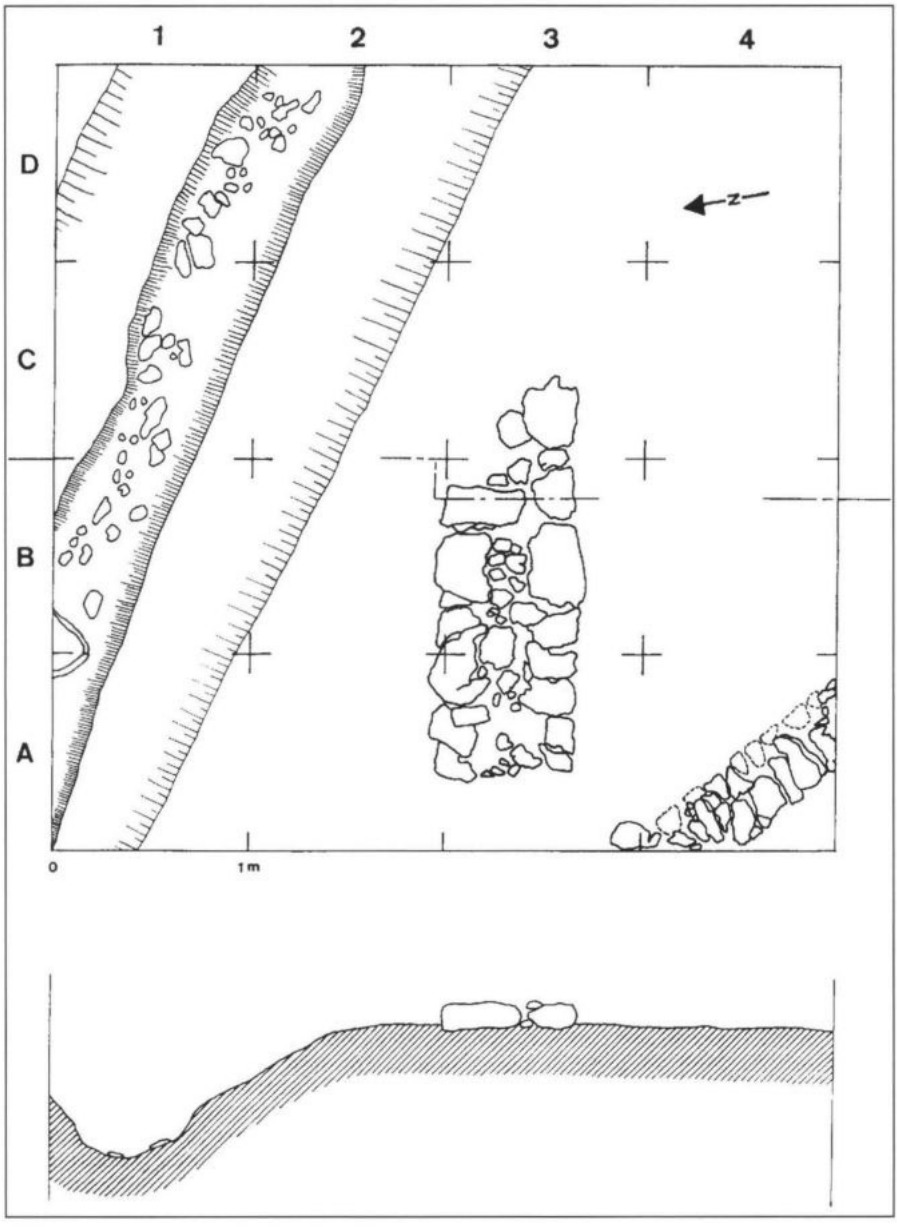


*Fig. 3 : Plan de la fouille avec coupe nord-sud.*

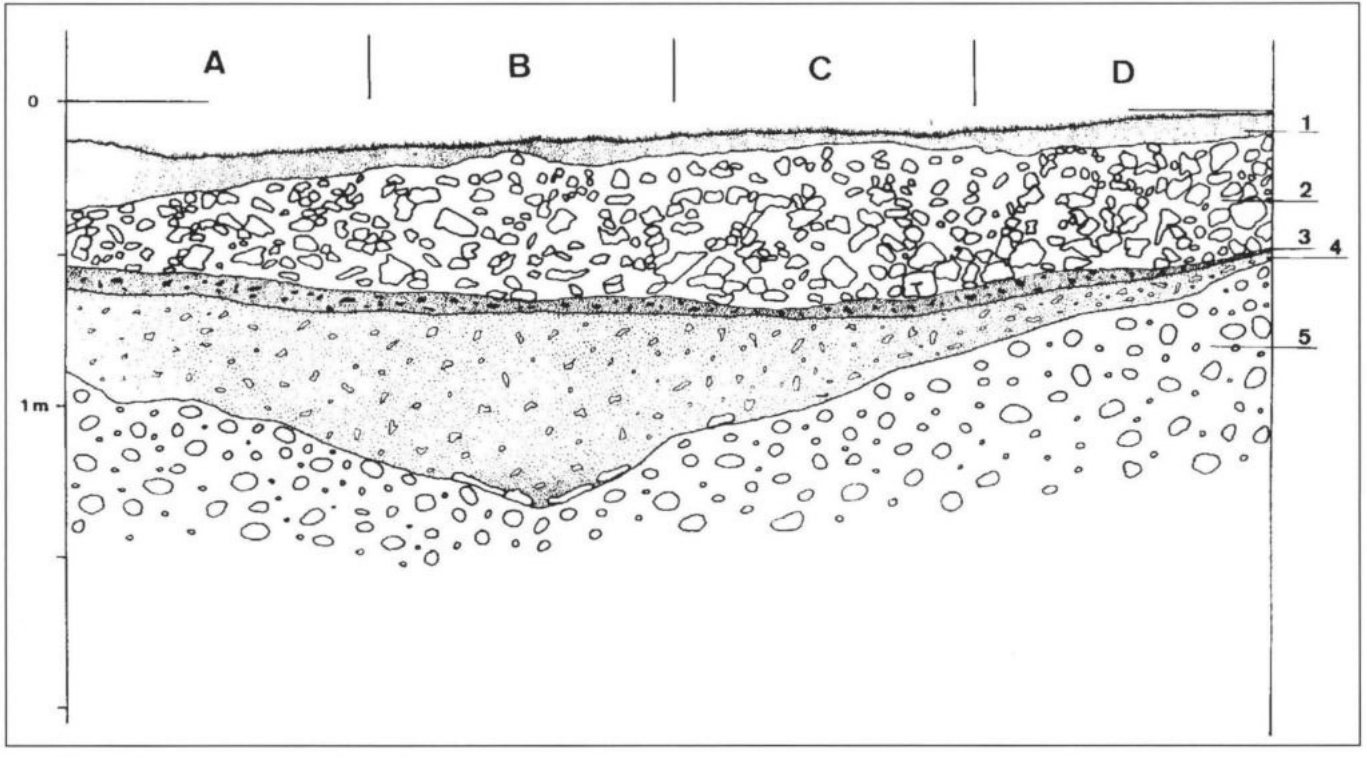


*Fig. 4 : Coupe nord.*

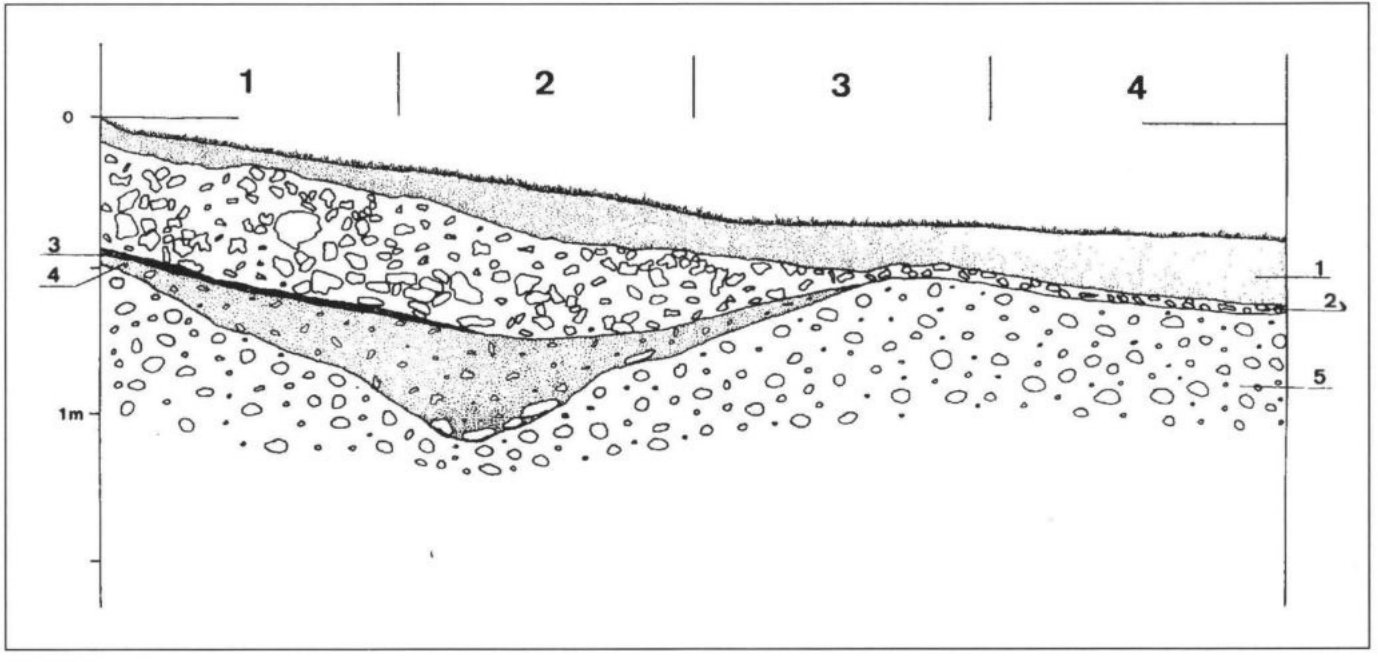


*Fig. 5 : Coupe est.*

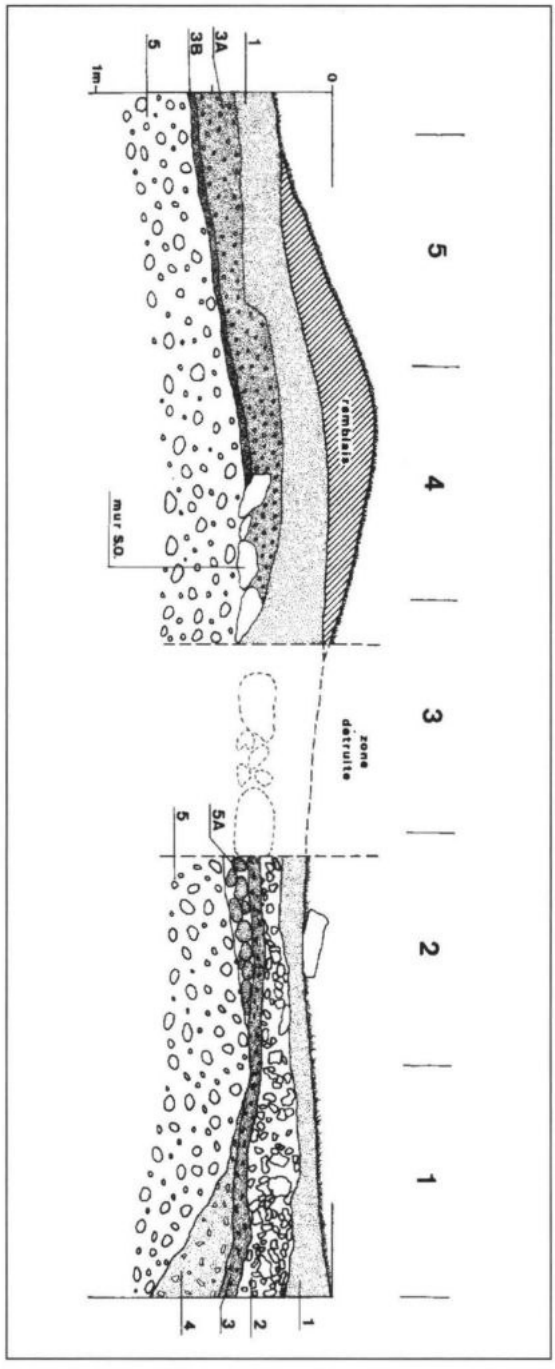


*Fig. 6 : Coupe ouest.*

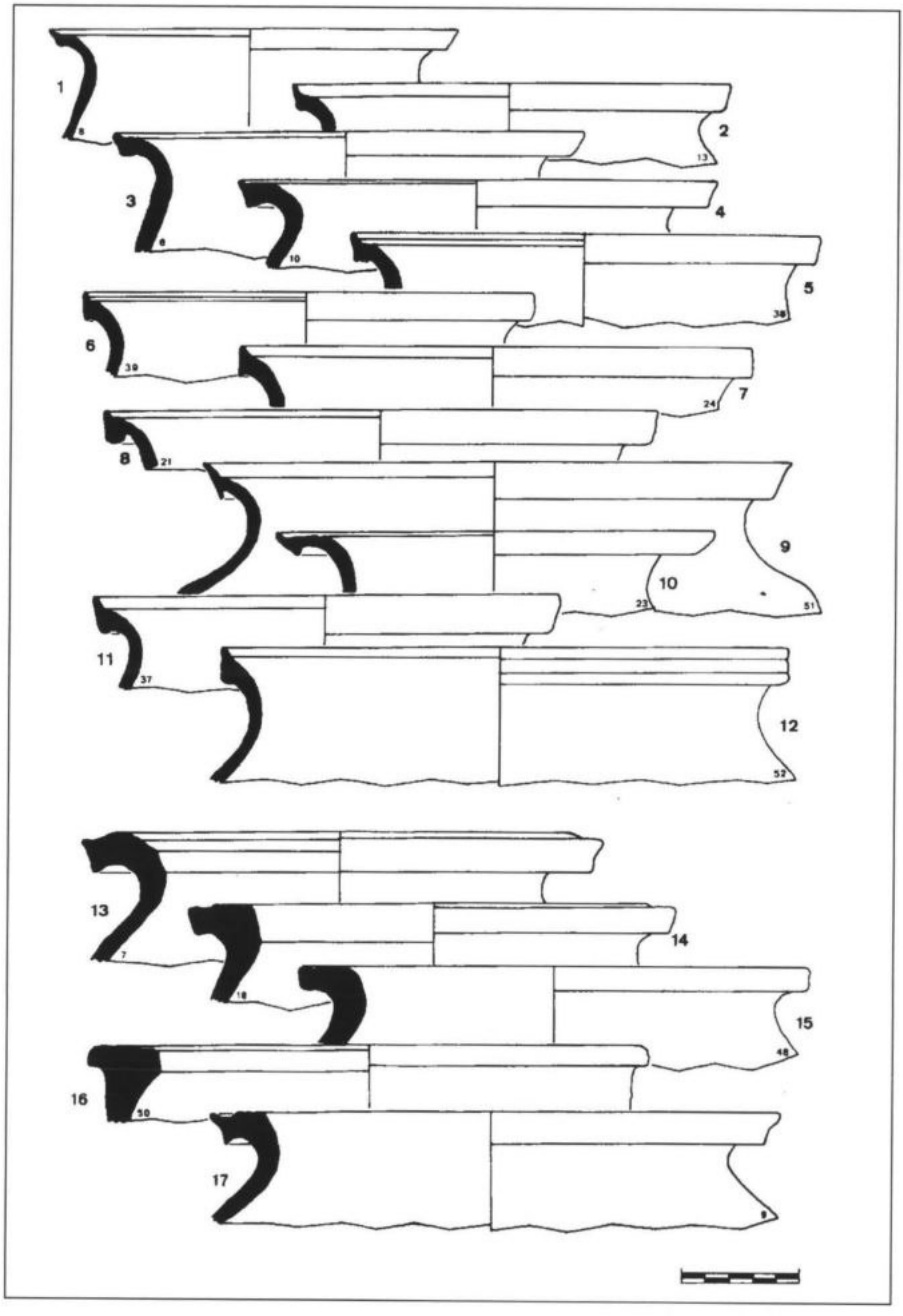


*Fig. 7 : Céramique commune grise*
*1 à 17 : Oules à panse globulaire.*

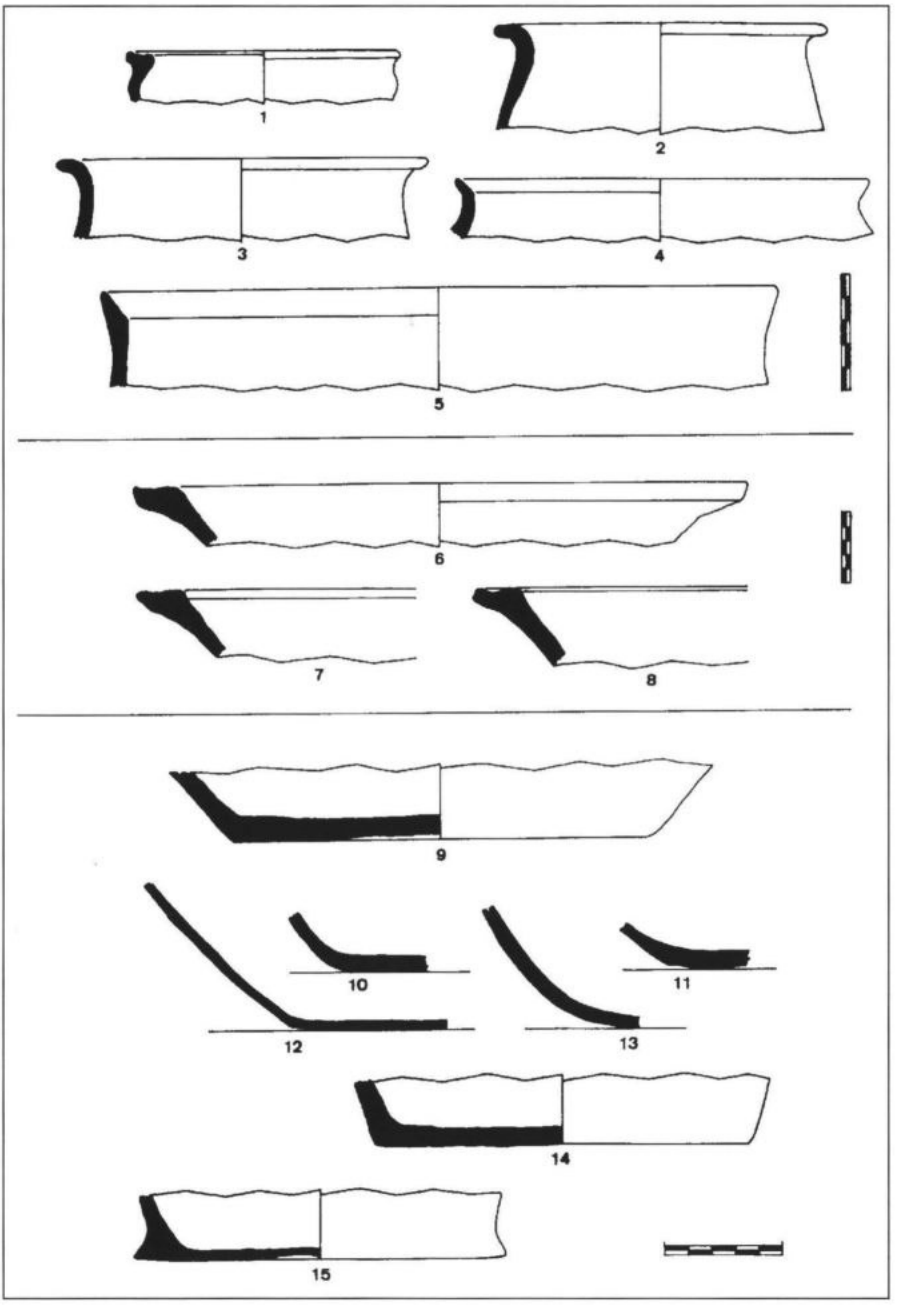


*Fig. 8 : Céramique commune grise : pots (3, 4, 5, 10, 11, 12)*
*Céramique commune rouge ou beige : pots (1, 2, 9, 13, 14, 15) ; jarres (6, 7, 8).*

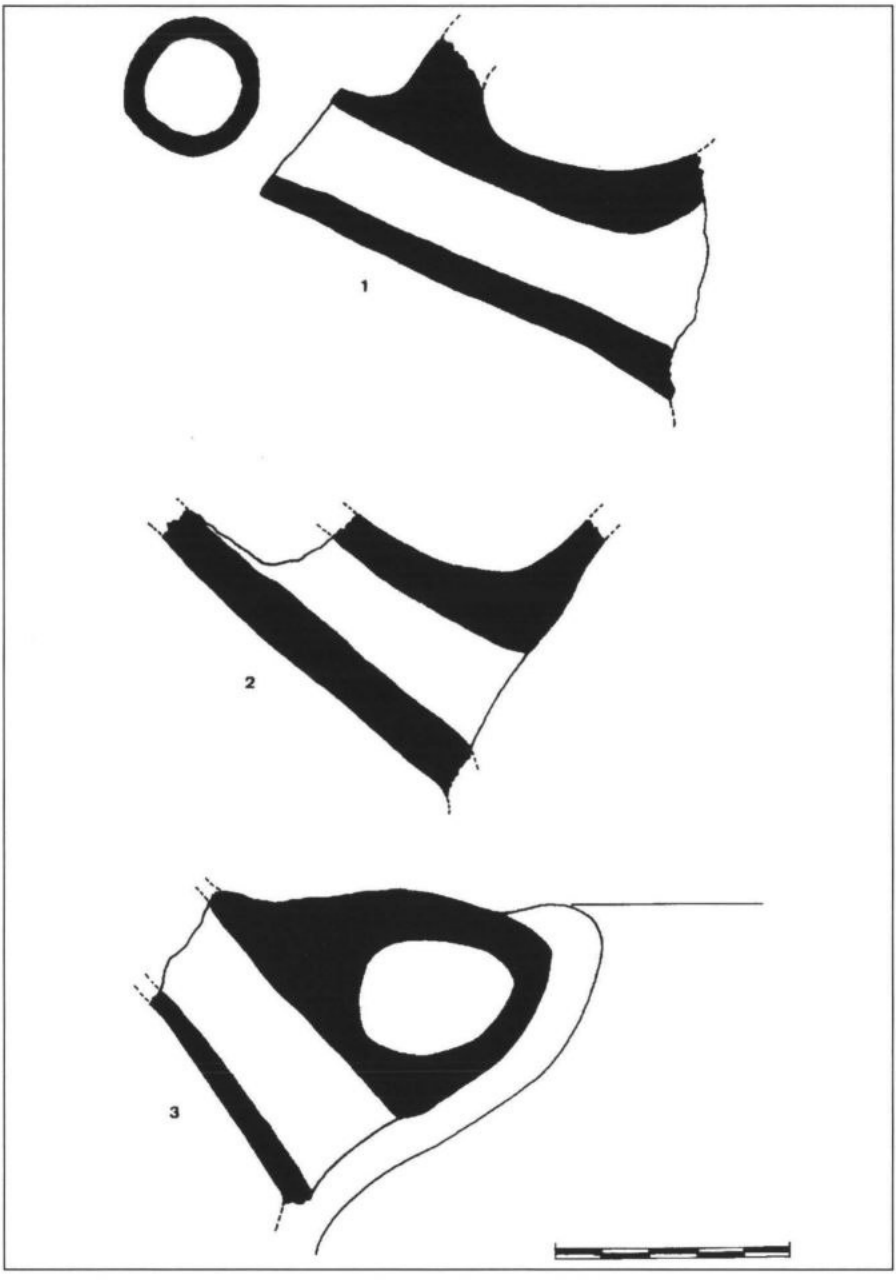


*Fig. 9 : Cruches : déversoirs tubulaires.*

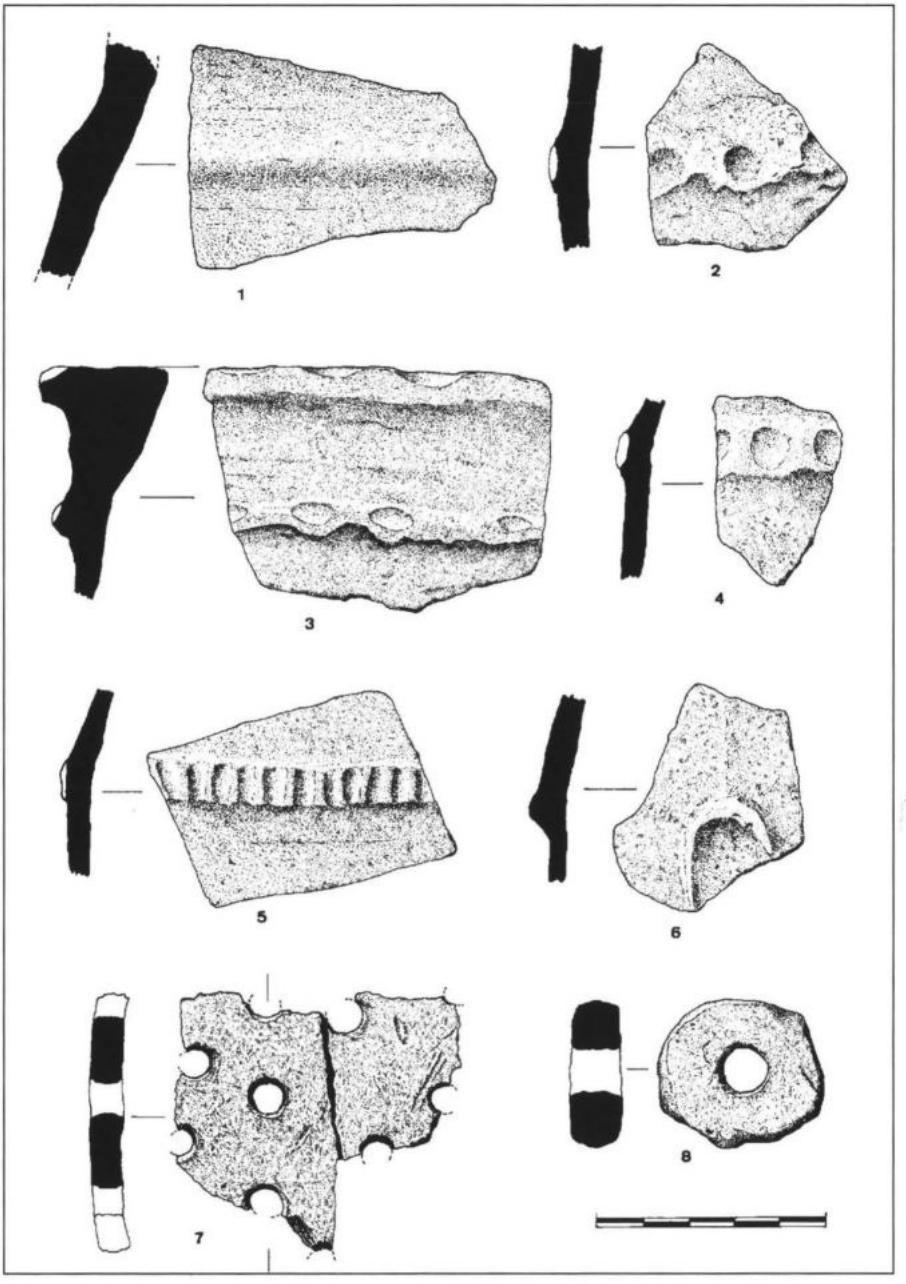


*Fig. 10 : Jarre à cordon lisse (1) ; jarre à cordon digité sur le col et impression digitée sur la lèvre externe (3) ; pots à décors digités (2, 4, 6) : pot à cordon et impressions verticales ; faisselle (7), fusaïole (8).*

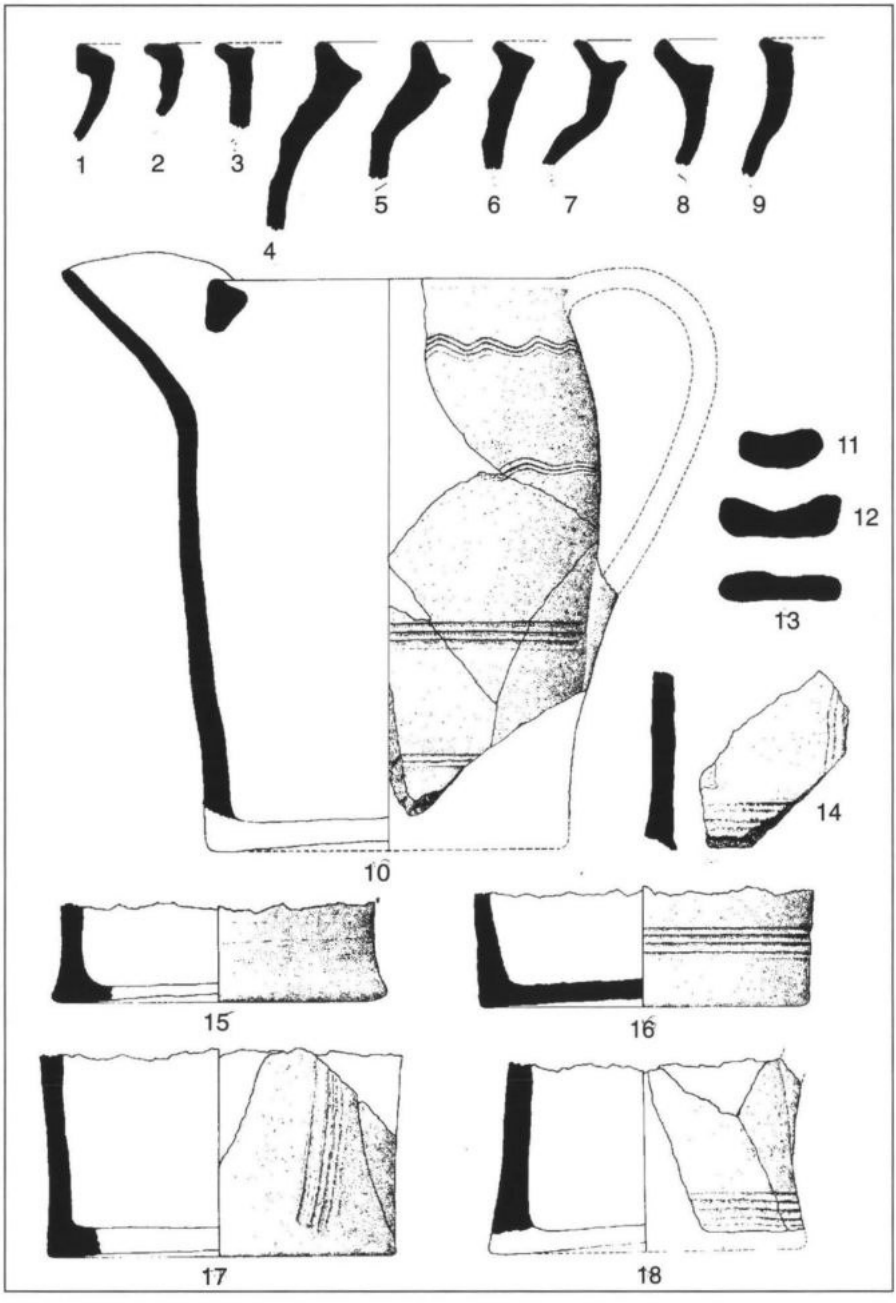


*Fig. 11 : Céramique vernissée.*

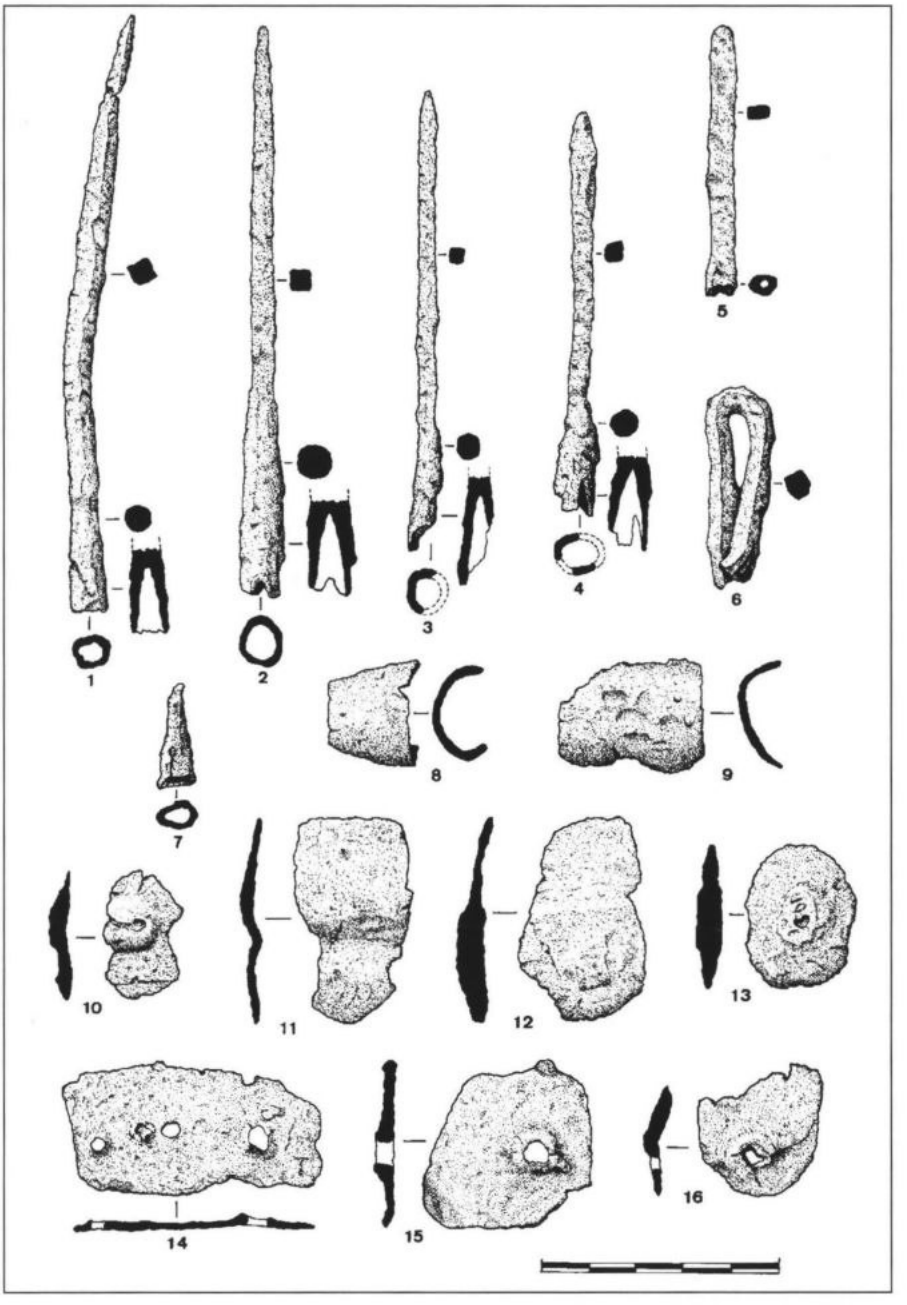


*Fig. 12 : 1 à 7 : pointes de flèche en fer ; 8 à 9 : éléments de tôle en fer, de forme conique ; 10 à 16 : plaques en tôle de fer percées à l'enclume.*

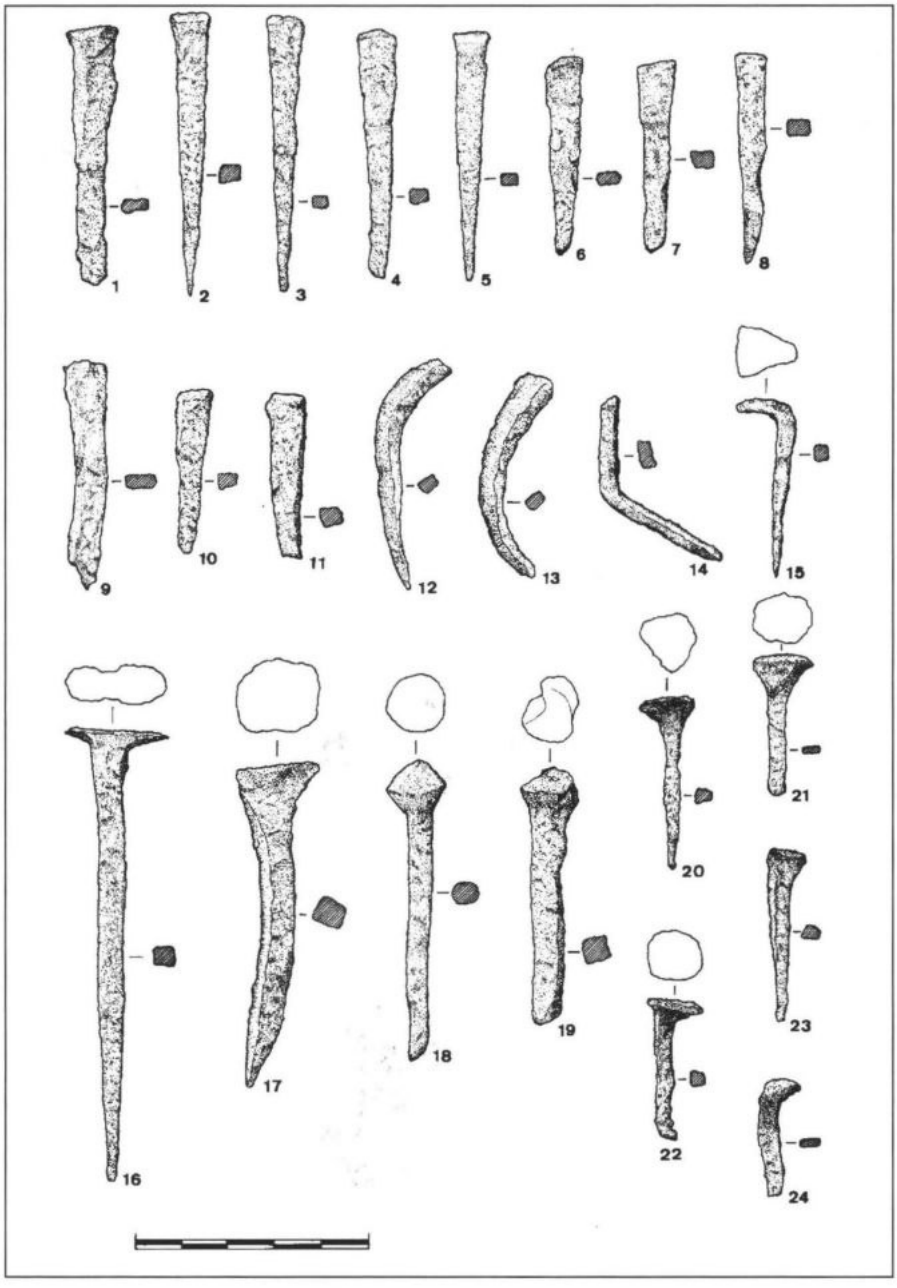


*Fig. 13 : Clou, fiches et pitons divers en fer.*

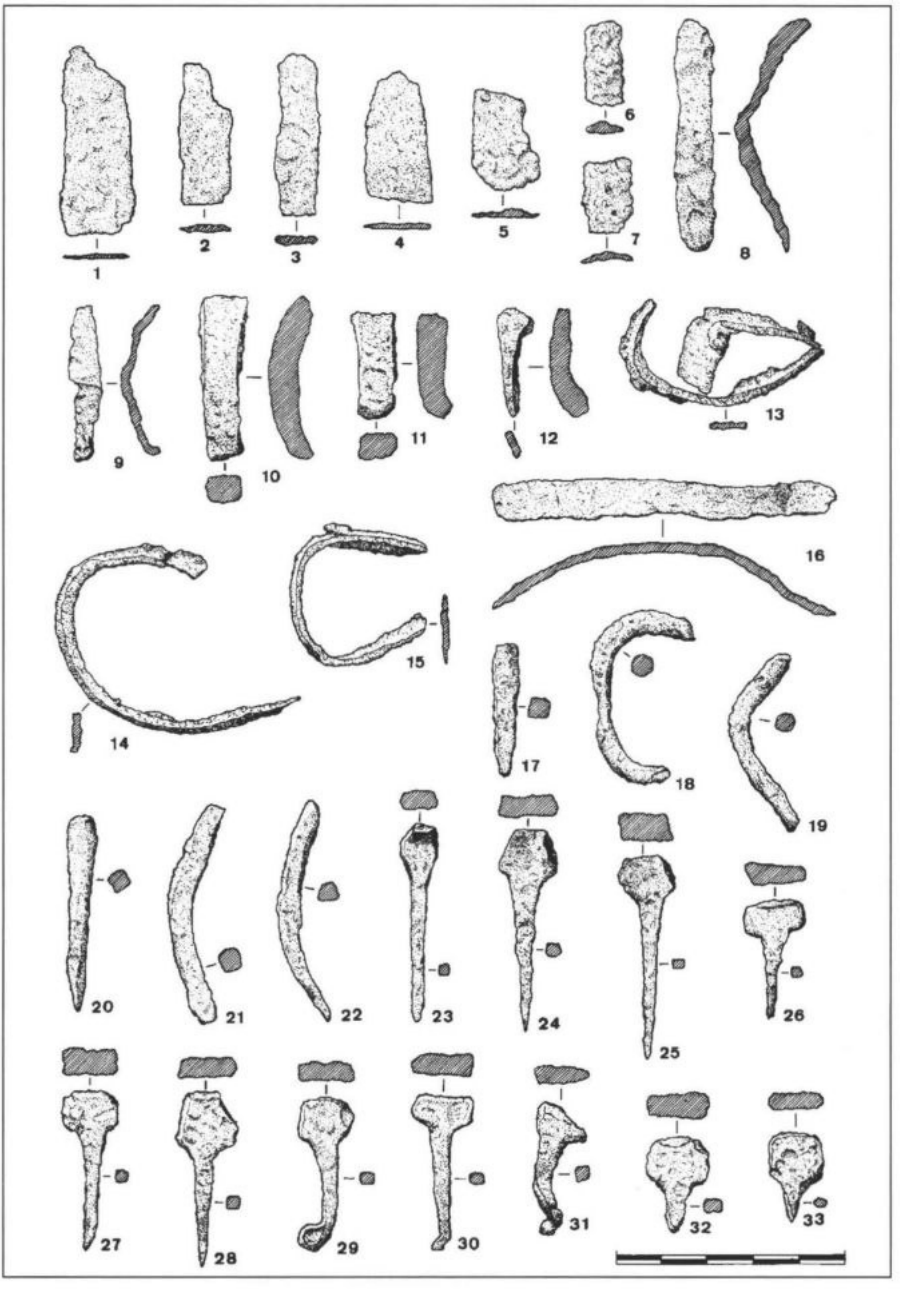


*Fig. 14 : 1 à 7 : petites plaques en tôle de fer ; 8, 9, 13 à 16 : lames de fer cintrées ; 10 à 12, 17 à 19 : fragments de tige en fer ; 20, 22 : clous en fer sans tête ; 23 à 33 : clous de maréchalerie.*

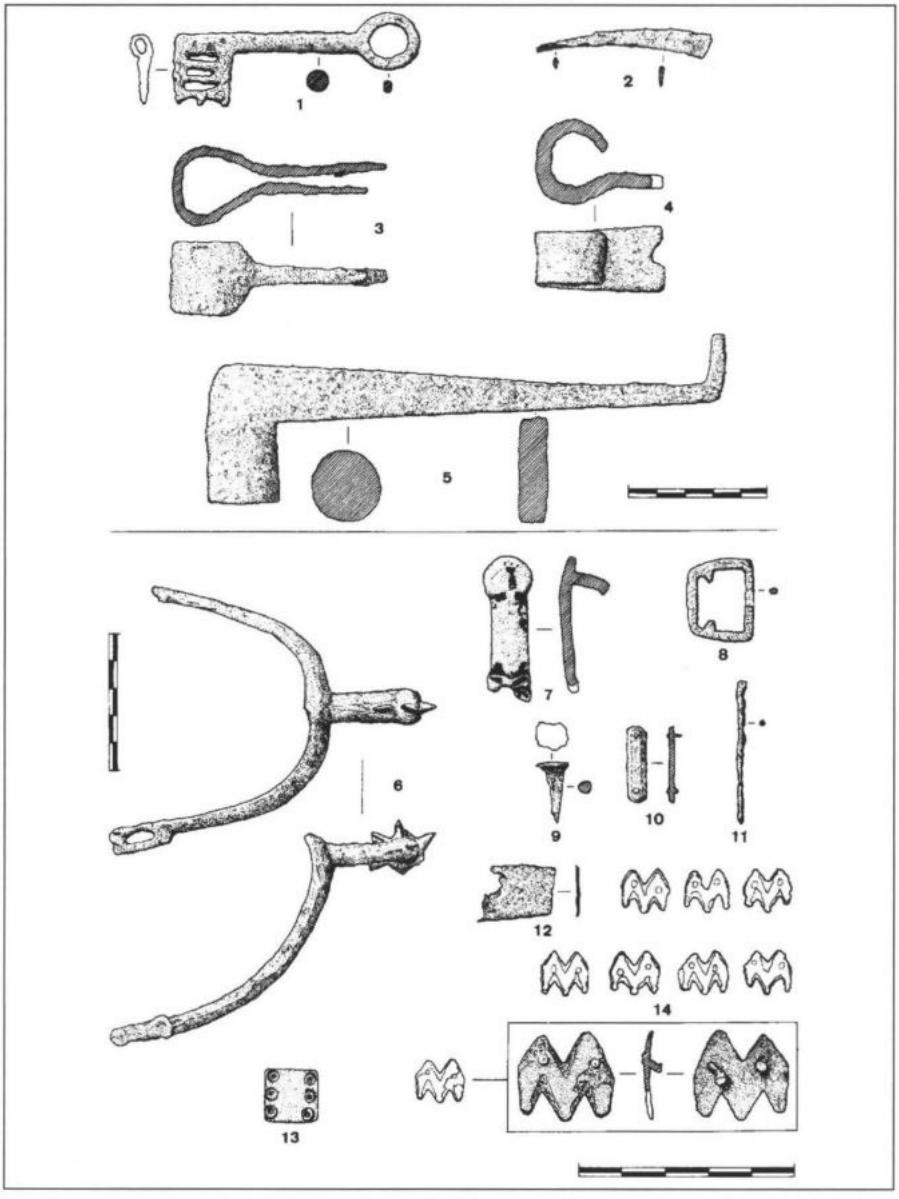


*Fig. 15 : 1 : clé en fer ; 2 : lame de serpette en fer ; 3 : penture en fer ; 4 : charnière goupille en fer ; 5 : gond en fer ; 6 : éperon en fer ; 7 : ferrure de rotation en cuivre recouvert d'or ; 8 : fenêtre de bouclette de ceinture en bronze ; 9 : petit clou en bronze ; 10 : petite plaque rectangulaire en bronze ; 11 : épingle en fil de bronze ; 12 : fragment de tôle en bronze ; 13 : dé en os ; 14 : objets de parure en tôle de cuivre, en forme de "M".*

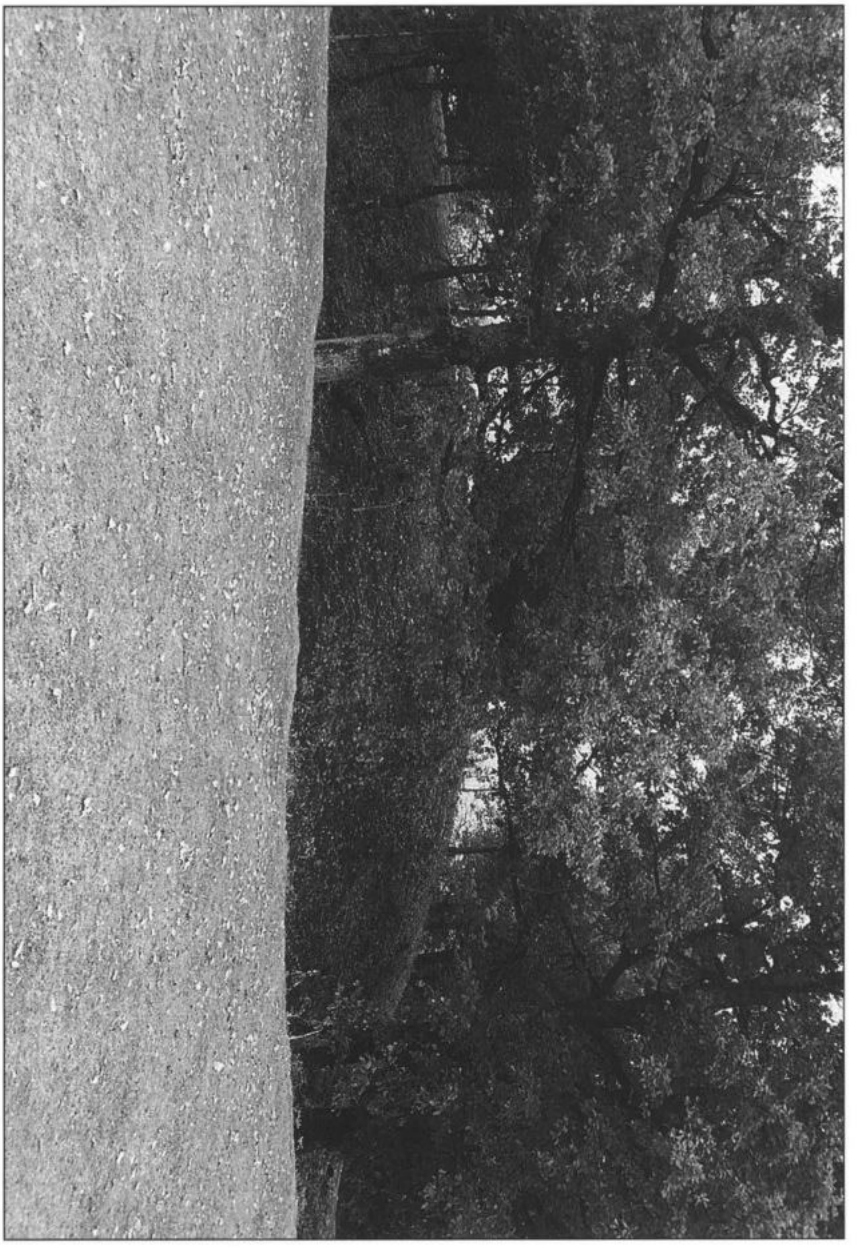

*Souillac - Le Pigeon-Haut. La motte et son fossé côté nord.*

*Souillac - Le Pigeon-Haut. Le fossé en fin de fouille.*

# LES MYSTÈRES DE LA GROTTE MAZET À COUGNAC (LOT)

La grotte Mazet est une petite cavité située près de la base de la colline de Cougnac, à environ 350 mètres au sud de la célèbre grotte ornée et à une centaine de mètres de la seconde grotte de Cougnac qui ne contient pas de décorations paléolithiques mais qui possède de nombreuses griffades d'ours des cavernes *(fig 1)*. Longue d'une trentaine de mètres, cette troisième grotte comprend un étroit boyau sinueux s'élargissant en une petite salle au sol en pente qui s'ouvre à l'extérieur en formant un abri sous roche. Orienté à l'est, l'abri contient des gravures pariétales éclairées par la lumière du jour qui ont été découvertes en 1993 par un groupe d'écoliers accompagnés par leur animateur pédagogique Pascal Raux. Ce dernier après avoir déclaré la découverte au Service Régional d'Archéologie, a publié divers articles dont le plus important paru en 1996 dans le bulletin de la Société Préhistorique Française mentionne que "le site a été vu en novembre 1993 par J. Clottes, F. Rouzaud, J. Jaubert et J.P. Giraud". L'auteur ajoute "nous avons reconnu ensemble la patine, la calcite recouvrant partiellement les gravures et les caractères d'authenticité préhistorique de ces vestiges" (P. Raux 1996, p.201-203).

Pascal Raux déclare avoir "ajouté à l'inventaire, une grotte ornée" qu'il date du "Magdalénien moyen" en invoquant la présence de deux signes claviformes qui sont les gravures les plus apparentes de l'ensemble.

Dans le cadre de mon étude des grottes ornées du Quercy et d'une synthèse régionale en cours de rédaction, j'ai voulu acquérir une opinion précise sur ces gravures qui m'intriguaient depuis leur découverte sans que je puisse les dater.

On ne peut tenir rigueur à Pascal Raux, confronté pour la première fois à des gravures pariétales et aux délicats problèmes de leur authenticité, d'avoir produit des articles sommaires, incomplets, souvent erronés, illustrés de quelques croquis approximatifs.

Après obtention des autorisations officielles, j'ai donc étudié cet ensemble, j'en ai effectué le relevé et me suis forgé une opinion qui n'en-

gage, bien entendu, que moi même. Je rends compte ici des observations faites au cours d'un travail systématique habituel, échelonné sur plusieurs mois, qui a comporté des relevés réalisés tant à la lumière du jour que la nuit en lumière artificielle, ainsi que des analyses physico-chimiques de concrétions.

## DÉCOUVERTE DE LA GROTTE MAZET

La topographie de la grotte s'est modifiée. Les parois constituant le support des gravures aujourd'hui exposées à la clarté du jour offrent, en effet, l'aspect des parois de grotte obscure avec quelques concrétions typiques qui se forment habituellement dans les réseaux souterrains, non dans les abris sous roche, notamment quelques revêtements de calcite brune et surtout des plages de mondmilch blanchâtre.

MM. A. Sauvent et M. Boudet, coinventeurs des deux grottes de Cougnac en 1949 et 1952, âgés respectivement de 74 et 93 ans se souviennent parfaitement des conditions de la découverte vers 1955-1956 de la petite cavité qui fut baptisée plus tard "grotte Mazet". Les informations fournies par ces deux personnes nées au pied de la colline de Cougnac et qui ont passé toute leur vie sur les lieux, sont évidemment précieuses. Messieurs Sauvent et Boudet sont d'ailleurs les derniers survivants de l'équipe des découvertes.

Dans leur jeunesse, le versant oriental de la colline s'étendait régulièrement, presque sans rupture de pente, du sommet de la colline à la surface de la plaine suivant un dénivelé d'une dizaine de mètres. Il portait des truffières très productives. La falaise était, alors, encombrée et partiellement dissimulée par un grand talus d'altérites constitué de chaos de blocs et de sable jaune provenant de la fragmentation et de la désagrégation du calcaire coniacien. Les habitants des environs avaient transformé le pied de ce versant en une grande carrière d'où ils tiraient leur sable et leurs pierres de construction. Vers 1955, quelques temps après la découverte de la grotte peinte, et six années après celle de la grotte aux griffades, ce travail de sape a provoqué un énorme éboulement ; Le front de falaise s'est dévoilé, il s'est fragmenté et la cavité, jusqu'alors inconnue, s'est ouverte *(fig 2)*.

En réalité le front de falaise était, depuis sa formation, parcouru par une grande diaclase se développant nord-sud, parallèlement à lui même, dont on voit les traces aujourd'hui. Cette cassure a facilité le décollement de l'extrémité de l'affleurement. D'autre part, le rebord même de l'affleurement, intensément fragmenté, formait une sorte de brèche constituée d'un éboulis cimenté par la calcite. Il s'est facilement brisé en basculant dans le vide créé par la carrière.

C'est donc en 1955-1956 que la grotte s'est ouverte. Les inventeurs de Cougnac ont un instant espéré que la nouvelle cavité permettrait d'établir la jonction avec la grotte inférieure de Cougnac (ou grotte aux griffades d'ours), qu'elle pourrait même servir d'entrée au public, mais l'exploration du conduit a ruiné ces espérances : aucune communication n'a pu être établie *(fig 3 et 4)*.

L'équipe des inventeurs qui comprenait également L. Gouloumès, J. Mazet et R. Borne (tous trois aujourd'hui disparus) a alors procédé au nettoyage et à la rectification du versant afin d'aménager l'accès touristique à la grotte "aux ours". La falaise a été rectifiée, débarrassée des débris et blocs instables qui l'encombraient encore ; l'explosif a été utilisé et un large sentier en tranchée a été ouvert dans le versant pour conduire les visiteurs à la grotte inférieure.

Au cours de tous ces travaux et de ces explorations aucune gravure n'a été remarquée sur la paroi qui venait d'apparaître.

Par contre, des ossements humains d'époque indéterminée, ont été exhumés à gauche de l'entrée, dans une fente formée par la diaclase dont il vient d'être question. Un crâne, aujourd'hui disparu, a été examiné par un médecin local qui a déclaré qu'il était "récent". La découverte semble confirmée par le fait que j'ai trouvé à la surface du sol, au dessous du principal panneau de gravures, l'épiphyse proximale d'un cubitus humain, en très bon état de conservation ; Mais cet os, qui n'a peut-être aucun rapport avec les gravures, est, pour l'instant, parfaitement muet sur son âge...

La paroi qui porte les gravures éclairées par le soleil du matin a une superficie d'une quinzaine de mètres carrés . Elle est protégée par un écran de verdure formé d'arbustes tels que des acacias, des cornouillers sanguins, des ormeaux, des noisetiers, des églantiers, et des ronces. Elle comporte 10 panneaux de gravures qui sont décrites et numérotées de droite à gauche :

**LES GRAVURES** *(fig 5)* :

(la numérotation des motifs se réfère au plan général fig. 5.)

Panneau I : groupant les gravures les plus visibles est situé à environ 1 m du sol actuel, sur un relief de la paroi et dans une concavité : nous y avons relevé de gauche à droite *(fig 6, 7, 8)* :

1) un *mammouth* long d'une quarantaine de centimètres, dont le corps traité en fines hachures est légèrement incisé sur une plaque blanche de mondmilch alors que les cannelures de ses défenses d'aspect beaucoup plus altéré, montrant une section en U, se développent à l'extérieur du mondmilch, sur le calcaire coniacien gréseux. Les pattes postérieures et le ventre ne semblent pas avoir été dessinés.

Les contours de ce mammouth ont été frottés au doigt comme si l'on avait voulu effacer la figure. Les traits ont été ainsi localement atténués car le mondmilch est très tendre.

2) immédiatement à l'arrière du mammouth, sur le calcaire coniacien, un *couple de bouquetins mâles affrontés* et stylisés sont gravés en rainures adoucies. Sur le premier bouquetin, à gauche, (n°2a) long d'une vingtaine de centimètres, seul l'avant a été gravé. Son tracé superficiel longe un petit relief naturel. Les pattes sont linéaires et sommaires et les cornes dont la courbure est peu accentuée sont grandes et divergentes. Un œil en forme de point est figuré.

Le second bouquetin (n°2b), d'une vingtaine de centimètres de longueur également, qui lui fait face à 90 cm du sol, est complet. Il possède un œil rond comme le premier ; malgré l'aspect mou et estompé du contour de la tête, l'oreille et même la bouche, semble-t-il, sont présents. Les deux membres antérieurs sont linéaires, alors que la patte arrière en rainure profonde est unique, large, d'un dessin peu habile. La queue, linéaire, est légèrement redressée ; le profil du ventre présente un élargissement qui est peut-être une indication de sexe.

3) au dessus de l'épaule du bouquetin complet se trouve un *groupe de six petites ponctuations* rondes piquetées, de quelques millimètres de diamètre, relativement profondes, dont le fond est blanchâtre, c'est à dire non patiné.

4) À l'arrière du mammouth et au dessus de la tête du bouquetin incomplet, des tracés estompés se distinguent à peine, parmi lesquels il est possible d'identifier, sans certitude absolue, un *autre animal tourné à gauche* qui semble être un troisième bouquetin ; le corps n'apparaît que sous certains éclairages. L'encornure est superposée à deux ou trois motifs en X, peut-être des signes ? celui de gauche évoque également une encornure de bouquetin.

5) au dessus de cet ensemble, *six ponctuations plus grosses* que les précédentes (2 à 3 centimètres de diamètre), s'égrainent le long de l'arête d'une petite corniche.

6) A la base de la corniche, une petite *tête simplifiée, dessin malhabile de capriné* pourvu de deux courtes cornes, est très légèrement gravée en rainure sur plusieurs plans du dièdre rocheux.

7) A quatre centimètres derrière lui et à 105 cm du sol, *deux motifs en forme de "P"*, paraissent être associés au bouquetin complet. Longs de 12 et 13 centimètres et légèrement inclinés, ils sont gravés en rainures profondes. Un autre trait plus court et un motif en V renversé sont également visibles à cet endroit.

8) À la droite du panneau, toujours sur le calcaire coniacien, à une trentaine de centimètres à droite du couple de bouquetins, se place *une grille* en cannelures superficielles estompées d'aspect ancien (20 cm x 20 cm). Cependant l'extrémité de deux traits qui la composent débordent sur une surface indurée par la calcite et se transforment alors en incisions blanchâtres sur ce nouveau support *(fig 9)*.

9) au-dessus de l'ensemble, d'autres *tracés anarchiques* se distinguent à peine, avec, à l'extrême droite, un motif en X ou en M.

Panneau II *(fig 10)* :

10) Au-dessous du panneau I, à 80 cm du sol, un banc rocheux protubérant porte *deux séries de six barres verticales* parallèles longues d'une dizaine de centimètres, profondément rainurées et patinées.

Panneau III *(fig 11)* :

11) À 170 cm du sol, au dessus du panneau I, dans une coulée noirâtre (algues) qui le recouvre en grande partie se distingue un motif en forme de maison très schématique, haut d'une quinzaine de centimètres.

Panneau IV *(fig 12 et 13)* :

Toujours sur une surface de calcaire coniacien, à un mètre en haut à gauche du mammouth précédemment décrit, le panneau n°III se loge sous une protubérance de la paroi. Il comprend :

12) à 150 cm du sol, un *poisson schématique* long de 18 cm, d'un tracé linéaire d'un seul jet, en forme de boucle, qui semble avoir été repris dans sa partie inférieure ; il est barré d'un trait vertical dont l'extrémité inférieure est blanchâtre. Une efflorescence blanche, ronde, de 3 cm de diamètre recouvre une section du contour inférieur de la tête *(fig 13)*.

13) à sept centimètres en arrière du poisson, *trois traits verticaux* convergents, de huit à dix centimètres de longueur présentent des contrastes variés selon leur support : en rainure adoucie estompée sur le calcaire coniacien, ils se transforment en incision fine et blanche lorsqu'ils débordent latéralement sur une plage de calcite *(fig 14)*.

14) à une vingtaine de centimètre à gauche du poisson, un *motif linéaire ovale* (20 cm x 12 cm), disposé verticalement, comporte, à l'intérieur, des traits dans tous les sens *(fig 15)*.

15) En haut, à gauche, *cinq petites cupules* à fond blanchâtre, rappellent exactement le groupe de celles qui accompagnent le bouquetin complet du panneau I.

16) sur la gauche du motif ovalaire, *deux nouveaux groupes de cupulettes blanchâtres* voisinent avec quelques autres traits rainurés.

17) en haut du panneau, à 160 cm du sol, sur la voûte, sous une avancée de la paroi, se distingue mal, tant les rainures sont légères et estompées, un *signe géométrique* (21 cm x 10 cm) comportant une ligne horizontale recoupée par des traits verticaux aux extrémités. Elle est assortie d'une sorte de dôme à profil anguleux dans sa partie centrale. Ce motif évoque irrésistiblement les signes aviformes de Cougnac : le dôme, cependant est très estompé ; il n'apparaît qu'en lumière douce (également avec des filtres photographiques) et son dessin comporte un tracé plus simple que celui des aviformes de la célèbre grotte voisine, dont les corps sont toujours constitués de deux lignes parallèles horizontales et non d'une seule, comme ici *(fig 15)*.

Panneau V *(fig 16 et 17)* :

Il se place au dessus du précédent entre 170 et 220 cm du sol, et au dessous d'un placage de brèche formant auvent. Les motifs les plus hauts ont été gravés à bout de bras.

18) nous distinguons en haut à gauche un dessin en rainure adoucie estompée *en forme de maison* coiffée d'un toit à double pente, dont l'intérieur est compartimenté (20 x 19 cm).

19) au dessous du motif précédent des courbes indéterminées semblent évoquer un *profil dorsal d'animal.*

20) dans l'angle gauche à quelques centimètres au dessus des courbes une *surface ronde, polie*, de sept à huit cm de diamètre est de couleur crème : elle est due au frottement intense d'une pierre sur la surface rocheuse.

21) un autre motif *quadrangulaire quadrillé* très mal conservé est peut-être une autre "maison" ?

22) plus à droite divers *traits estompés* sont indéterminés. Certains semblent évoquer deux "bras" ou "pattes".

23) à l'extrémité droite du panneau, une *large rainure superficielle* à fond plat longue de 25 cm a été produite en raclant avec le tranchant d'un outil solide (métallique ou lithique ?). *Cinq grosses cupules* associées à cette marque ont peut-être également été produites par raclage avec un outil à pointe large.

Panneau VI *(fig 18)* :

24) un bec rocheux à 85 cm du sol porte un *motif en forme de A renversé* encadré de deux barres (7 x 12 cm). Ce motif se loge dans une lucarne de calcaire gréseux encadrée par des plages de calcite.

Panneau VII (Fig 20) :

25) à une quarantaine de centimètres en arrière du panneau VI, et à 120 cm du sol, dans une autre petite lucarne de calcaire gréseux de forme triangulaire se voit une *tête de cheval schématique*, tournée à gauche (12 x 15 cm). Le profil supérieur de l'encolure se poursuit sur deux à trois centimètres sur le revêtement de calcite à droite. Les deux oreilles divergentes sont figurées ; La tête est longue et trop étroite.

26) Cette tête est surchargée par plusieurs *traits indéterminés* dont un, plus accusé, à fond blanchâtre.

27) à 25 cm au dessous des motifs précédents, le mondmilch superficiel a été *raclé* de façon répétitive sur une surface de 25 x10 cm ; peut-être par curiosité, pour éprouver la consistance de cette matière blanche ?

Panneau VIII *(Fig 21)* :

28 à 30) À 150 cm du sol, à 60 cm à gauche du cheval n°25, et à 80 cm à gauche du signe n°24, *trois croix de lorraine* sont incisées assez finement sur une surface de calcaire gréseux de couleur rougeâtre comme s'il avait subi l'action du feu. Ces motifs, de dessin rapide et malhabile, se logent comme les précédents, dans une ouverture des revêtements de calcite ; ils sont *patinés.*

31) Ils sont accompagnés par des bribes de *traits indéterminés.*

Panneau IX *(Fig 22, 23)* :

À l'extrémité gauche de la paroi gravée, à l'entrée de l'anfractuosité où le crâne humain a été découvert en 1955-1956, s'étend une surface couverte de mondmilch blanchâtre et pâteux qui porte quelques gravures à 1,60 m au dessus du sol.

32) dans la partie supérieure du panneau se voit une *courbe à deux sommets* dont le creux central est dessiné en rainure assez large (30 x 25 cm) ; il peut s'agir d'une schématisation de mammouth réduit à une ligne fronto-dorsale.

33) au bas du "mammouth" *deux motif linéaires en X* sont finement incisés. Ils sont accompagné par quelques traits indéterminés.

34) entre les motifs en X se distingue difficilement les restes d'un *graffiti* comportant au moins deux lettres A en capitales.

35) enfin, au bas du panneau *une croix de lorraine* de 10 cm de hauteur en incision fine et blanchâtre est associée à une inscription de date des environs de 1960, dont il ne subsiste que les trois premiers chiffres.

Panneau X (Fig 23) :

36) À gauche de l'entrée, et également à gauche d'une anfractuosité, sur un bec rocheux à 180 cm du sol se trouve un motif qui évoque grossièrement une lettre D, gravé en rainure assez profonde se détachant sur la surface brune du calcaire gréseux. Il ne semble pas s'agir d'une lettre en capitale mais d'un *motif indéterminé* possédant une protubérance en haut à droite et rattaché, à gauche, à d'autres traits plus atténués.

## LA PAROI ET LES CONCRÉTIONS

La paroi est formée de calcaire gréseux coniacien de couleur jaunâtre qui se désagrège constamment en produisant du sable ; ce dernier s'accumule dans les toiles d'araignées qui pendent un peu partout, accrochées aux protubérances rocheuses. Un tel fait souligne la rapidité de l'érosion agissant sur ce matériau peu résistant.

Les dépôts superficiels suivants qui peuvent être observés n'ont pas la même structure que le calcaire gréseux et n'ont pas le même comportement que lui devant l'érosion :

1) dépôt blanc épais, crayeux, constitué de mondmilch s'étendant sur les parties basses de la paroi. Il s'est formé lorsque les surfaces rocheuses n'étaient pas encore exposées à l'air libre et aux intempéries. Depuis l'ouverture de la cavité ces dépôts se sont érodés et sont devenus moins résistants. Ils offrent une surface blanche et tendre sur laquelle la gravure est très facile. La moindre pointe ou lame (de pierre, d'acier ou de bois) légèrement appliquée, inscrit une incision fine, très apparente *(ex : panneau 1, mammouth et panneau IX)*

2) surfaces blanches couvertes de bourgeons de calcite "en choux fleurs" très résistants. Elles se rencontrent surtout dans la partie centrale et méridionale de la paroi ornée. Elles ne portent aucune gravure.

3) concrétionnement formé de placages de calcite brune (calcite "morte"). Toute incision sur cette surface compacte et résistante laisse une trace blanchâtre *(Fig 14)*.

4) certaines plages de calcaire coniacien ocre-jaune sont localement indurées dans la masse superficielle par des phénomènes de silicification ou de calcification leur conférant de la dureté et une teinte rosée *(par exemple au niveau de la gravure n°8, Fig 9)*.

5) dépôt noirâtre à certains endroits et verdâtre à d'autres endroits, surtout à gauche entre les panneaux V et VIII, et à droite, notamment dans le fond d'une concavité de la paroi, fréquemment humide. Il s'agit de dépôts organiques constitués surtout d'algues se développant dans les creux humides et sur les surfaces exposées aux intempéries et aux

ruissellements. Ces formations affectent la forme de coulées noires de part et d'autre d'un placage de brèche, en haut de la paroi, qui s'avance et abrite au dessous de lui des surfaces intactes et claires portant la plupart des gravures ; le bouquetin principal (2b) se loge justement dans une concavité et sa partie inférieure, au niveau des pattes, et son arrière train sont recouverts par cette formation noire et verte.

6) efflorescences blanches et gris-clair constituées de pustules millimétriques qui sont par endroit coalescentes. Le semis de pustules recouvre une partie des pattes antérieures et l'arrière du bouquetin central 2b. Elles pénètrent localement à l'intérieur des rainures du trait gravé *(Fig 7)*.

Les dépôts noirs et verts et les pustules blanches s'organisent souvent en fonction des traits gravés qu' ils tendent à suivre, contre lesquels ils butent, et qui limitent leur extension. Ils sont manifestement postérieurs aux gravures.

La formation et la datation de ces divers dépôts sont très variées : le mondmilch, les concrétions en choux-fleurs et les placages de calcite brune ainsi que les rares indurations calcitiques dans la masse ont vraisemblablement été formés en grotte obscure et sont sans doute anciens, tandis que les dépôts organiques sombres et les efflorescences blanches se sont formés en milieu ouvert et sont sans doute plus récents.

## L'AGE DES GRAVURES

Certaines observations peuvent faire penser à un âge paléolithique :

- l'aspect patiné de certains tracés et la présence de certains types de concrétions blanches et de formations vertes et noires sur les gravures peuvent donner une impression d'ancienneté.

- les sujets représentés, en particulier les bouquetins, le cheval, des signes géométriques, tels que claviformes en "P", aviforme, grilles, groupes de ponctuations et leur association étroite avec les animaux, évoquent le monde bien connu de l'art paléolithique.

- l'utilisation des surfaces naturelles, le fait de placer les figures dans des "lucarnes" entre les concrétions, l'utilisation ponctuelle de reliefs (le bouquetin n°2a place son cou et sa tête sur une protubérance rocheuse, la petite tête n°6 épouse un dièdre de la paroi) renforcent également l'ambiance paléolithique.

Les observations suivantes incitent cependant, à une extrême réserve :

a) *Les concrétions visibles sur certains motifs*, par exemple, sur un secteur du contour du bouquetin n°2b ou du poisson n° 12, n'ont en réalité aucune valeur chronologique.

Sur le versant occidental de la colline de Cougnac, plusieurs cavités ont été creusées ou rectifiées avec des engins mécaniques, il y a une trentaine d'années, dans le but de rechercher d'éventuels développements des galeries peintes découvertes en 1952 *(Fig 1)*.

J'ai effectué une comparaison précise entre les gravures de la grotte Mazet et des graffiti datés qui se trouvent dans l'entrée de ces diverses autres cavités de la colline de Cougnac, également sur du calcaire coniacien et dans des régions souterraines à demi éclairées par la lumière du jour, c'est-à-dire dans des conditions géologiques et topographiques identiques à celles des gravures de la grotte Mazet. La technologie de ces tracés tantôt en cannelures profondes tantôt en raclages superficiels, est proche de celles des gravures de Mazet *(Fig 26)*.

Ainsi les parois de calcaire coniacien d'une profonde tranchée plongée dans une demi-obscurité, qui a été creusée vers 1970 par une pelle mécanique dans le versant occidental de la colline, sont couvertes de dépôts noirs et verts et de pustules blanches comme une partie de la paroi de Mazet, si bien que les traces des dents de l'engin mécanique sont profondément patinées et estompées.

De même, le "Trou de la Cave Taillée", petite cavité du même secteur, où un bulldozer travaillait dans la pénombre aux environs de 1970-1975, présente de très nombreux graffiti, des noms et des dates, le plus souvent patinés si bien qu'en éclairage frontal ils ne présentent généralement plus de contraste coloré, seul un éclairage latéral fait apparaître les rainures de ces inscriptions dont certaines sont profondes *(Fig 26, 27)*. Dans l'entrée de cette cavité les cannelures patinées de l'inscription "A. Brondi 1974" commencent à être colonisées par de minuscules pustules blanches qui ressemblent à celles du bouquetin de la grotte Mazet. Ces efflorescences couvrent la surface rocheuse et se répandent sur les versants des cannelures de l'inscription, quelques-unes atteignent même le fond des traits gravés *(Fig 25)*.

Sur le versant oriental de la colline aux abords de l'entrée de la grotte aux griffades d'ours découverte en 1949, plusieurs parois artificielles dans le même matériau gréseux portent des graffiti, des dessins tracés par des enfants dont beaucoup sont déjà patinés et les surfaces sont envahies par des efflorescences blanches ou des dépôts noirâtres et verdâtres.

De telles comparaisons montrent que les dépôts superficiels (blancs, noirs et verts) invoqués pour asseoir l'ancienneté paléolithique des gravures de la grotte Mazet peuvent, en réalité, se former dans un laps de temps de 20 à 30 années.

J'ai effectué trois prélèvements sur ces formations en vue d'analyses biochimiques : le n° 1 sur la paroi de la tranchée occidentale, le n°2 sur les pattes avant du bouquetin (n°2b) de la grotte Mazet, et le n°3 sur le chiffre 9 de la date "A.Brondi 1974" du Trou de la Cave Taillée *(Fig 23, 24)*.

L'analyse réalisée par le Laboratoire de recherches des Monuments historiques de Champs-sur-Marne a révélé l'existence de concrétions d'oxalate, de sulfate et de carbonates de calcium ainsi que des algues et moisissures dans les trois échantillons(voir le texte de S. Demailly et J. Brunet). Dans les trois cas, ces types de dépôts qui se retrouvent fréquemment sur des monuments d'époque historique (porches des églises, châteaux, caves, abris sous roche ou entrées de grottes habitées ou ayant servi de bergerie, etc.), sont des formations vraisemblablement récentes.

Sur les conseils de M.J. Brunet, à la suite d'une visite qu'il a faite au site en ma compagnie, j'ai prélevé un quatrième échantillon de la paroi à un mètre du bouquetin n°2b afin que l'analyse chimique du calcaire local puisse vérifier la présence ou l'absence de sulfates dans la roche et l'origine endogène ou exogène des efflorescences blanches se formant sur le bouquetin. Il a été ainsi établi que le calcaire ne contient aucun composé de souffre et que ces concrétions superficielles sont dues à une pollution extérieure d'origine inconnue.

Il est a remarquer qu'*aucune concrétion typique de grotte profonde (plaque de calcite, mondmilch etc.) ne recouvre les gravures* de la grotte Mazet. Les gravures sont le plus souvent sur le calcaire gréseux ; dès qu'un trait gravé atteint une plage de calcite ancienne il passe par dessus et non au dessous de la concrétion.

*b) La technologie des tracés et patines*

La technique des tracés paraît présenter trois types principaux, qui, nous allons le voir, sont vraisemblablement les variantes d'une méthode unique :

- la rainure en U à bords émoussés, assez large (4 à 6 mm) qui peut être profonde (3 à 7 mm) (bouquetin complet n°2b) ;

- le trait raclé superficiel formant des bandes larges (5 à 8 mm), parfois multiples, dont la profondeur ne dépasse pas 1 mm, plus claires que le support (panneau III, et poisson n°12, panneaux V, VI, etc.) ;

- d'étroites incisions en V formant des traits fins et nets plus clairs que le support (1 x 1 mm) (ex : certains traits du N°8 et du n°13).

Les gravures se localisent principalement sur le calcaire jaune coniacien, notamment dans les zones intactes entre les divers dépôts, en particulier entre les grandes coulées noires organiques qui descendent de part et d'autre du placage de brèche protégeant le haut de la paroi. Le

coniacien a attiré l'outil du graveur par prédilection étant donné la facilité de la gravure sur ce matériau tendre.

Lorsque l'outil du graveur (en pierre, métal ou bois) incise ce matériau de texture grenue, il provoque instantanément sa désagrégation en formant une rainure à section adoucie, non une incision en V. En outre, la rainure continue à s'estomper par désagrégation et se patine rapidement.

Sur un support encore plus tendre, et même pâteux, comme le mondmilch facile à inciser mais qui ne se désagrège pas, les incisions présentent une section en V, alors que sur le calcaire coniacien, elles ont une section en U très évasée.

Sur un encroûtement de calcite brune plus résistante, l'outil inscrit une incision de couleur claire qui produit un trait fin et blanc contrastant avec le tracé d'aspect brun sur calcaire coniacien. Le même outil, en une même trajectoire, produit une rainure patinée jaunâtre et large sur coniacien et un trait fin et blanc sur calcite, c'est à dire dès que le support devient plus résistant (voir par exemple les traits du motif n°8 du panneau I et ceux du n13, panneau IV).

La section et l'aspect du trait ainsi que le contraste coloré entre le trait et le support dépendent donc des caractères du support, non de l'âge de la gravure. Le même trait peut être patiné sur le coniacien et d'aspect frais (blanc) sur la calcite, ce qui montre que l'aspect localement patiné du trait n'est pas un critère d'ancienneté.

D'une façon générale le degré de patine n'est pas un critère fiable : trois croix de Lorraine sont patinées (panneau VIII n°28, 29, 30) alors que la quatrième, qui ne peut guère être plus récente ne l'est pas (panneau IX n°35). Il a été signalé que de nombreux graffiti datant de 20 à 30 ans sur diverses parois de la colline de Cougnac sont déjà profondément patinés. Sur la paroi de la grotte Mazet, la plupart des petites cupules piquetées qui sont plus profondes que les rainures des traits gravés présentent un fond blanchâtre ; leur profondeur leur a permis parfois de conserver encore un aspect frais (panneau I n°3, et panneau IV n°15, 16).

De même les variations de technique de tracé (raclages et rainures en U ou fines incisions en V) ne signent pas obligatoirement l'intervention de mains différentes : elles peuvent être plus simplement une adaptation spontanée à la consistance du support rocheux.

*c) L'emplacement des gravures :*

Toutes les gravures sont situées à la hauteur de la main d'un homme se tenant sur le sol actuel qui constitue en réalité le sommet d'un éboulis récent. En dépit de l'absence de fouille, il apparaît que le sol actuel ne

semble pas coïncider exactement avec le sol primitif de la grotte. Il est certainement constitué en partie de matériaux provenant de l'éboulement et du nettoyage de la paroi réalisé en 1955-56. L'os humain découvert en surface provient ainsi de la vidange de la diaclase latérale où se trouvait le crâne découvert lors des travaux. Les gravures se trouvent donc exactement aux endroits où un graveur les placerait aujourd'hui. Cette situation semble montrer qu'elles ne correspondent pas à la topographie de la grotte obscure primitive. Elles ne semblent pas avoir été faites dans la grotte, avant la modification de son ouverture ; elles sont probablement postérieures à l'effondrement de 1955-56.

*d) Les thèmes représentés :*

Si les bouquetins, le cheval, les mammouths, les signes géométriques peuvent être considérés théoriquement comme de possibles motifs paléolithiques, par contre les quatre croix de Lorraine (panneaux VIII et IX, n°28, 29, 30, 35) semblent avoir plutôt une relation avec le général de Gaulle. D'ailleurs l'inscription incomplète d'une date des environs de 1960 (panneau IX) démontre que l'entrée de la grotte Mazet a reçu des graffiti postérieurement à l'ouverture de la cavité en 1955-56.

La paroi de la grotte Mazet pourrait donc, à priori, présenter un ensemble hétérogène de motifs de type paléolithique et de graffiti récents. Une telle hétérogénéité ne peut cependant se fonder sur des différences de patine et de technique qui, nous l'avons vu plus haut, n'ont pas de valeur chronologique.

Il est regrettable que Pascal Raux se soit contenté de publier sommairement quelques uns des motifs qu'il jugeait d'allure paléolithique et qu'il ait passé sous silence tous les autres, sans doute parce qu'ils lui paraissaient plus difficilement attribuables au Paléolithique. Cette attitude n'est pas objective ; elle est même scientifiquement condamnable parce qu'elle peut laisser croire que les motifs non spontanément attribuables au Paléolithique sont venus s'ajouter au dispositif depuis la publication de ses articles. Or il n'en est rien ; dès que j'ai eu connaissance de la découverte des gravures j'ai examiné la paroi en 1993 et j'ai vu tous les motifs qui sont mentionnés ici.

D'une manière générale, rappelons que l'étude d'une paroi ornée implique le relevé et la prise en compte de toutes les marques pariétales sans exception. L'authentification d'une découverte nécessite également une démonstration reposant sur une étude approfondie et non sur de simples impressions.

Parmi les motifs mêmes qui pourraient être paléolithiques, certains sont d'emblée très douteux : les deux motifs en forme de maison, le n°11 (panneau III) très simple et le n°18 (panneau V) qui est compartimenté,

tous deux gravés en rainure adoucie commune ici, sont-ils des "tectiformes magdaléniens" ou des "maisons" schématiques ? nous optons pour les maisons ; les tectiformes magdaléniens présentent des dessins différents ; peut-on alors penser que le "Magdalénien" de la grotte Mazet a inventé des tectiformes ressemblant à un dessin d'écolier du 20 ème siècle après J.C. ? N'est-il pas plus simple de penser qu'un graveur écolier du 20 ème siècle a produit des motifs ressemblant vaguement à des "tectiformes" qui sont plus prosaïquement des "maisons" obéissant au procédé de schématisation graphique en vigueur à son époque ?

Il est également troublant de voir cohabiter sur cette paroi un aviforme de type Cougnac et Pech Merle datant de plus de 20 000 ans (même si son dessin est incomplet et surtout erroné) et les motifs en "P" que Pascal Raux considère comme des "claviformes" du Magdalénien moyen, ne remontant guère au delà de 15 000 ans. La paroi présente en réalité une débauche de signes qui semble plutôt illustrer les connaissances et le répertoire d'un "dilettante-préhistorien" imprégné de notre alphabet, le "P" étant une majuscule facile à tracer ; de même il suffisait de renverser le A (panneau VI n°24) et d'ajouter quelques vagues excroissances à la lettre D (panneau X n°36), pour leur donner un air paléolithique plus convenable.

*e) Le style des gravures :*

Le style des gravures de la grotte Mazet suscite également des doutes :

Le bouquetin complet n°2b évoque de façon assez lointaine ceux de Cougnac sans avoir le style caractéristique des caprinés du Quercy aux cornes semi circulaires parallèles et aux pattes modelées ; la patte arrière de ce bouquetin anatomiquement inexacte avec sa cuisse trop longue, communique à l'observateur attentionné une impression de malaise. Mais une impression, forcément subjective, n'a rien, bien sur, d'une preuve !

Le bouquetin n°2a avec ses moignons linéaires de pattes qui d'un corps amorphe et incomplet pendent pitoyablement côte à côte, est indigne d'un artiste magdalénien qui se respecte.

De même le dessin du mammouth n°1 ne peut guère être paléolithique bien qu'il paraisse intégrer un trou naturel pour figurer l'œil comme l'ont si souvent fait les artistes des grottes. Son profil dorsal est celui d'un animal sommairement copié et sans doute influencé par une silhouette d'éléphant ; il est manifeste que son auteur n'a jamais vu de mammouth. Il manque en effet la voûte dorsale et le profil plongeant du dos.

Le tracé n°32 (panneau IX) avec ses deux courbes s'approcherait davantage d'un schéma de mammouth, mais il est trop incomplet, trop

sommaire et trop isolé pour être certain qu'il s'agisse bien d'une représentation de mammouth.

La gravure de cheval n°25 est disproportionnée avec son étrange tête longue et étroite, son gros mufle arrondi, son encolure trop large, sans la caractéristique crinière érigée. Son style anonyme est dépourvu de saveur paléolithique.

Quant au poisson n°12 son style n'est pas plus convaincant ; à l'exception de quelques motifs pisciformes de Los Casarès, rares et assez imprécis, l'art paléolithique n'a guère fourni de poissons de ce type (Cleyet Merle 1990, Lorblanchet 1993). La schématisation par deux courbes symétriques opposées se recoupant en X est généralement postérieure au Paléolithique. Elle est en vigueur pendant l'antiquité classique, notamment au temps des premiers chrétiens qui avaient fait du poisson leur symbole et le dessinaient de cette façon.

## Conclusion

L'étude du site et de la paroi gravée de la grotte Mazet incluant les relevés systématiques des motifs pariétaux, l'analyse physico-chimique de quelques concrétions complétée par des comparaisons avec des inscriptions et graffiti d'âge connu, me conduisent à rejeter la datation paléolithique proposée par son inventeur P. Raux, datation qui, sans vérification, commence malheureusement à se répandre dans la littérature spécialisée.

Aucun critère solide ne me semble pouvoir étayer une datation paléolithique. Ni les thèmes représentés, ni les différences de patines et de techniques des gravures, ni l'état général de conservation, ni les efflorescences et dépôts divers qui se sont localement formés sur les tracés, n'ont de valeur chronologique.

À mon avis, ces gravures semblent avoir été réalisées après l'ouverture naturelle et accidentelle de la grotte vers 1955-1956, qui a exposé la paroi à la lumière du jour et à l'humidité en provoquant la formation de dépôts superficiels organiques et de nouvelles concrétions. Les gravures sont-elles l'œuvre d'un ou plusieurs amateurs de préhistoire stimulés par la découverte des peintures de Cougnac en 1952 ? D'innombrables graffiti et dessins ont été gravés ou peints depuis près d'un demi-siècle par les visiteurs adultes et scolaires, sur les autres parois du voisinage des grottes de Cougnac.

Le goût de l'expérimentation est très commun. Pour mes recherches personnelles j'ai souvent reproduit des œuvres paléolithiques sur des parois rocheuses, mais je ne suis pas l'auteur des gravures de la grotte

Mazet et je ne crois pas non plus que des Magdaléniens en soient les auteurs : elles sont de bien trop médiocre facture !

Ce n'est pas sans sourire que l'on imagine le courroux céleste de Jean Mazet lorsqu'il a observé, des hauteurs où il se trouve, que l'on baptisait de son nom un tel ensemble rupestre ! sans doute a-t-il pensé qu'il n'avait pas mérité cela !

En définitive, l'intérêt majeur de la grotte Mazet est de poser des problèmes d'authentification qui se posent à chaque découverte et qui invitent les préhistoriens à la prudence en leur rappelant la constante nécessité d'examens et d'études approfondies.

Michel LORBLANCHET

J'adresse mes plus vifs remerciements à Mme Sylvie Demailly, à MM. Jacques Brunet, Maurice Boudet, Alphonse Sauvent et Francis Jach pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée dans cette étude.

## Bibliographie

Cleyet Merle J.J. - 1990 - *La préhistoire de la Pêche*, Paris, Errance 195 p.

Lorblanchet M. - 1993 - Les poissons in *L'Art Pariétal Paléolithique, Techniques et méthodes d'étude*, Groupe de Réflexion sur l'Art Pariétal Paléolithique, Paris, Edition du Comité des Travaux Historiques et scientifiques, p. 181-188.

P. Raux - 1995 - La grotte Mazet in : *International Newsletter on Rock Art*, n°10, p. 12-13.

P. Raux - 1996 - La grotte Mazet (Payrignac-Lot) : nouvelles découvertes et marquages culturels. *Bulletin de la société Préhistorique française*, T. 93, n°2, p. 201-203.

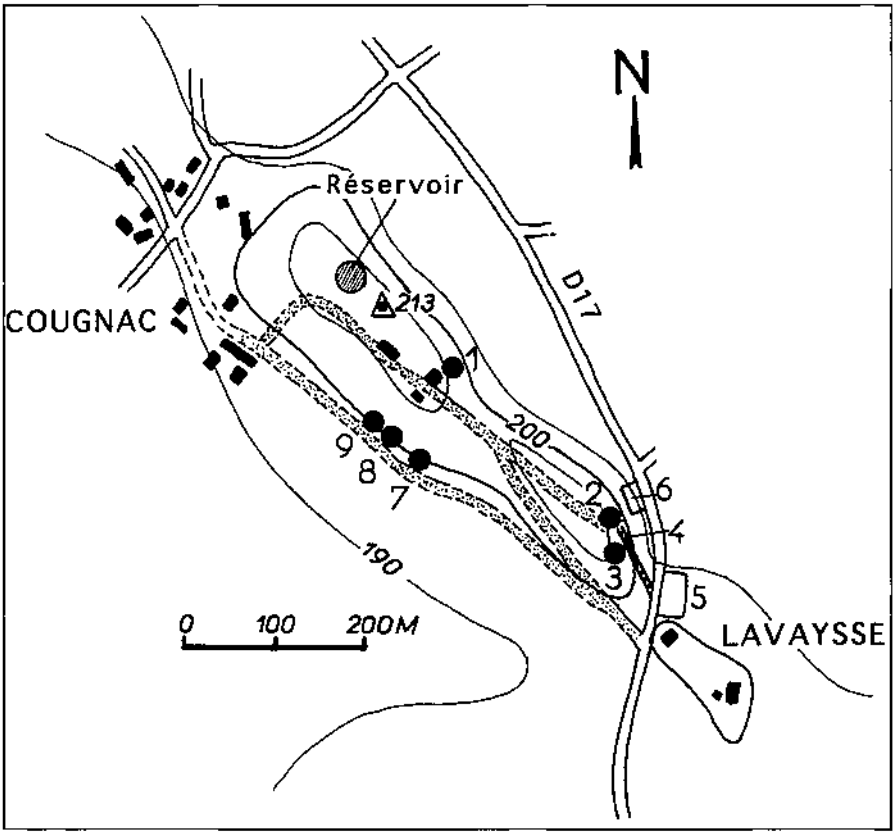


*Fig 1 : Le site de Cougnac (fond : carte IGN au 25 000 ème)*
*1 : grotte peinte de cougnac - 2 : grotte aux griffades d'ours*
*(1 et 2 sont ouvertes au public. Graffiti sur paroi au dessus de la grotte 2)*
*3 : grotteMazet - 4 : chemin d'accès du public - 5 : parking*
*6 : parking secondaire avec graffiti sur paroi - 7 : tranchée et grotte artificielles*
*8 : cave taillée - 9 : trou de la cave Taillée (graffiti dans 7, 8 et 9).*
*En grisé, chemin de terre privé.*

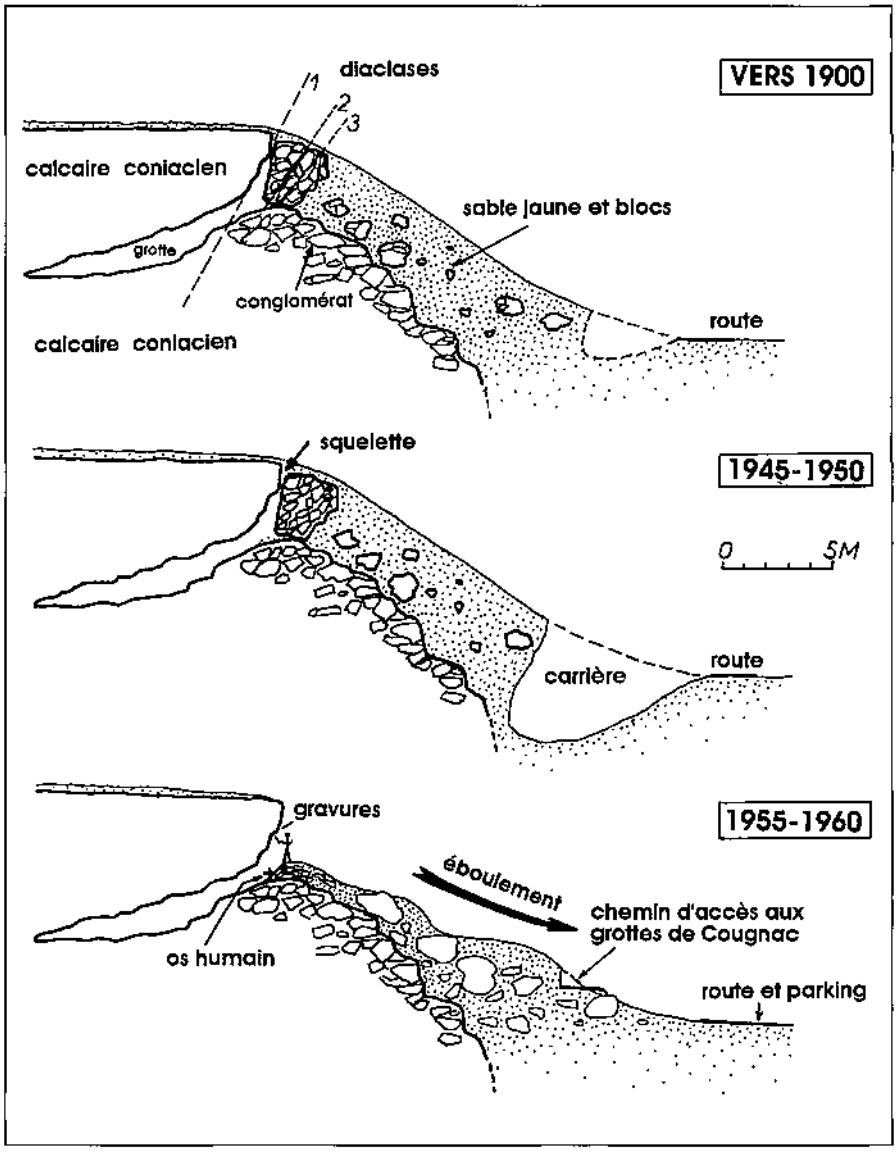


*Fig 2 : Reconstitution de l'histoire du site de la grotte-Mazet ; un réseau de diaclases a fragmenté le rebord de l'affleurement et a contribué à le transformer en conglomérat. Le creusement d'une carrière a fini par provoquer en 1955-1956, un éboulement qui a donné une entrée à la grotte Mazet et a permis de la découvrir. Une inhumation d'époque inconnue avait été pratiquée dans une fissure et un crâne avait été récolté dans le remplissage de la diaclase au cours des travaux de 1955-1960. J'ai également trouvé récemment un os humain sur le sol.*

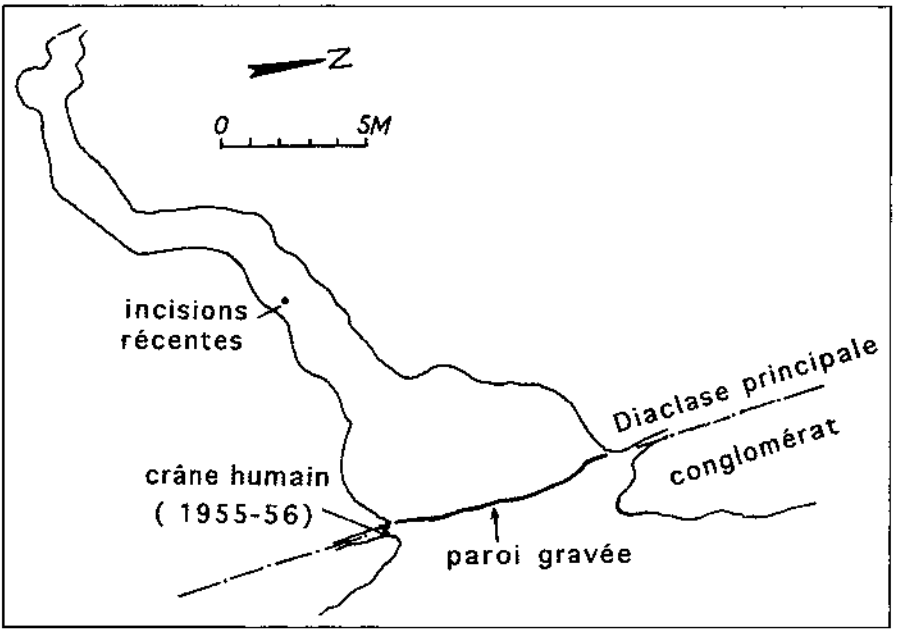


*Fig 3 : Plan de la grotte Mazet (d'après P. Raux, complété pour l'entrée).*

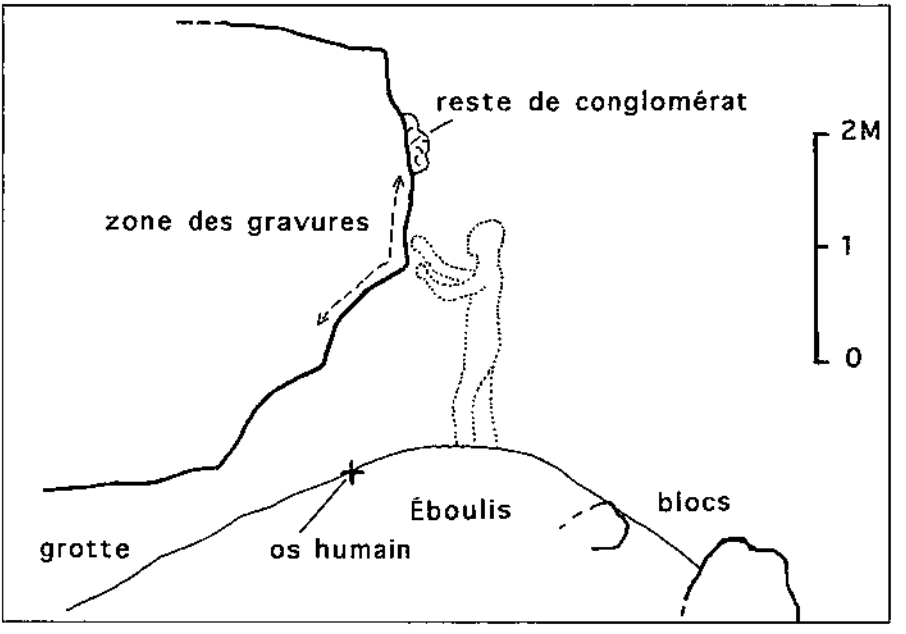


*Fig 4 : coupe de la paroi gravée de la grotte Mazet.*
*(pour graver les surfaces les plus basses, le personnage peut être également assis).*

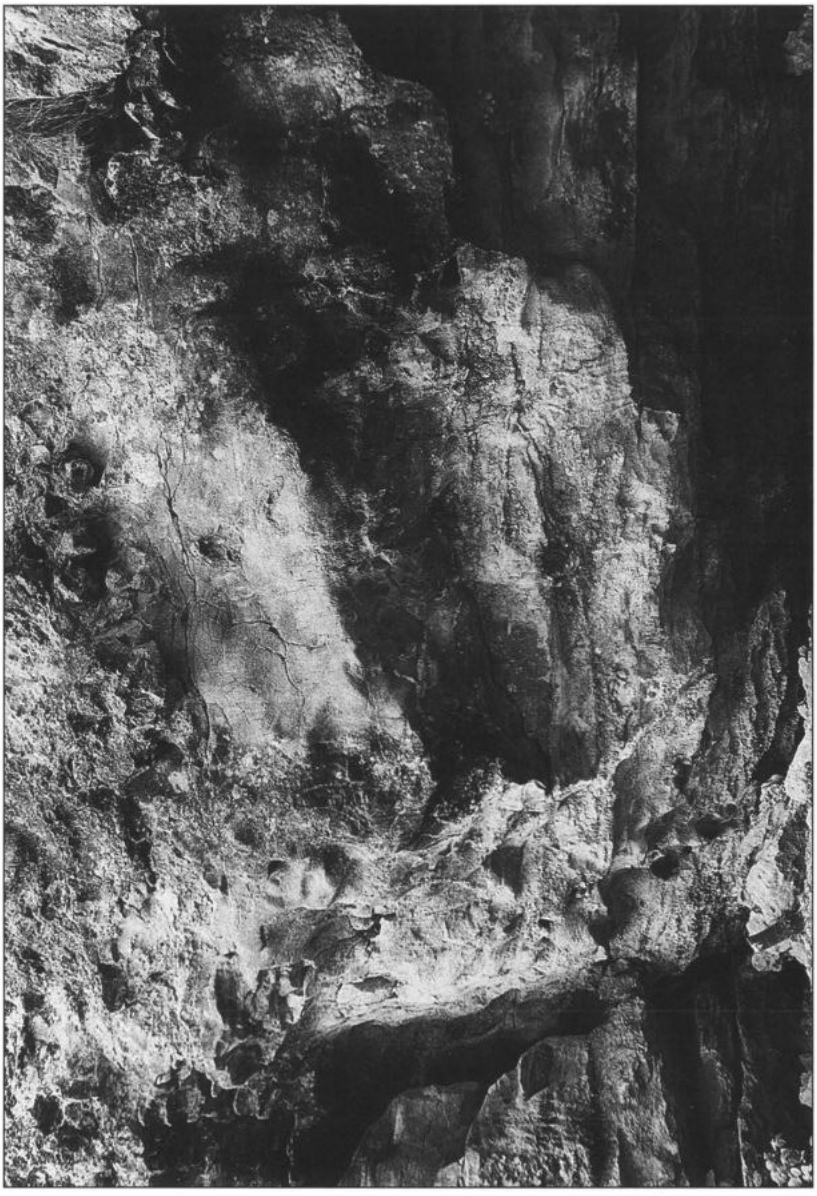

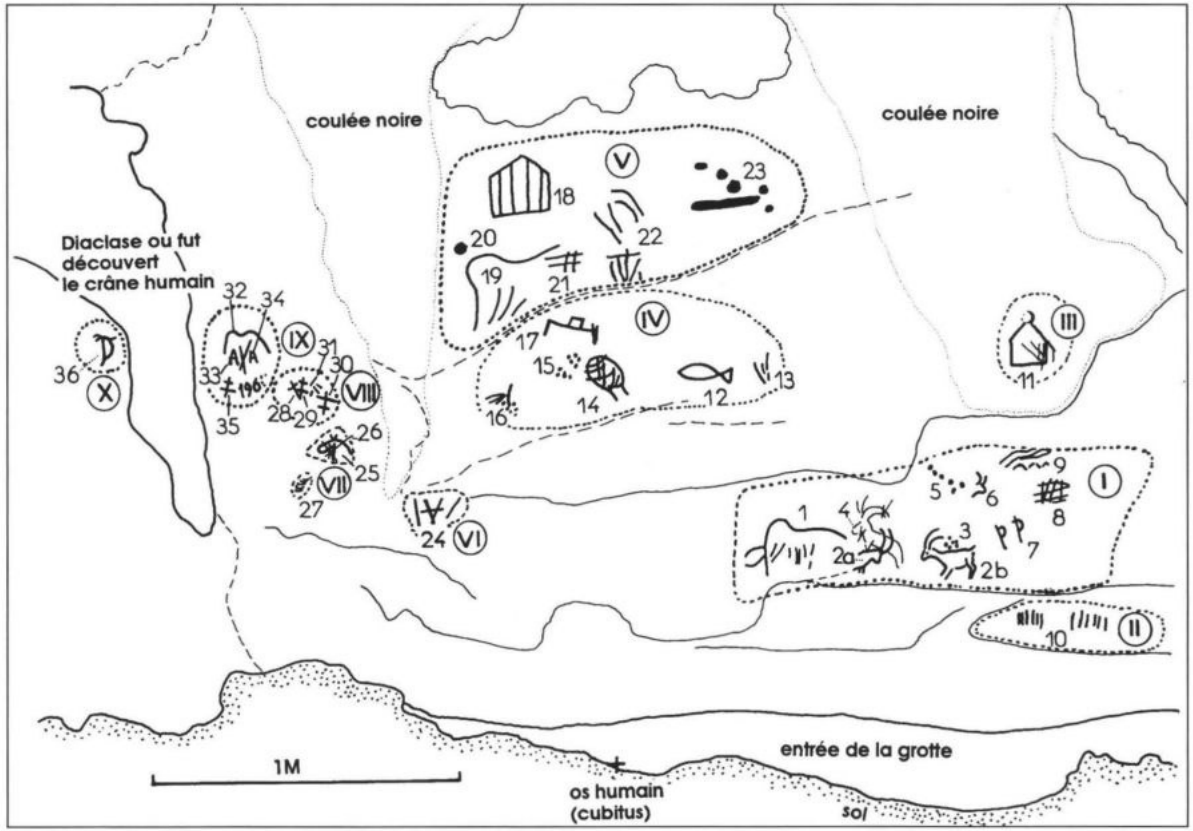


*Fig 5 : La paroi gravée de la grotte Mazet à Cougnac (Lot)*
*Répartition des panneaux (I à IX) et des figures. Leur numérotution est conforme à celle du texte.*

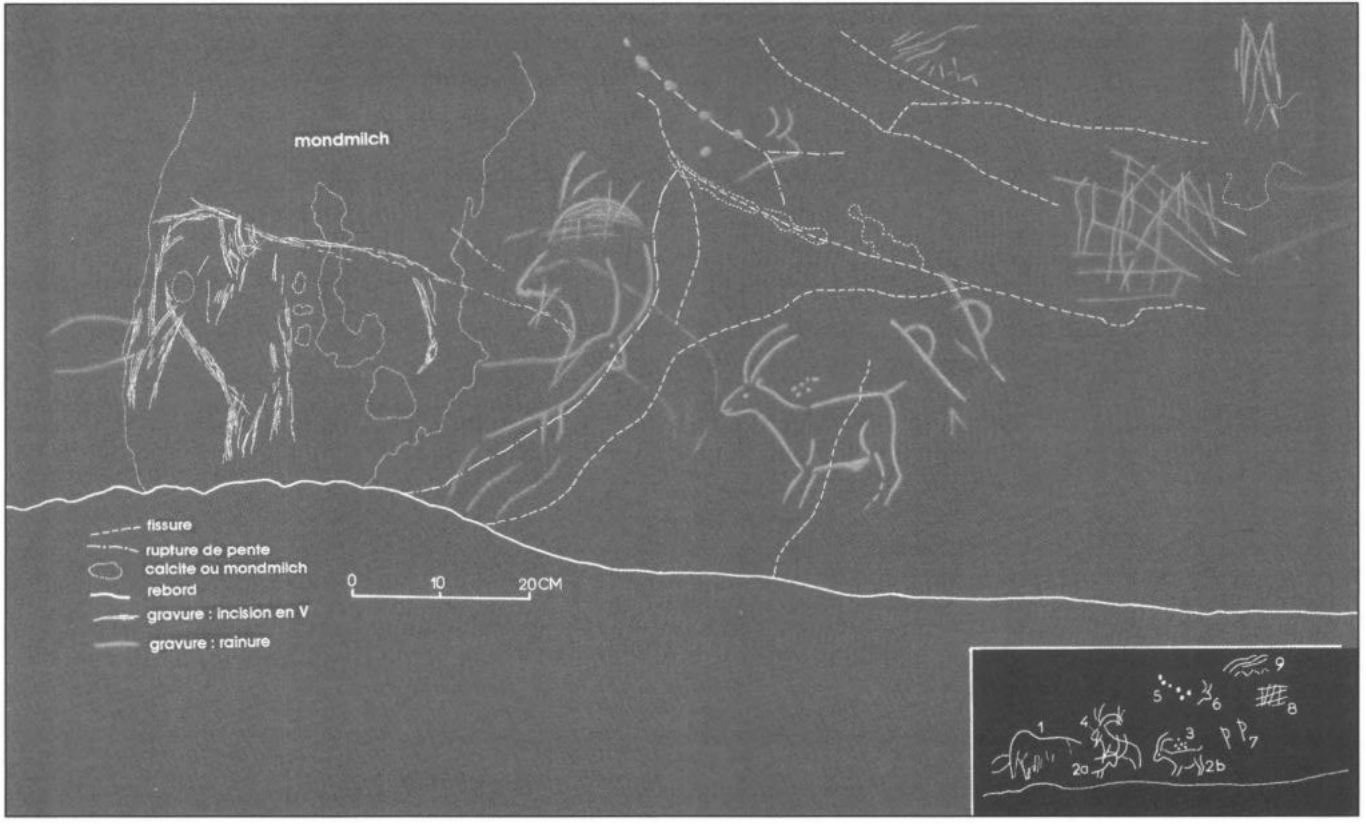


*Fig 6 : Relevé du panneau n°I. Comme sur l'ensemble des relevés, les tiretés (F) représentent des fissures et les pointillés délimitent l'extension d'un dépôt.*

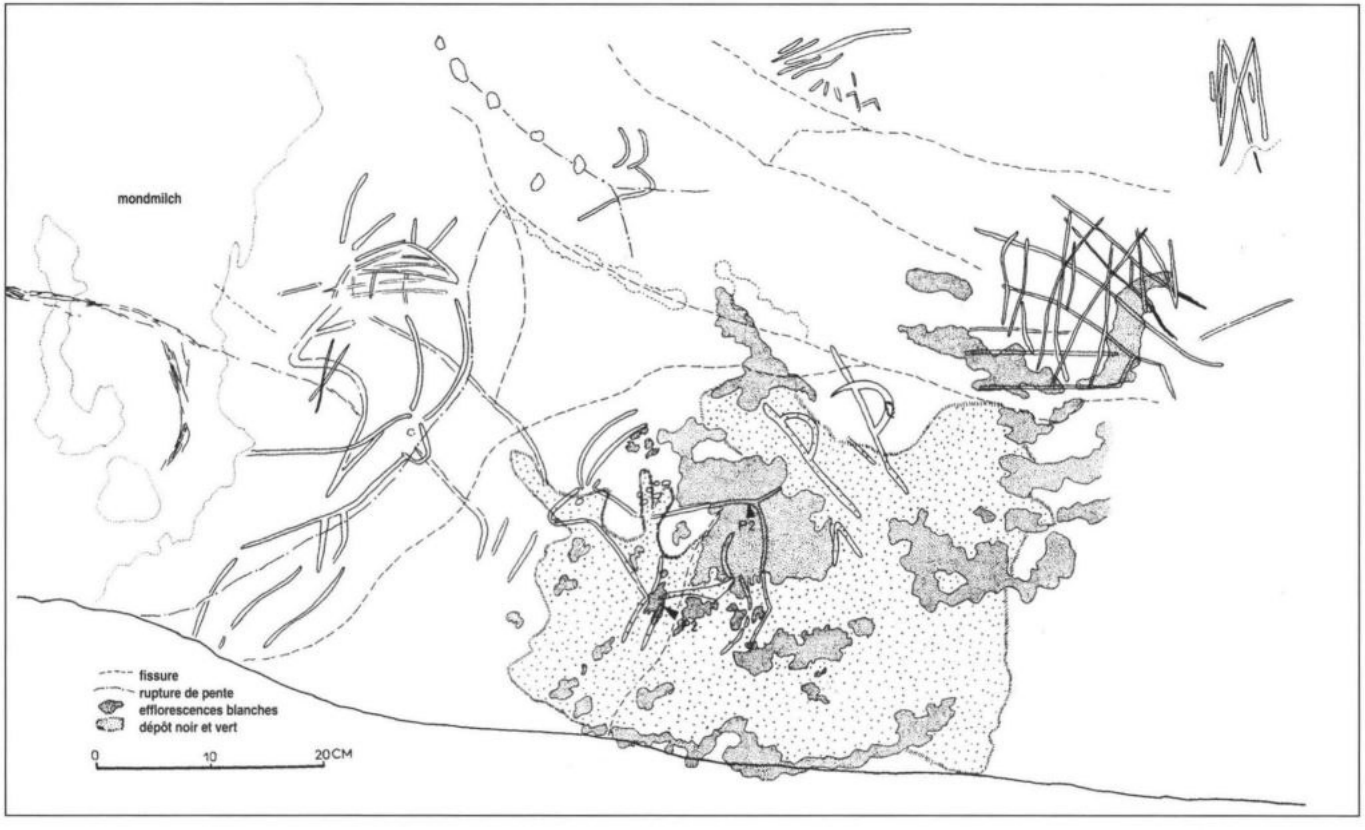


*Fig 7 : Panneau n°I, état de la paroi de la partie droite du panneau.*
*P2 : prélèvement n°2 pour analyse (en deux endroits sur les gravures du bouquetin n°2b).*

*Fig 8 : Panneau n°I photo ; détail des 2 bouquetins et motifs en "P". Longueur du bouquetin central (2b) : 20 cm.*

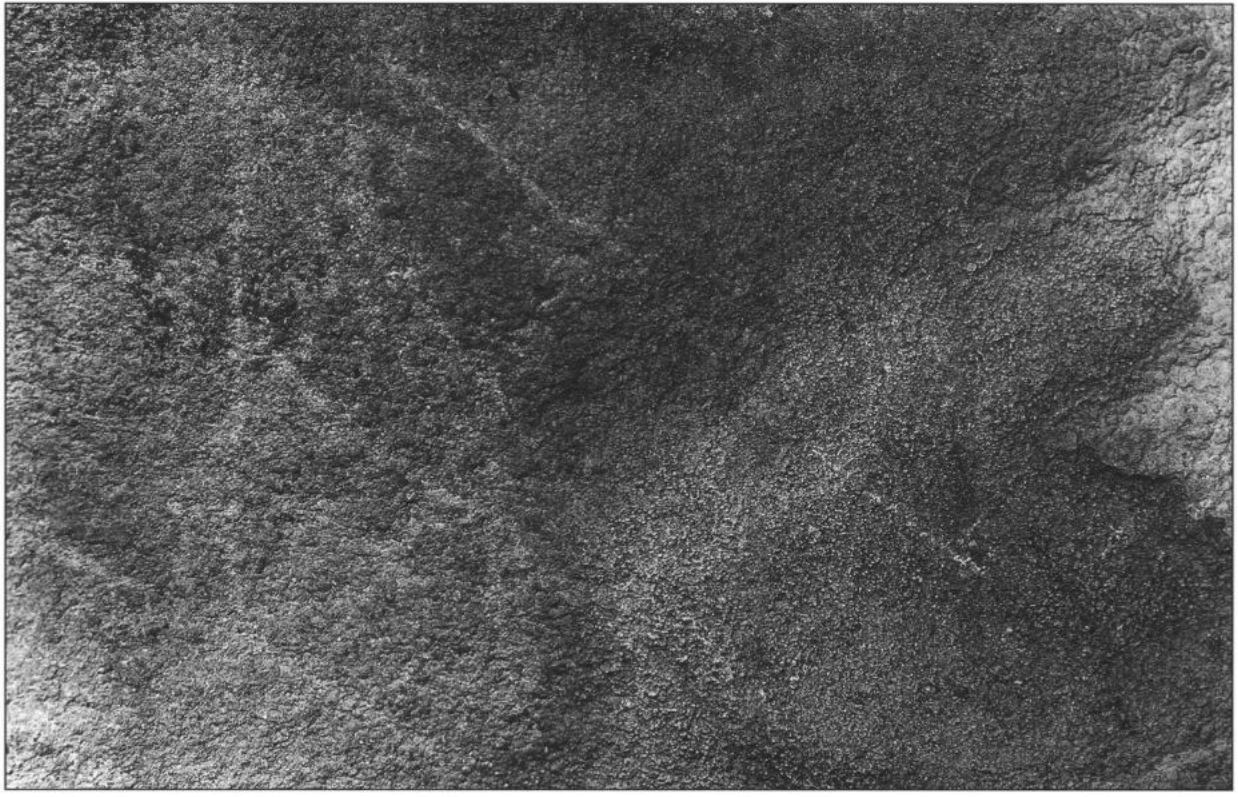

*Fig 9 : Panneau n°I. détail de la grille n°8.*
*Deux traits, en bas à droite, se terminent en incisions blanches sur une surface dure, localement calcitée, alors que les traits sont plus estompés et plus sombres sur le calcaire coniacien gréseux, sur le reste de la photo.*

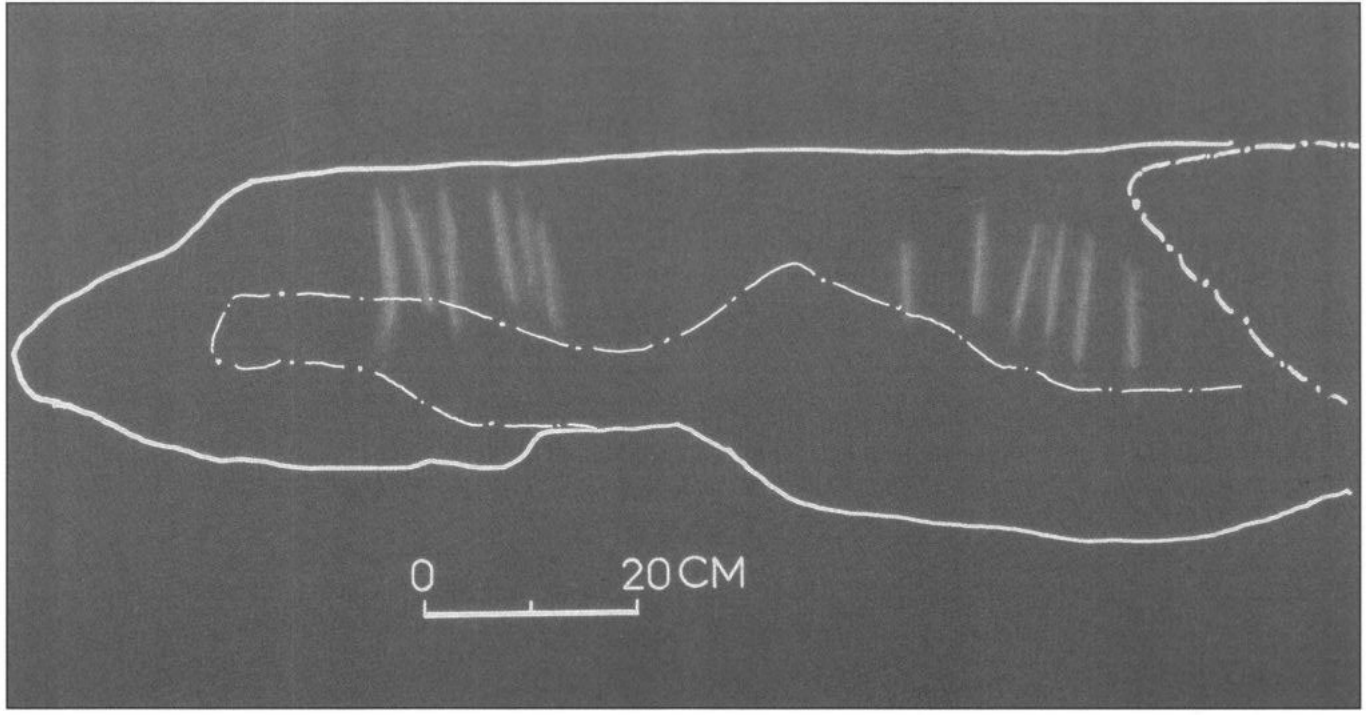


*Fig 10 : Relevé du panneau n°II.*

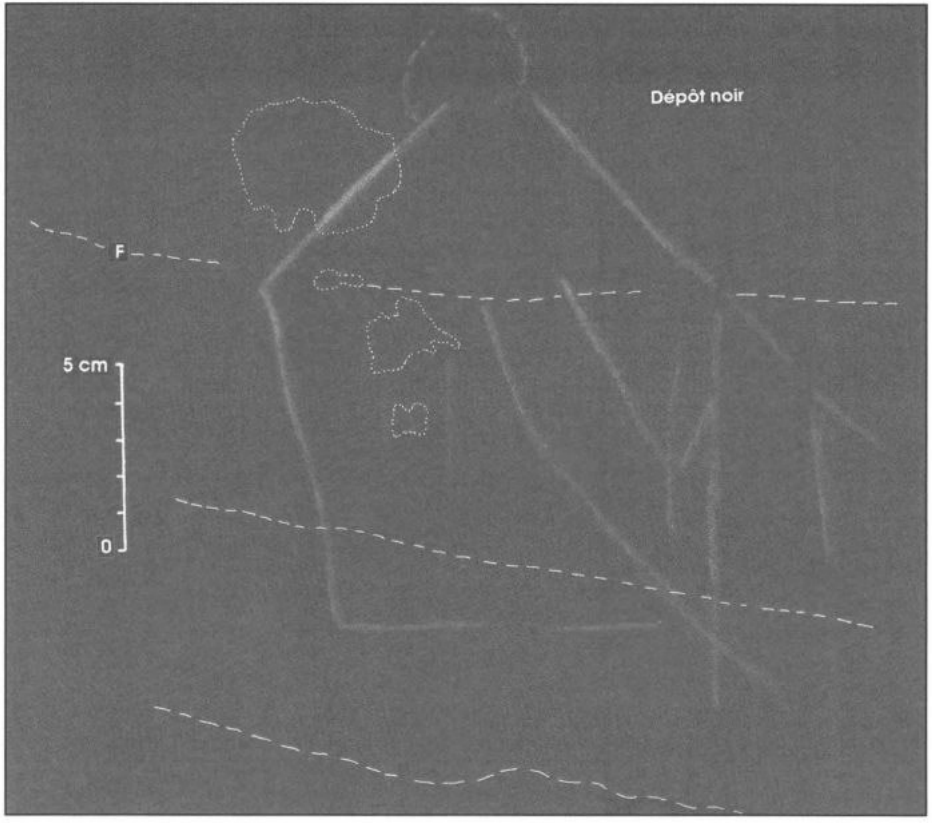


*Fig 11 : Relevé du panneau n°III et de la figure n°11 - maison schématique ; une portion du tracé du toit apparait dans une interruption de la coulée noire (algues) recouvrant la gravure qui est, dans son ensemble, peu apparente.*

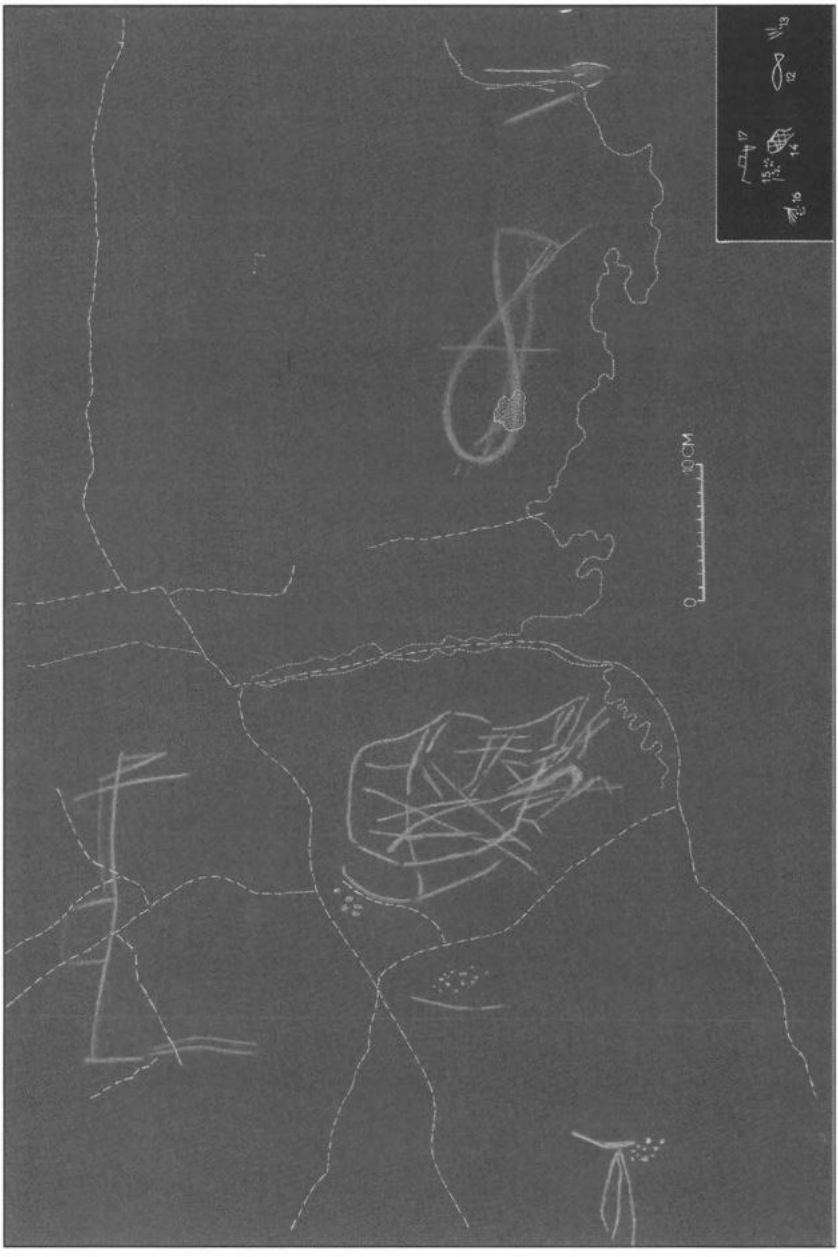


*Fig 12 : Relevé du panneau n°IV.*

*Fig 13 : Panneau n°IV ; détails du poisson n°12 et du motif ovale n°14.*

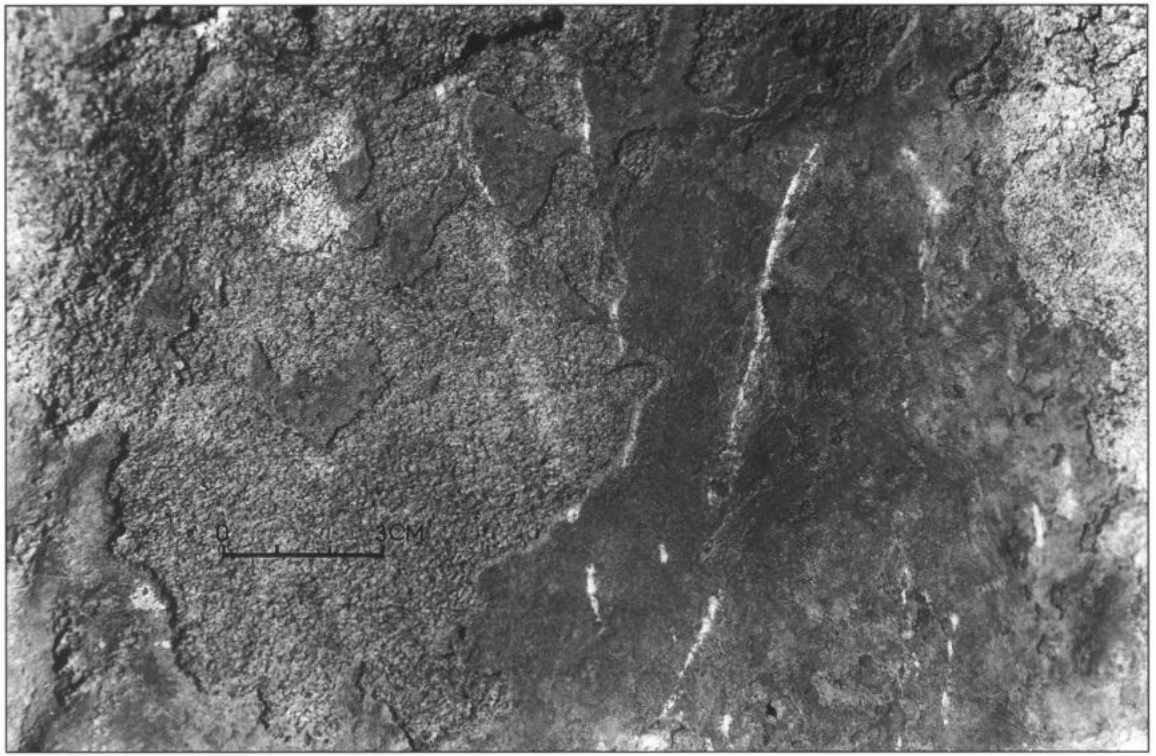


*Fig 14 : Panneau n°IV ; détail des tracés n°13 : trois traits convergents. Les traits sont blanc et fins sur calcite et plus estompés, plus patinés et plus larges sur le calcaire coniacien. Ce fait montre que l'aspect plus ou moins patiné des traits dépend ici du support et non de l'âge. (photo)*

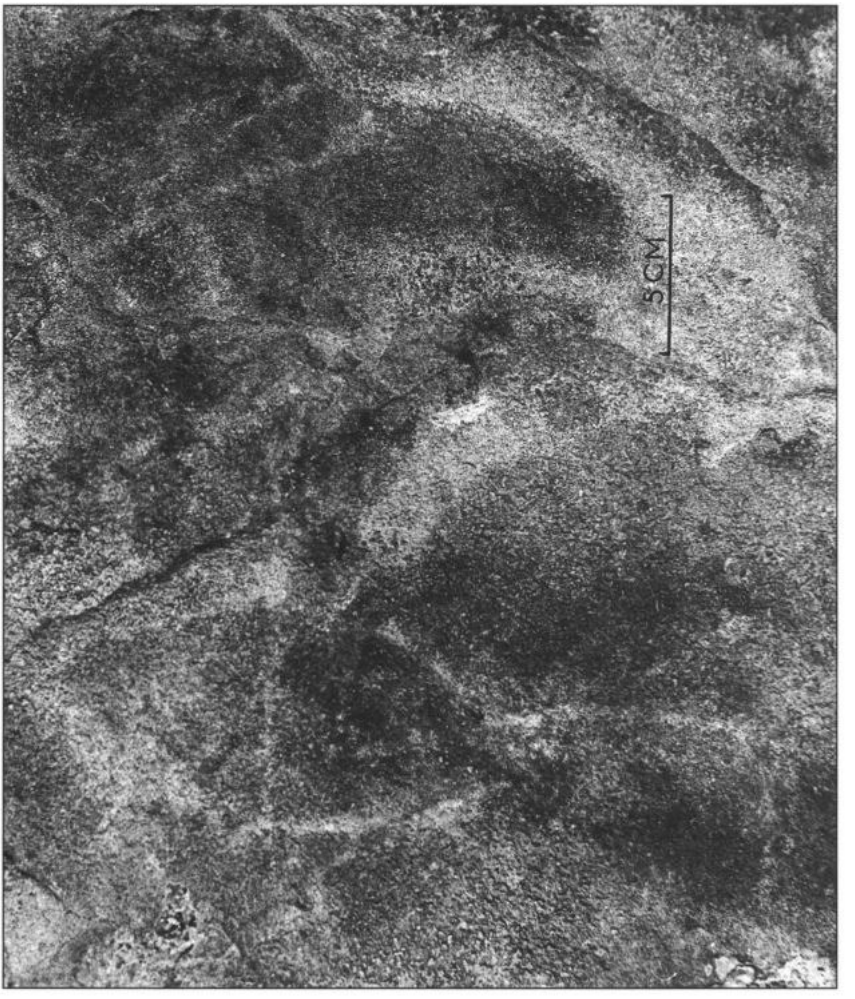


*Fig 15 : Panneau IV ; détail du signe aviforme n°17; tracé estompé difficile à lire. (photo)*

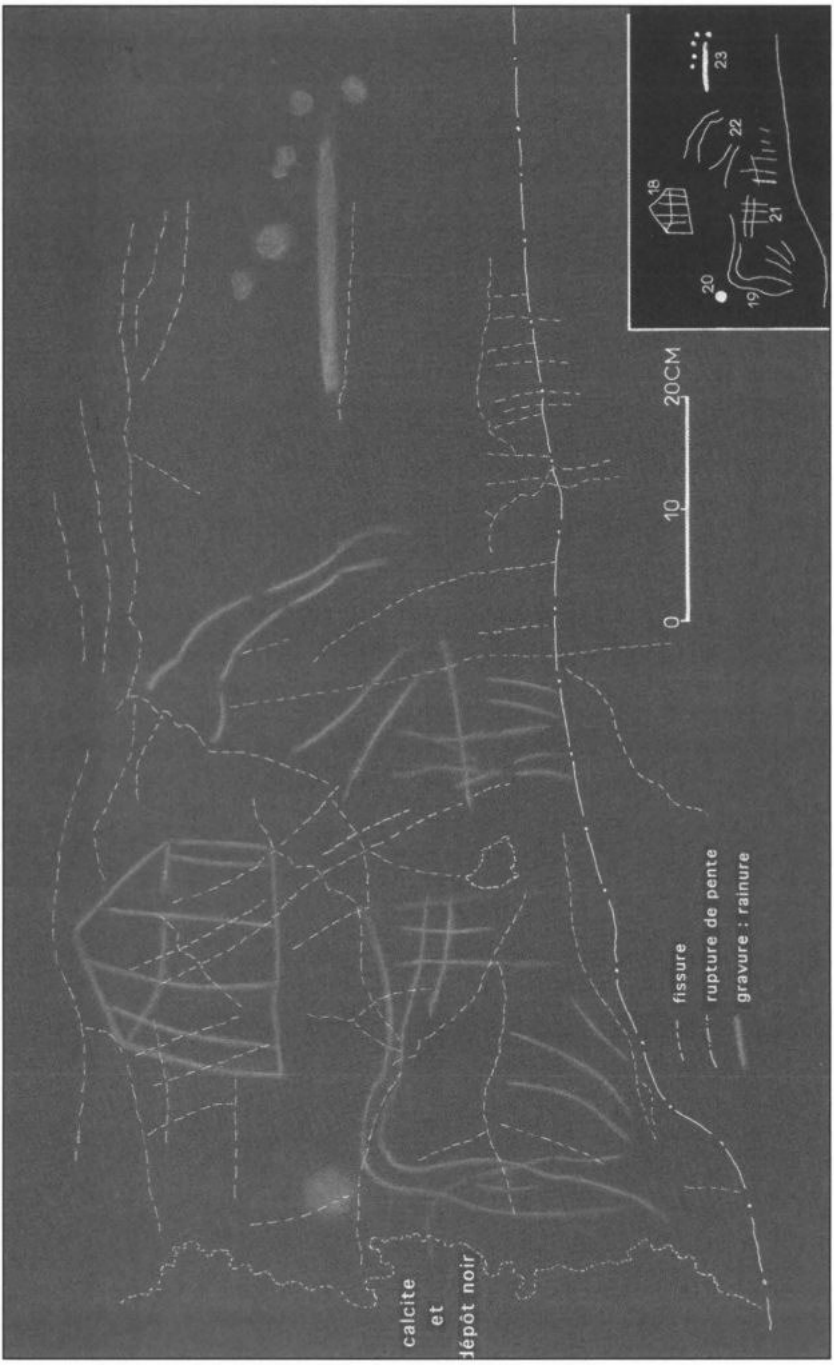


*Fig 16 : Relevé du panneau V.*

*Fig 17 : Panneau V. En haut, à gauche, motif en forme de maison n°18.*
*À droite, cupules et large trait raclé n°23. En bas, à gauche, courbes N°19. (photo)*

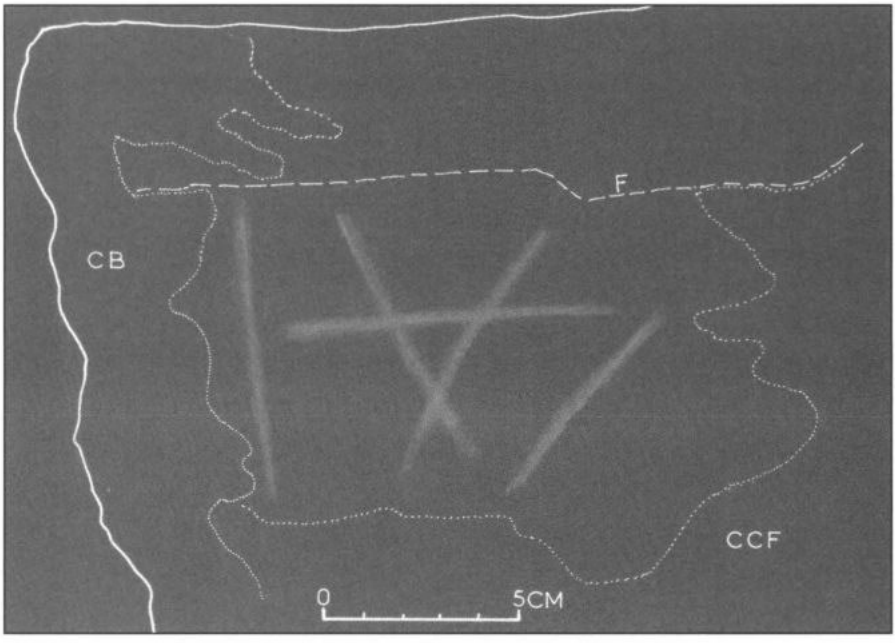


*Fig 18 : Panneau n°VI. En haut photo et, en bas, relevé du panneau.*
*CB : calcite brune. CCF : calcite en choux fleur. F : fissure.*

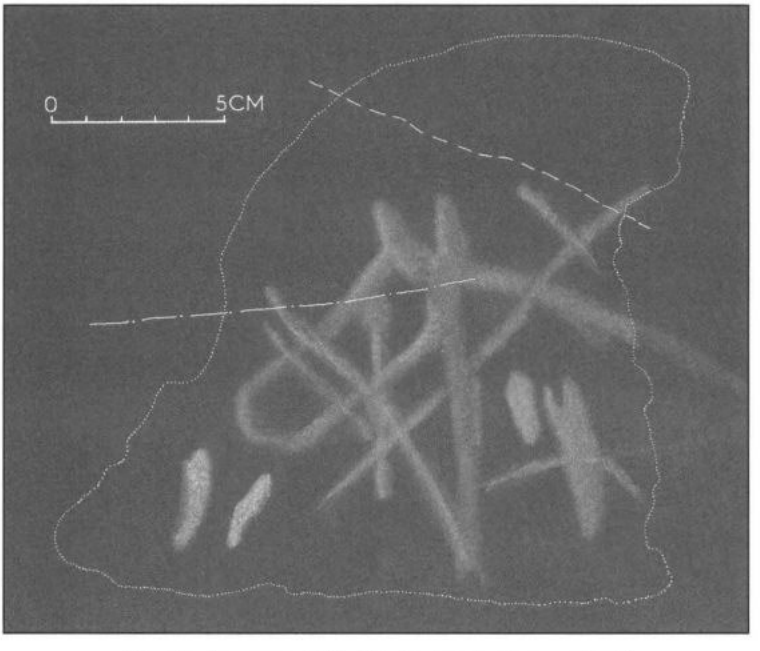


*Fig 19 : Panneau VII ; Haut : photo ; bas : relevé.*
*Tête de cheval et traits indéterminés.*

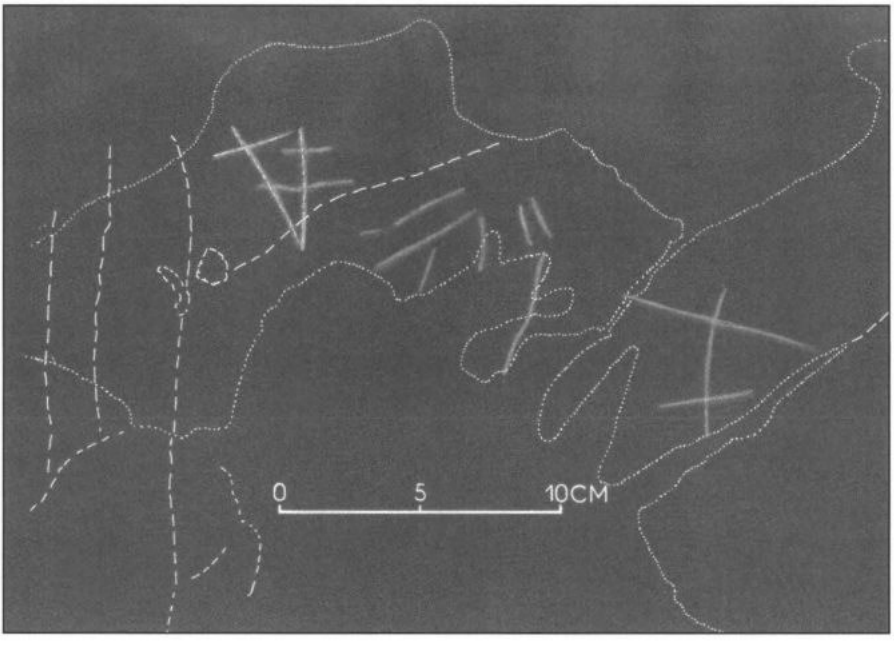


*Fig 20 : Panneau VIII. Haut : photo. Bas : relevé. Croix de Lorraine patinées.*

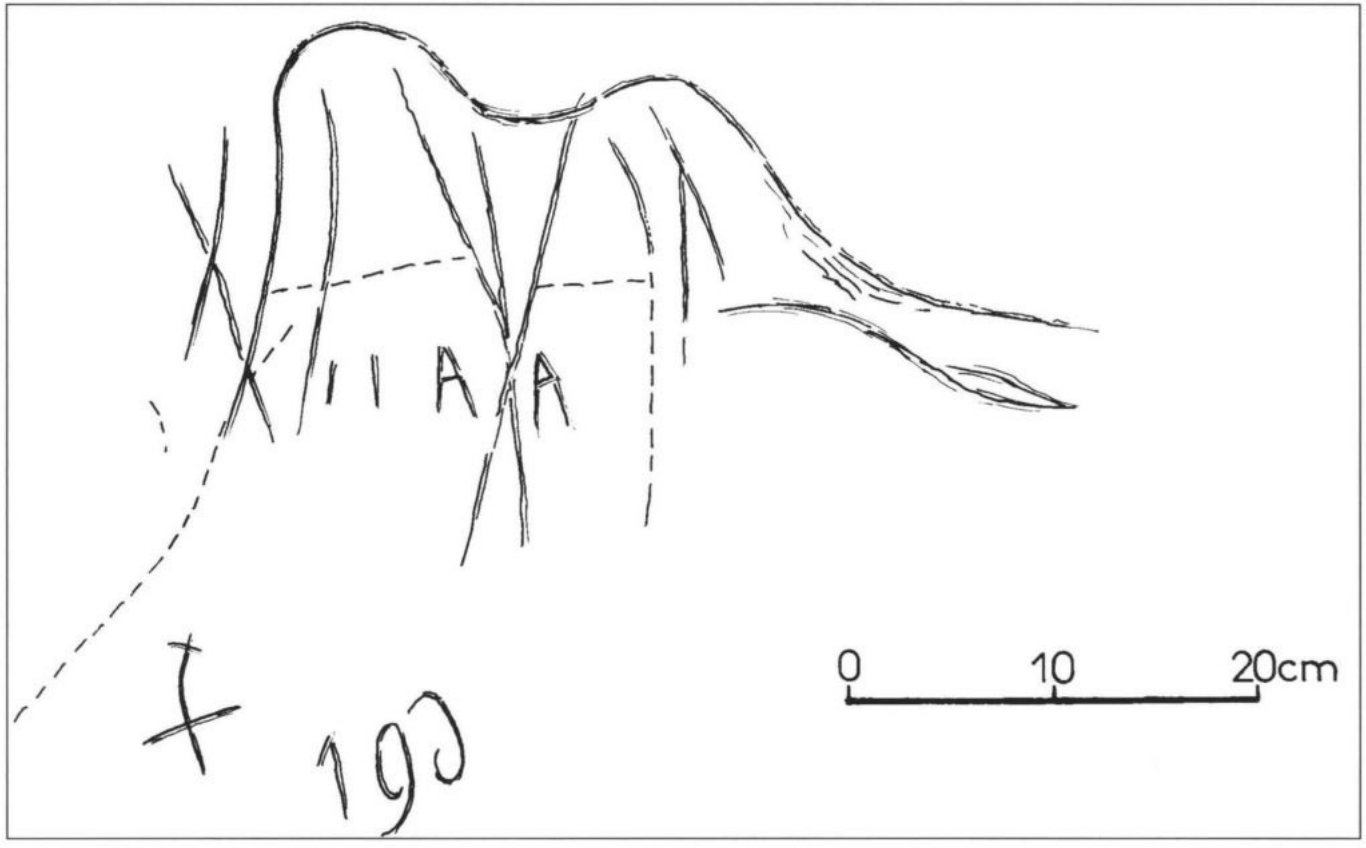


*Fig 21 : Panneau IX relevé. Graffiti et dos de mammouth possible sur mondmilch.*

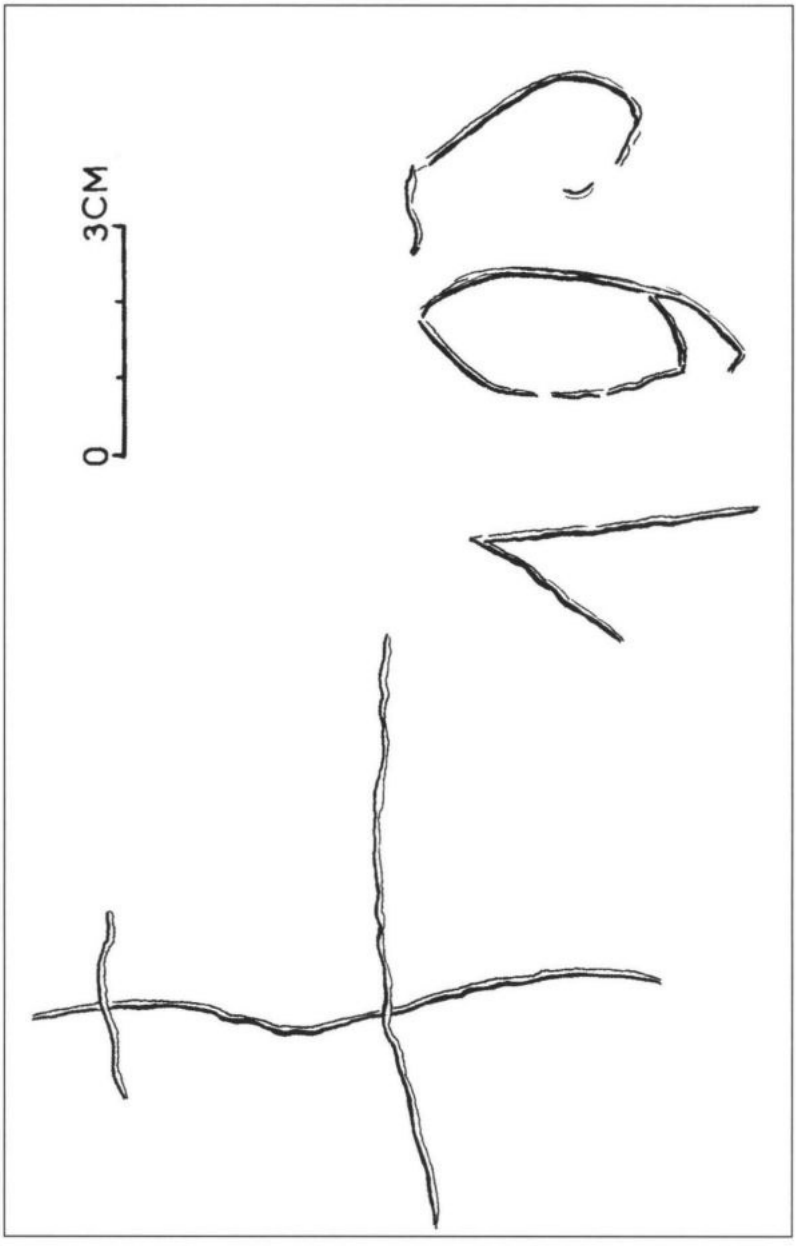


*Fig 22 : Panneau IX ; détail de la croix de Lorrsine et date incomplète des environs de 1960.*

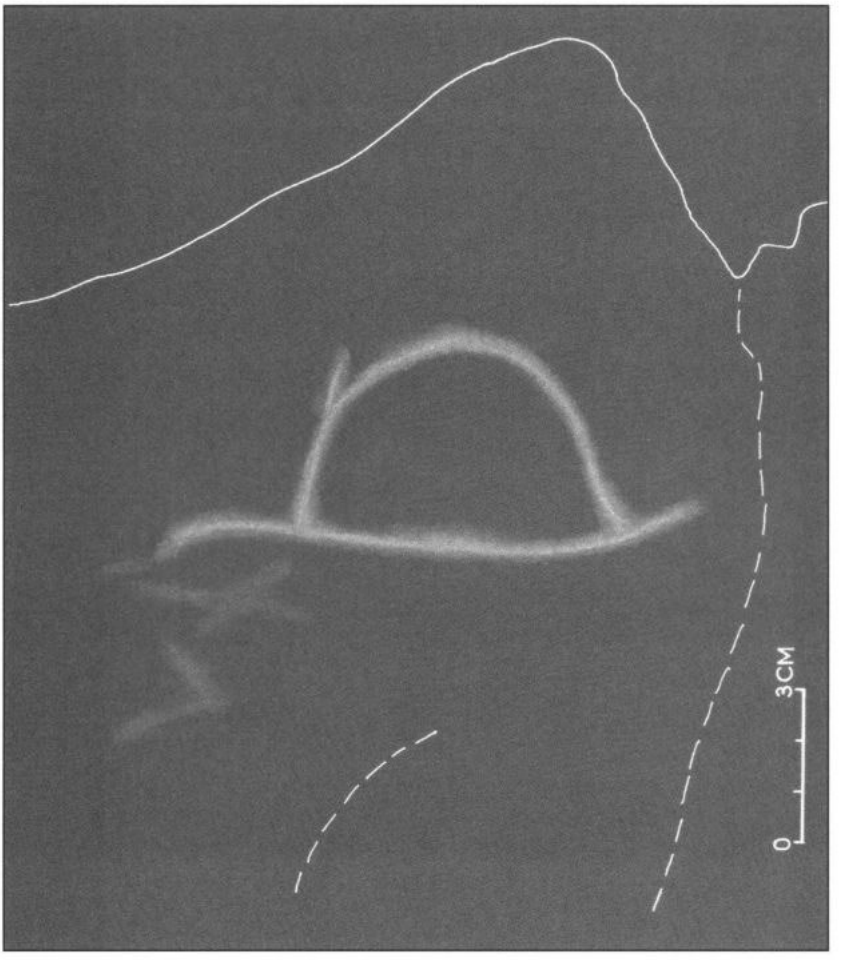


*Fig 23 : Panneau X, relevé.*

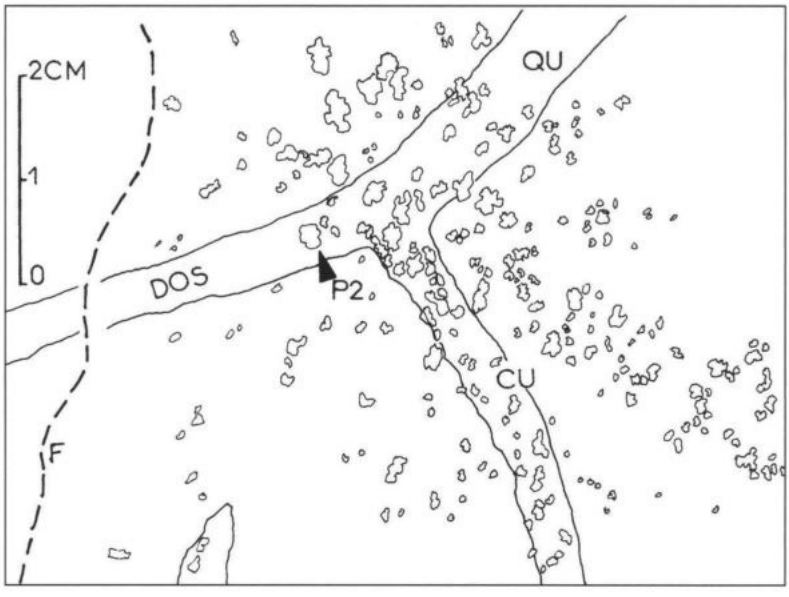


*Fig 24 : Grotte Mazet, Cougnac (Lot) ;*
*Les efflorescences blanches envahissent le tracé cannelé de l'arrière du bouquetin complet n°2b. Qu : queue ; Cu : arrière de la cuisse ; Dos : dos de l'animal ; F : fissure ; P2 : une partie du prélèvement pour analyse a été effectuée ici, l'autre partie a été localisée sur les pattes avant de l'animal.*

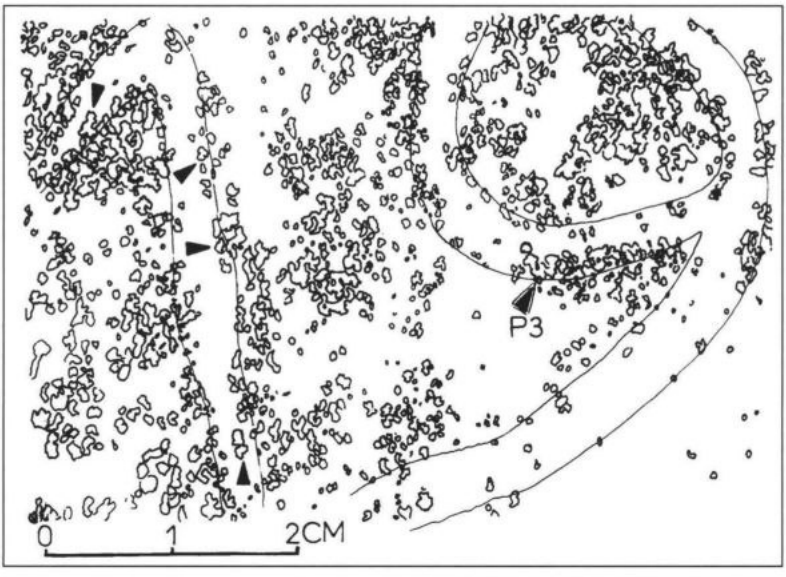


*Fig 25: Cougnac, grotte du Trou de la Cave Taillée.*
*Détails du graffiti A.Brondi 1974, détail du 1 et du 9 de la date.*
*Les efflorescences blanches identiques à celles de la grotte Mazet*
*envahissent déjà l'intérieur des rainures (triangles noirs)*
*qui sont par ailleurs profondément patinées.*
*Le prélèvement pour analyse n°3 a été effectué sur la boucle du chiffre 9 (P3).*

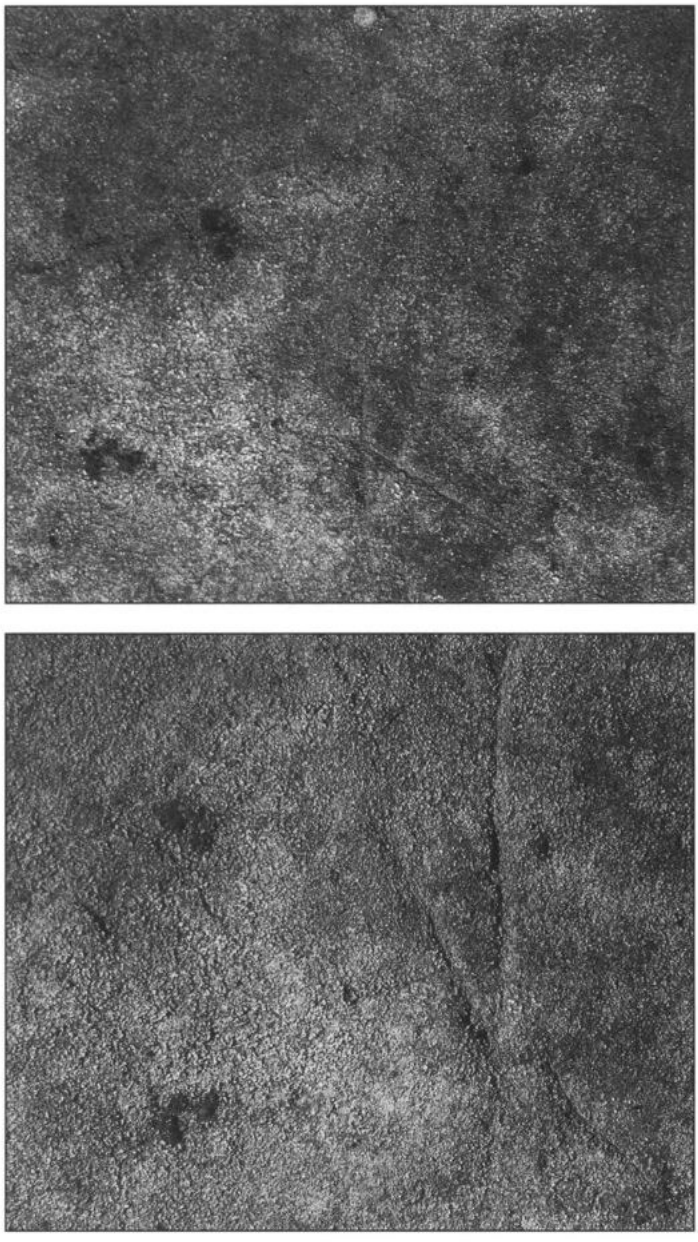

*Fig 26 : Trou de la Cave Taillée (Cougnac) graffiti datant d'une trentaine d'années ; Haut : en lumière frontale ; bas : en lumière latérale rasante faisant apparaître l'inscription. Les traits gravés il y a trente années sont profondément patinés, seul l'éclairage rasant les fait apparaître (longueur du trait principal : 30 cm).*

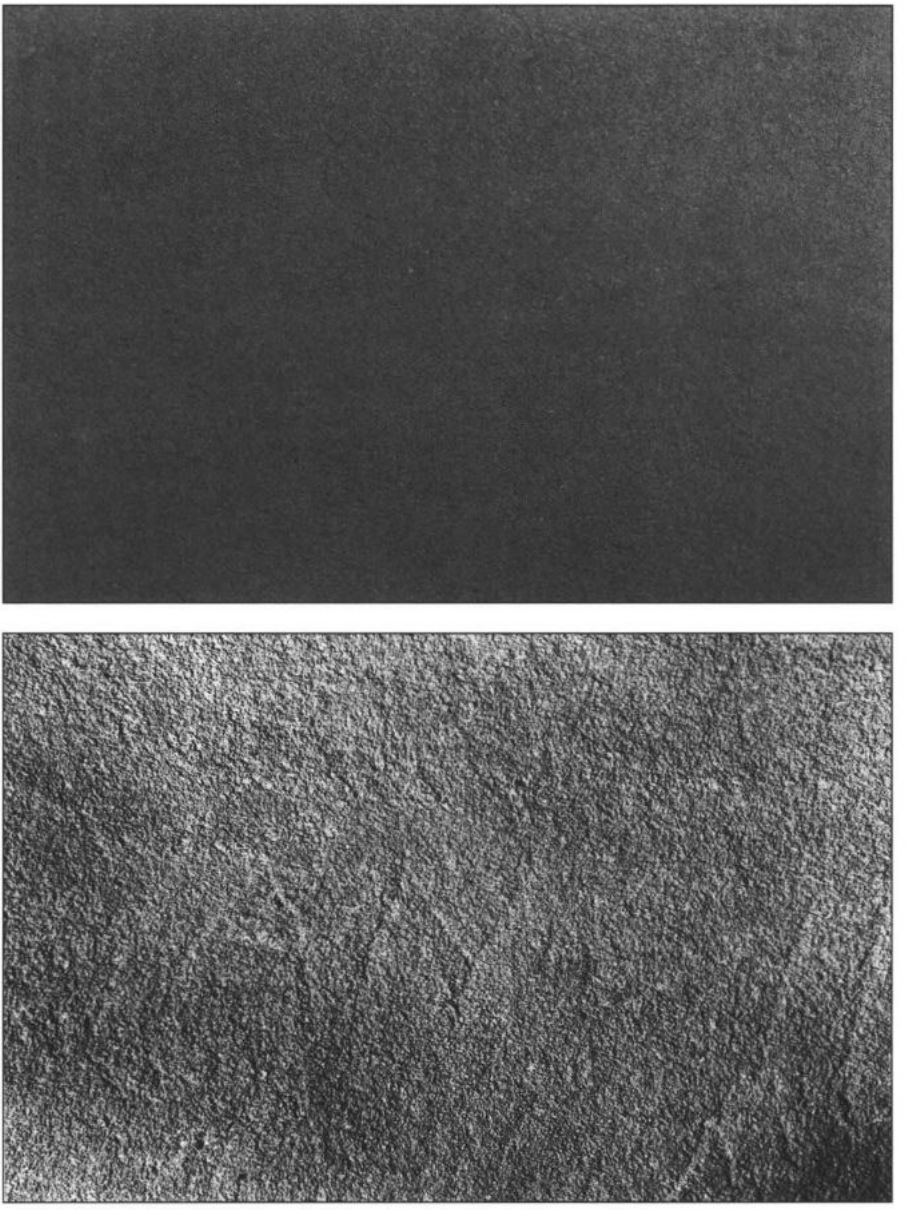

*Fig 27 : Trou de la Cave Taillée (Cougnac) graffiti datant de 30 années environ déjà profondément patinés. Haut : en éclairage frontal direct montrant l'absence de contraste entre les traits et le support, si bien que rien n'est visible. Bas : éclairage latéral : l'inscription apparaît. Hauteur des lettres : 5 cm en moyenne.*

# ANNEXE

## ANALYSE DES CONCRÉTIONS PARIÉTALES DES GROTTES DE LA COLLINE DE COUGNAC (LOT)

**par le Laboratoire de recherche des Monuments historiques (Sylvie Demailly et Jacques Brunet).**

### Observations sur le site

Les différents prélèvements proviennent du site de la colline de Cougnac bordée de nombreux abrupts. Dans ces abrupts fragilisés par des éboulements ont été découvertes il y a moins de 10 ans, 2 gravures de bouquetins et d'autres signes.

L'aspect de la paroi est hétérogène et on remarque des dépôts concrétionnés, des dépôts d'algues (vert ou noir), mêlés de calcite, des traces de ruissellement d'eau (coulures noirâtres) témoignant d'une activité hydrique, formule récente, ou actuelle, des graffitis (traits, rayures) des traces de patine (fins granulés de calcite). Ces différents dépôts se retrouvent sur tous les abrupts bordant la colline de Cougnac.

Michel Lorblanchet a fait des petits prélèvements dans des points les plus caractéristiques des différents abrupts, le but étant d'essayer de caractériser chimiquement chaque état de paroi pour envisager une datation des gravures (le dépôt granuleux au fond du trait gravé des bouquetins est-il une preuve de réelle ancienneté des gravures ?).

### Description des échantillons

- **Prélèvement n°1 :** carrière ouverte récemment, située près de Cougnac, concrétions blanches.
- **Prélèvement n°2 :** grotte Mazet située dans la commune de Payrignac, concrétions blanches sur la gravure d'un des bouquetins.
- **Prélèvement n°3 :** grotte aux graffiti de Cougnac baptisée "Trou de la Cave Taillée", concrétions blanches dans la rainure inférieure de la boucle du chiffre 9 inclus dans la date gravée "1974" associé à un nom propre BONDI.
- **Prélèvement n°4 :** grotte Mazet, prélevé à un mètre au dessous du prélèvement n°2 (à comparer avec l'échantillon n°2).

## Méthodes d'analyses

Une seule méthode d'analyse a été utilisée sur ces quatre échantillons.
**La spectrométrie infrarouge à transformée de Fourier** (I.R.T.F.) (détecteur D.T.G.S. 4000 à 370 cm -1) : analyse des sels. Utilisation d'une technique de préparation des échantillons : micropastille de bromure de potassium (KBr). Les spectres obtenus sont traités par comparaison avec des librairies de spectres de références informatisées et librairie spécifique au LRMH.

## Résultats des analyses

***Tableau récapitulatif de la spectrométrie infrarouge à transformée de Fourier.***

| Prélèvements | Interprétation des spectres |
|---|---|
| 1 | Oxalates de calcium |
| 2 | Sulfates de calcium + carbonate de calcium |
| 3 | Carbonate de calcium + argile |
| 4a : surface<br>4b : face interne | Carbonate de calcium |

## Conclusion

Commentaires :

• *Echantillon 1* : l'oxalate de calcium mis en évidence est un composé ubiquiste. Il a déjà été décelé sur des vitraux, différentes pièces, ainsi que dans de nombreux sites aux climats très différents (Afrique du Nord, Australie...). Le dépôt d'oxalate résulte d'une activité biologique. Dans le cas présent, il peut être dû à l'activité de microorganismes végétaux localisés dans les sols au-dessus de l'abrupt ou à des microorganismes sur la paroi.

• *Echantillon 2* : le carbonate de calcium présent dans ces granules n'est pas étonnant puisque le support est lui même une roche carbonatée. Il y a simplement eu remobilisation des carbonates pour se déposer en granules. L'observation de la paroi ne permet pas de savoir si ces dépôts se sont déposés avant ou après l'éboulement de la falaise. Ces dépôts peuvent se mettre en place en milieu aérien, souterrain ou abrité.

• Quant au sulfate, nous ne pouvons que faire des hypothèses : l'origine endogène (il viendrait de la roche) n'est pas envisageable (voir analyse échantillon n°4). L'origine exogène n'a pu se faire que par contami-

nation (la pollution industrielle est à exclure, reste une contamination d'origine agricole - les preuves manquent).

- *Echantillon 3* : ce dépôt, prélevé sur un graffiti récent, montre la présence de granules concrétionnés par apport d'eau. Des mécanismes, simples circulation d'eau et évaporation, expliquent le phénomène qui est récent (situation dans le trait gravé d'un graffiti daté). Ces dépôts peuvent se mettre en place en quelques années.
- *Echantillon 4* : présence de carbonate de calcium. La différence des échantillons 2 et 4 est la présence de sulfate dans le n°2. Présence non expliquée par ailleurs.

Actuellement aucun élément ne permet d'affirmer l'ancienneté des dépôts (patine) des traits gravés. Ces dépôts peuvent, dans ce contexte, s'être développés en quelques années sur les graffitis.

Sylvie Demailly
Chimiste
Section "Peintures murales"

Jacques Brunet
Ingénieur
Section "Grottes ornées"

# EX-VOTO PROPITIATOIRE SUR UNE CROIX DE CORN

Classiquement élevée à une croisée de chemins, cette croix de fonte XIXe est fichée dans un socle daté 1889 [1]. C'est le soubassement qui fait l'originalité de cet ensemble. Un personnage en relief indique le ciel avec sa main droite, index levé, tandis que son bras gauche levé lui aussi, semble tenir, collé au corps, un sac. La tête est ronde, les traits ne sont pas marqués, du moins dans l'état actuel de la pierre. Le cou est indiqué : il est court. Sur la poitrine, un empiècement rectangulaire. Au dessous de la taille, bien marquée, une jupe avec un espace trapezoïdal portant une croix gravée sur un socle triangulaire. Deux jambes se terminent en pointes courbes divergentes (fig. 1).

Une inscription en lettres devenues difficiles à lire ; à gauche de l'image MARIE PRO - à droite on lit ou on devine aisément TEGE LE VILLAGE. On peut restituer MARIE PROTEGE LE VILLAGE. Le tout en graphie XIXe contemporaine sans doute de la date susdite 1889. Nous reviendrons sur les évidentes maladresses de la sculpture, mais le plus étrange est évidemment ce sac gonflé. L'énigme a peut être une ébauche de solution avec cette autre image reproduite ici [2]. (fig. 2). Ce petit personnage avec son sac est sculpté sur le sommet d'un mât de caravelle et daté du XVe siècle. Quand ils partaient pour des voyages incertains, les marins de ce temps fixaient au mât une bourse contenant le don promis à Notre-Dame ou à un saint en cas d'heureux retour au port. Donnant, donnant ! Ce vœu était dit propitiatoire [3]. On en a perdu la coutume et on ne trouve plus sur les murs des églises de pèlerinage, et encore de moins en moins souvent, que des vœux de remerciement : MERCI et une date avec parfois la cause de ce remerciement. Dans le cas de ces prières de demande, le don n'était effectif qu'au terme de l'événement pour lequel on invoquait le saint intercesseur. Nous pensons que, sur notre croix du Causse, ce sac suspendu pourrait être un don potentiel lié à la réalisation du vœu : Protéger notre village. Nous sommes loin, bien sûr, des ports où avaient lieu les prières de demande citées plus haut mais après tout, la cloche de Rocamadour ne sonnait elle pas pour les naufrages !

Reste le problème de la datation. Sculpture archaïque ou sculpture naïve ? J'opte pour la seconde hypothèse et la date de 1889. C'est l'époque des petites filles modèles et des pantalons dépassant sous une jupe très relativement courte. L'empiècement carré et le tablier pourraient aussi trouver là leur justification.

Dans tout cela aucune certitude, mais une ébauche d'explication qui nous l'espérons pourrait en apporter d'autres au sujet de cette étrange croix.

Gilbert Foucaud.

## Note

1 - Lieu dit Pech Ubris commune de Corn.

2 - *Art et société en France au XV^e siècle* : Ouvrage sous la direction de C. Prigent. Maisonneuve et Larose. 1999. Fig. I, p. 768 : bas-relief sur l'église N.D. de Croaz-Batz à Roscoff (Finistère).

3 - Ibid. p. 614.

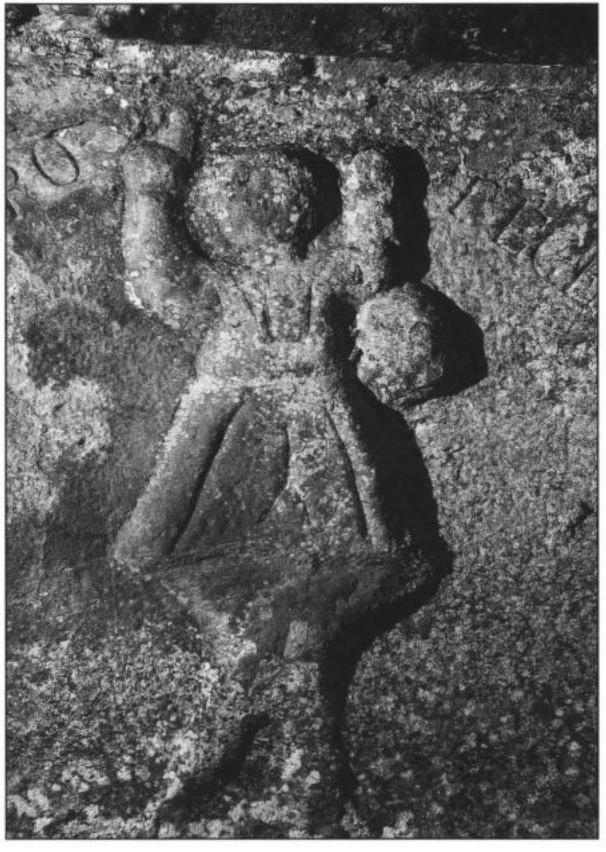

*Fig. 1 : Corn*

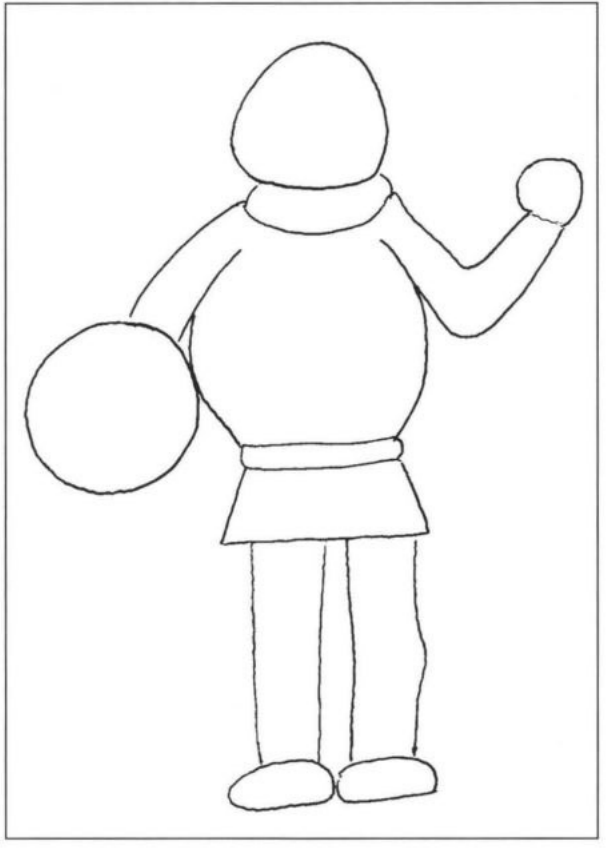

*Fig. 2 : Roscoff*

*Corn - Croix de Pech Ubris*

# SÉANCE PUBLIQUE DU 3 DÉCEMBRE

La séance publique du 3 décembre a réuni une nombreuse assistance dans la salle toujours si aimablement mise à la disposition de la Société par la Chambre de commerce et d'industrie du Lot.

L'invité, cette année, était Guy Astoul professeur à l'Institut de formation des maîtres de l'Académie de Toulouse et à l'Université de Toulouse-Le Mirail où il enseigne l'histoire moderne. Il avait choisi pour titre de sa conférence "Les petites écoles dans le Quercy aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles". Il adaptait ainsi à notre province la démarche plus vaste qui l'avait conduit, dans sa thèse, à développer l'étude des "Chemins du savoir en Quercy et en Rouergue à l'époque moderne" puisque tel en était le titre.

Après une rapide et amicale présentation de notre conférencier par Etienne Baux, son collègue à l'Université, celui-ci faisait d'abord un rapide état de la question et concluait à la nécessité de revoir bien des idées-reçues sur cette question de l'alphabétisation des populations rurales et urbaines au cours des deux derniers siècles précédant la Révolution.

D'abord, il ressort qu'un homme sur quatre savait lire et écrire à la fin du XVIIIe siècle, en Quercy, bien plus que les travaux antérieurs ne le laissaient croire, et notamment ceux s'appuyant sur l'enquête du Recteur Maggiolo, premier scrutateur, à la fin du dernier siècle, des registres paroissiaux. La double acculturation occitane et française se trouvait donc bien engagée, plus en ville qu'à la campagne, certes ; le souci d'une instruction développée, pour les garçons surtout, apparaît bien à travers les documents et a donc favorisé la création et le fonctionnement de ces petites écoles. Voulues par les communautés rurales, ancêtres de nos communes, et aussi par les particuliers, le clergé, elles en fournissent la preuve. Leur financement révèle aussi le désir des autorités et des familles qui assumaient une partie des charges.

La première partie de l'exposé de Guy Astoul présenta les réseaux d'écoles ; une seconde fut consacrée au bilan et aux résultats. Partie la plus novatrice à coup sûr, avec une méthode d'investigation qui dépasse, en les critiquant, les simples évaluations fondées sur la présence ou

l'absence des signatures relevées sur les registres paroissiaux. En effet la confrontation de cette source avec les registres notariaux, porteurs eux aussi de signatures a permis de réévaluer le nombre de ceux qui étaient passés par les écoles.

Enfin Guy Astoul analysa les facteurs qui firent obstacle à une plus large diffusion de l'instruction dans la société du temps et chez les filles particulièrement : le frein exercé par les notables qui voyaient d'un mauvais œil les progrès dans ce domaine, susceptibles, selon eux, de les priver de main d'œuvre, et en second lieu le "patriarcat", c'est à dire le souci du chef de famille d'assurer la pérennité du bien et de la maison. Or l'école, on le sait, est facteur de mutation et de mobilité sociale. A cet égard, la France du nord se trouvait bien plus avancée.

Ainsi, Guy Astoul, dans son exposé très nourri d'exemples, a su à la fois renouveler une question très complexe et faire participer l'auditoire à la construction d'une méthode critique que les chercheurs en histoire de l'éducation ne pourront plus négliger. Sa démonstration, en une langue dénuée de toute affectation pseudo-scientifique, sut emporter l'adhésion de l'auditoire qui le lui témoigna par ses applaudissements.

E.B.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nécrologie*

- M. Raymond Chiché, de Thémines (membre du conseil d'administration)
- M. Georges Saint-Martin, de Cahors
- M. Pierre Bonnet-Martin, de Floirac
- M. Alain Cazes, de Paris
- M. Marcel Guggiari, de l'Hay-les-Roses (94)
- Docteur Robert Durrieu, de Bretenoux
- M. Guy Salanié, de Gourdon.

*Nouveaux membres*

- M. Noël Lasfargues, de Cardaillac
- Mme Simone Boisset, de Rennes
- M. Gabriel Huet, de Paris
- M. Pierre Sabalçagaray, d'Albas
- Mme Nicole Graniou, de Saint-Céré.

*Félicitations*

A M. Jean Clottes, nommé chevalier de la Légion d'honneur (Ministère de la Culture).

*Echange de publications*

M. Jean-Loup d'Hondt, président de l'association culturelle du Pays de Savignac-les-Eglises (Dordogne) nous a proposé l'échange du bulletin d'information de son association avec le bulletin de la S.E.L. Proposition acceptée.

*Ouvrages parus*

Voir rubrique bibliographique, B.S.E.L. 3e fascicule 2000.

* *Présents* : Mmes Bénard, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Duthu, Foissac, Girardat, Mercadier, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlle Cavaroc. MM Audoin, Bidan, Birou, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Denjean, Garetta, Gérard, Houlès, Lapauze, Larrive, Lufeaux, Mianes, Ramos, Rausières, Sabalçagaray, Salvage, Souilhac.

*Ouvrage à paraître*

- *Roucadour. Histoire des fouilles et découvertes archéologiques à Roucadour (Thémines-Lot), 1925-2000,* par Gilles Fau et Jean Gasco.

*Expositions en cours*

- "Bicentenaire du corps préfectoral". Hall de la Cité Bessières, Cahors.
- "Les chemins européens de Saint-Jacques de Compostelle". Grenier du Chapitre, Cahors.

*Communications*

A PROPOS D'ANTOINE BOUSCARY, "HOMME D'AFFAIRES" DU XVIIIe SIÈCLE *(Mme Thouvenin)*

Notre collègue apporte quelques compléments à sa communication du 6 avril.

Grâce aux testaments déposés chez Me Valéry, de Sénaillac-Lauzès, on connaît les parents de l'intéressé, marchands à Cabrerets, et sa sœur dont le contrat de mariage le mentionne. Plusieurs lettres de M. Pignères, régisseur de M. de Cieurac, adressées à ce dernier, citent Antoine Bouscary en manifestant de la méfiance à son égard et en posant des questions à propos des difficultés que l'on a à la trouver. Le collecteur d'impôts de Galessie le désigne comme "sans domicile fixe" ! Pour un homme riche c'était tout à fait anormal en cette fin du XVIIIe siècle.

SAINT-SAUVEUR DE FIGEAC AU XVe SIÈCLE. QUELQUES DÉTAILS *(M. Foucaud)*

En 1438 (la guerre de Cent Ans se termine) l'abbé de Figeac fait appel à des maçons de Rodez pour réparer les parties de l'église écroulées faute d'entretien depuis de nombreuses années.

M. Foucaud analyse longuement le prix-fait établi devant un notaire figeacois et rédigé en occitan. On y apprend notamment que les travaux sont prévus sur une période de trois ans. Les maçons doivent fournir pierre, chaux, sable et charpente. Une partie de la pierre nécessaire sera fournie par celle qui a été stockée dans le déambulatoire ou placée autour des piliers pour les consolider. Pour la chaux, le monastère donnera la pierre et le bois de cuisson. Il est également prévu de refaire les toits des parties réparées. Le tout moyennant 1050 écus d'or et 5 quintaux de viande salée payable en trois ans.

Notre collègue a tenté de repérer les traces encore discernables des travaux effectués, tout en constatant que la destruction du dôme en 1576 par les Protestants et son écroulement en 1917 nous ont privés d'éléments d'appréciation pour cette partie de l'église.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Sortie du 4 juin (Collonges-la-Rouge)
- Sortie du 3 août (Saint-Pantaléon et château de Lastours)
- Sortie du 17 septembre à Cardaillac (clichés de J.C. Coustou). Les diapositives concernant la visite de Saint-Perdoux seront présentées lors de la prochaine séance.

*

* *

## SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2000 *

Présidence : M. Dalon

*Nouveaux membres*

- M. Tristan Barrès, de Bordeaux.
- Dr Pierre Austruy, de Cajarc.

*Journée d'information sur la Préhistoire régionale*

L'association "Préhistoire quercinoise et du sud-ouest" organise une journée de promotion et d'information le 2 décembre à Gourdon. Au programme des conférences : la grotte de Pégourié à Caniac-du-Causse, la grotte du Sanglier à Reilhac et le tumulus du Camp de Monseigne à Saint-Jean-de-Laur.

*Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*

Nous avons reçu de la Fédération Midi-Pyrénées le programme du congrès qui se tiendra à Toulouse du9 au 14 avril 2001. Il est à la disposition de nos sociétaires.

*Communications*

LES MYSTÈRES DE LA GROTTE MAZET À COUGNAC *(M. Lorblanchet)*

Cette petite cavité contient des gravures pariétales découvertes en 1993 par un animateur pédagogique, Pascal Raux, qui les a publiées en les attribuant au magdalénien. On y trouve sommairement dessinés ou schématisés, un mammouth, un couple de bouquetins, un poisson, une tête de cheval, des ponctuations, des stries, des signes géométriques et d'autres motifs plus ou moins énigmatiques.

* *Présents* : Mmes Bénard, Cole, Deladerrière, Desplat, Annie Foissac, Odette Foissac, Girardat, Hunsinger, Lagarrigue, Lorblanchet, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Denjean et Lherm. MM. Audoin, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Lemaire, Linon, Lorblanchet, Lufeaux, Ramos, Rausières.

Désirant se faire une opinion précise sur ce site, Michel Lorblanchet s'est livré à une étude systématique et approfondie des gravures, et de leur contexte, assortie d'une analyse physico-chimique des concréations effectuées par le laboratoire de recherche des Monuments historiques de Champs-sur-Marne.

Conclusion : ni les thèmes représentés, ni les différences de patines et de techniques des gravures, ni l'état général de conservation, ni les efflorescences et dépôts divers localement formés sur les tracés, n'ont de valeur chronologique. Ces gravures semblent avoir été réalisées après l'ouverture naturelle et accidentelle de la grotte vers 1955-56. Peut-être par un ou plusieurs amateurs de préhistoire inspirés par la découverte des peintures de Cougnac en 1952. On trouve en effet d'innombrables graffiti et dessins gravés ou peints depuis près d'un demi-siècle sur les autres parois du voisinage des grottes de Cougnac.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Rétrospective de notre visite du 17 septembre à Saint-Perdoux : l'église romane et ses remaniements, les restaurations de 1995, le culte populaire de saint Roch, le souvenir des mineurs de charbon de Saint-Perdoux (vitrail représentant sainte Barbe).

*

* *

## SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2000 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveau membres*

- M. Richard Aubry, de Saint-Caprais
- Mme Jeannette Martinez, de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)
- M. Bernard Ventach, de Launac (Haute-Garonne)
- M. Jacques Subes, de Larnagol.

* *Présents* : Mmes Bénard, Bouyssou, Deladerrière, A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat. Mlles Cavaroc, Denjean, Desseaux, Lherm. MM. Aldebert, Audoin, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Larrive, Lemaire, Linon, Pissouraille, Rames, Salvage, Souilhac, Sussmilch.

*Dons*

- De M. François Chiché : une importante collection de documents (inventaires, fiches, diapositives, photos, cartes et notes) rassemblés par notre regretté collègue Raymond Chiché et concernant essentiellement les monuments mégalitiques (Lot et autres départements).

- De M. Maynard de Lavalette : "Chroniques gramatoises du XVII^e^ au XIX^e^ siècles". Recueil de notes et documents pour servir à l'histoire locale.

- De Mme Thouvenin : "Les rôles de la milice royale. Un aperçu de l'état physique des hommes au XVIII^e^ siècle dans la généralité de Montauban". Texte de sa communication publiée dans les actes du congrès national de généalogie" (Brest, 1999).

*Ouvrage à paraître*

Réédition de la thèse de Jean Lartigaut : "*Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*", publiée en 1978 (Editions Quercy-Recherche).

*Publication reçue*

- *Préhistoire du Sud-Ouest.* N°7/2000-2. Quatre articles intéressent le Lot : La grotte ornée de Pergouset à Saint-Géry (M. Lorblanchet et G. Bariviera) - Les gravures de la grotte de Pestilhac à Montcabrier (J. Sentis) - Les tumuli 2 et 4 du Sol de Sabrazat à Durbans (J.M. Beausoleil et L. Gros) - Le tumulus de l'âge du Fer du Bois de Magnens à Lunegarde (C. Péronnet et C. Filhol).

*Communications*

LES LUQUET DU CHAYLAR *(M. Juillet)*

Originaires d'Olliergues en Auvergne, les Luquet du Chaylar vinrent s'installer en Quercy-Turenne au XV^e^ siècle. Ils y firent souche et deux branches se formèrent : les Luquet de Mayrac et les Luquet du Bartas à Blanzaguet. Au cours de leur séjour de quatre siècles sur les rives de la Dordogne, leur généalogie présente d'illustres alliances et des personnalités émérites comme Jacquette, dame de Vaillac (1390-1455) ancêtre des Gourdon-Genouillac-Vaillac, Jean, procureur général de la vicomté de Turenne (1445) ou Foulques, commandeur de l'Ordre de Malte (1552).

LA SEIGNEURIE DES JUNIES AU XVI^e^ SIÈCLE AU TEMPS DES MOLHON ET DE JEAN DU PRÉ, POÈTE ET GUERRIER, AMI DE HUGUES SALEL *(Mme Auricoste)*

Les Morlhon sont entrés en possession des Junies au XV^e^ siècle (c'est Antoine de Morlhon qui a fait reconstruire le château). En 1526, Jean du Pré des Barthes, gentilhomme de la suite de François Ier, homme

d'armes dans la compagnie de Galiot de Genouillac, achète la seigneurie. Ami d'Hugues Salel (originaire de Cazals) il fut un temps poète de cour et composa "Le Palais des Nobles Dames", sa seule œuvre connue. Délaissant la poésie, il finit par se consacrer exclusivement à son domaine et à son château.

En 1582, Jean III de Morlhon rachète la seigneurie des Junies mais n'y séjournera guère. En 1608 une de ses descendantes épousera un seigneur périgourdin, Antoine de Beaumont-Touchebœuf qui deviendra à son tour seigneur des Junies et y résidera effectivement.

NOTE SUR LES VESTIGES D'UN DÉCOR PEINT DE LA FIN DU XVI^e SIÈCLE À CAHORS *(Mme Rousset, M. Deladerrière)*

Ces vestiges ont été découverts en 1999 dans un appartement de la rue du Château du Roi à Cahors. Cette bâtisse du XIII^e siècle conserve des traces d'un décor peint médiéval fait d'un faux appareil de pierre à traits ocre rouge sur fond blanc. A la fin du XVI^e les parements intérieurs ont été recouverts d'un enduit jaune bordé d'un bandeau orné dans sa partie supérieure. Une frise de rinceaux de feuillages aux limbes ocre jaune et bleu se déploie sur un fond jaune souligné d'un trait bleu. On peut évoquer une parenté stylistique avec le décor de la tour sud-est du château de Castelnau-Bretenoux.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Images de la Lozère : les églises romanes de la région de Langogne.

*
* *

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après avoir levé la séance ordinaire, le vice-président déclare ouverte l'assemblée générale.

*Rapport d'activité*

M. Dalon rappelle les diverses activités de la société au cours de l'année 2000. Il annonce le programme adopté pour 2001 :
- Dimanche 10 juin : sortie de printemps (Espalion)
- Jeudi 2 août : sortie d'été (canton de Lalbenque)
- Dimanche 23 septembre : journée foraine (Latronquière)
- Dimanche 2 décembre : séance publique.

Il évoque ensuite la délibération du conseil d'administration du 4 mai concernant la cession d'une petite parcelle de terrain (8ares) située sur le pic Saint-Bressou et dont la S.E.L. est propriétaire depuis 1884. La commune de Saint-Bressou souhaite l'acquérir pour l'aménagement du site et la construction d'une tour d'orientation. Le conseil d'administration a accepté de céder la parcelle concernée pour le prix symbolique de un franc. L'assemblée, à l'unanimité, se déclare favorable à cette opération.

*Rapport financier*

M. Bidan expose les résultats du dernier exercice connu, celui de 1999 (le bilan 2000 ne sera établi qu'au 31 décembre).

| Recettes | |
|---|---|
| - cotisations | 22.980,00 |
| - abonnements | 117.919,98 |
| - vente bulletins et ouvrages | 19.271,00 |
| - sorties | 20.700,00 |
| - produits financiers | 6.909,18 |
| - restitution TVA (97+98) | 10.000,00 |
| - subvention conseil général | 11.000,00 |
| - autres subventions | 1.160,00 |
| - divers | 538,70 |
| Total | 209,578.86 |

| Dépenses | |
|---|---|
| - frais de secrétariat | 4.747,14 |
| - affranchissements | 8.101,68 |
| - édition du bulletin | 134.550,00 |
| - T.V.A. | 7.400,25 |
| - assurances, loyer | 3.805,00 |
| - achats ouvrages et divers | 939,00 |
| - sorties | 19.090,00 |
| - divers | 1.371,00 |
| Total | 180.004,67 |

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

*Cotisations et abonnements 2001*

Compte tenu de la situation financière de la société et de la normalisation des tarifs postaux pour le routage du bulletin, il ne s'avère pas nécessaire d'augmenter le montant des cotisations et des abonnements.

*Elections au conseil d'administration*

Les membres sortants (Mlle Denjean, MM. Gérard, Salvagé, Souilhac et Sigrist) sont réélus à l'unanimité. Le siège laissé vacant par le décès de M. Chiché sera pourvu ultérieurement.

La séance est levée à 23 heures.

**BULLETIN**
**DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

**Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général**

---

## TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2001)

**● Sociétaires :**

- Cotisation simple :..... 20 F + abonnement : 160 F. Total : **180 F**
- Cotisation familiale :..... 30 F + abonnement : 160 F. Total : **190 F**
- Cotisation de soutien :..... 50 F + abonnement : 160 F. Total : **210 F**

**● Non sociétaires :**

**Abonnement au bulletin :**

- France :..... **190 F** - Etranger : ..... **210 F**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

*La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.*

**CESSION DE BULLETINS :**
*(Certains numéros sont épuisés).*

- Prix de chaque fascicule ..... 45 F
  (35 F pour les sociétaires)

**OUVRAGES DISPONIBLES :**

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 95 F
- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 35 F

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

**792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors**

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES ET SAVANTES
LANGUEDOC-PYRÉNÉES-GASCOGNE


**Présidents d'honneur :**

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

M. Jean CLOTTES, conservateur général du Patrimoine.

**Bureau de la Société :**

*Président :* M. Jean LARTIGAUT

*Vice-présidents :*

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

*Secrétaire général :* M. Philippe DELADERRIÈRE

*Secrétaire adjoint :* Mme Micheline THOUVENIN

*Trésorier :* M. André BIDAN

*Trésorier adjoint :* M. Alain GÉRARD

**Conseil d'administration :**

En plus des membres du bureau :

Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, MM. Henri Bouyssou, Michel Lorblanchet, André Salvage, François Sigrist, Guy Souilhac.

**Délégué auprès de la Fédération :**

M. Jean LARTIGAUT

**Commissaire aux journées et excursions :**

Mlle Simone DENJEAN

**Permanence :**

chaque mardi après-midi.

**Séances mensuelles :**

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

**Séances publiques et journées foraines :**

annoncées par le bulletin et la presse locale.

**Correspondance :**

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

**Site internet :**

http://www.quercy.net


Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT